LE DEVOIR

FAIS CE QUE DOIS

Un mode d'épargne supérieur. Nos certificats de dépôt garanti.

10 1/4% Intérêt annuel. Période de 3 ans.

TRUST GÉNÉRAL DU CANADA

Vol. LXX — No 131 | Ensoleillé. Maximum 22. | Montréal, mercredi 6 juin 1979 | Saint Norbert | 25 CENTS

Référendum ou pas au Québec

Clark fait cet automne une réunion constitutionnelle

par Claude Turcotte

OTTAWA — Le premier ministre Joe Clark se propose de tenir au plus tard à l'automne sa conférence fédérale-provinciale sur la réforme de la constitution, qu'il y ait ou pas un référendum au Québec cette année. M. Clark, du reste a l'intention de suivre le dossier de la réforme constitutionnelle de très près et de doter le gouvernement de certains instruments en vue de la lutte référendaire au Québec.

Tout comme à l'occasion de sa première conférence de presse au lendemain de l'élection à Edmonton, il est apparu encore une fois très nettement hier au cours d'une première conférence de presse comme chef de gouvernement que la question québécoise et que la présence de francophones dans son administration constituent les deux principales inquiétudes en ce début de régime conservateur.

Conscient de la dimension du problème, M. Clark s'est présenté devant les journalistes avec la démission de M. Michael Pitfield dans sa poche et la nomination toute fraîche de M. Marcel Massé, un francophone âgé de 38 ans originaire de Montréal, qui devient le fonctionnaire numéro un du gouvernement fédéral, en qualité de greffier du Conseil privé et de secrétaire du cabinet.

Cette nomination, qui était prévisible, vise notamment à démontrer que les conservateurs n'ont pas l'intention de mettre les francophones dans les armoires de la bureaucratie fédérale. M. Pitfield, qui fut prié par M. Clark de remettre sa démission, demeurera un conseiller occasionnel du gouvernement.

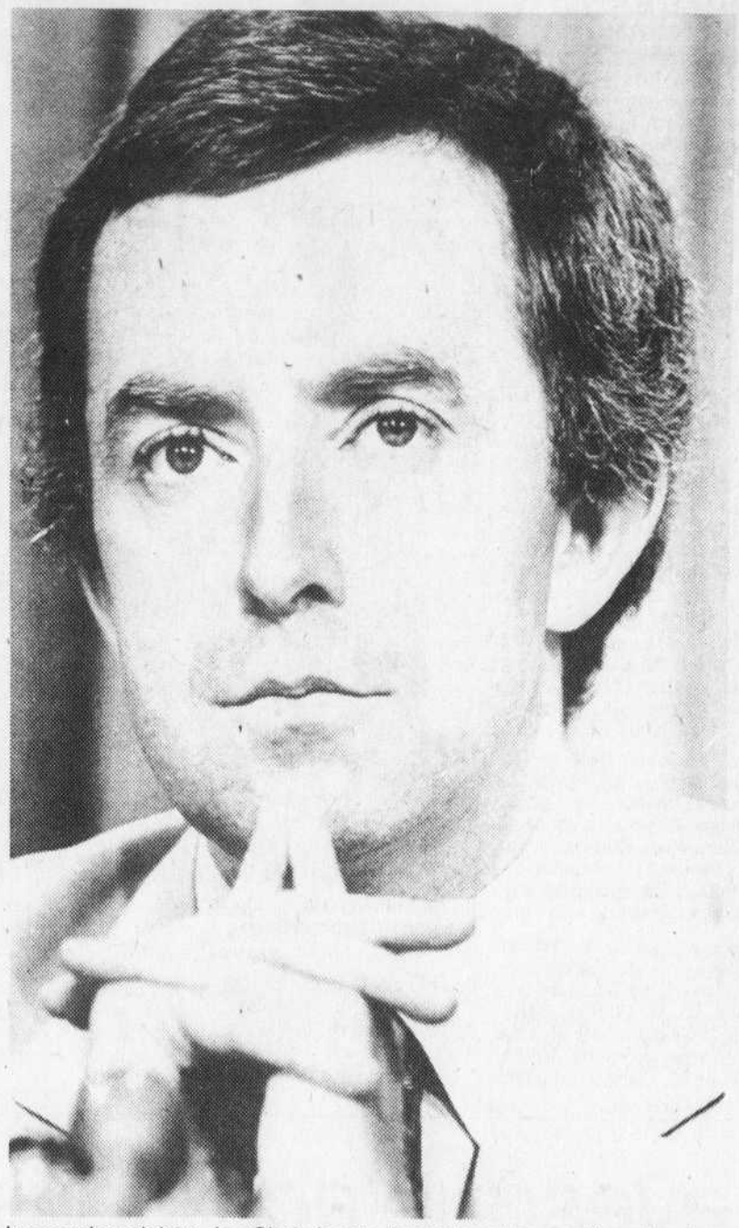
En ce qui concerne la présence des Québécois dans son Conseil des ministres, M. Clark s'est fait dire par quelques journalistes anglophones qu'il avait échoué dans ses efforts de recrutement. Le premier ministre a réitéré sa déception de ne pas avoir réussi en 13 jours à convaincre d'imminents Québécois à se joindre à lui.

Il se donnera tout l'été pour recruter de bons ministres. Sans doute de promesse formelle, il espère pouvoir dans trois ou quatre mois ajouter deux autres ministres-sénateurs, mais pas davantage. D'autres Québécois pourraient entrer au Conseil des ministres, si à l'occasion partielles ils parvenaient d'abord à se faire élire comme députés conservateurs.

En ce qui concerne le dossier de la réforme constitutionnelle, le nouveau gouvernement après une journée au pouvoir n'a évidemment pas eu le temps de compléter sa réflexion et de déterminer d'une manière précise ses modalités d'opération pour les prochains mois ou les années à venir.

Néanmoins, M. Clark a indiqué dans sa conférence de presse qu'il considère essentiel que le premier ministre soit impliqué directement dans ce dossier. Il a

Voir page 6: Référendum



Le premier ministre Joe Clark écoute intensément la question d'un journaliste, hier à Ottawa, lors de sa première conférence en tant que chef du gouvernement canadien. (Photolaser CP)

Clark confirme le transfert de l'ambassade à Jérusalem

par Michel Vastel

OTTAWA — L'Ambassade du Canada en Israël sera déménagée à Jérusalem. « C'est maintenant une politique du gouvernement du Canada », a lancé hier, sur un ton très ferme, le premier ministre Clark au cours de sa première conférence de presse. Au cas où des fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures auraient encore des réserves à ce sujet, M. Clark les a écartées sèchement en leur rappelant qu'il n'attend plus d'eux qu'une chose: « lui dire comment réaliser cet engagement politique »!

Comme s'il voulait d'ailleurs, dès sa première conférence de presse mettre clairement les choses au point, le premier ministre a élargi cette déclaration à « l'ensemble des questions politiques qui ont été soulevées pendant la campagne électorale elles ont maintenant passé le stade de toute discussion. J'attends de la fonction publique, qu'elle nous conseille sur la meilleure manière de réaliser nos engagements », a ajouté M. Clark.

La vigueur de la prise de position de M. Clark sur la question du déménagement de l'ambassade du Canada en Israël en a surpris plusieurs parce qu'elle contrastait avec les déclarations évasives de la veille, faites par son ministre des Affaires extérieures, Mme Flora MacDonald. M. Clark a notamment précisé que le Canada affirme depuis longtemps sa sympathie pour l'État d'Israël. Maintenant que le pacte israélo-égyptien crée des conditions favorables, « c'est le temps de montrer, par un geste concret, la nature de nos sentiments envers Israël », a conclu M. Clark.

A l'ambassade d'Israël à Ottawa, on se montrait hier plutôt satisfait et on laissait entendre que le gouvernement israélien pourrait émettre un commentaire d'ici quelques jours, ce qu'il s'était abstenu de faire jusqu'ici pour éviter de donner l'impression qu'il intervenait dans la campagne électorale.

Le Canada deviendrait ainsi le 114e pays à déménager son ambassade à Jérusalem, après la Hollande et un grand nombre de pays latino-américains.

Dès hier également, le gouvernement égyptien réagissait durement à cette déclaration du premier ministre. L'ambassadeur de ce pays à Ottawa déclarait en effet, au réseau international de Radio-Canada, qu'il s'agit-là d'un « geste très inamical ». L'ambassadeur a ajouté que ce geste du gouvernement canadien constituera « une négation des droits de l'homme pour les gens de cette région ». Le porte-parole du gouvernement égyptien a également rappelé que son pays demeure solidaire des pays arabes sur cette question.

Le premier ministre a refusé de se fixer un échéancier strict, mais la nature plutôt ferme de ses propos contraste avec ses

Voir page 6: Jérusalem

AU SOMMAIRE

- Lévesque accrédite la thèse du référendum au printemps — page 2
- Montréal entre dans la ronde des grèves des infirmières — page 3
- L'option paritaire: un éditorial de Lise Bissonnette
- Ne vous excusez plus, M. Clark: un commentaire de Michel Roy — page 4
- La GRC a perdu le contrôle de ses membres, révèle une étude de l'IRP — page 7
- Les communications, clé du succès de l'entreprise de 1980 — page 9
- La Chine fournirait quelque 60 Mig-19 à l'Égypte — page 10
- La situation politique est bloquée en Italie — page 11

Un Livre blanc précédera la tenue du référendum au printemps de 1980

par Jean-Claude Picard

QUÉBEC — Bien que la décision ne soit pas encore arrêtée et que le premier ministre, M. René Lévesque, ne fera connaître son choix que le 21 juin, il semble que le référendum n'aura lieu qu'au printemps de 1980 et que le gouvernement profitera des mois d'automne pour mener auprès de la population une vaste campagne de consultation et d'information sur son projet de souveraineté-association.

Voilà du moins le sentiment qui se dégage d'une série d'informations recueillies ces derniers jours par LE DEVOIR auprès de plusieurs ministres et députés du Parti québécois.

Dans l'ensemble et bien que les militants du parti aient clairement fait savoir au cours du week-end qu'ils étaient prêts et qu'ils désiraient monter immédiatement au front, tous ces politiciens réagissent avec extrêmement de prudence vis-à-vis de l'échéance référendaire et souhaitent que le gouvernement prenne d'abord tout le temps qu'il lui faudra pour expliquer clairement son opinion.

Pour l'essentiel, ces ministres et députés estiment qu'ils n'auront pas trop des six prochains mois pour faire campagne et rejoindre un à un les milliers d'indécis identifiés par les sondages.

« On a tout un travail devant nous; il serait complètement irresponsable d'agir avec précipitation et de plonger le Québec dans une campagne référendaire alors que la majorité des citoyens semblent encore se poser des questions sur le sens des diverses options qui leur seront offertes », a déclaré un ministre.

« Concrètement, ce que nous avons à faire, c'est de convaincre environ 15% de francophones qui ont voté libéral à la dernière élection de donner au gouvernement le mandat de négocier la souveraineté-association », a confié un attaché politique membre du comité technique chargé de l'élaboration de la stratégie référendaire.

Or, pour y arriver, il saute aux yeux que les ministériels ont besoin de temps et de préparation. Voilà qui explique ce net penchant pour le printemps de 1980.

D'autant plus que les négociations dans les secteurs public et parapublic devraient être terminées et que le gouvernement pourra faire campagne sans craindre que des bataillons de syndiqués viennent perturber leurs assemblées.

En revanche, les partisans du printemps sont conscients du fait qu'à la fois les militants du parti et l'ensemble des citoyens du Québec semblent désirer qu'il se passe quelque chose dès cet automne.

Voilà pourquoi on soupèse la possibilité du publier dès la reprise de la session, au début de l'automne, un Livre blanc qui présenterait l'essentiel et la problématique constitutionnelle et qui pourrait contenir, à la toute fin, une ou plusieurs hypothèses de questions.

Ce Livre blanc pourrait à la fois être examiné à Québec, au cours des mois d'octobre, novembre et décembre, dans le cadre d'une commission parlementaire, et faire l'objet de tournées régionales de consultation à laquelle les députés des partis de l'opposition pourraient être invités.

La publication de ce Livre blanc aurait l'avantage de présenter, dès le retour des vacances d'été, quelque chose de concret à la population et d'alimenter le débat durant ce qu'il est convenu d'appeler la période pré-référendaire.

Suivant ce scénario, cette période préréférendaire se poursuivrait jusqu'à l'ajournement de Noël. L'Assemblée nationale serait par la suite convoquée vers la fin de janvier afin d'examiner la question qui découlerait du débat sur ce Livre blanc.

Suivant les prescriptions de la loi 92 sur les consultations populaires, le débat par-

Voir page 6: Livre Blanc

Six marins portés disparus

COOPER HARBOR, Mich. (d'après CP) — Six marins canadiens sont portés disparus et quatre autres ont été blessés gravement à la suite d'un incendie qui s'est déclaré hier matin à bord d'un cargo des Grands lacs, le Cartiercliffe Hall, sur le Lac Supérieur.

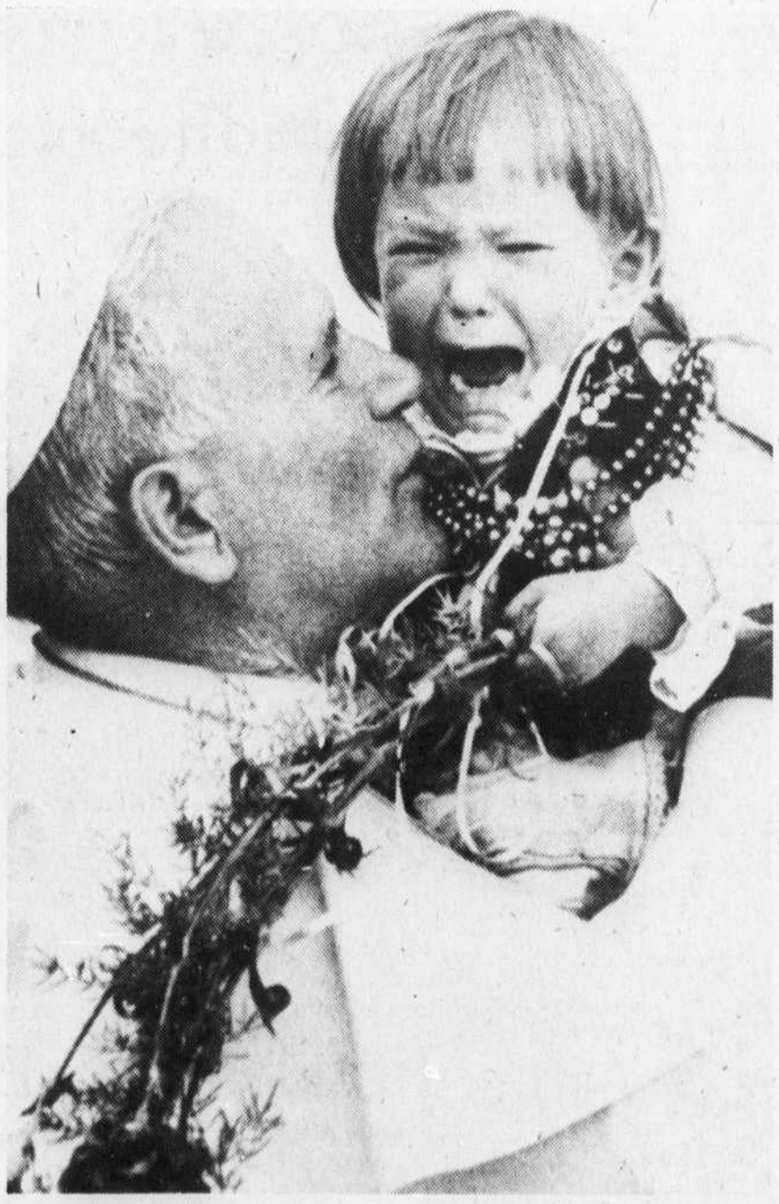
Les marins blessés sont tous des Québécois: Paul Boisvert, 58 ans, de Montréal, Jean-Claude Langille, 41 ans, de Montréal, Raymond Boudreault, 54 ans, de Québec, capitaine du navire, et François Chouinard, 18 ans, de Québec.

Les autres membres de l'équipage, 15 personnes en tout, tous des Canadiens, ont pu quitter le navire à bord d'embarcations de sauvetage et ont été recueillis par d'autres navires et par la Garde côtière américaine.

Un porte-parole de la Garde côtière

Voir page 6: Disparus

nouvelles capsules pour
BRONZER SANS SOLEIL
AVEC Caro Sol
FORMULE AMÉLIORÉE
UN BEAU "TAN" en capsules
LALCO EN PHARMACIES



Le pape Jean-Paul II tente de consoler cette petite Polonaise qui, malgré ses pleurs, n'a pas lâché son bouquet d'oeillets, après une messe célébrée au monastère de Jasna Gora hier matin. (Photolaser AP)

Pour les catholiques polonais

Le pape réclame le droit à la liberté religieuse

CZESTOCHOWA (AFP) — Le pape Jean-Paul II a prononcé, hier le discours que toute la Pologne catholique attendait, mais un imbroglio dû aux susceptibilités de l'épiscopat polonais en a considérablement retardé la diffusion.

Pour la première fois depuis son arrivée sur le sol natal, le pape, dans son discours à la conférence épiscopale polonaise, a, en effet, lancé un appel pressant à la normalisation des relations entre l'Eglise et l'État en Pologne, sur la base du respect des droits de l'homme, y compris le droit à la liberté religieuse, et de « la prise en considération des besoins réels de l'Église qui sont liés à ses multiples activités ».

Sans jamais citer les mots de « communisme », « socialisme » ou « marxisme », le saint-père a, néanmoins, affirmé que le dialogue « entre deux conceptions du monde diamétralement opposées » était « possible et efficace si le bien de l'humanité et de la nation l'exige ».

Jean-Paul II a confirmé « la disponibilité » de l'épiscopat polonais au dialogue, pourvu qu'il s'agisse d'un « dialogue authentique », respectant les convictions des croyants et assurant « tous les droits des citoyens et les conditions normales pour l'activité de l'Eglise comme communauté religieuse ».

Ce discours n'a pu cependant être diffusé que plusieurs heures plus tard, l'épiscopat polonais l'ayant fait retirer sans aucune explication quelques minutes après que le service de presse du Saint-Siège l'avait mis à la disposition des journalistes.

En fait, il ne s'agissait nullement de modifications intervenues dans le texte officiel, comme les quelques journalistes qui en avaient eu connaissance l'avaient imaginé, mais simplement de respecter les convenances vis-à-vis des évêques polonais auxquels le discours s'adressait.

Le souverain pontife a souligné que « la cause fondamentale des droits de l'homme, parmi lesquels le droit à la liberté religieuse », avait « une signification indubitable et centrale » dans la normalisation des rapports entre l'Eglise et L'État. Cette normalisation, a-t-il dit, « constitue une preuve pratique du respect de ce droit et de toutes ses conséquences dans la vie de la communauté politique ».

Le pape a rappelé à ce propos que le document du concile « Vatican-2 » sur la liberté religieuse coïncidait avec « les principes promulgués dans des documents fondamentaux, nationaux et internationaux, parmi lesquels la constitution de la république populaire de Pologne ».

« Il est clair, a-t-il cependant ajouté, que l'application concrète de ces principes ne peût répondre à l'idée de la « liberté religieuse » que lorsqu'elle prend en considération les besoins réels de l'Eglise, qui sont liés à ses multiples activités ».

Le pape a souligné que l'épiscopat polonais avait à plusieurs reprises manifesté « sa disponibilité au dialogue, en montrant clairement que le dialogue authentique doit respecter les convictions des croyants et assurer tous les droits des citoyens et les conditions normales pour l'activité de l'Eglise comme communauté religieuse à laquelle appartient la très grande majorité des Polonais ».

« Nous nous rendons compte, a ajouté le souverain pontife, que ce dialogue ne peut être facile, car il se déroule entre deux conceptions du monde diamétralement opposées. Mais il doit être possible et efficace si le bien de l'humanité et de la nation l'exige ».

« Il faut, a encore déclaré avec force Jean-Paul II, que l'épiscopat polonais ne cesse d'entreprendre avec sollicitude des initiatives importantes pour l'Eglise aujourd'hui. Il faut en outre que soient bien clairs dans l'avenir les principes de procédure qui ont été élaborés dans la situation actuelle à l'intérieur de la communauté ecclésiale, qu'il s'agisse de l'attitude de clergé ou des laïcs, ou du statut de chaque institution ».

Auparavant, le saint père avait rappelé le rôle essentiel joué par l'Eglise catholique dans l'histoire millénaire de la Pologne.

« Lorsque les structures de la nation et de l'État ont fait défaut, a-t-il dit, la so-

Voir page 6: Le pape

Rôtisserie
Au Poulet Doré
340 est, rue Sainte-Catherine
288-2441
près de Saint-Denis

Flora MacDonald, fleur rouge du parti bleu

OTTAWA (AFP) — Le nouveau ministre des Affaires extérieures du Canada, Mlle Flora MacDonald, a eu 53 ans dimanche.

Originaire de North Sydney, en Nouvelle-Écosse, « la première femme ministre des Affaires extérieures au monde », comme elle s'appelle elle-même, est depuis longtemps connue comme l'une des fleurs les plus « rouges » du parti « bleu », le Parti progressiste-conservateur.

Diplômée notamment du Collège de la défense nationale où elle a suivi des études de sciences politiques et ancienne conférencière à l'université Queen's, en Ontario, le nouveau ministre a dirigé par le passé un nombre important d'organismes. Parmi ceux-ci figurent l'Institut canadien des affaires internationales, le Comité pour un Canada indépendant et l'Association canadienne des libertés.

Elle est depuis 1972 membre du Parlement, où elle représente la circonscription de Kingston-and-the-Islands, en Ontario.

À Rideau Hall, Mlle MacDonald a précisé que le gouvernement ne prendrait aucune décision concernant le Zimbabwe-Rhodésie avant le sommet du Commonwealth, à Lusaka, du 1er au 8 août prochains.

Quant au transfert si controversé de l'ambassade du Canada en Israël de Tel-Aviv à Jérusalem, Mlle MacDonald a laissé entendre que cette promesse électorale de M. Clark serait tenue mais que les modalités d'application et le moment devraient en être décidés par le cabinet.

Mlle MacDonald fera partie du comité ministériel restreint de 10 personnes dont M. Clark veut s'entourer pour les grandes décisions.



Flora MacDonald à son arrivée, hier, à la première réunion du cabinet Clark. (Photolaser PC)

Le Sénat va être «plus excitant» avec des ministres (R. Lapointe)

OTTAWA (PC) — Les réponses fournies lors de la période des questions au Sénat n'ont jamais défrayé les manchettes des travaux parlementaires. Mais il n'en sera plus de même à compter de l'automne prochain.

On sait que le premier ministre, M. Joe Clark, a dû nommer des sénateurs francophones au sein de son cabinet, faute de représentation québécoise.

C'est ainsi que MM. Martial Asselin, responsable de l'Agence canadienne du développement international et de la francophonie et Jacques Flynn, ministre de la Justice, devront répondre de leurs ministères au Sénat et non à la Chambre des Communes comme le veulent les règlements.

Il en sera de même pour le super ministre du Développement économique et responsable de l'Industrie et du Commerce, M. Robert de Cotret, qui sera nommé sénateur dans un avenir rapproché.

« On n'a pas vu un sénateur aux Communes depuis 1867 », a fait savoir le greffier, M. Alistair Fraser, hier lors d'une entrevue.

Il a précisé qu'en 1944, le général McNaughton qui était sénateur ministre avait pu s'adresser aux Communes mais que la rencontre s'était déroulée à huis clos.

M. Fraser a précisé qu'on pourrait bien changer les règlements, mais que personne ne lui avait indiqué que telle est l'intention du nouveau gouvernement.

Les règlements du Sénat précisent que les sénateurs doivent permettre à l'un de leur collègue appelé à comparaître devant un comité des Communes de répondre à l'invitation. Si le Sénat refusait, le sénateur même ministre, ne pourrait se présenter.

La présidente du Sénat, Mme Renaude Lapointe, prévoit que les choses vont changer avec la venue de trois ministres sénateurs conservateurs.

« Ça devient plus excitant », a-t-elle déclaré en disant qu'elle espère que les gens, en général et les journalistes en particulier, vont s'occuper davantage du Sénat.

« On a été calominés au coton, mais on est mal connus », a-t-elle affirmé. Elle s'est également réjouit à l'idée que les sénateurs pourront poser des questions aux ministres.

Au cours de la dernière session, le ministre du Revenu, M. Joe Guay, a été nommé au Sénat et a conservé ses responsabilités pendant un certain moment. Les sénateurs lui ont posé plusieurs questions.

Toutefois, comme l'a rappelé Mme Lapointe, ce dernier était incapable de répondre tout de suite et se contentait de dire qu'il s'informerait et répondrait plus tard.

À la Chambre des communes, la période des questions commence vers 14 h 15 pour se terminer vers 15 h. C'est le moment privilégié où l'opposition peut poser toutes sortes de questions destinées souvent à mettre le gouvernement dans l'embarras. De plus, comme les autres travaux des Communes, la période des questions est télévisée.

La période des questions au Sénat n'a pas lieu à heure fixe. Au cours des cinq dernières années, Mme Lapointe ne se souvient pas qu'elle ait duré bien longtemps.

Pourtant les règlements du Sénat ne prévoient pas de limite de temps pour la période des questions.

La présidente sortante du Sénat ne croit pas que les sénateurs de l'opposition libérale vont profiter de ce règlement pour questionner sans fin l'un des trois ministres sénateurs.

Selon son avocat, Rock Demers a été odieusement congédié

par Angèle Dagenais

L'avocat de l'ex-directeur général de l'Institut québécois du cinéma, Rock Demers, Me Claude-Armand Sheppard, a déclaré hier que son client a été victime d'un geste « odieux » dont aucun membre du conseil d'administration de cet organisme ne peut être fier.

En effet, Me Sheppard a déclaré que non seulement Rock Demers n'a pas démissionné mais « il a été jeté dehors de l'Institut comme un chien galeux ». M. Demers a appris par les journaux qu'il était congédié de l'Institut québécois du cinéma et, lorsqu'il s'est présenté à son bureau, la semaine dernière, il a été sommé de vider les lieux sur le champ. « On ne traite même pas les voleurs de cette façon », a ajouté Me Sheppard.

Me Sheppard prétend que Rock Demers a été victime d'une injustice criante et que sa conduite à tout point de vue est irréprochable. M. Demers, a-t-il poursuivi, a été victime d'un geste illégal. Non seulement satisfait-il parfaitement à la Loi du cinéma — tel que reconnu publiquement par le président du conseil d'administration de l'Institut, M. Guy Fournier dans un article du quotidien *La Presse* la semaine dernière — mais ce second règlement pour lequel on le poursuit n'a pas force de loi et a même été rejeté par le gouvernement qui a refusé de l'entériner.

« Personne d'honnête et de consciencieux ne croit ce que l'on a insinué pour salir la réputation de M. Demers, qui a 25 ans de loyaux services au sein de la communauté culturelle du Québec, a précisé Me Sheppart. Rock Demers détenait moins de 20% des actions de Faroun Films au moment où il a été nommé directeur général de l'Institut québécois du cinéma. On lui reproche d'avoir vendu ses actions à tempérament à celui qui les a rachetées alors qu'il n'y a rien de répréhensible à cela. M. Demers n'a plus aucune action dans Faroun Films. Sa situation est absolument irréprochable mais certains membres du Conseil d'administration de l'Institut croient que cela n'est pas suffisant. Je peux affirmer et j'ai écrit qu'il n'existe pas l'ombre du commencement d'un doute quant au comportement de M. Demers », a ajouté Me Sheppard.

L'avocat montréalais a précisé qu'il n'avait jamais rien vu de tel se produire dans un organisme public « même pas dans les jours les plus sombres du duplessisme ». Me Sheppart a finalement conclu qu'il était engagé pour faire valoir les droits et la réputation de son client et que d'ici vendredi, 8 juin, des choses très concrètes allaient se décider dans cette affaire. À ce stade-ci, Me Sheppart n'a pas voulu révéler quelles procédures il entendait prendre mais a précisé que le dossier était complet et attendait sur son bureau.



Rock Demers, ex-président de l'Institut québécois du cinéma.

Asbestos: l'Assemblée a adopté le principe

QUÉBEC (PC) — L'Assemblée nationale a adopté par 52 voix contre 30, mardi, le principe de la nationalisation de la compagnie d'amiante Asbestos Corporation.

La mise aux voix du projet de loi en deuxième lecture faisait suite à un débat de plus de deux semaines où l'Opposition libérale et unioniste a mené une dure lutte.

Le débat de deuxième lecture avait pris fin tard lundi soir. Le projet de loi sera maintenant étudié article par article par la commission parlementaire des Richesses naturelles.

Le projet de loi vise à autoriser la Société nationale de l'amiante, un organisme du gouvernement du Québec, a acquérir la majorité des actions de la compagnie Asbestos Corp., qui exploite une mine d'amiante à Thetford-Mines.

Lévesque accrédite la thèse du référendum au printemps

par Jean-V. Dufresne

Le premier ministre René Lévesque, sans se compromettre plus avant toutefois, a accrédité hier sur les ondes de Radio-Canada l'hypothèse d'un référendum au printemps, plutôt qu'à l'automne.

Détendu au lendemain du congrès national de son parti, invité à l'émission « Première Page » le premier ministre a évoqué notamment les contraintes du calendrier référendaire dont les multiples échéances sont déterminées par la loi 92.

« L'automne, je ne dis pas que c'est impossible, mais ce serait contraignant. Nous ne pouvons tout de même pas tenir un référendum à la veille de Noël, ça n'aurait pas de bon sens », a-t-il déclaré.

S'étant volontairement abstenu d'aborder la question référendaire durant la période des élections fédérales, le gouvernement a été relevé de cet engagement le 22 mai, et doit entreprendre maintenant « - toutes sortes d'évaluations, de consultations; on va consulter les gens pour évaluer l'état de l'opinion par rapport à ce qu'on considère une information suffisante, » a-t-il dit.

M. Lévesque a réitéré l'intention de divulguer le calendrier référendaire d'ici le 22 juin, « et peut-être avant », a-t-il précisé.

Au nombre des contraintes qui semblent devoir favoriser la tenue d'une consultation populaire au printemps, M. Lévesque a signalé la nécessité pour le gouvernement d'administrer les affaires publiques durant la campagne, alors qu'en temps d'élections, a-t-il souligné, celui-ci se contente d'assurer l'intendance « tandis que tous les ministres s'en vont dans le paysage, pour se faire élire. Nous, il faut faire les deux en même temps. »

Le cabinet s'emploie donc actuellement à concilier ces deux exigences: « C'est quasiment la quadrature du cercle », a-t-il avoué.

Interrogé sur l'opportunité pour le gouvernement de participer à l'automne à une autre conférence fédérale-provinciale, si M. Clark en annonçait une, M. Lévesque n'a pas dissimulé son scepticisme. Il voit cette rencontre plutôt comme une occasion de « prendre contact » avec les nouveaux gouvernements élus depuis la dernière conférence, et à ce titre il n'aurait pas l'objection à y participer.

« Mais il ne serait pas logique de s'attendre à ce que le gouvernement fédéraliste de M. Clark, pas plus que celui de M. Trudeau, puisse proposer des changements constitutionnels qui répondent davantage qu'hier aux aspirations véritables des Québécois ».

Selon M. Lévesque, il ne faut s'attendre à aucun déblocage de la part du gouvernement fédéral tant que les québécois n'auront pas décidé de leur position. En somme, on écoutera le Québec au lendemain du référendum, s'il est positif, et « non avant ».

D'autre part, le premier ministre a rappelé que les propositions constitutionnelles adoptées par le congrès national du parti la fin de semaine dernière, « ne sont pas négociables, sur le fond. Ce qui l'est, ce sont les aménagements, les articulations, les institutions, mais nous ne négocierons pas sur le fond ».

Le registre des électeurs peut être dangereux, selon la CDP

QUÉBEC (PC) — La Commission des droits de la personne a mis le gouvernement en garde contre les dangers créés par la constitution d'un registre des électeurs.

L'avis de la Commission a été rendu public hier par le ministre d'État à la réforme électorale, M. Robert Burns, à la commission parlementaire qui étudie le projet de loi no 3.

Ce projet de loi a pour effet justement d'autoriser le directeur général des élections à établir un tel registre.

Le texte législatif autorise le Directeur des élections à faire appel à la collaboration de toute personne ou organisme pour aider à dresser un registre d'électeurs. Il peut ainsi faire appel à un ministère ou un organisme du gouvernement, telle la Régie de l'Assurance-maladie.

Deux seules exceptions sont prévues dans le projet de loi: le Directeur des élections ne pourra pas faire appel à des renseignements de la part du ministère du Revenu ou de la Sûreté du Québec.

« Ces exceptions sont insuffisantes », note la Commission des droits de la personne. « Nous ne croyons pas qu'il faille ouvrir la porte à un tel échange de renseignements » entre le Directeur des élections et d'autres ministères ou régies du gouvernement.

La Commission craint que ce ne soit « un premier pas dans la création d'un dossier cumulatif » sur la vie privée des citoyens.

Le ministre d'État à la réforme électorale, M. Robert Burns, a annoncé d'importantes modifications au projet de loi no 3, à la suite d'un avis de la Commission des droits de la personne.

Ces modifications visent à préserver les droits individuels dans la confection d'un registre des électeurs, afin de satisfaire aux désirs et aux voeux exprimés par la Commission.

Crise d'octobre et coûts de police

Bédard espère que Flynn se montrera plus ouvert

QUÉBEC (PC) — Le ministre de la Justice du Québec, M. Marc-André Bédard, a dit souhaiter hier « une plus grande ouverture » du nouveau ministre fédéral de la Justice, le sénateur Jacques Flynn, face aux dossiers litigieux entre les deux gouvernements.

Répondant à des questions à l'Assemblée nationale, M. Bédard a identifié deux dossiers dans lesquels le Québec renouvellera ses demandes auprès d'Ottawa: le dossier de la crise d'octobre et les coûts de police.

Dans le premier cas, M. Bédard entend renouveler auprès de M. Flynn les demandes d'informations au sujet des activités de la Gendarmerie Royale du Canada — GRC — pendant la crise d'octobre 1970.

Une enquête du gouvernement du Québec sur la crise d'octobre, menée par Me Jean-François Duchaine, a été suspendue en 1978 parce que la GRC refusait de fournir les informations nécessaires à la poursuite de l'enquête.

Quant aux coûts de la police, M. Bédard réclamera de M. Flynn une somme de $800 millions, soit le montant que le gouvernement fédéral économise en n'ayant pas à fournir au Québec les services habituels de police.

C'est Ottawa qui assure dans huit provinces canadiennes les services de police, sauf au Québec et en Ontario où il y a une police provinciale.

Ces deux provinces réclament depuis 1970 une compensation financière d'Ottawa pour ce service, compensation que le Québec évalue à $800 millions dans son cas.

Gens en retraite, découvrez une nouvelle vitalité et un vrai sens du bien-être.

"Venez partager notre foyer"

Tout juste comme chez soi.



Pour obtenir nos dépliants et brochures, ou si vous désirez faire une tournée de visite, téléphonez à Mme Carmen Lanthier au numéro 465-1401

Résidence du Parc

33 avenue Argyle, St. Lambert, Québec J4P 3P5

(Aussi établie à Orlando, en Floride.)

Le Complément

UN SOUTIEN-GORGE NOUVEAU ET SENSATIONNEL

Revenez à la beauté naturelle et féminine après une mammectomie. Plus nécessaire de dévoiler votre opération. Ce nouveau soutien-gorge vous assurera une nouvelle façon d'entrevoir la vie et la sexualité, après une mammectomie. Demandez à votre "corsetière" de vous montrer ce nouveau soutien-gorge.

C. J. Grenier Ltée. Montréal, Qué.

Le gagnant de cette semaine est malade... Allez gager à sa place.

Le 6/36 ne coûte qu'un dollar

6/36

LE DEVOIR

PAGE 3

Montréal, mercredi 6 juin 1979





Les enfants ont envahi l'hôtel de ville hier, à l'occasion d'un grand «happening» marquant l'Année internationale de l'enfant. Des jeunes de plusieurs groupes ethniques de la métropole étaient de la fête, de même, bien sûr, que quelques clowns. Durant une brusque averse qui a chassé tout le monde à l'intérieur, l'un de ses derniers y est allé de son petit numéro sous la pluie. (Photo Jacques Grenier)

La plupart des grands hôpitaux de Montréal se trouvent en grève

par Marie Laurier

Les Montréalais feraient bien de ne pas tomber malades aujourd'hui puisque la plupart de leurs grands hôpitaux sont touchés depuis minuit par une grève des infirmières.

L'avenir est tout aussi incertain puisque on nous annonce qu'il s'agit là d'un « premier débrayage de 24 heures dans la majorité des 35 hôpitaux qui sont affiliés à la Fédération québécoise des infirmières et infirmiers » (FQII).

Cette désicion fait suite à l'annonce faite la semaine dernière par cette centrale syndicales indépendante qui compte 7,000 infirmières, selon laquelle « une série de moyens d'action, incluant la grève de 24 heures, seraient entrepris sous peu ».

Ce jour fatidique est arrivé et il pourrait être suivi d'autres semblables, selon que les fameuses négociations s'achemineront vers une véritable volonté de règlement, de part et d'aure. « Depuis mercredi dernier, souligne Mme Ginette Gosselin, présidente de la FQII, malgré les efforts déployés par la partie syndicale, la partie patronale n'a rien fait pour manifester sa volonté de négocier sérieusement. Au contraire, après plus de 11 mois d'échanges infructueux le Comité patronal de négociation des affaires sociales (CPNAS) continue par tous les moyens de boycotter le processus normal de la négociation ».

Il y avait pourtant une rencontre hier entre les deux parties et « cela n'a rien donné », a commenté Mlle Gosselin qui a décrété alors le débrayage général. Mentionnons tout de suite, pour le bénéfice du public que le débrayage de ce mercredi touchera les hôpitaux suivants:

■ dans la région métropolitaine: Bellechasse, Fleury, Saint-Michel, Saint-Joseph de Lachine, Sacré-Coeur, Notre-Dame-de-l'Espérance, Saint-Luc, Charles-Lemoyne, Valleyfield, Honoré-Mercier et Hôtel-Dieu de Saint-Hyacinthe, Haut-Richelieu, Saint-Eustache, Louis Hippolyte-Lafontaine, Villa Medica.

■ dans d'autres régions du Québec: l'Hôtel-Dieu d'Amos, en Abitibi, les hôpitaux de Lanaudière et Saint-Charles, à Joliette, et Sainte-Thérèse, à Shawinigan.

Quant aux autres hôpitaux FIIQ, ils se joindront à la lute d'ici peu et entreprendront de leur côté des moyens de pression appropriés.

Partout cependant on rassure la population qui sera protégée sous le fameux parapluie des « services essentiels » qui comprennent les salles d'urgence, les salles d'accouchement, les unités de soins intensifs et les départements de malades chroniques.

Cependant qu'à Sacré-Coeur cet air connu des services essentiels n'est fredonné que du bout des lèvres, puisque l'entente locale que la direction a par ailleurs refusé d'entériner, laisse à découvert le service infirmier de nuit dans les unités de soins. Cette responsabilité était confiée la nuit dernière aux infirmières-cadres et aux médecins, ce qui inquiétait le directeur général, M. Guy Saint-Onge, puisque la liste était dressée en fonction d'un taux d'occupation de 50% alors que cet hôpital a un taux d'occupation actuel d'environ 85%.

M. Saint-Onge et ses collaborateurs ont tenté plusieurs démarches auprès du Conseil sur le maintien des services de santé et des services sociaux, le ministère des Affaires sociales et la partie syndicale les prient de trouver une solution à ce problème appréhendé d'un débrayage mais en vain. Ce qui lui faisait faire hier ce commentaire laconique au DEVOIR! « J'ai le sentiment que l'on est en train de jouer avec la loi. »

Selon M. Saint-Onge, et on peut présumer qu'il n'est pas le seul à penser ainsi à la suite des prises de position de l'AHPQ et de l'Association des conseils de médecins et dentistes, « seule une action énergique de la part de tous les intéressés serait susceptible de prévenir que la situation ne s'envenime dans les hopitaux. »

Par ailleurs, la situation est redevenue normale à l'hôpital Jean-Talon et les infirmières et infirmiers du Québec (SPIIQ) sont rentrées hier au travail. La direction souligne toutefois qu'elle vit encore un climat de « grève appréhendée » et dans les circonstances, tant et aussi longtemps qu'il persistera, pris la population de se diriger ailleurs pour les services d'urgence ».

Du côté de Royal Victoria, qui a connu lui aussi un débrayage lundi de la part de ses 1,600 employés de soutien membres du Conseil des syndicats hospitaliers de Montréal (4,000 membres), tout est rentré dans l'ordre. Ces salariés faisaient la grève pour une toute autre raison que les FQII et SPIIQ, soit la suppression de postes dans une cuisine de l'hôpital.

Cependant que dans la région de Québec, les grèves tournantes se poursuivent et que les services essentiels « semblent maintenus », selon le bilan qu'en faisait hier pour LE DEVOIR M. Laurent Houde, du CPNAS.

Cette situation dans le milieu hospitalier fait maintenant partie du menu quotidien des débats à l'Assemblée nationale. L'opposition officielle, par la voix de son porte-parole en matière d'affaires sociales, Mme Thérèse Lavoie-Roux, est de nouveau revenue à la charge hier pour accuser le gouvernement et le ministre des Affaires sociales, M. Denis Lazure, « de se cacher derrière les structures bureaucratiques » pendant que l'incertitude grandit dans la population.

Dans les hôpitaux de Québec et de l'Est

Les débrayages continuent malgré la rencontre d'hier

par Bernard Descôteaux

QUÉBEC — En dépit d'un retour des parties à la table des négociations en fin d'après-midi hier, les débrayages se sont poursuivis de façon intense dans les hôpitaux de la région de Québec et de l'Est du Québec, où au total 54 hôpitaux étaient touchés.

Ces débrayages, dits rotatifs, devraient se poursuivre encore aujourd'hui, et la situation devrait même s'aggraver dans le mesure où d'autres groupes de syndiqués se joindront au Syndicat professionnel des infirmières et infirmiers de Québec (SPIIQ) qui est à l'origine de la présente ronde de débrayages.

Les 7,000 membres de la Fédération québécoises des infirmières et infirmiers du Québec a décidé en effet de faire grève aujourd'hui tandis que demain l'ensemble des syndiqués CSN du réseau des Affaires sociales, de l'Éducation et des Services sociaux tiendront une séance d'étude de deux heures pendant leur travail pour étudier l'état des négociations.

Devant l'Assemblée nationale, hier matin, le ministre des Affaires sociales, M. Denis Lazure, a confirmé le retour des parties à la table des négociations pour tenter de faire le point sur le dossier du SPIIQ.

Ce syndicat qui regroupe quelque 12,000 infirmières et infirmiers, est l'un des 12 syndicats membres du Cartel des organismes professionnels de santé. Celui-ci concluait il y a environ trois semaines une entente de principe avec le Comité patronal des négociation des Affaires sociales.

Alors que les 11 autres syndicats membres du cartel acceptaient les termes de cet accord, les infirmières et infirmiers les refusaient pour divers motifs dont l'indexation, les primes de nuit, etc.

Le ministre a indiqué hier que la partie patronale avait proposé la rencontre d'hier dans le but d'obtenir des explication sur le rejet par le SPIIQ des termes de l'entente de principe, laissant entendre qu'il ne s'agissait pas d'une reprise des négociations à proprement parler mais plutôt d'une reprise de contact. En fait personne ne s'attendait à un revirement important à cette rencontre.

Quant aux débrayages d'hier, 54 hôpitaux étaient paralysés, la plupart dans l'Est du Québec, dont 28 dans la région même de la Vieille capitale. A Québec même tous les hôpitaux étaient affectés à l'exception du Centre de réadaptation de Québec. Rappelons que sur les 54 hôpitaux affectés, il n'y avait que trois institutions où des problèmes sérieux se posaient, indiquait le ministre.

Dans ces hôpitaux, la moyenne d'occupation ces jours derniers a été de 35% environ. Le ministre, interrogé par l'opposition, a à cet égard rejeté une suggestion émise par les Conseils des médecins et dentistes voulant qu'un taux moyen d'occupation des listes de 65% soit nécessaire pour assurer le minimum de soins aux bénéficiaires. Selon M. Lazure, l'expérience démontrerait qu'un taux de 30 ou 35% est suffisant.

Ces débrayages dans les hôpitaux n'avaient pas encore atteint la région de Montréal. Mais ce sera chose faite à compter de ce matin.

Quant aux syndiqués CSN du secteur public, c'est demain qu'ils manifesteront leur insatisfaction face au déroulement de leurs négociations par un arrêt de travail d'environ deux heures pour étudier sur les lieux de travail les dossiers relatifs à ces négociations. Rappelons que le 10 mai, ces syndiqués avaient tenu des séances d'étude d'une demi-journée dans le même but.

Cet arrêt de travail touchera les employés d'hôpitaux, des centres d'accueil, les CLSC, les centres de services sociaux, les employés de soutien des commissions scolaires et de cégeps, les employés des centres de formation professionnelles, les professionnels des affaires sociales et les professionnels non-enseignants de cégep.

Au programme de ces séances d'études, les négociateurs syndicaux ont inscrit un document exposant les effets des coupures de budget dans l'éducation, la santé et les services sociaux, sur la sécurité d'emploi, la charge de travail et les services offerts à la population. On discutera aussi d'un document montrant que les comparaisons faites entre secteurs public et privé par le gouvernement repose sur une « mystification » visant à appauvrir les syndiqués. Enfin on discutera des propositions faites par le gouvernement en matière de congés de maternité et de congés parentaux.

Bills: une levée de boucliers contre les bills de Morin

par Paule des Rivières

QUÉBEC — Les multiples « trous » dans les deux projets de loi sur les collèges discutés cette semaine en commission parlementaire suscitent une méfiance générale quand ce n'est pas, pour diverses raisons, une opposition farouche.

Les expressions de scepticisme face à plusieurs articles des projets de loi modifiant l'organisation et le partage des pouvoirs au sein du réseau collège variaient au gré des intervenants qui ont notamment compris hier l'Association des collèges (privés) du Québec, l'Association nationale des étudiants (ANEQ), la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ) et, tard la veille, la Conférence des présidents de conseils d'administration des cégeps.

La Confédération des syndicats nationaux (CSN) a pour sa part brillé par son absence, déclinant l'invitation à ce « simulacre de consultation ». Plusieurs groupes ont demandé le report à l'automne de l'adoption de ces deux projets de loi.

Les deux représentants de l'ANEQ — association à laquelle sont affiliées une trentaine d'associations locales étudiantes — a présenté un court mémoire dont le ton et le contenu n'ont pas engendrer d'échange très éclairant sur les problèmes des étudiants dans les cégeps, les deux représentants ayant surtout dénoncé les coupures de budget dans l'éducation et rejeté globalement non seulement les deux projets mais l'ensemble des intentions politiques du Livre blanc dont l'imposition de deux cours obligatoires: la civilisation et l'économie québécoise.

Une distance morale infinie semblait séparer les deux représentants de l'ANEQ des membres de la commission. Le ministre de l'Éducation, M. Jacques-Yvan Morin, quant à lui s'est abstenu de poser quelque question que ce soit à l'ANEQ et le député de Jean-Talon, M. Jean-Claude Rivest, s'est retrouvé en train de défendre quelques-unes des intentions gouvernementales telle celle de contingenter parfois les programmes ou de favoriser le développement de certains autres.

Quant à la CEQ, elle a également dénoncé vivement et plus habilement que l'ANEQ les velléités de contrôle et de centralisation excessive que le gouvernement tente d'instaurer en douce. La CEQ, qui comprend 2,000 enseignants de cégeps, a d'abord voulu ramener le débat à l'accessibilité au cégep, avant de rejeter massivement les deux projets de loi.

Un des deux projets vise à mettre sur un pied un Conseil des collèges auprès duquel seraient établies une commission de l'enseignement professionnel et une commission d'évaluation. Le Conseil ferait rapport au ministre « sur l'état et les besoins de l'enseignement collégial », émettrait des avis et aurait une fonction consultative.

Mais c'est la commission d'évaluation qui fait problème. Son rôle reste flou dans l'esprit de nombreux intervenants dont certains n'acceptent pas qu'elle avise à la fois le Conseil mais aussi les collèges, et que cette instance soit celle-là même qui offre le service d'évaluation.

La question de l'évaluation est revenue à plusieurs reprises sur le tapis hier en commission parlementaire et tout comme la Fédération des collèges, l'Association des collèges du Québec verrait plutôt la mise sur pied d'un centre d'évaluation, complètement indépendant.

M. Morin quant à lui a déclaré hier qu'il pensait d'abord et avant tout à l'évaluation pédagogique alors que la Fédération des cégeps et les collèges privés pensent aussi à l'évaluation institutionnelle, dont la Fédération des cégeps veut s'occuper.

La CEQ, elle, estime que le Conseil des collèges du projet de loi est « un organisme de surveillance des collèges, au service du ministère de l'Éducation ».

« La coopération des professeurs et des étudiants et étudiantes au niveau du contenu de l'enseignement, des normes de qualité et des méthodes pédagogiques nous paraît beaucoup plus féconde qu'un contrôle hiérarchisé », dit encore la centrale syndicale qui craint la sclérose de la pédagogie, advenant la création de mécanismes d'évaluation le moindrement rigides.

Personne n'est demeuré insensible à l'avènement d'une telle commission d'évaluation et tout un chacun se juge apte à exercer une partie de l'évaluation des enseignements et des collèges eux-mêmes.

C'est sans doute, avec le rôle du conseil d'administration, un aspect-clé du débat de la commission parlementaire. Les pouvoirs du conseil d'administration sont souvent considérés comme fictifs à l'heure actuelle et leur composition donne lieu à des divergences sur la question de savoir si les éléments extérieurs au collège seront beaucoup plus nombreux que ceux des composantes du collège ou non.

Pour sa part, l'Association des collèges privés du Québec, qui regroupe 24 collèges, en a profité pour demander une fois de plus au responsable de l'éducation ce qu'il advenait de sa politique en matière d'enseignement privé, attendue depuis plus d'un an.

Le ministre leur a notamment répondu: « À ce que je sache, vous ne crevez pas de faim ».

Les porte-parole de l'Association des collèges se sont montrés inquiets de certains articles du projet de loi qui ont pour effet de modifier la loi de l'enseignement privé, sans que les nouvelles règles du jeu soient claires.

Les collèges privés se sont dits disposés à se soumettre à certaines des conditions imposées aux cégeps notamment en ce qui a trait à l'admission des étudiants qui furent décrites comme étant « pas tellement restrictives mais plutôt particulières ».

« Il est normal d'entrer dans le jeu de la coordination mais qu'on nous refuse un programme parce qu'on est privé, ça non », a déclaré à la commission un représentant de l'Association.

GM: $200 d'indemnité

QUÉBEC (PC) — La compagnie General Motors a accepté de verser une compensation de $200 aux propriétaires de certains modèles 1977 équipés d'un moteur irrégulier.

Une entente est intervenue en ce sens, entre la compagnie et l'Office québécois de protection du consommateur, a annoncé hier le ministre responsable de l'Office, Mme Lise Payette.

Les voitures visées sont les Buick Century, Regal ou Skylark équipés d'un moteur LM1 ou LG3, l'Oldsmobile Delta 88 équipé d'un moteur LM1 ou LG5, et le Pontiac Ventura équipé d'un moteur LG3.

AUJOURD'HUI

À 9 h, colloque sur l'éducation populaire, organisé par le Service de l'éducation des adultes de la Commission des écoles catholiques de Montréal, au Cégep Ahuntsic, 9155 rue Saint-Hubert.

■

À compter d'aujourd'hui, et jusqu'à dimanche, exposition d'art et d'artisanat au profit des déficients mentaux adultes, au Centre Pierre-Charbonneau, 3030 rue Viau.

■

À 19 h 30, réunion du Groupe d'action féminin de Saint-Laurent, au YMCA de cette ville, 1745 boul. Décarie.

■

À 20 h, conférence sur l'adolescence au pavillon principal de l'Université de Montréal, avec trois spécialistes invités.

■

À 18 h 30, conférence du Dr W. Paskievici, de l'Ecole polytechnique, sur "La sécurité et la fiabilité des centrales nucléaires", à l'auditorium de l'Hydro-Québec, 75 boul. Dorchester ouest.

■

À 12 h 30, conférence de M. Jean-Louis Gagnon, du CRTC, devant le Club Kiwanis Saint-Laurent de Montréal, à l'hôtel Ritz-Carlton.

■

À 19 h 30, soirée d'information sur le vidéo, outil de communication, à l'Association des jeunes travailleurs de Montréal, 4800 rue des Erables.

À 13 h 30, Mgr Paul Grégoire invite tous les aînés du diocèse de Montréal à s'unir à lui, à l'Oratoire Saint-Joseph, dans la prière et la réflexion sur la priorité diocésaine.

■

À compter d'aujourd'hui, et jusqu'à vendredi, congrès de l'Aide juridique, à l'hôtel Reine Élizabeth.

■

À 20 h 30, soirée d'information consacrée aux enfants de différents pays, dans le cadre de l'Année internationale de l'enfant, au YMCA de Saint-Laurent, 1745 boul. Décarie.

■

Dernière journée du colloque sur les automatismes pour les enseignants technologiques du Québec, au Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu.

■

Dernière journée du congrès de l'Ordre des comptables agréés, au Manoir Richelieu de Pointe-au-Pic.

■

Dernière journée du congrès de la Fédération canadienne des municipalités, à l'hôtel Hilton de Québec.

■

Dernière journée du congrès international sur la science des plasmas, au pavillon 3,200, rue Jean-Brillant, de l'Université de Montréal.

■

Clinique itinérante de la Croix-Rouge à la caserne des pompiers du 12012 boul. Rolland, à Montréal-Nord, de 10 h à 22 h.

PELLETIER et PELLETIER
Optométristes
84, NOTRE-DAME OUEST, 4e ÉTAGE
• optométrie générale
• lunetterie
• lentilles de contact
Rendez-vous:
845-2987
Jean Pelletier, B.A., L.Sc.O.
Michel A. Pelletier, B.A., L.Sc.O.

Le Relais
FÊTE
LA CHEVETTE
Ça 100 la bonne affaire
100 Chevette
Le plus vaste choix de Chevette à Montréal
COMPTANT MINIMUM
prix à partir de $3999.
Le Relais vous offre un excellent choix de: Nova, Camaro, Chevette, Monte Carlo, Corvette, Monza, Chevrolet Malibu et camionnettes Chevrolet
FACE AU MÉTRO JARRY
Le Relais CHEVROLET LTÉE
Angle Jarry et Lajeunesse • tél.: 276-2541
PLAN DE FINANCEMENT GMAC
GM

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910 | Rédacteur en chef: Michel Roy | Rédacteurs en chef adjoints: Jean Francoeur, Lise Bissonnette | Directeur de l'information: Pierre Loignon | Trésorier: Bernard Larocque

L'option paritaire

LA souveraineté-association devait sortir dûment définie du dernier congrès biennal du Parti québécois. Or M. Lévesque a eu beau inviter les délégués, et par suite les Québécois, à acheter la maison sur plans et devis sans se préoccuper des « détails de plomberie », même l'esquisse générale souffre encore quelques questions. Autant les objectifs de l'association économique d'un Québec souverain avec le reste du Canada commencent à être clairement lisibles, autant, en examinant les propositions cruciales touchant aux mécanismes de l'association, aux institutions conjointes, à la gestion, on a l'impression que les penseurs et stratèges n'ont pas terminé leurs devoirs. Des questions essentielles ne sont même pas posées, d'autres sont à peine évoquées pour être laissées à la sagesse d'éventuels « négociateurs » canadiens et québécois, d'autres enfin sont définies trop sommairement pour ne pas soulever plus d'inquiétude que d'intérêt.

■

La proposition péquiste veut que le Canada et le Québec, « États souverains », se lient sur la base d'un traité spécifiant les « compétences » qu'ils conviennent d'exercer conjointement. On chercherait vainement, dans les textes du demandeur, une liste très précise de ces compétences communes outre les catégories très larges de l'union monétaire, de l'union douanière, et de certaines ententes en matière de transports. Même la position traditionnelle du Québec en matière de partage des pouvoirs est moins floue au total.

Mais c'est au chapitre des « institutions conjointes » qu'on reste tout à fait sur son appétit. Tout en laissant entendre qu'on pourrait en créer plusieurs, on n'en définit que deux: une sorte de Cour de justice chargée d'interpréter le traité et les actes juridiques de ce qu'on nomme « l'Association Québec-Canada » et un « organe décisionnel » formé de ministres délégués par chacun des gouvernements des deux pays. On ignore tout de l'étendue des pouvoirs de ces ministres délégués, des mandats qu'ils tiendraient de leurs gouvernements, des modes selon lesquels ils débattraient de questions certes vitales pour les deux pays, et de la nature comme de l'ampleur des instruments bureaucratiques dont ils auront certainement besoin pour mettre en oeuvre leurs décisions. Tout cela semble être laissé au bon vouloir des négociateurs.

Pourtant ce sont là des questions fondamentales, que peut et doit à bon droit se poser le citoyen qu'on appelle à jeter par dessus bord le fédéralisme, et avec lui, le Parlement fédéral au moins soumis au régime du contrôle électoral, comme des débats et des décisions publiques. « La façon dont les institutions adopteront leurs actes juridiques », ouverte à définition ultérieure selon la proposition générale adoptée samedi, n'est sûrement pas un « détail de plomberie ».

Les propositions touchant aux institutions conjointes sont en réalité dominées par un seul souci, très précis et si attrayant pour la base péquiste qu'il a occulté tout le reste, celui d'instituer la « parité » dans la prise de décision.

Déjà, l'hiver dernier, un comité du PQ avait publié un document de travail, beaucoup plus minutieux celui-là, qui indiquait comment on entendait magiquement résoudre l'équation Québec-Canada: on cogérera tout ce qui sera commun, et c'est beaucoup dans des économies aussi intégrées, à deux plutôt qu'à onze, et le tour sera joué.

La parité, doit-on normalement comprendre, signifie une représentation égale des deux nations à toute table conjointe, et un poids égal pour leurs positions respectives. Elle suppose donc que le Canada anglais, de l'Atlantique au Pacifique, oublie généreusement son importance démographique, politique, économique dans la fédération actuelle et accepte d'être lié en bloc à un véto du Québec. Chaque État disposerait d'un vote, dit-on pour l'organe décisionnel central, et les décisions seraient prises à l'unanimité.

Il y a une logique séduisante derrière cet échafaudage: puisque nous sommes un peuple, explique-t-on, et que les Canadiens des autres provinces en sont indistinctement un autre, ils doivent accepter de traiter avec nous « d'égal à égal ». On a même tendance à présenter cette association égalitaire entre Québec et Canada comme une sorte de réparation historique obligatoire pour le Canada anglais, s'il veut témoigner de sa bonne volonté.

Mais le Canada pourrait parfaitement respecter le Québec en toute « égalité » sans s'enfermer avec lui, et tout entier, dans des institutions bloquées par la règle de l'unanimité. Avec un Québec éventuellement souverain, l'Ontario pourrait s'associer un peu, les Maritimes beaucoup, et l'Ouest pas du tout, l'intérêt tenant tout naturellement lieu de critère, sans que le principe de l'égalité entre peuples souffre la moindre entorse.

La magie de la parité et de l'égalité consacrée dans les institutions est d'ailleurs si forte qu'elle fait oublier l'intérêt même du Québec. La règle de l'unanimité entre deux partenaires inégaux en nombre et en force économique ne peut se solder que par la victoire du plus fort, ou la paralysie fréquente. Pour que le PQ accepte de livrer ainsi le destin économique du Québec aux mêmes « décideurs » politiques qui dominent le gouvernement fédéral depuis un siècle et les conférences fédérales-provinciales depuis plusieurs décennies, alors qu'il ne les a jamais trouvés que décevants ou hostiles, il faut que son plan se soit rédigé en bonne partie dans le rêve.

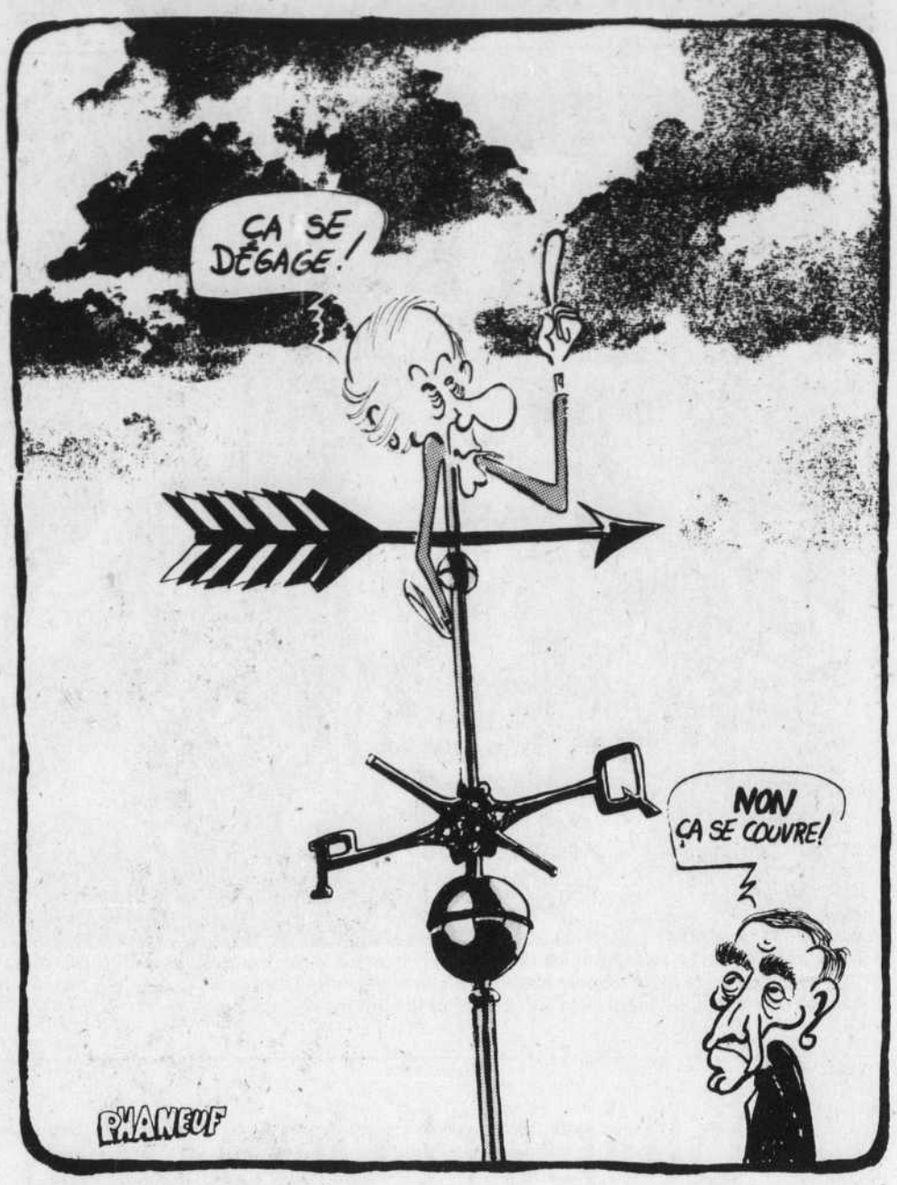
■

Tout se passe comme si ce programme, irréel dans sa naïveté, avait été conçu pour provoquer un « non » au Canada anglais. Car même en le supposant prêt et capable de l'accepter, celui-ci ne saurait le faire sans avoir redéfini son propre régime politique. Sera-t-il un État unitaire? un État fédéral à neuf provinces, confédéré avec le Québec? ou quatre pays allant chacun selon leurs intérêts? Ce n'est certes pas au Québec de le décider, et cela ne peut se décider sans que le Québec le provoque en déclarant d'abord sa souveraineté.

Il n'y a rien de mal à aller vérifier cette réaction du Canada anglais par un premier référendum. Mais elle est prévisible, et il serait malhonnête de la présenter, comme on commence déjà à le faire, sous des couleurs odieuses.

En attendant, au surplus, il faudra que les penseurs péquistes enrichissent leurs oeuvres de quelques précisions pour voir s'ils ne nous proposent pas de troquer une dépendance pour une autre, en toute souveraineté politique limitée, par l'égalité et la parité.

Lise BISSONNETTE



Ne vous excusez plus, M. Clark

M. Clark est insatisfait de la représentation québécoise au sein de son gouvernement. Il paraît même confus. Il promet de faire mieux dès que possible. Il laisse entendre que des personnalités de prestige ont décliné ses invitations. D'autres réfléchissent encore. Le premier ministre est prêt non seulement à combler les vacances de la région québécoise au Sénat mais encore à ajouter des fauteuils au besoin.

Il est vrai que le contingent québécois n'est pas imposant (quatre sur trente) au sein d'un conseil de ministres dont on s'accorde d'autre part à reconnaître la force et la qualité. Entre la situation présente et le French Power si souvent célébré, un gouffre s'est ouvert.

Mais M. Clark n'a pas à s'excuser de la sorte, ni la presse torontoise (vaguement culpabilisée) à lui faire grief du grand partage que le scrutin du 22 mai a fait apparaître plus clairement. En somme, s'il n'y a pas plus de ministre québécois dans le gouvernement de M. Clark, c'est que les électeurs de cette province, faut-il le rappeler, n'ont élu que deux députés conservateurs. La représentation ministérielle, malgré toute la bonne volonté de M. Clark, ne peut pas être beaucoup plus nationale que la députation elle-même. Et pourtant, en faisant appel à deux sénateurs, et bientôt à deux autres peut-être, le premier ministre a réussi à rétablir en partie un équilibre que l'électorat québécois n'a pas voulu réaliser. Et même s'il avait été possible cette année de recourir à des éléments de la proportionnelle afin d'assurer un plus juste équilibre national, ainsi que l'explique plus bas notre collaborateur Robert Décary, la représentation québécoise dans le cabinet ne serait pas sensiblement supérieure à la part des suffrages recueillis par le PC, soit 13.5%. On ne saurait donc reprocher au premier ministre d'accepter le résultat de ce qu'il faut bien appeler l'expression de la volonté populaire du Québec. Les électeurs ont si bien obéi aux libéraux qui les appelaient à « parler fort » qu'ils sont aujourd'hui réduits à chuchoter dans un cabinet conservateur.

Ce n'est pas en employant des moyens artificiels pour recruter de nouveaux ministres québécois que M. Clark sera mieux perçu ici. C'est plutôt en faisant des politiques qui répondront aux besoins du Québec. MM. LaSalle, Flynn, Asselin et Grafftey peuvent déjà s'y employer. Mais leurs collègues des autres provinces, responsables des ministères économiques et sociaux, ne sont pas moins impliqués dans cette entreprise. MM. Elmer MacKay (Expansion économique régionale), William Jarvis (Relations fédérales-provinciales), Crosbie (Finances) et MacDonald (Secrétariat d'État et Communications) sont autant ministres pour le Québec que pour les autres provinces. S'ils parviennent à le démontrer concrètement dans un avenir rapproché, ils auront marqué des points et le Québec se reconnaîtra mieux dans le nouveau régime. Mais celui-là ne doit attendre ni faveur ni privilège de celui-ci.

Pour manifester davantage son souci d'assumer pleinement la dimension du pays, le premier ministre peut encore désigner à des postes vitaux des Québécois francophones, comme il a fait déjà hier en nommant Marcel Massé au poste de secrétaire du Cabinet et greffier du conseil privé, ce qui en fait le premier fonctionnaire de l'État. Il peut également créer un groupe consultatif qui serait chargé de le conseiller en matière de réforme constitutionnelle et de politique québécoise. Il lui faudra s'équiper d'autant plus vite dans ce domaine qu'il vient de confirmer son intention de réunir dès cet automne une conférence fédérale-provinciale sur la réforme constitutionnelle.

C'est là une manière de faire savoir que, loin d'accepter l'offre de moratoire lancée récemment par M. Claude Morin, le premier ministre entend reprendre le dialogue sur l'avenir du pays. Il faut respecter cette décision à la condition que M. Clark soit vraiment en mesure de présenter des propositions qui aient quelque signification dans le débat en cours ou qui soient de nature à « promouvoir le plus possible l'autonomie du Québec » comme le prévoit l'article 6 du chapitre II du programme du PQ.

Michel ROY

ACTUALITÉ

La réforme électorale a ses limites

par Robert Décary

Il est beaucoup question, depuis le 22 mai dernier, de réformer le système électoral de manière à éviter qu'une province, le Québec dans le cas présent, ne soit sous-représentée au sein du cabinet et du gouvernement fédéraux.

La générosité d'une semblable réforme ne doit cependant pas remettre en cause — sans, du moins, que n'en soient attivement analysées les conséquences — le système démocratique dans lequel nous vivons. C'est une chose, en effet, que de corriger des injustices électorales, mais c'est tout autre chose que de fausser les résultats d'une élection dans le but avoué de donner à la population d'une province une représentation dont elle-même n'a pas voulu.

Il y a, par exemple, une injustice flagrante, qu'il est facile de corriger sans chambarder le système parlementaire, dans le fait que les libéraux n'obtiennent aucun des quatre sièges de l'Ile-du-Prince-Edouard tout en y récoltant 40.3% des voix. Ou qu'en Ontario, les libéraux, forts de 38.4% des voix, récoltent 25 sièges de moins que les conservateurs qui, pourtant, n'obtiennent que 0.5% de voix de plus.

Il y a aussi une injustice, moins criante cependant, dans le fait que les libéraux n'obtiennent qu'un seul siège en Colombie-Britannique avec 23.1% des voix, et n'en obtiennent aucun en Saskatchewan et en Alberta avec, respectivement, 21.6 et 20.7% des voix, et dans le fait que les néo-démocrates, avec 22% des voix, ne récoltent que six des 80 sièges de l'Ontario.

L'injustice, s'il en est, est beaucoup plus acceptable quand un parti, tel le Parti conservateur au Québec, récolte deux sièges sur un total de soixante-quinze, avec 13.7% des voix. Quand un parti ne parvient à convaincre que si peu d'électeurs d'une région donnée, il ne peut être considéré, dans cette région, que comme un parti marginal, et ne serait-ce pas faire violence à la volonté de rejet, clairement exprimée par l'électorat québécois, que de chercher à tout prix à lui donner des sièges additionnels?

Le système électoral, si perfectionné soit-il, ne peut quand même pas trahir la réalité: le but d'une réforme ne doit pas être de trouver des sièges à tous les partis, dans toutes les provinces, même chez les plus récalcitrantes d'entre elles, mais de s'assurer que la minorité soit mieux représentée là où elle s'est exprimée avec une certaine force.

À moins de favoriser un scrutin proportionnel parfait (avec la quasi-certitude d'élire un gouvernement minoritaire, tant la présence des tiers-partis rend minces les probabilités qu'un parti obtienne plus de 50% du vote) il est essentiel d'établir ce qu'on pourrait appeler un « seuil de marginalisation », qu'un parti doit franchir, dans une région donnée, s'il veut profiter d'un rajustement fictif de la distribution des sièges, et de s'assurer que sous le noble prétexte de donner une voix parlementaire à une minorité, on ne diminue pas trop, en nombre de sièges, l'écart qui sépare, en nombre de votes, les différents partis. Ce « seuil de marginalisation » pourrait se situer quelque part entre 5 et 20% (on voit le danger que frôle le Parti conservateur en ne récoltant que 14% des voix au Québec), et un écart respectable pourrait être préservé en n'attribuant pas plus de 10% ou 15% de sièges additionnels à chaque région. Ainsi, en attribuant 10 sièges de plus au Québec et en les distribuant en proportion des votes reçus par les partis sous-représentés, on aurait obtenu les résultats suivants, au Québec, le 22 mai dernier: libéraux, 67, créditistes 10, conservateurs 6, néo-démocrates 2, en fixant à 5% le seuil de marginalisation. Un tel résultat eût considérablement facilité la tâche de M. Clark, sans pour autant trop trahir la volonté de l'électorat québécois mais sans non plus régler tous les problèmes d'une sous-représentation du Québec au sein du cabinet.

Une réforme du système électoral serait certes très bienvenue, notamment pour corriger les injustices les plus graves. Mais il est important de ne pas s'y aventurer à l'aveuglette, sans respect de la volonté de la population, et de ne pas croire qu'à elle seule, semblable réforme réglerait tout. Nulle réforme sérieuse ne saurait encourager le « marginalisme » des partis politiques ni suppléer à la faillite d'organisations politiques dans certaines régions. Nulle réforme sérieuse ne saurait, non plus, masquer la réalité électorale ni faire en sorte que le jeu de la démocratie soit faussé. Il ne faudrait quand même pas, parce qu'une province joue au mouton noir (ou rouge), modifier le système de représentation au Parlement à un point tel que ce dernier ne reflète plus la réalité, ni faire entrer tant de non-élus au cabinet que le principe de responsabilité ministérielle serait mis sur les tablettes.

LETTRES AU DEVOIR

■ Oui, à qui les Jeux profitent-ils ?

(Lettre adressée à M. Jean-Claude Leclerc.)

Maintenant que la commission Malouf a terminé son enquête sur le coût des Jeux olympiques de 1976, vous vous demandez, dans votre éditorial de samedi le 26 mai « À qui les Jeux profitent » sans interrogation et sans dire clairement à qui ils profitent et à qui ils ne profitent pas.

J'aurais aimé vous voir, quand ce n'eût été que par souci d'honnêteté intellectuelle, définir la nature et les raisons d'être de cet immense (et je ne dis pas grandiose) projet que sont les Jeux de la XXIe Olympiade.

Votre éditorial est marqué au sceau du mépris (le mot poubelle que vous utilisiez au début du dernier paragraphe de votre article signifie: ensemble de choses rejetées avec mépris); je ne conteste pas votre droit de mépriser tout ce qui de près ou de loin a touché à la préparation des Jeux de Montréal: les services de police, la GRC, la SQ, la police de Montréal, le gouvernement Bourassa, des firmes d'ingénieurs-conseils, l'Office des professions, la Corporation des ingénieurs,... Je constate votre mépris et ne peux m'empêcher de trouver qu'il recouvre de nombreux secteurs de notre société parmi lesquels il doit bien se trouver cependant au moins quelque citoyens intègres.

Je me demande en lisant et relisant votre éditorial qui et quoi vous estimez dans notre société et à qui profite le mépris!

Les citoyens du Québec ont certainement beaucoup lu et beaucoup entendu de données plus ou moins factuelles, plus ou moins complètes, plus ou moins biaisées sur les réalités touchées par l'enquête Malouf. En 1976, ils ont voté contre le gouvernement Bourassa et en 1978, ils ont reporté M. Drapeau à la mairie de Montréal. Sans pousser plus loin l'analyse de ces événements (elle a été amplement faite dans le passé), ils témoignent au moins de la capacité du public à évaluer des situations et à opérer par l'utilisation de leur droit de vote, les changements et les continuités qu'ils favorisent.

À qui profitent les Jeux?

J'ai le goût de vous dire que les Jeux profitent à tous ceux qui les ont vécu: athlètes et entraîneurs, commentateurs, travailleurs professionnels et non professionnels, citoyens montréalais, canadiens et étrangers, sportifs de toutes disciplines et artistes pour ne nommer que ceux-là; toutes ces collectivités plus ou moins grandes, tous ces groupes de travail, tous ces spectateurs enthousiastes ont ainsi accédé à une réalité sociale très moderne: la participation; ils ont également pressenti et senti les contentements attachés à la recherche et la conquête de l'excellence, à la fierté nationale, au ralliement, au dépassement, au développement. Toutes ces réalités échappent heureusement au jugement moral et aux impératifs de la loi.

J'ai le goût de vous dire que les Jeux profitent également à tous ceux qui vivent de jeux: j'entends par là autant les personnes qui composent des équipes comme les Expos par exemple, que les patineurs et les baigneurs qui utilisent à un autre niveau les aménagements de la XXIe Olympiade.

L'autre question importante quej'aimerais soulever ici, et elle en suscite beaucoup d'autres, est la suivante: à qui l'enquête Malouf profite-t-elle? N'est-ce pas le public, les citoyens qui font les frais de cette commission? Et si les Jeux ont coûté très cher, les entreprises d'épuration morale coûtent également très cher... Quels intérêts, quels résultats réels et concrets en retirent ou en retireront ceux qui durant des mois ont occupé leur temps avec les deniers publics pour opérer ces mises à jour? Les réussites d'épuration sont difficiles voire impossibles à évaluer sur le plan humain et sur le plan économique puisqu'elles soumettent les hommes et les institutions à la rigidité, à l'intolérance et aux limites de la loi au nom de la Justice.

Monsieur, j'ai aussi le goût de vous dire que je ne méprise pas mes frères et soeurs québécois qu'ils soient ingénieurs, policiers, sportifs ou spectateurs. Vous l'avez constaté par cette réaction à votre éditorial; je ne méprise pas non plus la commission Malouf, mais je ne me sens pas proche des dénonciateurs et des entreprises de dénonciations surtout si, pour exécuter leur mandat, ils doivent forcément salir et briser l'intégrité de fond des hommes, n'exalter que des abus, entamer sans discernement la crédibilité de certains organismes, faire douter gravement de la validité et de la légitimité de certains de leurs actes (elles sont pourtant là les installations olympiques à s'imposer par leur ampleur) et méconnaître— et voilà le pire — la compétence certaine de tous les Canadiens français qui ont relevé avec succès l'énorme défi des Jeux, qui ont peiné et travaillé pour leur réalisation. Tous ceux qui ont été trouvés impurs par la commission Malouf et les « purs de maintenant » seront-ils considérés autrement un jour que comme du gibier à poubelle? Et quelle est exactement la mission terminale de ceux qui, hommes, vivent de prétendus scandales d'autres hommes?

Marie-Thérèse DUSSAULT
Notre-Dame-de-Grâce, 29 mai

■ L'infirmière doit d'abord se réaliser

Près de 900 participant(e)s venu(e)s des quatre coins du Québec ont apporté des recommandations au Congrès d'orientation de l'Ordre des Infirmiers et Infirmières du Québec. La plupart de ces recommandations traduisent des attentes vis-à-vis de la Corporation professionnelle et proposent des moyens pour favoriser une amélioration de la qualité des soins, une meilleure formation de base et en cours d'emploi, une plus grande implication de l'infirmière au niveau social, etc.

Pourquoi nous faut-il toujours attendre que les initiatives viennent d'en haut? Pourquoi faut-il que les autres soient les agents de notre changement?

Nous avons senti que les infirmières se sentent menacées par les autres travailleurs de la santé. Je suis pourtant convaincue qu'il y a de la place pour tous au Québec. Je ne crois pas que les infirmières qui défendront leur place avec agressivité sauront mieux la prendre ou la conserver que celles qui établiront des relations de collaboration et de complémentarité véritable avec ces autres professionnels de la santé.

Pour moi, il ne fait aucun doute que l'infirmière qui cherche à s'identifier, à faire sa place dans l'équipe de soins est avant tout un individu qui cherche sa place dans le monde. Je crois que le problème se situe à ce niveau. Je me définis avant tout comme un individu vivant dans une société donnée, je participe à la vie de cette société par un travail qui est celui de l'infirmière et cette profession est le moyen que j'ai choisi pour me réaliser. Je ne me sens donc aucunement menacée.

Je reprends ici les mots de Jacques Languirand: « Le seul travail qui compte c'est le travail sur soi. Travailler n'est donc pas un but mais un moyen. »

Il est essentiel que chacune d'entre nous s'interroge sur la possibilité que lui offre la profession de répondre à ses aspirations en tant qu'être humain. Si la réponse est négative, il faudrait repenser notre orientation plutôt que d'accuser la profession, le milieu ou le système. Et pour les futures infirmières, souhaitons que les cours leur permettent de voir ce que sera leur travail afin qu'elles sachent s'il leur est possible d'avoir du plaisir à le faire et sinon qu'elles puissent utiliser les richesses de leur personnalité dans un domaine où elles se sentiront vraiment bien.

Je souhaite que ces deux jours aient permis à chacune d'amorcer une réflexion personnelle sur son propre niveau d'autonomie et les moyens qu'elle entend privilégier pour l'augmenter. Ceci fait, elle pourra penser à l'autonomie de son client et c'est alors que la qualité et l'humanisation des soins ne seront plus des voeux pieux mais des rêves réalisables.

Je suis d'abord un individu avant d'être une professionnelle.

Louise BAILLARGEON,
infirmière
Habitat Soleil
Montréal, 17 mai

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: $65. par année; six mois: $36; trois mois: $24. À l'étranger: $70. par année; six mois: $38; trois mois: $27. Éditions du samedi: $19 par année. Édition quotidienne livrée à domicile par porteur: $1.50 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361
(lignes groupées)

Le Pacte andin de 1969 à 1979

Dix ans d'intégration en Amérique latine

par
Manuel de la Fuente

D'origine bolivienne, M. de la Fuente prépare actuellement, à l'Université de Montréal, une thèse de doctorat qui portera sur le Pacte andiin.

LE 26 mai dernier, les présidents de la Bolivie, de la Colombie, de l'Equateur, du Pérou et du Venezuela se sont donné rendez-vous à Cartagena (Colombie), berceau du Pacte andin, pour y réaffirmer leur volonté de poursuivre le processus d'intégration économique amorcé il y a 10 ans. C'est en effet dans cette ville du nord-est de la Colombie que le Chili et les pays mentionnés ci-dessus, à l'exception du Venezuela, signèrent, le 26 mai 1969, un accord d'intégration régionale, l'accord de Cartagena, plus communément appelé Pacte andin, qui allait faire preuve d'une originalité et d'un dynamisme tout particuliers. Le Venezuela, intéressé depuis le début à ce processus d'intégration, y adhérera finalement le 13 février 1973.

A la réunion du 26 mai dernier, les cinq présidents ont décidé la création du Tribunal andin de justice. Ce tribunal aura son siège à Quito (Equateur) et sera composé de cinq juges. Mais revenons au 26 mai 1969.

Le Pacte andin, pourquoi?

Les cinq pays qui se réunirent à Cartagena cherchaient alors une voie originale pour sortir du sous-développement et secouer la tutelle économique des pays développés, notamment celle des Etats-Unis. En signant cet accord d'intégration, les cinq pays membres créaient une zone de libre échange, éliminant les barrières douanières et autres obstacles au commerce, et prenaient des dispositions qui conféraient au Pacte andin toute son originalité. En effet, la libération des échanges, premier pas vers l'intégration, est une arme à double tranchant: si elle peut favoriser la croissance de la production (les entreprises profitant de l'économie d'échelle), elle peut également renforcer les disparités entre les pays membres et conduire à une croissance désordonnée de l'économie dont les seuls bénéficiaires sont les entreprises multinationales. Pour pallier ce danger, le Pacte andin, outre la libération des échanges, s'est fixé l'objectif de réduire les disparités régionales et de promouvoir un développement équilibré des pays membres, notamment par le contrôle des investissements étrangers et par une programmation industrielle conjointe.

De plus, par cet accord, les pays andins se proposaient d'harmoniser leurs politiques générales dans les domaines économiques et sociaux. Enfin, et c'est un point fondamental, le Pacte andin cherchait à renforcer la capacité de négociation des pays membres en réduisant leur dépendance commerciale, financière et technologique.

En fonction des objectifs retenus, les promoteurs du Pacte andin ont mis en place un certain nombre d'organismes, dont, pour ne citer que les principaux, la Commission, composée des représentants plénipotentiaires des pays membres, qui vote les accords, appelés « décisions », et le Comité (Junta), organe technique, qui soumet des propositions à la Commission et se charge de faire appliquer les décisions votées. Il lui restait à se doter d'un Tribunal de justice pour trancher les différends, c'est chose faite depuis le 26 mai dernier.

Quelques réalisations du Pacte andin

1) la libération des échanges:

Lors de la signature de l'accord de Cartagena, en 1969, les pays membres avaient convenu de supprimer les droits de douane ainsi que les autres restrictions au commerce pour 1980, dans le cas de la Colombie, du Chili et du Pérou, et pour 1983 dans le cas de la Bolivie et de l'Equateur. Cependant, suite aux résolutions adoptées le 5 octobre 1976, à Lima, ces échéances ont été reculées à 1983 et 1988. Malgré ce délai, certains progrès ont été réalisés: la plupart des produits boliviens et équatoriens peuvent depuis 1973 être commercialisés librement à l'intérieur des autres pays andins; dans les autres pays, les droits de douane ont été réduits (de 50%, en 1976); et le commerce inter-régional est passé de $112 millions, en 1969, à $765 millions en 1977 (1), augmentation appréciable, qui cependant ne représente qu'environ 5% de tout le commerce extérieur des pays andins, le reste se faisant surtout avec les États-Unis et les pays de l'Europe de l'Ouest.

Ce programme de libération des échanges sera complété par l'établissement d'un tarif extérieur commun et une homogénisation des conditions de concurrence, comme le prévoient les décisions 45 et 49. La première vise à corriger les pratiques qui entravent la concurrence, à savoir le dumping, la manipulation des prix, les manoeuvres qui perturbent l'approvisionnement en matières premières, etc. La deuxième décision donne les directives de base pour harmoniser les législations de soutien aux industries. De plus, pour faciliter le flux des capitaux à l'intérieur de la zone, les capitaux régionaux jouiront d'un traitement égalitaire (décision 46) et la double imposition ne sera pas appliquée (décision 40).

2) traitement des capitaux étrangers

Pour desserrer l'emprise étrangère sur l'économie des pays membres le Pacte andin a voté la décision 24, intitulée « Régime commun de traitement des capitaux étrangers et réglementation des marques, brevets, licences et royalties ». Cette décision vise essentiellement le contrôle et l'intégration des technologies et des capitaux étrangers. Elle cherche à renforcer le contrôle national. Certains secteurs (transports, communications, institutions financières...) sont ainsi réservés aux investisseurs nationaux. D'autre part, les entreprises étrangères sont obligées de se transformer en entreprises nationales ou mixtes pour profiter du marché andin élargi. De plus, un contrôle est exercé sur le montant des profits rapatriés, les sources de financement et les taux de réinvestissement.

Cette décision, on s'en doute, a été très controversée chez les groupes hostiles à tout contrôle (groupes patronaux andins, dirigeants des firmes multinationales, associations des entreprises américaines) qui trouvèrent, après le renversement du président Allende, un allié précieux dans la junte militaire chilienne, favorable, elle, à son élimination. Contestée devant les tribunaux, attaquée dans des campagnes de presse qui prétendaient qu'elle ferait fuir les investissements étrangers, la décision 24 a été au centre de toutes les réunions, de toutes les séances d'information, de toutes les discussions du Pacte andin qui se sont déroulées de 1971 à 1976 et plus particulièrement de 1974 à 1976. Finalement, en octobre 1976, les pays andins, tout en gardant l'esprit de la décision 24, y ont apporté quelques modifications insuffisantes cependant pour convaincre le Chili de rester au sein du Pacte andin. Les principales modifications avaient trait au taux des bénéfices que les entreprises étrangères peuvent annuellement rapatrier (il passe de 14 à 20%) et à la possibilité nouvelle, pour les entreprises, d'avoir accès au crédit à moyen terme (3 ans).

Malgré le tollé soulevé par la décision 24, les investissements étrangers n'ont pas cessé d'affluer aux pays andins (sauf au Pérou de Velasco et au Chili d'Allende). Par contre, selon des estimations du département d'État américain et comme le souligne Fontaine (2), le Chili de Pinochet n'a pas réussi, malgré sa politique de portes ouvertes, à attirer beaucoup de capitaux étrangers.

3) la programmation industrielle:

Dans l'esprit de ses promoteurs, le Pacte andin devait entrainer l'industrialisation conjointe des pays membres. Ceux-ci, compte tenu de leurs ressources et de leurs intérêts spécifiques devaient se répartir les différents secteurs de l'industrie, s'entendre sur la localisation des entreprises, déterminer le type de production propre à chacun, en un mot, procéder à une véritable division internationale du travail. D'autre part, dans l'accomplissement des programmes, chaque pays devait participer à fixer le tarif externe commun, adopter les politiques nécessaires à leur réalisation et enfin se soumettre à un programme de libération des échanges.

Trois programmes ont été déjà adoptés. Le premier, en août 1972, (décision 57), concerne les secteurs des machines-outils, de l'électro-mécanique et de la machinerie. Le deuxième approuvé en 1975 (décision 91) concerne l'industrie pétrochimique. Le troisième, enfin, concerne l'industrie automobile. Ce programme, adopté à Quito (Équateur) le 13 septembre 1977, a ranimé l'espoir dans le processus d'intégration que le départ du Chili avait assombri.

Dans la réalisation de ces trois programmes sectoriels auxquels s'ajoutent d'autres en voie d'adoption (fertilisants, sidérurgie, électronique, communications), se joue en grande partie le sort du Pacte andin qui, rappelons-le, s'est donné comme objectif de faire décoller l'économie des États participants et de réduire leur dépendance vis-à-vis des pays développés. Grâce à ces programmes, les pays membres assurés pour leur production du marché élargi pourront développer des industries que, jusqu'alors, leur marché national trop restreint leur interdisait. C'est notamment le cas de la Bolivie et de l'Équateur pour l'industrie automobile. Mais encore faut-il que ces pays trouvent le financement, les investisseurs et les technologies nécessaires à l'accomplissement de ces programmes sectoriels — ce qui représente des centaines sinon des milliards de dollars — et que, d'autre part, les entreprises nationales ne laissent pas aux seules multinationales le soin de réaliser ces programmes.

Le peu de réalisations dans les programmes sectoriels de développement industriel (P.S.D.I.) révèlent toute la difficulté d'accomplissement d'un tel projet et ce, malgré la « Corporacion andina de fomento », sorte de banque régionale, les accords de coopération conclus avec d'autres pays et une politique scientifique et technologique dont se sont dotés les pays andins.

Perspectives

Les pays du Pacte andin, malgré une histoire, une culture, une langue communes et leur volonté d'intégration réaffirmée par leurs présidents le 26 mai dernier, ont encore un certain nombre de divergences à surmonter. Le Tribunal de justice, récemment créé, permettra sûrement de résoudre une partie de ces conflits. Il reste cependant à contrecarrer les pressions extérieures et à vaincre, au sein des pays membres, les critiques néo-libérales qui visent à l'élimination du contrôle des technologies et des investissements étrangers, à la libération à outrance des échanges internationaux et à la non-participation de l'État dans l'économie.

Enfin, un certain nombre de problèmes structurels restent à résoudre. D'abord, celui qui concerne le commerce extérieur des pays andins. Ce commerce se fait surtout avec les pays européens et les Etats-Unis et très peu avec les pays voisins, sérieux handicap pour l'intégration. Changer cette situation n'est pas facile et exige du temps et la volonté politique d'y arriver.

Ensuite, celui qui concerne les disparités entre les pays membres. Un des objectifs du Pacte andin était de diminuer ces disparités; or, il semble que le processus d'intégration ait surtout joué en faveur de la Colombie, un des pays les plus développés, et au détriment de la Bolivie. Le programme spécial d'appui à la Bolivie (décision 19), approuvé en 1977, pourrait corriger cette situation.

Enfin, celui qui concerne l'intégration interne à chacun des pays andins. Ces pays connaissent des différences assez marquées dans le développement d'une région à l'autre et dans la distribution des richesses. Le Pacte andin, et nous touchons peut-être là à son point faible, a très peu fait pour remédier à cette situation. Espérons que les retombées du processus intégrationniste favoriseront l'ensemble des populations andines et non les minorités déjà privilégiées.

Notes

(1) *Grupo andino*, No 78, julio 1978 p. 3

(2) R.W. Fontaine, *The Andean Pact: A Political analysis*, The Washington Papers No 45, Sage Publications, Beverly Hills et Londres 1977, p. 43.

Le défi des jeunes coops d'habitation du Québec

par
Jean-Guy Laguë

Ancien permanent aux Habitations communautaires du Centre-Sud, M. Laguë a participé aux travaux du comité montréalais et du Regroupement québécois des coopératives d'habitation. Dans ce commentaire, il explique pourquoi et comment le mouvement coopératif doit surmonter ses particularismes régionaux et la tentation de succès sans lendemains.

DEPUIS un an, le Regroupement des coopératives d'habitation du Québec travaille sur la question des programmes gouvernementaux de financement pour les projets coopératifs en habitation. Le 28 mai 1979, le Comité de coordination de la région de Montréal rendait public, à Montréal même, un mémoire intitulé *Pour une politique d'habitation coopérative au Québec* Les régions de Québec et de Rimouski s'apprêtaient à faire une démarche similaire chez eux. Le 29 mai, LE DEVOIR rapportait les visées du Regroupement provincial des coopératives du Québec et résumait succinctement le contenu de son mémoire. Le 30 mai, une position divergente, voire contraire, est prise par la Fédération régionale des Cantons de l'Est. Compte tenu de la teneur des propos et du ton employé par cette dernière, quelques clarifications s'imposent, ne serait-ce que pour donner une information la plus objective possible.

La représentation

La Fédération régionale des Cantons de l'Est, commentant la position du Regroupement provincial en matière de politiques d'habitation, parle du Regroupement en le qualifiant « de Regroupement des deux comités de coordination de Québec et de Montréal ». Pour être clair et objectif, il aurait fallu mentionner que le Regroupement est composé de trois régions: Québec, Rimouski, Montréal, réunies dans un comité provincial et que 95% des coopératives du Québec s'y trouvent représentées. Il aurait fallu dire que les délégués qui composent les regroupements régionaux et le Regroupement provincial sont élus par les coopératives et mandatés par ces dernières et ont un travail dont ils ont à rendre compte devant leur coopérative et leurs assemblées régionales.

Il aurait fallu dire aussi que la critique des nouveaux programmes de la SCHL est entreprise depuis juin 78, à la suite de leur annonce par l'ex-ministre, M. André Ouellet, programme qu'il a d'ailleurs réannoncés trois fois en quelques mois, chaque fois avec des versions différentes. Est-ce là de quoi les rendre crédibles et nous pousser à essayer de les évaluer après expérience? Il aurait fallu dire enfin que c'est suite à un refus total du ministre de discuter de ces « re-nouveaux » programmes que le Regroupement des coopératives du Québec a été mandaté pour mettre de l'avant ses alternatives en matière de programmes d'habitation coopérative. La proposition de programme faite par les coopératives a été discutée dans chaque coopérative, membre du Regroupement et votée dans les assemblées régionales.

Le Regroupement a toujours reçu l'appui et la collaboration du Comité provisoire chargé par les coopératives du Québec, y compris celles de la région de Sherbrooke, de mettre sur pied la future Fédération provinciale des coopératives d'habitation du Québec.

Finalement, il est important de le souligner, le mémoire rendu public le 28 mai s'inscrit dans une démarche à long terme visant une véritable politique d'habitation coopérative pour tout le Québec. Ce mémoire, très développé, touche tous les aspects en litige au niveau des coops, autant sur des questions d'incorporation, que d'administration et de bureaucratisme gouvernemental, De plus, ce mémoire situe la coopérative d'habitation dans l'ensemble du problème du logement au Québec.

Ces quelques exemples aideront, j'espère, à faire comprendre l'attitude tendancieuse, sinon bizarre, qu'adoptent des représentants d'une Fédération régionale regroupant cinq ou six coopératives, en tentant de faire passer pour marginal et non représentatif, un mouvement regroupant presque la totalité des coopératives du Québec. C'est non seulement déformer la réalité mais démontrer un profond mépris pour tous les coopérants qui ont bâti et qui continuent à orienter le Regroupement. Cette attitude surprend d'autant plus que nous avons souvent entendu parler par les représentants des Cantons de l'Est du besoin d'un mouvement coopératif fort et représentatif, de la nécessité de la solidarité entre les coopératives, etc. C'est un décalage important entre ce qui est prôné et ce qui est vécu.

Les enjeux de la lutte

Dans le même article du 30 mai, la Fédération des Cantons de l'Est, ou du moins son porte-parole, mentionne qu'il désire faire l'étude des nouveaux programmes: « Comme plusieurs coopératives du Canada, nous avons une hâte fébrile de finaliser les ententes pour pouvoir évaluer de façon réelle l'efficacité des nouveaux programmes ». Une telle pratique de pêche à la ligne pourrait s'expliquer si nous en étions à notre première expérience, comme en 1973, lorsque les programmes d'habitation coopérative de la SCHL faisaient leur apparition pour la première fois.

Cependant depuis ce temps nous avons eu à subir, toujours unilatéralement, sans consultation, des modifications à ce type de programme. Avec l'expérience, nous avons été en mesure de faire des simulations en partant des projets réalisés avec les anciens programmes (pourtant bien incomplets) et dans presque la totalité des cas, les nouveaux programmes s'avéraient un net recul quant aux avantages financiers.

Mais il y a pire encore. C'est l'esprit coopératif qui est remis en cause dans les nouveaux programmes, voire même la possibilité de développer un mouvement autonome qui soit autre chose que l'administration de HLM. C'est d'ailleurs ce que souligne le communiqué de presse du Regroupement du 28 mai 79: « En pratique on veut faire des coopératives un nouveau type de logements sociaux pour les plus démunis et en même temps des logements locatifs au loyer du marché pour les autres ».

Dans l'article du 30 mai, il est souligné que la « Coop Housing Foundation of Canada » qui a négocié les politiques au nom des coopératives du Canada, en est venue à une entente au début de janvier avec le gouvernement fédéral. Cela est exact, mais il faut savoir que la majorité des coopératives qui travaillent avec la « Coop Housing Foundation » sont des coopératives de construction, avec une moyenne de loyer de $400 par mois. Si les politiques actuelles répondent aux besoins des coops canadiennes, elles ne tiennent absolument pas compte des réalités québécoises.

Nous avons été tenus à l'écart de toute négociation puisqu'il nous fallait parler d'une autre réalité, la nôtre. Les nouveaux programmes ont la couleur de ceux qui les ont bâtis. Ils peuvent répondre à leurs besoins, pas aux nôtres. Pour les utiliser, il faut tellement de contorsions et d'adaptation, qu'on s'épuiserait plus à s'adapter qu'à réaliser des projets. C'est un peu l'histoire du caméléon qui meurt d'épuisement sur un tissu écossais.

L'enjeu majeur de la lutte du Regroupement, c'est le choix de continuer à s'adapter à des politiques marginales bâties par les autres et au service des autres, ou de travailler à la réalisation d'une véritable politique de développement des coopératives. Une véritable politique de développement des coops sera autre chose que du ramassage de miettes; elle aura un véritable effet d'entrainement sur la conservation du bâti, la regénération des vieux quartiers et le développement d'un mouvement collectif capable de travailler à la définition de son cadre de vie et de le contrôler.

Au cours de nombreuses rencontres des regroupements régionaux et nationaux, certaines constatations et interrogations sont apparues:

■ La réalité des coopératives du Québec, soit à cause de l'approche, de la région où elle se situe, de la réalité du bâti, ou de la population rejointe, se présente sous plusieurs aspects ou formes différentes. Vouloir uniformiser l'ensemble des coopératives en y projetant sa réalité particulière contribuera à créer non pas l'unification des coopératives, mais l'éclatement du mouvement.

■ Le travail à faire dans le développement d'un esprit collectif ne fait que débuter. Si nous voulons développer une organisation commune, reconnue comme un interlocuteur valable d'un mouvement de coopératives d'habitation, il faudra miser davantage sur la solidarité de chacun. Ce n'est pas la première fois que le Regroupement doive faire face à du court-circuitage où un individu, voire une région, s'isole en situant les problèmes à partir de ses particularités (souvent ambiguës et changeantes), plutôt qu'en se situant par rapport à ce qui est commun et qui rejoint l'intérêt de tous.

■ Il faut poursuivre le travail amorcé par le Regroupement dans le domaine de l'information et de la formation. Déjà l'information qui circule à travers l'*Hebdo-Coop*, a permis de clarifier des situations souvent conflictuelles parce qu'entretenues par un réseau informel où les demi-vérités étaient source de bisbille et de divisions. Une information officielle connue par tous permet de combattre, voire d'éliminer les visées individuelles, et ainsi, de miser sur les projets de promotion collective.

De plus, en faisant circuler l'information, on peut systématiser celle qui nous vient des divers réseaux gouvernementaux, et voir comment une information donnée goutte à goutte, souvent différente selon qu'elle provient d'un individu ou d'un autre, d'un bureau ou d'un autre, est une information qui devient une désinformation. Ce genre de fonctionnement, on le sait, laisse place à l'arbitraire dans l'application des diverses politiques, isole les projets et les régions, et enlève toute possibilité d'organisation et d'action. Le simple partage d'intérêts communs et de problèmes semblables permet la création d'un esprit collectif en permettant la compréhension des enjeux, non pas à partir de la particularité de chacun, mais à partir de ce qui est commun à tous et qui s'inscrit dans des enjeux qui concernent tout le mouvement coopératif.

Dans le domaine de la formation, presque tout est à faire. Non pas de l'abc de ce qu'est une coopérative, mais le développement d'un mouvement coopératif socialement conscient, capable de saisir ce que représente un mouvement coopératif d'habitation qui soit autre chose qu'une multiplication de petites coopératives isolées. Le gouvernement d'Ottawa une fois de plus revient à la charge en faisant des coopératives un substitut aux HLM ou un autre élément marché compétitif privé à caractère spéculatif. Pour comprendre les défis que les coopératives devront relever, il faut être capable de passer les politiques de petite semaine qui consistent à réagir à ce qu'on nous offre, à s'y adapter, ce qui équivaut à n'avoir d'autres choix que de manger à tous les rateliers. Les militants doivent acquérir une expérience et une compétence suffisamment solides pour devenir des définisseurs de politiques plutôt que de simples consommateurs.

Pour cela il faudra accepter certaines contraintes et même des sacrifices importants. Je pense aux projets qui étaient sur le point de se réaliser et qui ont été retardés ou remis en question à cause des nouvelles politiques. Il faut être capable de refuser la sécurité et la gratification de « l'occupationnel » pour s'inscrire dans une démarche à plus long terme. Quelle importance de réussir un projet isolé si celui-ci s'inscrit dans un échec à moyen terme? Coop-Habitat devrait nous servir de leçon.

Le projet de développer un mouvement de coopétative d'habitation qui soit une alternative valable au secteur du marché spéculatif privé exige des obligations et des contraintes. Parmi ces obligations, il y a celle de penser et de planifier à long terme, développer une conscience collective, source de solidarité, dans une lutte revendicative pour obtenir réponse à nos véritables besoins. Dans les contraintes, il faudra être en mesure de refuser de collaborer aux politiques de replâtrage, quitte à retarder ou à modifier quelques projets qui, de toutes façons, demeureront marginaux et sans effet, sinon de nous faire dévier de nos objectifs et de notre projet principal.

Ce genre de choix ne peut être reporté. Ou il se fait quand la situation objective l'exige et ça s'appelle la solidarité dans les luttes, ou il ne se fait pas (peu importe l'enrobage dans un vocabulaire plus ou moins progressiste), et ça s'appelle de la collaboration avec l'autre camp, « pour quelques dollars de plus »...

SESSIONS DE FORMATION ESTIVALES

MANOIR DU LAC DELAGE

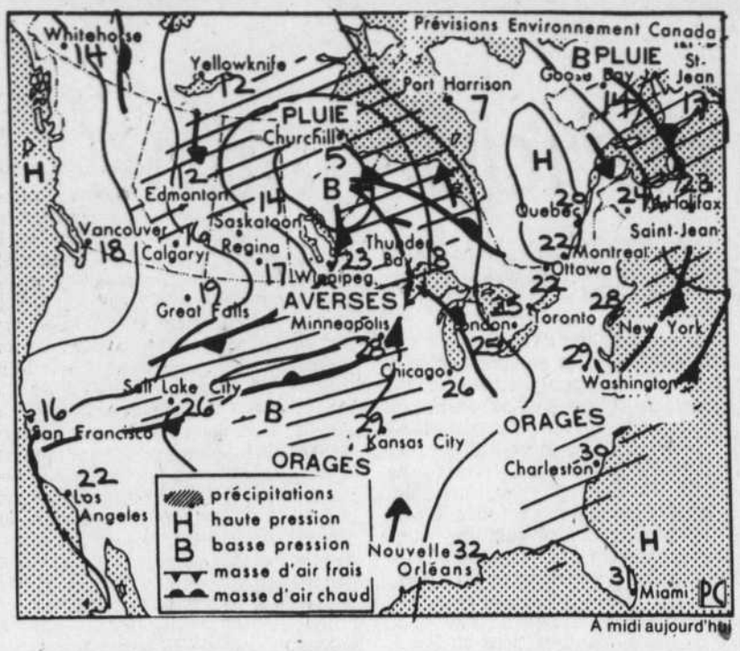
	Maximum
6 et 7 août 1979	
Gestion du temps	15 participants
6 au 10 août 1979	
Administration des salaires	18 participants
Analyse des besoins de formation	18 participants
Conduite efficace de réunion	12 participants
Contrôle de coûts	18 participants
Techniques d'entrevue	18 participants
Techniques de prévention d'accidents	18 participants
6 au 17 août 1979	
Étude des sytèmes administratifs	18 participants
13 et 14 août 1979	
Rédaction de rapports	15 participants
13 au 17 août 1979	
Accueil et initiation du personnel	18 participants
Arbitrage de griefs	18 participants
Gestion de projets	18 participants
Gestion des travaux d'entretien	18 participants
Gestion et stratégie de formation	18 participants
Le surveillant et son travail	18 participants
15 au 17 août 1979	
Présentation orale de rapports	10 participants
20 au 24 août 1979	
Évaluation des emplois	18 participants
Gestion des plans de carrières	18 participants
Méthode du cheminement critique	18 participants
Mon style de leadership et les nouvelles approches en gestion	12 participants
Relations interpersonnelles en milieu de travail	15 participants
Techniques de prévention d'accidents	18 participants
Techniques et principes de la formation	18 participants
Technologie de la qualité	18 participants

COSE

conseil en gestion/formation intégrée

440, boulevard Dorchester ouest, suite 302
Montréal, Québec H2Z 1V7
Tél.: (514) 866-5393

LA MÉTÉO



A midi aujourd'hui

Abitibi, Témiscamingue: ensoleillé. Maximum 18. Aperçu pour jeudi: beau et chaud.

■

Réservoirs Cabonga, Gouin, Pontiac-Gatineau, Rivière-du-Lièvre: ensoleillé. Maximum 20. Aperçu pour jeudi: beau et chaud.

■

Laurentides, Lac-Saint-Jean, Mauricie: ensoleillé avec passages nuageux. Maximum 20. Aperçu pour jeudi: beau et chaud.

■

Outaouais, Montréal: ensoleillé avec passages nuageux. Maximum 22. Aperçu pour jeudi: beau et chaud.

■

Trois-Rivières, Drummondville, Québec, régions montagneuses de l'Estrie-Beauce: ensoleillé avec passages nuageux. Maximum 20. Aperçu pour jeudi: beau et chaud.

■

Saguenay, Parc des Laurentides, Rivière-du-Loup, La Malbaie: ensoleillé avec passages nuageux. Maximum près de 20. Aperçu pour jeudi: ensoleillé.

■

Rimouski, Matapédia, Baie-Comeau, dégagement graduel. Maximum près de 15. Aperçu pour jeudi: ensoleillé.

■

Gaspé, Sainte-Anne-des-Monts, Parc de la Gaspésie, Sept-Îles, basse-Côte-Nord, Anticosti: nuageux avec averses. Maximum près de 16. Aperçu pour jeudi: ensoleillé.



Services essentiels: Picard mis en demeure d'assumer son mandat

par Marie Laurier

Déçue de l'inefficacité et du mutisme du Conseil sur le maintien des services de santé et des services sociaux sur lequel elle fondait tant d'espoir, l'Association des hôpitaux de la province de Québec (AHPQ) a sommé hier le président de cet organisme, M. Gérard Picard, d'assumer son mandat ou de démissionner.

Commentant la récente déclaration de M. Picard, le président de l'AHPQ, M. Paul Pleau, a souligné qu'il avait demandé aux quelque 200 hôpitaux membres de soumettre au Conseil des dossiers complets sur les ententes ou les listes syndicales prévoyant le nombre de salariés devant rester au travail à l'occasion d'un conflit. M. Picard a déclaré la semaine dernière qu'il se voyait davantage comme un médiateur que comme dénonciateur et il invitait les parties syndicale et patronale à reprendre la négociation sur le nombre de salariés requis pour assurer le maintien des services à la population. M. Pleau trouve cette attitude anormale alors qu'un grand nombre d'hôpitaux sont touchés depuis bientôt deux semaines par des arrêts de travail des infirmières, notamment dans la région de Québec et aujourd'hui à Montréal.

Mentionnant que dans le cas de la Fédération des SPIIQ, il y avait généralement eu entente plutôt qu'un dépôt des listes syndicales, M. Pleau a souligné que ces ententes devaient s'avérer adéquates pour des débrayages de courte durée et moyennant un préavis, de façon à ce que le nombre de patient puisse être diminué proportionnellement au nombre de personnes disponibles pour assurer leur sécurité.

« Or, de poursuivre M. Pleau, les arrêts de travail qui se sont produits ces derniers jours, particulièrement dans la région de Québec, se font dans des conditions parfois fort différentes de celles qui avaient été prévues, à tel point, que dans certains hôpitaux l'impossibilité d'admettre certains patients pourrait compromettre de façon irréparable leur état de santé. »

Les situations les plus aigües ayant fait l'objet d'une démarche auprès du Conseil sur le maintien des services de santé et des services sociaux, M. Pleau demande instamment à M. Picard de faire enquête et d'informer la population conformément au mandat qui lui incombe de par la loi, ou de démissionner.

Tout en admettant que le mandat de M. Picard « n'est pas de tout repos », M. Pleau constate toutefois que « si les nouvelles règles du jeu ne sont pas respectées, il avisera les centres hospitaliers de ne compter que sur leurs propres moyens pour dénoncer certains abus qui compromettent la santé et la sécurité publique ».

Cette prise de position va dans le sens de celle des Conseils des médecins et dentistes qui revendiquent la responsabilité d'assurer aux citoyens l'attention médicale dans un hôpital et de faire en sorte qu'ils puissent l'obtenir sans délai.

Dénonçant les failles de la loi 59 qui confie aux administrations hospitalières et leurs employés le soin de dresser la liste des services essentiels à maintenir en cas de conflit, assortie du nombre de personnes requises pour les dispenser et d'un taux d'occupation réduit, le Conseil des médecins et dentistes, après enquête, constate que la législation n'est pas respectée et que le taux devrait être de 65%. « A chaque fois que l'occupation d'un hôpital s'est située en deça de 65%, des bénéficiaires ont été pénalisés et on subi des préjudices », font remarquer les médecins et dentistes.

Les Conseils des médecins et dentistes font aussi remarquer un autre aspect quasi inapplicable de la Loi 59 en ce que rien n'impose une allocation rationnelle des effectifs réduits. Ainsi on retrouve souven des salariés dans des départements vides ou à peu près, en raison des congés donnés massivement aux patients alors que d'autres départements — unité de soins intensifs, salles d'opération, unités de réveil, étages des grands malades et des opérés récents — sont tout à court de personnel competent, « mettant ainsi en danger la vie et la sécurité des malades ».

L'organisme ne manque pas de déplorer cette situation « qui frôle le désastre » et il exhorte les administrations des hôpitaux et les salariés de se préoccuper avant tout d'accorder les soins aux citoyens pour que « cesse la guérilla qui domine actuellement dans les hôpitaux » du Québec.

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Référendum

même indiqué qu'il le serait autant que M. Trudeau ne le fut avant lui, mais pour le travail au jour le jour et de façon permanente, c'est M. Bill Jarvis, ministre d'État aux relations fédérales-provinciales, qui suivra le dossier. « Il est essentiel d'avoir quelqu'un au niveau ministériel qui s'en occupe à plein temps », a noté le premier ministre.

Il est également trop tôt pour savoir la destinée du groupe Tellier et M. Clark l'a avoué simplement hier, avant de faire le commentaire suivant: « Il est essentiel d'avoir un comité pour planifier la stratégie fédérale en fonction du Québec, afin d'indiquer qu'il y a une autre approche que celle de M. Trudeau. »

Cette remarque, qui fait part d'une intention, ne donne rien de précis sur les modalités. Toutefois, selon certaines sources d'information, on semble avoir l'impression au sein du nouveau gouvernement que le groupe Tellier est peut-être trop axé sur le Québec.

À partir de cette impression, à supposer qu'elle se transforme en conviction, le gouvernement conservateur pourrait peut-être opter pour un comité ou un groupe d'étude dont le mandat serait élargi, en ce sens qu'il s'intéresserait à tous les problèmes reliés au fédéralisme canadien. On doit répéter que pour l'instant, il ne s'agit que d'une hypothèse.

Ce qui paraît plus certain, c'est que le ministre, M. Jarvis, sera en quelque sorte le pivot ou le centre névralgique entre le premier ministre et l'administration. Il est donc possible que son rôle soit beaucoup plus important que celui dévolu à M. John Reed dans le gouvernement Trudeau, où le pivot était M. Marc Lalonde, bien que ministre de la Justice.

M. Clark a rappelé que M. Jarvis est l'un des dix ministres à faire partie du « inner Cabinet », ce qui semble confirmer que ce ministre d'État aura des muscles.

D'autre part, le premier ministre s'est montré très vague lorsqu'on lui a demandé quelle attitude il entendait adopter face aux difficultés énormes qu'ont les diverses tendances fédéralistes à se regrouper en vue de la bataille du référendum.

M. Clark a mentionné en premier lieu qu'il n'avait aucun plan pour changer la nature de la participation de son parti à un tel regroupement.

Il lui apparaît tout de même très clair qu'il est « essentiel d'avoir un comité de Québécois qui va nous aider à indiquer qu'il y aura un gouvernement fédéral plus flexible ». Il n'a pas précisé davantage.

Certaines conservateurs interrogés à ce sujet ont songé tout de suite à la Commission politique de l'aile québécoise du parti. Une fois de plus, il faut dire qu'il s'agit d'une hypothèse.

Enfin, M. Clark n'a pas du tout mordu à l'appât lorsqu'on a fait allusion à des alliances possibles avec des partis politiques du Québec en vue d'une solution à la crise constitutionnelle. Dans son entourage, on estime que les rumeurs en ce sens ne sont que des « cerfs-volants » et qu'il n'y a eu aucune tentative de rapprochement au niveau politique.

Divers sujets ont été abordés pendant cette conférence de presse d'une heure; qui a permis au nouveau premier ministre de montrer qu'il pouvait se maintenir en selle malgré quelques ruades plus ou moins sarcastiques de certaines journalistes:

M. Clark n'accepte pas par exemple le jugement des commentateurs qui qualifient ses quatre ministres québécois de faibles. Il a souligné en passant que « le sénateur Flynn continuera d'être son conseiller principal sur le Québec ».

Il a donné l'assurance que son plus gros ministres, M. Robert R. de Cotret se représentera dans un comté pour se faire élire lorsque l'occasion se présentera.

L'abolition du Sénat, telle que suggérée par certains conservateurs, n'est pas pour demain. M. Clark a fermement l'intention de s'en servir pour assurer une représentation régionale.

M. Clark serait-il favorable à l'établissement d'un parti conservateur au Québec? Oui, mais à la condition qu'il y ait un fort courant en ce sens au Québec.

Veut-il écourter la durée des campagnes électorales? Il reconnait que la dernière fut très longue, mais il n'a aucun projet de changer la loi électorale présentement.

Parmi les trois Québécois qu'il a approchés pour devenir ministre et qui ont refusé, aucun ne l'a fait à cause de sa déclaration sur ou contre l'autodétermination du Québec. Il y en a un qui a refusé pour des motifs personnels et les deux autres à cause d'engagements professionnels.

Les démarches pour trouver de nouveaux candidats se poursuivront dans le plus grand secret pendant plusieurs semaines à venir.

Le gouvernement Clark respectera la loi des langues officielles, ce qui n'empêchera pas l'amendement de certains articles de la loi pour l'améliorer. M. Clark a signalé entre autres des lacunes dans les programmes d'entraînement, y compris celle des ex-étudiants qui n'avaient pas l'occasion d'utiliser leur langue seconde dans l'exercice de leur travail.

On ne sait pas encore qui sera le prochain président de la Chambre des communes. M. Clark n'a pas eu le temps d'y penser.

Pourquoi M. Clark n'a-t-il invité M. Wagner dans son Cabinet? « Je n'ai pas de réponse à une telle question », a-t-il dit.

De toutes ces déclarations, la nomination de M. Marcel Massé comme fonctionnaire numéro un est certainement celle qui aura le plus grand impact à Ottawa; les fonctionnaires qui aspirent tous à gravir les échelons de l'administration prendront certainement bonne note que le nouveau premier ministre attache comme son prédécesseur une importance réelle à la présence francophone au sein des structures gouvernementales. Certains auraient pu croire ou voulu croire qu'avec l'élection d'un gouvernement conservateur, on allait retourner pour ainsi dire à l'époque des chèques unilingues. M. Clark a voulu montrer dès le départ qu'il n'en est rien. Avis aux intéressés.

M. Massé représente dans les circonstances le meilleur choix que le premier ministre pouvait faire. Tous les partis politiques ont fait l'éloge de ce fonctionnaire pour sa compétence, son intelligence et son efficacité.

M. Massé est né à Montréal en 1940. Il a fait toutes ses études primaires et secondaires au Québec. Il a obtenu un baccalauréat de l'Université de Montréal en 1958, une licence en droit de McGill en 1961, un diplôme en droit international de l'Université de Varsovie, Pologne, en 1962. En 1966, il était diplômé en sciences économiques de l'Université Oxford en Angleterre. Il a reçu plusieurs bourses dont celle du Conseil des arts du Canada et la bourse Rhodes.

Il détient d'autres diplômes de l'Écoles des Hautes Études commerciales notamment en relations extérieures, en espagnol, en allemand et en italien.

Il a pratiqué le droit à Montréal. De 1967 à 1971, il a travaillé pour la Banque mondiale à Washington. De 1971 à 1973, il fut fonctionnaire fédéral. Pendant une année ensuite, il fut sous-ministre des Finances dans le gouvernement du Nouveau-Brunswick, puis président du Secrétariat du Conseil des ministres jusqu'en 1977 pour ce même gouvernement.

De retour à Ottawa, M. Massé a été nommé sous-secrétaire du cabinet pour les relations fédérales-provinciales. Il est marié et père de quatre enfants.

◆ Disparus

américaine a indiqué que l'on craignait que les marins manquant à l'appel aient été emprisonnés dans la salle des machines où l'incendie aurait débuté. « Je ne vois pas comment il pourrait y avoir un survivant dans ce navire », a-t-il déclaré.

Un groupe de recherche de la garde côtière a pu se rendre à bord du navire au cours de la journée mais n'a trouvé aucune trace des disparus dans les parties épargnées par l'incendie. Les chercheurs n'ont pu se rendre à la salle des machines.

Le Cartiercliffe Hall, propriété de la Hall Shipping de Montréal, avait pris une cargaison de grains à Duluth au Minnesota et naviguait vers Québec. L'accident s'est produit à une quinzaine de kilomètres au large de Copper Harbor, à l'extrémité de la péninsule de Keeweenaw.

Ce navire d'une longueur de 730 pieds, avait été mis à l'eau en 1959 pour le service océanique. Il avait été converti pour le service des Grands lacs en 1977.

Bien que lourdement endommagé et donnant de la bande, on ne croit pas que le Cartiercliffe Hall coulera, tous ses compartiments se trouvant sous le pont.

◆ Jérusalem

commentaires sur d'autres promesses — comme le démantèlement de Petro-Canada — et donne à penser qu'il s'agit d'une question de mois plutôt que d'années. Toutefois, il faut rappeler qu'en janvier, à l'occasion d'une visite en Israël, il avait rejeté cette même idée, déclarant qu'elle pourrait exacerber les relations israélo-arabes. Lors de son annonce — surprise, durant la campagne électorale — il laissait entendre que la signature d'un pacte israélo-égyptien créait maintenant les conditions propices à un tel changement dans la politique étrangère du Canada.

Les pressions vont se faire très fortes sur le gouvernement canadien au cours des prochaines semaines. De la part des pays arabes d'abord, qui fournissent près de la moitié des besoins en pétrole de l'est du Canada, incluant le Québec. À ce sujet, on rappelle au bureau du premier ministre, qu'il s'est aussi engagé à donner au pays, d'ici 1990, son autosuffisance en besoins pétroliers.

Ce programme énergétique, dévoilé à Montréal trois semaines avant le déclenchement de la campagne électorale, permettrait, selon le porte-parole du premier ministre, de viser à plus d'indépendance dans les relations internationales.

Mais le lobby ne viendra pas seulement des pays arabes. Pendant la campagne, M. Trudeau a révélé que le président Carter avait fait des pressions sur lui pour qu'un tel déménagement ne se fasse jamais, afin de ne pas compromettre les pourparlers de paix au Moyen-Orient.

Enfin M. Clark devra compter avec le lobby des grandes compagnies canadiennes — notamment Bell Canada — qui ont des contrats importants avec l'Arabie séoudite, l'Iran ou l'Algérie.

La fermeté des propos de M. Clark sur cette question de l'ambassade du Canada en Israël contrastait hier avec le ton évasif avec lequel il a parlé du démantèlement de Petro-Canada. Il a cependant précisé que son gouvernement nommera des experts, dès cet été, pour évaluer les actifs de la compagnie. Il faudra ensuite que les fonctionnaires, puis le cabinet, et enfin la Chambre des communes, décident comment procéder à la « privatisation » de l'entreprise.

Il ne serait pas surprenant que, comme le gouvernement du Québec avec la nationalisation de l'Asbestos Corporation, le gouvernement conservateur prenne tout son temps. Il sait en effet que sur cette question, à moins que les six créditistes de M. Fabien Roy ne décident de l'appuyer, il n'obtinedra pas de majorité aux Communes et signera ainsi, en quelque sorte, les brefs de la prochaine élection fédérale.

De même, sur les nombreuses promesses fiscales faites pendant la campagne électorale — il y en avait pour plusieurs milliards de dollars! — M. Clark ne s'engage vraiment que sur une seule; celle qui concerne les propriétaires de maisons unifamiliales. Ce programme sera de façon certaine, dans le prochain budget que M. John Crosbie, ministre des Finances, présentera à l'automne.

Pour le reste, le « inner cabinet » du premier ministre étudiera, jeudi de la semaine prochaine, un état des finances publiques et décidera alors s'il n'est pas sage d'attendre une autre année pour réaliser quelques-unes des promesses les plus coûteuses.

Il en est une notamment — une baisse générale de $2 milliards des impôts sur les revenus des particuliers — sur laquelle on semble chaque jour reculer davantage. Mais, ce n'est pas à proprement parler — comme on commence à le rappeler — une promesse électorale. En effet, M. Clark en a parlé, pour la première fois, à la fin de l'hiver de 1978, il y a donc plus d'un an maintenant et on suggère que, « depuis ce temps-là », les conditions économiques ont pu changer.

Pour sa part, le ministre des Finances a promis de rendre public, d'ici à la fin de juin, un état de l'économie, et notamment de réviser les prévisions économiques avancées par son prédécesseur, M. Jean Chrétien, lors de son budget de novembre 1978.

Le premier ministre n'a pas voulu non plus préciser comment il réaliserait ce qu'il déclarait être son objectif au début de la campagne, de maintenir le dollar canadien dans une fourchette variant de 88 à 92 cents américains. Il s'est contenté de réaffirmer que son gouvernement n'avait pas l'intention de « fixer » la parité de la devise canadienne.

◆ Livre Blanc

lementaire durerait environ un mois. Par la suite, les députés jouiraient d'une quinzaine de jours pour former les comités du oui et du non.

Dans cette perspective, la campagne référendaire pourrait s'enclencher vers le milieu du mois de mars et le scrutin aurait lieu vers la fin du mois d'avril ou le début du mois de mai.

Pour l'instant, ce type de scénario semble recevoir l'approbation de la grande majorité des membres du conseil des ministres et du caucus des députés.

Ainsi, lundi soir, la station de Radio-Canada à Québec présentait des entrevues avec tous les députés et ministres de la région, à l'exception, bien entendu, du président de l'Assemblée et député de Montmorency M. Clément Richard.

Pour ce qui est des députés, tous ont montré leur préférence pour le printemps. De leur côté, les ministres étaient plus réservés mais tous ont souligné la nécessité de bien informer la population avant de lancer la campagne référendaire.

Ces informations rejoignent celles recueillies par LE DEVOIR qui, pour sa part, n'a pu dénicher un seul ministre ou député qui favorise l'automne pour le déclenchement de la campagne référendaire.

Quant aux partisans du référendum au printemps, ils sont nombreux et influents au sein du conseil des ministres: il s'agit de MM. Marc-André Bédard, Camille Laurin, Denis de Belleval, Bernard Landry, Jacques Parizeau, pour ne nommer que ceux-là.

Pour sa part, le ministre des Affaires intergouvernementales, M. Claude Morin, déclare, suivant sa bonne habitude, qu'il est encore hésitant. Il semble en fait qu'il ait d'abord été un partisan de l'automne mais que, maintenant, il favorise plutôt l'hypothèse du printemps.

En revanche, cette opinion, qui semble pour l'instant largement majoritaire, trouve son contrepoids dans celle du personnel politique et principalement parmi la dizaine d'attachés qui forment le comité technique du référendum.

Présidé par le chef de cabinet adjoint du premier ministre, M. Michel Carpentier, ce comité, qui est formé de personnel en provenance de plusieurs cabinets ministériels, a pour tâche de préparer le document technique devant servir à la décision du cabinet.

Selon nos informations, une majorité des membres de ce comité favorisent plutôt l'automne, faisant valoir que les militants sont prêts et que la population est désireuse de voter.

On précise que le fait de tenir le référendum à l'automne empêcherait le comité Pro-Canada de mener avec succès la campagne d'information et de publicité qu'il a déjà amorcée. Dans les milieux péquistes, on estime que Pro-Canada dispose de $12 millions pour cette campagne.

La loi 92 ne régit que les dépenses qui seront effectuées au cours de la campagne référendaire comme telle. Ainsi, le directeur général des élections n'aura aucun contrôle sur toutes les sommes dépensées durant la pré-campagne, de même que sur la provenance de ces fonds.

On se demande enfin s'il vaut mieux ou non que les libéraux provinciaux aient le temps de définir leur option — ce qui, normalement devrait se faire au cours de leur congrès de novembre prochain — et que le nouveau premier ministre, M. Joe Clark, puisse de son côté accoucher de quelque renouveau constitutionnel.

Quoi qu'il en soit, il appartiendra au premier ministre, M. René Lévesque, de prendre la décision finale.

La semaine prochaine, M. Lévesque tiendra une séance de son cabinet sur cette question; par la suite, il rencontrera le caucus des députés avant de présider le 16 juin une réunion du conseil national de son parti.

À la suite de cette ronde de consultations, M. Lévesque tiendra une nouvelle séance du cabinet et annoncera sa décision à l'Assemblée nationale, probablement au tout dernier jour de la session, le 21 juin.

◆ Le pape

ciété, catholique pour sa plus grande partie, a trouvé l'appui de l'organisation hiérarchique de l'Église, qui l'a aidée ainsi à surmonter les temps de la partition du pays et de l'occupation. Elle l'a aidée à maintenir et même à approfondir la conscience de son identité. Peut-être, a ajouté le saint père, y aura-t-il des étrangers pour estimer que cette situation est « atypique », mais elle a pour les Polonais une éloquence irrésistible ».

Commencée très paisiblement par une messe célébrée par le pape à l'intention des religieuses, cette seconde journée au monastère Jasna-Gora, lieu saint de la Pologne, s'est terminée sur un autre petit coup de théâtre.

L'archevêque de Wroclaw, Mgr Gulbinowicz, s'adressant au pape au nom des fidèles de son diocèse, n'a pas hésité à faire ouvertement allusion au fait que le souverain pontife avait été empêché par les autorités polonaises de s'y rendre.

« Tu voulais venir à Trzebnica, a dit le prélat. On ne t'a pas laissé réaliser ton projet. Sainte Edwige est venue à toi ».

C'est à Trzebnica, près de Wroclaw, que se trouve le sanctuaire de sainte Edwige.

« Sainte Edwige est venue à toi, a ajouté Mgr Gulbinowicz. Elle a amené avec elle le peuple de Dieu qui vit et se développe sur la vieille terre des Piast (première dynastie des rois de Pologne) ».

Par la suite, Jean-Paul II a lancé un appel à l'unité des Polonais et à la réconciliation entre les peuples d'Europe et du monde.

Dans une homélie prononcée au monastère de Jasna-Gora, le pape, qui participait à un office religieux célébré à l'intention des fidèles de la Basse-Silésie (sud-ouest de la Pologne) a déclaré qu'il « priait » pour « l'unité » des croyants et des non-croyants en Pologne. Il a ajouté que cette unité était cependant fonction d'une « justice garantissant les besoins, les droits et les devoirs de chaque citoyen ».

Dérogeant au texte officiel, le souverain pontife a souhaité que les Polonais « tant éprouvés par les guerres et les occupations puissent enfin bénéficier de la paix intérieure, de la liberté intérieure et de l'unité ».

AU FIL DES MOTS

La tentation

par Louis-Paul Béguin

Julien Green, dans le dernier tome de son *Journal* est obsédé par le péché, la crainte de l'Enfer, le doute, écrit le mot « Dieu » quinze fois par page, ce qui devient monotone à la longue. Il soulève un problème qui m'avait jadis intrigué.

Alors qu'on dit en anglais: « do not lead us into temptation », qui peut se traduire par: « ne nous induisez pas en tentation », dans le Notre Père, en français la phrase est: « ne nous laissez pas succomber à la tentation ». Le latin équivalent: « Ne nos inducas ». Green y pense pendant des jours. La difficulté réside, d'après un père qui le vient visiter, dans le mot tentation. Alors que le mot grec ou latin correspondant donne l'idée d'une épreuve, le mot français tentation donne l'idée du mal déjà commencé. Je ne voyais pas comment le Bon Dieu pouvait nous « induire » en tentation. Le français me semble plus normal. On demande à Dieu qu'il nous aide, afin de ne pas succomber. Ah, la tentation chez Green...!

Green, dans ce même volume (*Le Bel Aujourd'hui* 1955-1958), s'étonne qu'on préfère son *Journal* à ses romans. Il dit, le 27 juin 1955: « Il (le Journal) est écrit au courant de la plume, sans ordre, sans autre souci que de dire clairement ce qui se trouve dans mon champ de vision (intérieur ou extérieur). C'est là (cette préférence des critiques) une des surprises de ma vie. » Mais j'entends Paul Léautaud, qui (de l'Enfer?) ricane: « Bien sûr, voyons Green, c'est compréhensible! » Je suis bien du même avis.

Paul Léautaud aurait certainement rabroué Julien Green pour son emploi de: « espérer de ». Il s'emporta contre Valéry pour cette même raison, disant que cette préposition « de » faisait prétentieux. Green a, plus loin, une belle réflexion à retenir sur la langue littéraire: « La beauté de la phrase, dit-il, c'est sa précision. » Il se sert d'une langue française admirable, sévère, une langue décortiquée et habillée de gris. Il n'aime pas toujours Shakespeare, ce qui me remplit d'aise. Il lui reproche le « mélodramatique » de ses scènes.

On doit lire Julien Green et surtout son *Journal*. Prose sèche, mais qui donne une idée claire et précise de l'esprit d'une homme comme lui. Sympathique, ce Green, malgré ses tourments. Exemple: il écrit *Le Malfaiteur* (roman grouillant de remords et d'inutiles angoisses), lit la Bible catholique anglaise, mais n'oublie pas de remarquer, dans la foule parisienne, quelque beau visage (24 juin 1955), comme il faisait trente ans auparavant, ...se gardant bien de nous dire si le corps qui va avec ce « très beau visage » est du sexe masculin ou du sexe féminin. Sacré Green! Il me donne envie de relire Voltaire et de jeter au feu mes trois Peyrefitte (Roger et non Alain). Du Roger en question, je viens de lire (en partie) l'écoeurant « dossier » sur Legros. Livre pour autodafé. Pouah!

6 juin

par la PC et l'AP

Il y a 67 ans aujourd'hui, en Alaska, le volcan Novarupta vomissait des débris déposés sur une épaisseur de 220 m et sur une superficie de 110 km carrés. Le ciel fut obscurci de cendres jusqu'en Nouvelle-Écosse.

1975 — Les Britanniques appuient par référendum le maintien de leur pays dans le Marché commun;

1972 — Explosion dans une mine de charbon en Rhodésie: 431 morts;

1968 — Le sénateur Robert Kennedy meurt à 42 ans, victime d'un attentat à Los Angeles;

1944 — Débarquement des Alliés en Normandie;

1932 — Soulèvement au Chili;

1924 — Traité entre le Canada et les États-Unis pour faire la lutte à la contrebande de l'alcool;

1919 — La Finlande déclare la guerre à l'URSS;

1896 — George Herbo et Frank Samuelson quittent New York en embarcation à rames. Ils atteindront l'Angleterre le 31 juillet suivant;

1884 — Par le traité de Hué, l'empereur de l'Annam reconnait le protectorat français;

1882 — La convention de la Haye fixe à trois milles la limite des eaux territoriales;

1871 — L'Alsace et la Lorraine sont annexées par l'Allemagne.

— Ils sont nés un 6 juin: l'explorateur britannique Robert Falcon Scott (1868-1912); — l'écrivain Allemand Thomas Mann (1875-1955); — Le compositeur Georgien Aram Khatchatourian (1903-1978).

Le premier test syndical de Clark: la grève des débardeurs de la C.-B.

VANCOUVER — Quelques heures à peine après l'assermentation du nouveau cabinet fédéral, les débardeurs de la Colombie-Britannique ont placé le gouvernement de M. Clark face à ce qui pourrait être sa première épreuve de force avec les syndicats. Le premier ministre conservateur a, rappelons-le, promis à plusieurs reprises dans le courant de sa campagne électorale qu'il ferait preuve de fermeté face aux conflits de travail dans les secteurs essentiels, mais M.Clark a adopté une attitude prudente lors de sa première conférence de presse hier après-midi, se contentant de déclarer que son ministre du Travail, M. Lincoln Alexander, suivait la situation de près.

En déclenchant leur mouvement trois jours avant la date prévue par le préavis de grève de leur syndicat, les 4,000 débardeurs ont surpris une cinquantaine de navires qui comptaient quitter les sept ports de la côte pacifique avant le début du conflit. À Vancouver, une dizaine de bâtiments qui se trouvaient à quai lundi soir devront vraisemblablement attendre le dénouement de la situation avant d'appareiller. Le mouvement, selon certaines sources, aurait démarré au port de Victoria, obligeant le syndicat à prendre le train en marche et à ignorer la date de jeudi prévue par le préavis de grève.

Ce n'est pas la première fois que la direction du Syndicat international des débardeurs se fait désavouer par sa base puisque, depuis l'expiration du contrat précédent, le 31 décembre dernier, les dockers ont repoussé par deux fois une recommandations des offres patronales déjà acceptée par leur comité de négociation. Le 29 mars, la nomination du juge Henry Hutcheon aux fonctions de conciliateur avait permis l'approbation par les deux parties d'un contrat de travail de trois ans prévoyant une hausse du salaire annuel de base. de $9.10 à $11.80. Le président de l'Association des employeurs maritimes de la Colombie-Britannique, M. Norman Cunningham, prétend de son côté que l'augmentation prévue aurait atteint $4.16 en tenant compte des avantages sociaux, dont une amélioration du régime des congés payés.

Le 23 avril dernier, les débardeurs ratifiaient cet accord, sur recommandation de leur comité de négociation, par une voix de majorité. Un nouveau dépouillement devait cependant renverser la situation et la direction du syndicat annonçait que les offres avaient en fait été rejetées par 1,126 voix contre 1,125. Le conciliateur Henry Hutcheon conseillait la tenue d'un nouveau vote, mais le comité de négociation rejetait cette idée il y a 10 jours, préférant déposer un préavis de grève en vertu d'un mandat en ce sens obtenu par une majorité de 79% en février dernier. « C'est la base qui dirige ce syndicat, et non pas sa direction », nous a déclaré M. Peebles, président de la section locale:

Le président de l'Association patronale, M. Cunningham, ne pense pas que M. Peebles et ses collègues jouent double jeu: « Nous nous entendons très bien avec leur comité de négociation. Malheureusement, les dirigeants ne dirigent pas. Il y a toujours des membres du syndicat qui n'aiment pas voir les choses se régler pacifiquement. » M. Cunningham estime que le syndicat des débardeurs est la proie de querelles politiques internes et il fait porter à « trois ou quatre petites factions assez bien organisées » la responsabilité de la situation.



Le nouveau ministre du Travail, M. Lincoln Alexander, a déclaré hier avant la première réunion du cabinet qu'il suivait de près la grève des débardeurs de la Côte ouest mais qu'il n'avait pas encore décidé des mesures à prendre dans ce dossier (Photolaser CP)

Quelle que soit la dynamique interne du syndicat, le mécontentement des débardeurs du Pacifique est réel. Selon l'un des grévistes, les dockers voudraient obtenir une hausse de $1.50 de leur salaire horaire, et non pas 90 cents, et l'idée d'un contrat de trois ans en ces temps d'inflation est très mal reçue à la base. Le métier, contrairement à des préjugés assez répandus, n'est pas des plus faciles: sur 4,000 débardeurs, 2,600 seulement sont titulaires d'une carte du syndicat et donc assurés d'une certaine stabilité de l'emploi. Les autres, les jeunes, doivent attendre pendant une période moyenne de neuf ans sur diverses listes de présence, les « spare boards », un statut officiel. « Il me faudra attendre six ans, nous déclare un jeune débardeur, avant de pouvoir travailler l'après-midi et d'avoir mes samedis à moi. » Les conditions de sécurité sont aussi une source importante de mécontentement, surtout lorsqu'il s'agit de décharger des navires battant pavillon de complaisance dont la cargaison est souvent mal arrimée, voire toxique.

Les débardeurs de la Côte ouest ont une histoire traditionnellement mouvementée. En 1975, le Parlement fédéral avait dû mettre fin à une grève de 27 jours par une loi spéciale, et l'on se demande cette fois-ci comment M. Clark pourra éviter une solution semblable. Le port de Vancouver fait transiter un million de tonnes de marchandises par mois, et sa fermeture, ainsi que celle de Prince Rupert, paralyse directement tout l'arrière-pays jusqu'au Manitoba. Les céréaliculteurs des Prairies seront probablement les premiers à faire savoir au nouveau cabinet conservateur que l'économie du pays ne peut pas se permettre une longue interruption des exportations de blé. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle les grévistes s'attendent à une intervention rapide du gouvernement fédéral. Et le président du syndicat, M. Peebles, de conclure, non sans humour: « Croyez-vous qu'ils vont me jeter en prison? »

Selon une étude de l'IRP

La GRC a perdu le contrôle de ses membres

Les activités des services de sécurité de la Gendarmerie royale du Canada échappent au contrôle et de ses responsables politiques et de la direction même de la force policière fédérale.

C'est du moins ce que s'applique à démontrer une étude rendue publique hier par l'Institut de recherches politiques (IRP) et préparée par le professeur Richard French, de l'Université McGill, et l'un de ses étudiants, M. André Béliveau. L'étude, intitulée *La GRC et la gestion de la sécurité nationale*, porte sur les activités des services de sécurité de la GRC à Montréal au lendemain de la Crise d'octobre, soit de 1971 à 1973.

L'IRP est un organisme national financé conjointement par le secteur privé et les gouvernements fédéral et provinciaux. Il se propose d'abord de jouer le rôle d'un catalyseur de certains grands débats publics; ensuite, d'associer tous les secteurs de communauté canadienne à la préparation des grandes décisions politiques; enfin, de présenter des solutions pratiques à de graves problèmes politiques.

Les deux auteurs du rapport de 79 pages préparé au nom de l'Institut estiment avoir identifié les deux failles principales de l'action de la GRC en matière de sécurité nationale.

D'une part, la direction de la force policière « a perdu la capacité d'orienter, de contrôler et d'obliger les subalternes à répondre de leurs actes ». Et de l'autre, elle ne renseigne pas d'une manière adéquate ses chefs politiques, les ministres fédéraux, sur ses activités policières et ne se reconnaît plus responsable devant eux de ses propres activités.

C'est en somme de « détérioration des communications entre les divers paliers d'autorité » qu'il s'agit et les auteurs passent les activités douteuses et illégales de la GRC au crible de deux principes, ceux qui « régissent tout organisme de sécurité »: celui de l'information et celui du déni. En vertu du premier, on finit par restreindre la dissémination de l'information à ceux dont les fonctions l'exigent; quant au deuxième, il vise à protéger les ministres en limitant leurs connaissances des activités policières relatives à la sécurité nationale, de façon à leur permettre de nier avec la plus grande plausibilité toute responsabilité dans les décisions prises.

Si cette manière de limiter l'échange de renseignements comporte des avantages certains à maints égards, elle « atténue par ailleurs la valeur des décisions », constatent les auteurs. De même, l'effort systématique pour éviter toute ingérence politique indue dans l'activité de la force policière présente aussi un côté fort négatif: on évite à ce point toute collaboration étroite avec les ministres fédéraux, que « la notion de responsabilité ministérielle a perdu toute signification ».

En cette matière cependant, le gouvernement central a aussi ses fautes: « Il a favorisé cette situation en évitant de s'engager dans l'élaboration de structures au sein des services de sécurité. » Il est parfaitement vain, a expliqué hier le professeur French, de chercher à incriminer l'un ou l'autre membre individuel de la GRC pour des actes comme l'incendie d'une grange ou quelque cambriolage. C'est plutôt le système d'autorité et d'information qu'il faut blâmer.

Ils donnent pour exemple le renseignement rendu public en février 1978, que 13 « diplomates » soviétiques avaient tenté d'infiltrer les services de sécurité de la GRC.

Mais dans ce cas précis, disent les auteurs, les fuites émanant des services de sécurité visaient à laisser filtrer « les résultats d'une enquête très délicate menée par la GRC sur les activités du KGB et des agents cubains sur le territoire canadien » et ce, à la gloire de la GRC: pareil succès de contre-espionnage pouvait contribuer à détourner l'attention des médias et du public à un moment où la force policière était précisément sur la sellette, en même temps que la fuite calculée forçait le gouvernement à traiter le dossier comme une affaire publique.

Lévesque s'explique

QUÉBEC (PC) — C'est parce qu'il a reçu l'invitation trop tard et qu'il avait contracté d'autres engagements, que le premier ministre n'a pas accepté l'invitation d'être conférencier au congrès de la Fédération canadienne des municipalités qui se tient actuellement à Québec.

C'est ce qu'a dit hier à l'Assemblée nationale le premier ministre René Lévesque qui répondait aux questions du député libéral de Gatineau, M. Michel Gratton.

D'ailleurs, a ajouté M. Lévesque, le Québec possède déjà l'Union des conseils de comté et l'Union des municipalités du Québec. Les affaires municipales étant de juridiction provinciale, M. Lévesque ne voit pas tellement l'utilité d'un organisme pancanadien dans ce domaine.

Il s'est dit heureux d'apprendre que M. Claude Ryan, chef du Parti libéral, avait été conférencier au congrès. Avec les idées qu'on lui connaît sur le pancanadianisme, « c'était indiqué », a dit le premier ministre.

LES TRIBUNAUX

■ *Desève informateur?*

Quelques jours après que le corps mutilé d'un garçonnet de 10 ans eût été retrouvé dans un parc de Hull, un individu, qui subit maintenant son procès pour ce meurtre, aurait offert ses services à la police afin d'aider celle-ci à trouver le coupable.

C'est ce qu'a révélé hier le capitaine Alain Demers, de la police de Hull, qui témoignait au procès devant jury de Germain Desève, âgé de 30 ans.

Selon ce policier, l'accusé lui aurait téléphoné un après-midi de septembre 1971 pour prendre rendez-vous, tout en soulignant que le meurtre du jeune Gilles Leblanc était très répugnant et qu'il désirait aider à le résoudre. Mais, toujours selon le policier, Desève aurait alors dit: « Mais vous devez m'aider moi aussi. Donnez-moi des renseignements ».

Le capitaine Demers s'était ensuite rendu avec l'accusé sur la scène du meurtre, où celui-ci avait laissé savoir qu'il connaissait beaucoup de gens et que, si jamais il voyait ou entendait quelque chose sur ce crime, il le communiquerait aux policiers.

Ce n'est qu'en novembre 1975, à Matane, que Desève avait été appréhendé par la Sûreté du Québec, après que le coroner de Hull eut émis un mandat d'amener. À cet instant, Desève aurait dit à l'agent Jean Galianos: « Vous faites erreur... Je n'ai jamais entendu parler de cette affaire ».

Un autre témoin, dont il faut taire le nom, a déjà déclaré que lui-même et Desève avaient kidnappé le jeune Leblanc pour obtenir une rançon de $3,000 mais qu'il s'était retiré du complot devant l'impossibilité d'obtenir la somme demandée.

■ *6 jours à une guérisseuse*

Le juge Rhéal Brunet a imposé hier une peine de prison de six jours et $500 d'amende, ou, à défaut deux mois de détention, à une femme de 47 ans, mère de deux enfants, qui, la semaine dernière, avait reconnu sa culpabilité à l'accusation d'avoir illégalement porté un uniforme de la Sûreté du Québec sans être membre de cette formation policière, et d'avoir eu en sa possession un révolver chargé sans autorisation.

L'amende de $500 s'applique au port illégal de l'uniforme, alors que les six jours de prison ont trait à la possession de l'arme offensive. Guérisseuse de son métier, Monique Barbeau-Rousseau, avait été appréhendée à l'automne de 1978, au volant de son auto.

Lors de sa comparution, le 29 mai dernier, on avait appris qu'au cours des dernières années elle avait reçu des amendes totalisant $14,000 pour pratique illégale de la médecine.

D'autre part, un autre juge doit statuer sur une accusation d'outrage au tribunal, résultant du viol présumé d'une injonction permanente que le Collège des médecins avait obtenu contre Mme Barbeau-Rousseau.

— **Bernard Morrier**

Grève générale des techniciens de Bell?

par
Louis-Gilles Francoeur

Les 13,500 techniciens de Bell Canada, au Québec et en Ontario, seront invités au cours des prochaines semaines à rejeter le rapport du conciliateur fédéral, M. Pierre Dufresne, comme le leur suggèrent leurs négociateurs, et à voter en faveur d'une grève générale qui pourrait être déclenchée en pleine période des déménagements annuels.

Selon le président du Syndicat des travailleurs en communications du Canada (STCC), M. Fred Pomeroy, la compagnie Bell devrait être l'objet, à compter de demain, d'une vague de grèves tournantes, plus importante que les précédentes. Les syndiqués seront d'autre part invités à refuser tout temps supplémentaire au moment où les déménagements les obligent à faire régulièrement des heures supplémentaires.

La menace de grève générale au début de juillet a toutefois été assortie hier d'une promesse de recours d'urgence de la part du syndicat, qui entend mettre sur pied des comités de dépannage dans les deux provinces. Le syndicat veut ainsi mettre le public de son côté. Un représentant syndical a précisé que les grévistes iront réparer le téléphone des personnes malades ou qui ont un impérieux besoin de leur appareil mais qu'ils ne toucheront pas aux réparations courantes dans les secteurs commercial ou résidentiel. De la même façon, les syndiqués ne procéderont pas à l'installation des téléphones des personnes nouvellement déménagées.

Les grèves tournantes, qui vont s'accentuer au cours des prochains jours, ne devraient pas trop affecter le public en général à cause de l'automatisation des communications chez Bell. Par contre, une grève prolongée pourrait avoir certains effets sur le service régulier car les cadres de Bell seront rapidement débordés par le maintien des appareils automatiques des grands échangeurs.

Dans son rapport aux parties, qui a été accepté par Bell Canada « avec quelques réserves », le conciliateur a suggéré une augmentation de 10,5% pour la première année d'un contrat de 30 mois, rétroactivement au 1er janvier 1978. Le 1er décembre prochain, une autre augmentation de 8% s'ajouterait à la première, répétés le 1er septembre 80. Le syndicat réclame de son côté une hausse des traitements de 17% pour la première année du contrat afin d'obtenir la parité avec certaines villes de l'Ouest canadien. Le salaire des techniciens ontariens et québécois passerait ainsi de $339 par semaine à $400, comparativement à $386 et $440 dans l'Ouest.

Le syndicat réclame aussi pour ses membres le droit d'effectuer « volontairement » les heures supplémentaires, affirmant que les plus jeunes ne peuvent obtenir à l'heure actuelle une semaine de travail normale.

Le conciliateur a d'autre part suggéré la mise en place d'une certaine sécurité d'emploi afin de circonscrire les effets des changements technologiques. Les techniciens conserveraient ainsi leurs emplois mais pourraient être réaffectés, voire rétrogradés, ce qui est loin de satisfaire le syndicat.

Pendant ce temps se poursuit le vote d'allégeance auprès des 7,500 téléphonistes de Bell Canada, qui pourraient rejoindre les techniciens sur les piquets de grève au cours de l'été. Leurs négociations, commencés l'automne dernier, sont bouleversées depuis par le problème de l'affiliation syndicale. Le verdict du CCRT est prévu en juillet. Mais de quel côté que penche la balance, les augmentations seront durement négociées même de ce côté car Bell a accordé à ses cols blancs une augmentation de 12% pour l'année 1979, en-deça desquels ni les techniciens, ni les téléphonistes, ne semblent même intéressés de négocier.

Les professeurs aux urnes

Plus de 8,000 membres de l'Alliance des professeurs de Montréal sont appelés aujourd'hui à se prononcer sur le renouvellement de leur conseil d'administration, présidé depuis deux ans par M. Rodrigue Dubé.

Ce dernier, qui avait évincé M. Pierre Lemaire il y a deux ans lors d'une élection fort bruyante, est de nouveau sur les rangs avec une équipe complète de 12 membres.

Deux autres candidats briguent également la présidence dont l'une, Mme Lise Bessette-Arsenault, qui présente aussi une équipe complète, était vice-présidente sous l'administration précédente. L'autre aspirant est M. Jean-Guy Mailloux, qui se présente comme indépendant.

L'équipe Dubé comprend notamment Lorraine Pagé-Marchand et Paul-André Deschênes, candidats aux deux vice-présidences, ainsi que Claude Bertrand et Denise Casavant, respectivement comme trésorier et secrétaire. Tous quatre faisaient partie du conseil d'administration sortant.

Mme Bessette-Arsenault présente Jean-Pierre Filion et Ferdinand Prémont comme vice-présidents, Marie-Paul Dionne comme trésorière et Micheline Roy comme secrétaire. L'un des candidats conseillers, Yves Archambault, était secrétaire général sous M. Lemaire.

L'équipe Dubé comprend également, aux postes de conseillers, Gertrude Asselin, Lise Saint-Pierre-Marleau, Marie-Berthe Chevalier et Yolande Godbout, à l'élémentaire, de même qu'Yvette Cousineau-Rigasio, Pietro Monticone, Raymond Proulx et Louise Lavigne, au secondaire.

COMPTES D'ÉPARGNE
10% p.a.
composé mensuel
chèques gratuits limités
la compagnie de fiducie
CONTINENTAL
(514) 866-8885
1201, Place du Canada
Montréal, Québec
Toronto (416) 366-9161
Vancouver (604) 684-7548
taux sujets à changements
Institution inscrite à la régie de l'assurance-dépôts du Québec membre de la Société d'assurance-dépôts du Canada

LESAGE LAMOTHE COSSETTE
OPTICIENS D'ORDONNANCES
ASSOCIÉS JACQUES LAMOTHE O.O.D.
MARC COSSETTE B.A.O.O.D.
PRESCRIPTIONS DE LUNETTES
LENTILLES CORNÉENNES SOUPLES OU RIGIDES
LENTILLES PROGRESSIVES
MONTRÉAL
• 3425 rue St-Denis (Métro Sherbrooke)
• POLYCLINIQUE DE MONTRÉAL 12245 rue Grenet (Cartierville)
• 5000 Boul. St-Laurent (Boul. St-Joseph)
LAVAL
• POLYCLINIQUE MÉDICALE CONCORDE 300 est Boul. de la CONCORDE (Duvernay)
UN SEUL NUMÉRO DE TÉLÉPHONE
845-4221

CET ÉTÉ
INSCRIVONS-NOUS AUX COURS INTENSIFS DE:
PAROLE PUBLIQUE — INITIATION A L'ART DRAMATIQUE
CONSERVATOIRE LASSALLE
18 JUIN AU 20 JUILLET
COURS DU JOUR OU DU SOIR
RENSEIGNEMENTS:
3505, rue DUROCHER
MTL (COIN MILTON)
288-4034

Fiducie du Québec
dépôts garantis
10 1/2
• dépôt initial minimum $1 000
• Intérêts payés annuellement, 5 ans
Taux sujet à changement sans préavis.
Non-encaissables avant terme, sauf en cas de décès.
Institution inscrite à la Régie de l'Assurance-dépôt du Québec.
La Fiducie du Québec a préparé à votre intention un dépliant sur les Dépôts Garantis. Pour obtenir ce dépliant, venez, écrivez ou téléphonez-nous.
Fiducie du Québec
Service à la clientèle, Modes d'épargne
1, Complexe Desjardins
C.P. 34, Succursale Desjardins
Montréal, Québec
H5B 1E4
(514) 281-8840
À l'extérieur de cette région, composez sans frais 1-800-361-6840 et demandez le poste 8840.
Les Dépôts Garantis
La Fiducie du Québec . . .
pour un choix de Modes d'épargne
desjardins

L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

TORONTO

Brascan très actif

La Bourse de Toronto a terminé hier en légère baisse. L'indice composé a perdu 0.40 à 1,537.93.

Les financières ont abandonné 11.55 à 1,155.76. Les bancaires étaient généralement à la baisse et, de l'avis des analystes, le rythme de croissance des profits devrait ralentir d'ici à la fin de l'année.

Le groupe de la gestion par contre gagne 38.91 et atteint un record haut de 1,882.97. CAE Industrie monte de 2 à $32, Power Corp de 7-8 à 27 1-2 et I.U. International de 1-2 à 15 1-8.

Brascan a, pour sa part, été très actif hier, sensible aux rumeurs qu'un autre groupe ferait la lutte à Edper. L'action a monté de 3-8 à 24 3-4. A la fin de la journée Brascan a emis un communiqué recommandant l'acceptation de l'offre d'Edper à $28 l'action mais n'a pas voulu faire de commentaire concernant les rumeurs.

Des records hauts ont aussi été enregistrés dans l'immobilier, les aurifères, les industrielles, les pipelines et les services publics.

A la fin de la séance, on dénombrait 248 titres à la hausse, 188 à la baisse et 226 ont conservé leurs positions du jour précédent. Le volume des affaires comprenait 6.33 millions d'actions et 7,672 contrats d'option ont été négociés.

Un arrêt a été ordonné sur les transactions de Multiple Access à l'ouverture du marché, cette société devant faire une déclaration. Le titre cotait $8. Les opérations sur Canadian Long Island Petroleum ont cessé à 13 h 40 à la demande de cette maison, qui doit aussi faire une déclaration. Dernière cote: $1.

Parmi les industrielles échangées, Federal Pioneer A recule de 3 1-2 à $37, Gulf de 2 à 55, Texaco de 1 3-4 à 67 1-2, Asbestos Corp. de 1 1-4 à 42 1-2 et Westcoast Pete A de 1 à 40.

Falconbridge Nickel A monte de 2 à $60 3-4, Westburne International de 1 7-8 à 49 1-8, General Motors de 1 1-2 à 69, Imperial Oil A de 1-2 à 34 7-8 et Canadian Pacific de 1-4 à 31 5-8.

Dans le secteur minier, Canflo Mines abandonne 3-4 à $13 5-8, Hudson Bay Mining 3-8 à 19 5-8 et Northgate 1-4 à 3-4. Teck Corp. B prend 7-8 á $13 3-8 et McIntyre Mines 1-2 à 45 3-4.

Parmi les pétrolier, Bonanza Pete recule de 1 1-4 à $18 3-4, Canadian Superior de 3-4 à 130 3-4 et Ulster Pete de cinq cents à $4.50. Total Pete avance de 1 à $28 1-8 et Prairie Oil de 1 à 22.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
A.G.F.M	500	265	265	265	+ 4.
Aby Gln w	3250	5	5	5	
Abitibi	15690	$17⅞	17¾	17¾	— ⅛
Abitbi 10	240	$53¼	53¼	53¼	
Acklands	z25	$15⅛	15⅛	15⅛	
Adanac M	9900	250	245	245	— 3
Advocate	2000	280	265	280	+15
Afton Min	400	$14½	14¼	14¼	— ½
Agnico E	5800	$8	7⅞	8	+ ¼
Agra Ind A	z50	$6⅜	6⅜	6⅜	
Akaitcho	4000	94	90	94	— 6
Albany	16000	65	64	65	
Alt Energy	9127	$28⅜	27⅞	27⅞	— ⅛
Alta Gas A	27478	$22¼	22	22¼	+ ¼
Alta G Cp	265	$72⅜	72⅜	72⅜	
Alta G Dp	z2	$235	235	235	
Alta G F	1980	$27⅜	27½	27½	— ¼
Alta G 9.76	5193	$27⅞	27½	27⅞	+ ⅜
Alta G 7.60	1525	$25¾	25⅝	25⅝	— ⅛
Alta G 6¾	11040	$31	30¾	30⅞	— ⅛
Alcan	24929	$41¾	41⅛	41⅜	+ ⅜
Algo Cent	200	$24¼	24	24¼	+1¼
Algoma St	1211	$29⅜	29½	29½	
AStel p	1150	$27	26¾	27	
Allarco Dv	225	$43¾	43¾	43¾	+ ¼
Alum 3rd p	1200	$27	26⅞	27	
Am Bonza	26235	$20	18⅝	18¾	—1¼
Am Larder	5500	34	34	34	
Am Eagle	23650	305	295	305	+ 5
Am Leduc	3633	27	27	27	
Andres W A	150	$15⅛	15⅛	15⅛	+ ⅛
Ang CT 265	345	$32½	32½	32½	
Ang CT 315	z20	$38¼	38¼	38¼	
Ang U Dev	2000	$5⅛	5⅛	5⅛	
Aquitaine	14758	$36	35¼	35¼	— ¾
Arbor C	z50	110	110	110	
Argosy	7500	50	47	48	
Argus B pr	z50	$33¾	33¾	33¾	
Argus C pr	150	$15½	15½	15½	
Asamera	20275	$16⅞	16⅝	16⅞	
Asbestos	1600	$43⅛	42½	42½	—1¼
Asoc Porc	5500	144	140	144	
Atco A	20915	$22⅜	22⅛	22¼	
Atl C Cop	1000	55	55	55	— 2
Atlas Yk	7000	87	78	87	+ 6
Ato Hard A	6460	$14½	14¼	14½	+ ⅛
BC Sugar A	1250	$34½	34	34	— ½
BP Can	9115	$27¾	26¾	27¾	+ ⅞
Banister C	6550	$11¼	10⅞	11¼	+ ⅜
Bank BC	315	$35	35	35	— 1
Bank Mtl	28636	$23½	22½	22⅝	— ⅜
Bank NS	12471	$22⅜	22	22	— ⅜
Bankeno	28000	310	290	290	—15
B Cdn Nat	4980	$15⅝	15⅜	15⅜	+ ⅛
Barbecon	z60	$14¾	14¾	14¾	
Bartaco	200	255	255	255	—10
Bary Expl	4900	155	150	154	+ 4
Baton B	100	$13¾	13¾	13¾	
Becker B p	700	$7¾	7⅝	7⅝	
Belding A	142	385	385	385	—45
Bell Canad	69479	$23	22¾	23	
Bell C pr	220	$30¾	30¾	30¾	+ ¼
Bell 1.80	10250	$24⅛	24⅛	24⅛	
Bell 1.96	1520	$27⅞	27¾	27⅞	+ ⅛
Beth Cop A	z90	$20¾	20⅝	20⅝	
Biltmore I	900	$6	6	6	
Biltmo A p	500	$6¼	6¼	6¼	+ ¼
Bl Hawk	500	18	18	18	+ 2
Block Bros	160	$9¾	9¾	9¾	+ ⅛
Bombr	215	$11½	11¼	11½	+ ¼
Boniza O	26020	$7⅜	7½	7¾	— ⅛
Boots A pr	200	$26½	26½	26½	—3½
Border C	1000	355	350	350	—10
Bovis Cor	5070	70	70	70	
Bow Valy	18500	$30¼	29⅝	29⅝	+ ⅛
Bow Vly pr	100	$13	13	13	
Bow-m pr	z30	$42⅛	42⅛	42⅛	
Bralor Res	13403	$14⅜	13¾	14⅜	+ ½
Bramalea	5400	$22	21¼	21⅞	+ ⅜
Brsc n A	540708	$25	24¼	24¾	+ ⅜
Brscn 8½	100	$27¾	27¾	27¾	+ ⅛
Brenda M	1700	$18	17¾	17¾	+ ¼
Bright A	150	$17	17	17	
Brinco	460	$7⅝	7½	7½	— ⅛
BCFP	1960	$21	21	21	
BC Phone	705	$18	17⅝	18	
BCPh 4¾ p	z10	$60½	60½	60½	
BCPh 4.84	100	$16½	16½	16½	
BCPh 6 pr	z50	$74½	74½	74½	
BCPh 6.80	225	$22¾	22¾	22¾	+ ¼
BCP 7.04 p	300	$23⅜	23⅝	23⅝	— ⅜
BCP 10.16 p	380	$27⅞	27¾	27⅞	— ⅛
Broul Reef	4000	49	49	49	
Brunswk	27770	$7	6⅞	7	+ ⅛
Budd Can	1730	$8⅛	8	8	— ¼
Budd Can w	2000	50	50	50	
CAE A	3775	$32	30½	32	+ 2
Cad Frv	52984	$17⅛	16¾	17	+ ⅜
Cad Frv A	2953	$10½	10⅜	10⅜	
Cal Pow A	5915	$46	45¾	45⅞	+ ⅜
Cal P 4 p	z35	$54	54	54	
Cal P 4½ p	z15	$61	61	61	
Cal P 7 p	18100	$99¼	99¼	99¼	+ ¼
Calvrt Dle	1000	260	255	255	— 5
Calvert	6900	53	51	53	+ 2
Cam Mine	7000	27½	27	27½	— ½
Camflo	4790	$14¼	13⅝	13⅝	— ¾
C Chib A	4200	$6½	6⅜	6½	
Camp RL	19900	$23½	22⅞	23¼	+ ¼
Can Cem	1152	$13	13	13	+ ⅛
CCeCp	170	$16	16	16	+ ⅛
CDC pr B	90	$111½	111	111½	— 1
Can Malt A	600	$34¼	34	34	
C Nor West	73957	$12½	12	12¼	+ ⅜
C Packrs	800	$27½	27¼	27¼	— ½
Can Perm	13150	$19⅞	19½	19⅞	+ ⅜
CPerm 6¾	700	$26½	26⅛	26⅛	— ⅜
CPerm 8	z24	$27⅜	27⅜	27⅜	
CS Pete	17450	$5⅜	5⅛	5¼	+ ⅛
Can Trust A	1700	$26⅜	26⅜	26⅜	
C Trust 7¼	100	$21½	21½	21½	
C Tung	650	$25⅛	25	25	— ¼
CCablesy A	400	$21¾	21½	21½	— ½
C Cablew	9152	157	145	150	— 7
Cdn Cel	2250	59	9	9	+ ⅛
C Curtis	3500	80	80	80	
C Formost	2700	$7½	7½	7½	+ ¼
C Found pr	345	$9¼	9¼	9¼	+ ⅛
C Hidrogas	35 0	450	440	450	
C Homestd	24025	$18	17⅜	18	+ ¾
Cl Bk Com	19478	$26	25½	25¾	— ¼
CIL	125	$22½	22½	22½	+ ⅜
CLI Pete	13400	102	99	100	+ 1
C Manoir	700	$6¾	6½	6¾	+ ¼
C Marconi	400	$12½	12⅛	12½	+ ¼
C Merrill	500	$19	19	19	
CNat R	42500	$5⅛	485	5⅛	+17
C Occdental	4845	$36	35¼	35½	— ¼
CP Inve	6522	$30⅜	29¾	30⅜	+ ½
CP Ltd	45870	$31¾	31⅜	31⅝	+ ¼
CPL A p	1600	$10⅜	10⅜	10⅜	
CPL 4 p	100	$8¼	8¼	8¼	— ¼
C Reserve	17050	$15¼	15	15⅛	+ ⅛
Cdn Sup O	1968	$131	130¼	130¾	— ¾
Cdn Tire	410	$30½	30⅜	30½	+ ½
Cdn Tire A	3317	$31¼	31	31	— ¼
C Utilties	2680	$20	19¾	20	+ ¼
CU 10¼	1300	$27¾	27½	27¾	
C Util 9.24	1200	$27⅝	27⅝	27⅝	
Candel Oil	500	$40	40	40	
Canray	200	174	174	174	— 2
Canron A	500	$29⅜	29¼	29¼	+ ⅛
Cara	5020	$12⅞	12⅜	12¾	+ ¼
Carl OK	5860	$5⅜	5¼	5¼	
Carl A p	220	$27¾	27⅜	27⅜	— ⅜
Carma A	3000	$14¼	14⅛	14⅛	
Cassiar	3730	$11½	11¼	11½	+ ¼
Celanese	9475	$5¼	5⅛	5¼	+ ⅛
Celanes 1 p	200	$11¾	11¾	11¾	
Celan 175 p	100	$20½	20½	20½	
Cenex	9900	210	210	210	— 2
Ctl Est A	z10	$12⅞	12⅞	12⅞	
Cent Pat	2300	209	205	208	+ 3
Chncllr	10366	395	380	380	—20.
Charter Oil	400	240	240	240	
Chieftan D	13845	$22⅞	22⅜	22⅜	
Chieftain p	200	$170	170	170	
Chimo	3400	143	143	143	+ 3
Chromaco	400	245	240	240	—10
Chrysler	2450	$9¾	9½	9⅝	+ ⅛
Coch Willi	46000	68	57	66	— 4
Cockfield	400	465	465	465	—10
Coin Lake	5000	15	12	12	—4½
Comb Met	10500	36	35	36	
Cominco	12406	$36⅜	35¾	35¾	— ¾
Cominco A	2800	$26¾	26⅝	26¾	
Conuco Ltd	5140	$5¼	5⅛	5¼	+ ⅛
Con Bath A	30245	$13	12⅞	12⅞	
Con Fardy	4646	335	330	330	—10
C Durham	2000	154	153	154	
C Marben	3560	66	66	66	
C Morisn	10300	156	151	152	— 4
Cons Pipe	300	$7	7	7	
Cons Prof	33500	43	40	41	+ 2
C Rambler	2800	230	227	230	— 5
C Rexspar	5040	61	58	58	— 4
Con Textle	900	$5¾	5¼	5¼	— ⅛
Con Distrb	6700	$10¼	10⅛	10⅛	+ ⅛
Cons Gas	13507	$23¼	22⅞	23	+ ⅛
Con Gas D	300	$30½	30½	30½	
Con Glass	100	$15½	15½	15½	
Conwest	1420	$5⅝	5⅝	5⅝	
Cooper C	100	$7⅞	7⅞	7⅞	
Cop Fields	3800	435	425	435	+15
Corby vt	200	$27½	27	27	— ½
Corby B	100	$25½	25½	25½	— ½
Cr Food A	100	$33	33	33	— 2
Coseka R	24974	$9	8¾	8¾	— ¼
Costa in Ltd	4800	$15¾	15¼	15¼	— ⅛
Craigmt	18950	$7⅜	7⅛	7⅜	+ ⅛
Crain R L	225	$12½	12½	12½	
Crestbrk	7000	$14	13¾	14	+ ⅛
Crwn Life	z50	$65½	65½	65½	
C Zelrba A	300	$22⅛	22⅛	22⅛	
Crush Intl	100	$14¼	14¼	14¼	— ⅛
Cuvier M	2100	45	45	45	
Cygnus A	z10	$9¾	9¾	9¾	
Cygnus B	250	$14	13½	13½	+3½
Cyprus	7750	$14⅜	14¼	14¼	+ ⅛
Czar Res	49745	$8⅞	8¼	8⅞	+ ¾
DRG Ltd A	300	$6¾	6¾	6¾	
Dale-R	6011	$15⅛	14½	14½	— ½
Daon Dev	28800	$14¾	14¼	14¾	+ ¼
Daon A	2250	$7⅜	7⅜	7⅜	
Daon 8¾ p	1000	$9⅞	9¾	9¾	— ⅛
D Eldona	8655	116	114	116	+ 1
Delhi Pac	8000	40	39	40	+ 3
Denison	7720	$21⅞	21⅝	21⅞	+ ¼
Dicknsn	32100	$8½	8½	8⅜	+ ⅜
Digitech	3325	$5⅜	5¼	5⅜	
Domanl	6100	$7¾	7⅜	7⅜	— ⅜
Dome Mine	8740	$47¼	46½	47	+ ¼
D Pete	293100	$47	44⅜	46⅛	— ⅞
D Bridge	5325	$36¾	36½	36¾	+ ½
D Citrs A	2700	$5¼	5⅛	5⅛	— ⅛
DExplor	19500	25½	25	25	— 1
Dofasco A	27735	$34½	33¾	34½	+ ¾
Dom Store	1736	$18⅞	18⅝	18⅝	+ ⅛
D Textile	3300	$13⅝	13⅜	13⅜	— ⅛
Domtar	5977	$27	26¾	26⅞	— ⅛
Domtar pr	300	$12¾	12⅝	12⅝	— ¼
Dr Mc C A	300	$13⅛	13	13	— ½
Dunde Pal	9333	45	41	44	+ 5
Du Pont	248	$22	22	22	
Dylex L A	61068	$14½	14½	14½	— ⅛
Dynamar	62946	218	213	216	+ 1
E-L Fin	200	$11½	11½	11½	— ⅛
East Mal	1201	185	185	185	
East Sul A	660	190	190	190	
Estn Prov	400	$8	8	8	
Ego Res	21400	275	261	275	+14
Elhm A	1600	$5⅞	5⅜	5¾	
Elks Stors	300	$7	7	7	+ ⅛
Emco	3200	$10½	10⅜	10⅜	
Emco w	1600	360	350	360	+10
Equi Trust	z25	460	460	460	
Extndcar	600	$6¾	6¾	6¾	— ¼
Falcon C	12130	$6¾	6⅜	6¾	+ ⅜
Flbrg Nik A	16125	$60¾	59½	60¾	+ 2
Fed Ind A	2400	$6¾	6¾	6¾	— ¼
Fed Pion	600	$37½	37	37	—3½
Fidelty Trp	100	$20	20	20	
Finning T	800	$37¼	37	37	— ½
Firan Grdl	1000	75	75	75	
F Cty Tr C	350	$8¼	8¼	8¼	
F Mar	2000	80	80	80	
Foodex p	3200	$8	8	8	
Ford Cnda	z10	$70	70	70	
F Sea A pr	100	$9⅜	9⅜	9⅜	
Francana	2000	$11	10⅞	10⅞	
Fraser A	2620	$15	15	15	
G M Res	3350	450	440	445	+ 5
G S W C l B	500	$8⅛	8¼	8⅛	+ ⅛
Gaz Metr	z50	$63⅜	63⅜	63⅜	
Gaz 5.40 p	z10	$59	59	59	
G Distrb w	300	266	266	266	+
GMC	2660	$69	67¾	69	+1½
Genstar L	9410	$23	22⅜	23	+ ¼
Gesco Dis	600	325	325	325	—15
Giant Yk	z5	$13	13	13	
Gibraltar	5250	$7½	7¼	7½	+ ¼
Gl b R p	140110	$25¼	25¼	25¼	+ ⅛
Goldund M	15900	76	74	74	— 1
Goodyear	1100	$21¼	21¼	21¼	
Goodyear p	z20	$33¼	33	33	
Granduc	3300	151	145	151	+ 5
Gt Oil Sds	2200	$16	15⅞	16	+ ⅛
G L Nick l	1000	75	75	75	+ 3
G L Forest	3965	$42¼	41½	41½	— ¼
G L For w	2800	$8⅜	8½	8½	— ½
Gt West S	1400	305	300	300	— 5
Greyhnd	536	$22	22	22	
Guar Tr p	1300	$20⅜	20¼	20⅜	+ ⅛
Guard Cap	z30	$7¾	7⅝	7¾	
Gulf Can	21121	$56⅞	54¼	55	— 2
Gulfstrem	64333	83	79	82	+ 3
HCl Hldg	1000	$11⅛	11	11	— ¼
Halifax D	200	300	300	300	
H Group A	700	400	400	4 0	
Hard Crp A	1810	340	335	335	
Hard Crp C	1015	300	300	300	
Harlequin	10950	$14⅜	14½	14⅜	
Harris J A	600	$6½	6½	6½	— ⅛
H Wood	700	170	170	170	+10
Hatleigh A	1380	$6½	6⅜	6⅜	+ ⅛
Hatleigh B	1970	$6½	6½	6½	
Hawker A	11775	$12¼	12	12⅛	+ ¼
Hayes D	637	$12⅛	12	12	— ⅛
Hedway A	9500	$5⅝	5⅜	5½	+ ¼
Highmont	5425	$5	490	5	+ 5
Home A	9411	$64¼	63	64	— ½
Home B	100	$62½	62½	62½	
Howdn DH	100	$12	12	12	
H Bay Mng	39046	$20	19⅝	19⅝	— ⅜
H Bay Co	12940	$28	27⅞	28	+ ⅛
HBC pr	1649	$23⅜	23¼	23¼	— ⅛
HB Oil Gas	19337	$66½	65⅝	66⅜	+ ¾
Hu-Pam	2500	30	28	30	+ 2
Husky Oil	350	$54¾	54¾	54¾	
Husky E w	500	$33½	33½	33½	
IAC	11869	$17¾	17⅜	17¾	+ ⅛
I TL Ind	11900	430	420	420	—10
I U Intl	63902	$15⅛	14½	15⅛	+ ½
I U Intl A	100	$43	43	43	—5½
Imasco	1725	$43¼	43	43¼	+ ¼
Imasco 5 p	155	$42¾	42¾	42¾	+1¼
I Oil A	209154	$35½	34½	34⅞	+ ½
Imp Oil B	1300	$35⅜	34⅜	35⅜	+ 1
Inco	58807	$25	24⅜	24⅜	— ⅜
Inco 7.85	235	$25	25	25	— ⅛
Indal	8809	$15⅜	15½	15½	
Indusmin	z25	$20⅜	20⅜	20⅜	
Inland Gas	21050	$13⅞	13⅜	13⅜	+ ⅛
Inland G p	10	$12¾	12¾	12¾	— ¼
Inter-City	68575	$13¾	13¼	13⅜	+ ¼
Inter C B w	14314	$10	9⅝	10	+ ⅜
Int Div	302	330	330	330	—10
IBM	663	$90¼	89	90¼	+1¼
Int Mogul	4388	$6½	6	6½	+ ⅛
I Mogul A	200	$13⅞	13⅞	13⅞	— ⅛
Intpr Pipe	9411	$20	19⅞	20	
Ipscp	260	$21	20¾	20¾	— ¼
Iron Bay T	1200	$6½	6½	6½	
Irwin T A	1700	350	350	350	+ 5
ISO	2700	220	220	220	
Ivaco A	3300	$16¾	16½	16¾	+ ⅛
Ivaco 8.85	200	$53¼	53⅛	53¼	
Jannock	600	$24	24	24	
Jannock 8	322	$15⅜	15⅜	15⅜	+ ⅛
Jannock w	700	$13⅜	13⅜	13⅜	+ ⅛
Jorex Ltd	12000	37	35	35	+ 3
Joutel	19000	118	111	116	+ 2
Kaiser Re	61300	$23⅜	22⅝	22⅞	+ ¼
Kam Kotia	18710	495	480	495	
Kaps Tran	5500	180	177	177	— 3
Kelsey H	100	$24½	24½	24½	
Kerr A A	2255	$9¼	9	9	
Labatt A	10500	$20¼	20⅝	20¾	
Lab Min	200	$40	40	40	
Lacana	8100	$5⅝	5½	5⅝	
Lacana w	800	355	350	355	+ 5
Laidlaw A	400	$11¼	11⅛	11⅛	+ ⅛
L Ont Cem	1400	$5½	5¼	5⅜	+ ⅛
L Shore	520	370	365	370	+15
Lasitr Km	9500	92	85	85	— 6
Laurasia	3500	31½	31	31	
Lau F l 25	z40	$21¼	21¼	21¼	
Lau Fin p	z241	$15½	15	15½	
Lava Cap	14000	100	99	100	
Leigh Inst	13985	$10⅛	9⅝	10⅛	+ ½
Leons Frn	120	$16½	16½	16½	+ ¼
Levy A pr	300	$7⅛	7⅛	7⅛	— ⅛
Liberian	300	$8¼	8¼	8¼	— ¼
L L Lac	8983	375	365	370	
Lob Co A	2986	430	425	430	+ 5
Lob Co B	2350	430	425	425	
Lob Co pr	310	$29¼	29¼	29¼	— ¼
Lob Ltd Ap	130	$18⅜	18⅜	18⅜	+ ⅛
Lob Ltd Bp	z50	$19	19	19	
Lochiel	34650	445	420	435	
Loeb M	725	$11¼	11⅛	11⅛	+ ⅛
Lytton M	z200	22	22	22	
MDS Helth	700	$10⅜	10½	10½	+ ¼
MICC	2250	$13⅜	13⅛	13¼	+ ⅛
MICC A	620	$26½	25⅞	25⅞	— ⅜
MICC 8⅝	150	$25	25	25	
Micc 8p	1050	$28⅝	28½	28½	
MTS Inter	1000	45	45	45	— 1
Maclarn A	600	$17¾	17¾	17¾	— ⅛
Mclan H A	500	$21¼	21¼	21¼	— ¼
MB Ltd	12690	$23⅜	23⅛	23⅛	— ½
Madeline	5902	145	140	145	+ 1
Magna A	1325	$14	14	14	
Magna B	500	$13¾	13⅝	13⅝	— ⅛
Magnason	500	275	275	275	+15
Magnetics	5100	160	155	155	— 5
Maislin I	300	$5⅜	5¼	5¼	— ⅛
Majstc Wil	2000	310	305	310	+ 5
Malartic	4500	95	91	95	+ 3
Man Bar	3500	57	55	57	
Maplex M	100	$11	11	11	+ ¼
Maritime	650	$27¼	27⅛	27¼	+ ¼
Mar T 860	495	$10⅜	10⅜	10⅜	
Mar T 940	552	$10⅞	10⅝	10⅝	+ ⅛
Mar T 765	2100	$10⅜	10⅜	10⅜	+ ¼
Markel F	100	$6¼	6¼	6¼	— ⅛
Mark Spnc	7244	$8⅝	8¼	8⅜	+ ⅜
Mass Fer	3315	$13	12¾	12¾	— ¼
Mas F A	1700	$19¾	19½	19⅝	— ¼
Mas F B	4125	$19⅜	19¼	19¼	— ¼
Matchan	2500	19	19	19	— 2
McGraw H	2350	$9⅝	9⅝	9⅝	
McIntyre	3680	$45⅞	45½	45¾	+ ½
McLaghln	78692	$11¾	10¾	11¾	+ ¾
McLghlw	4400	$5⅞	5⅜	5⅞	+ ¼
Melcor	250	$14½	14½	14½	+ ¼
Mentor	1200	350	340	340	+ 5
Mercantil	2450	$14⅜	14¼	14¼	— ¼
Merland E	81650	$12⅛	11⅜	12	+ ⅜
Met Trust	z3	$26¾	26¾	26¾	
Midcon	100	158	158	158	+ 2
Minri Res	z30	225	225	225	
Moffat A	425	$10¾	10¾	10¾	— ¼
Molson A	8087	$25⅞	25⅜	25¾	+ ½
Molson B	6948	$23¾	23¾	23¾	
Monarc W	2000	65	65	65	
Monenco A	1330	$12¾	12⅝	12¾	
Moore	12453	$39½	39¼	39¼	
Muncpl S L	500	$7½	7½	7½	
Murphy	8180	$18	17¾	17¾	— ¼
N B Cook	13400	$5⅛	485	5⅛	+22
NBU Mine	23200	245	238	245	+ 9
Nat Drug	500	$11½	11½	11½	— ⅛
Nat Pete	12000	98	95	95	
Nat Trust	1250	$23⅛	23	23⅛	+ ⅛
Nemco	8700	265	258	263	+ 3
Neomar	11300	240	228	228	— 2
N B Tel	268	$23⅜	23½	23½	
N B Tel 1.85	782	$21½	21½	21½	
N Kelore	2000	16	16	16	
N Provid D	21700	79	63	69	+ 2
N Que Ragl	2300	269	267	269	+ 4
N Senator	5000	10	10	10	
N York Oil	32067	350	335	335	
Nfld LP A	2085	$19⅜	19¼	19⅜	+ ⅛
Nfld Tel	400	$12	11⅞	11⅞	— ⅛
Nfld Te 9⅞	547	$21½	21½	21½	— ⅛
Nick Rim	27500	19	18	18	— 1
Nor Acme	7000	20	20	20	+ 1
Noranda	29900	$39¾	39¼	39¾	— ⅛
Norbaska	2100	37	37	37	
Norcn	110615	$23⅛	22½	22¾	+ ⅛
Norcn 150	416	$35¼	35¼	35¼	— ¾
Norlex	2000	8½	8

Au colloque du Centre international de recherches et d'études en management (CIREM)

Les communications, clé du succès de l'entreprise en 80

par Laurent Pepin

Dans les années 80, l'entreprise survivra-t-elle? Telle est la question à laquelle ont tenté de répondre à Montréal hier plusieurs dizaines d'hommes d'affaires, d'universitaires et de praticiens de la formation de gestionnaires au cours d'une conférence organisée par le Centre international de recherches et d'études en management (CIREM).

Selon le président de la conférence, M. Pierre Nadeau, président du conseil, président et chef de la direction de Pétrofina Canada Limitée, il faut répondre oui à cette interrogation, car « l'entreprise a démontré qu'elle s'adapte plus rapidement que toutes les autres institutions » aux nouvelles exigences que commande la société.

Pour relever le défi qui se présente à elle à l'orée d'une nouvelle décennie, l'entreprise devra faire montre de créativité et d'innovation, d'après le président du conseil de l'organisme Organisation Renewall International, M. Gordon L. Lippitt. Innovation au plan de la gestion, qui devra être très flexible, et innovation au niveau des communications, qui devront être des plus directes entre les gestionnaires et les employés. D'après M. Lippitt, un adepte de l'approche behavioriale, l'entreprise de demain doit absolument éviter de se retrancher derrière le statut quo et trouver la meilleure recette possible à partir de deux ingrédients importants, la centralisation et la décentralisation.

Pour bien remplir son rôle dans la société, M. Lippitt estime d'autre part que tout en se dotant d'un cadre quinquennal destiné à fixer les grands objectifs, l'entreprise doit faire montre de souplesse dans sa gestion quotidienne et adopter des méthodes qui ne sont pas nécessairement celles des livres, mais plutôt celles dictées par le bon sens.

Du bon sens que les gestionnaires devront posséder lorsqu'ils auront à choisir entre des considérations morales et des considérations économiques, selon M. Stanley E. Sanderson Jr., président de Xerox Learning Systems. Cette qualité, qui repose sur les valeurs personnelles des hommes et des femmes qui dirigeront les entreprises dans les années 80, devra d'autre part être doublée de qualités de planificateur, d'exécuteur et d'organisateur. Pour mieux faire face aux changements incessants imposés par la société, M. Sanderson croit que l'entreprise de la prochaine décennie survivra avec d'autant plus de succès que ses gestionnaires sauront délégués leurs pouvoirs et motivés leurs subalternes en étant à l'écoute de leurs intentions.

Pour sa part, M. Roger B. Hamel, directeur pour le Québec de la Compagnie pétrolière impériale Ltée, croit que la première étape à franchir pour assurer la survie de l'entreprise dans les années 80 est « de faire connaître au gouvernement et au public la véritable signification du profit ». Autrement, a dit M. Hamel, « nous nous exposons à un ralentissement de la croissance économique, à un tarissement des investissements et à un déclin du rôle de l'entreprise ».

À cet égard, le représentant de la firme pétrolière a donné l'exemple de son industrie où « les gouvernements ont eu tendance à s'approprier la majeure partie des revenus provenant de l'augmentation des prix, de sorte que les entreprises n'étaient plus guère encouragées à l'exploration ».

Au public, l'entreprise doit absolument expliquer que le niveau nominal de profits n'est pas significatif lorsqu'il est observé isolément, et qu'il doit être comparé au capital investi, tout en tenant compte des méthodes comptables utilisées et, particulièrement ces années-ci, du rythme de l'inflation, a dit M. Hamel, qui est également président de la Chambre de commerce du Québec.

Le président de General Motors du Canada Limitée, M. Alan Smith, a pour sa part fait état de l'expérience de son entreprise, qui s'est doté d'un comité d'affaires publiques, composé de citoyens ordinaires et destiné à éclairer les directeurs de la compagnie sur la perception que s'en fait le grand public. Cette sorte de « fenêtre sur le monde » est essentielle, selon M. Smith, pour toute entreprise qui veut mieux faire comprendre le rôle des profits des compagnies.

Même si les profits des entreprises ont souvent mauvaise presse et sont dénigrés par le grand public, M. E. Sydney Jackson, président de Manu-vie, estime que les hommes d'affaires ne doivent pas se laisser gagner par la paranoïa, et que de plus en plus la population réalise l'importance de l'épargne pour l'économie et la corrélation qui la lie à la croissance du Produit national brut. « Autant que le public, ce sont donc nos propres employés, qui souhaitent parfois la nationalisation de nos entreprises, que nous devons informer », a dit M. Jackson.

La nécessité d'impliquer davantage les employés a d'ailleurs été évoquée par M. Jerome M. Rosow, président de l'organisme Work in America Institute, pour qui le défi des années 80 dans le domaine de la gestion est de répondre aux nouvelles valeurs et aux nouvelles revendications des travailleurs.

Pour bien faire comprendre à ses auditeurs la nécessité d'impliquer davantage des employés dans les affaires de leur entreprise, M. Rosow a cité le cas où, lorsqu'il faisait partie du service des relations publiques de Exxon, un sondage interne avait démontré que la majorité des travailleurs de la firme ne croyait pas à sa publicité...

Citant une étude récemment effectuée par des chercheurs de l'Université du Michigan, M. Rosow a averti les participants à la conférence qu'en 1977, 54% des Américains croyaient avoir un droit de participer aux décisions touchant leurs conditions d'emplois, et que cette proportion s'élevait à 62% chez les moins de 25 ans. La même étude, a ajouté le conférencier, a révélé qu'un tiers des Américains estimaient qu'ils étaient trop instruits pour le poste qu'ils occupent et que leurs emplois ne répondaient pas à leurs attentes, que ce soit au niveau des heures de travail, de la satisfaction personnelle, ou de toute autre raison. De plus en plus de travailleurs veulent retirer un certain plaisir de leurs emplois, et rare sont ceux maintenant qui sont prêts à travailleur fort coûte que coûte, a dit M. Rosow.



Le Challenger, l'avion d'affaires conçu par Canadair, vient de franchir la distance entre Montréal et Paris sans escale. Il a quitté Cartierville hier matin et a atterri à l'aéroport Le Bourget 7 heures 22 minutes plus tard. L'avion a parcouru la distance à une altitude de 12,505 mètres et à la vitesse-sol de 805 km/h. Le Challenger sera au Bourget pour toute la durée du Salon de l'aéronautique de Paris.

Le patronat applaudit au choix de de Cotret

par Marie-Agnès Thellier

Les milieux d'affaires se déclarent optimistes à propos du nouveau cabinet conservateur et notamment des ministres chargés des problèmes économiques.

Au Québec, on salue surtout très positivement l'arrivée de M. Robert de Cotret au superministère du Développement économique. « Pour nous Québécois la nomination la plus intéressante est celle de M. de Cotret. Nous voyons une certaine audace dans cette décision puisque Robert de Cotret a été battu. C'est une acquisition intéressante à cause de ses qualités humaines, de ses idées et du poste qu'on lui a confié », estime M. Jean-Paul Létourneau, vice-président exécutif de la Chambre de commerce du Québec.

Se réjouissant aussi de la nomination de M. de Cotret, qui permet à un Francophone de toucher aux importants dossiers économiques, M. Yves Guérard, président de la Chambre de commerce de Montréal, note que la faiblesse générale de la représentation québécoise au Cabinet pose quand même un problème: « Cela rend plus important encore le rôle des groupes intermédiaires comme les Chambres de commerce pour faire entendre la voix du Québec et de la région économique de Montréal », a-t-il expliqué au DEVOIR.

La Chambre de commerce de Montréal a déjà demandé à être reçue par M. Clark pour le saisir des grands dossiers vitaux pour la métropole. La Chambre souhaite que les politiques de développement régional, de décentralisation et des achats soient poursuivies et ré-ajustées afin de mieux profiter à Montréal.

Ce ne sont pas les seules récriminations des milieux d'affaires montréalais: le sort de Dorval, et Mirabel le rôle du port de Montréal et les tarifs de la Voie maritime du Saint-Laurent, les trains de banlieue et surtout le pacte automobile défavorable au Québec sont des dossiers chauds. La Chambre réclamera aussi le démarrage de la construction du complexe Guy-Favreau, qui pourrait avoir un effet symbolique et boule-de-neige pour la relance de la construction dans la métropole.

« Nous comptons sur M. de Cotret pour traduire la réalité économique québécoise auprès des bonzes conservateurs et des nouveaux mandarins », a conclu M. Guérard.

Le « dossier pacte de l'automobile » sera aussi remis sur le bureau de M. Clark par la Chambre de Commerce du Québec. « Après le sommet de Montebello, gouvernement, syndicats et chambre de commerce avions fait une démarche commune auprès de M. Trudeau. Cette démarche commune sera à refaire auprès de M. Clark », estime M. Létourneau. La Chambre provinciale attend aussi que le gouvernement conservateur donne des précisions sur ses politiques et outils économiques avant de se prononcer sur certaines promesses électorales.

« Dans quelle mesure ce gouvernement, de tous crins pour l'entreprise privée, est prêt à sabrer dans le nombre des fonctionnaires et dans les sociétés d'état: voilà qui est à nos yeux le point névralgique pour tenir les promesses électorales », continue M. Létourneau. Sans se tourmenter outre mesure sur des promesses coûteuses comme les remboursements d'hypothèques, les milieux d'affaires auront donc les yeux braqués sur Pétro-Canada sur les effectifs des fonctionnaires ainsi que sur le retour de Nordair à l'entreprise privé.

Le Conseil du patronat du Québec souhaite que l'habileté et la sagesse permette au gouvernement conservateur de bien se tirer d'affaire dans une conjoncture qui devrait s'améliorer. Le CPQ soumettra en janvier prochain un mémoire au nouveau gouvernement, où il redira sans doute son désir de voir gelés les effectifs de la fonction publique, si ce n'est pas réalisé alors.

Les provinces anglophones ont aussi vu leurs milieux d'affaires se réjouir notamment des nominations de ministres chargés du développement économique, de la petite entreprise et du commerce extérieur. Dans les provinces atlantiques, certains attendent de voir la répartition régionale de la politique fiscale avant de se prononcer.

Selon un rapport de l'OPDQ

Montréal devrait miser davantage sur le dynamisme de sa population

par Alain Duhamel

La population de la région montréalaise constitue un potentiel humain qui demeure, selon l'Office de planification et de développement du Québec (OPDQ), sous-exploité et insuffisamment engagé dans son propre développement économique.

« La région de Montréal recèle un potentiel humain considérable mais sous-exploité (chômage élevé, taux d'activité faible, émigration importante, etc.). Ce potentiel n'est pas uniquement quantitatif mais également qualitatif puisque la société montréalaise possède toutes les compétences voulues pour assurer elle-même le développement de son économie: main-d'oeuvre qualifiée, taux de scolarisation moyen élevé, présence de spécialistes dans toutes les disciplines, etc. », peut-on lire dans une étude intitulée *Les orientations du développement régional de Montréal*.

Ce document, publié par l'OPDQ, définit des objectifs de développement de la région de Montréal compte tenu de l'option préférable d'aménagement retenue par le gouvernement québécois en février 1978. Cette option consiste à consolider le tissu urbain dans son périmètre actuel en tentant d'y améliorer la qualité de la vie.

Les orientations proposées par l'OPDQ visent à accroître l'accessibilité de la population aux logements, aux espaces verts et au transport en commun; à stimuler l'économie et à soutenir le dynamisme de la population; à endiguer le dépeuplement et l'étalement urbain et, enfin, à protéger et à mettre en valeur les ressources récréatives et agricoles.

En dépit d'une situation difficile sur le plan de l'offre d'emplois, la population de la région a donné des signes d'un dynamisme sur lequel il faudrait désormais compter. L'OPDQ note en particulier le programme expérimental de création d'emplois communautaires, dans le cadre du programme OSE, et des efforts de revitalisation des rues commerciales de Montréal.

« La revitalisation de certaines rues à Montréal témoigne d'expériences qui manifestent, malgré les difficultés nombreuses, une volonté collective de mieux contrôler et de participer au développement économique régional. La revitalisation de certaines rues témoignent également d'initiatives locales et d'alternatives originales dans le domaine commercial ».

S'il faut concentrer dans le centre-ville le développement de l'activité tertiaire, selon l'OPDQ, il faut aussi, dans les extrémités de l'île favoriser l'implantation d'industries manufacturières. Un programme d'aide à la relocalisation industrielle dans des banques de terrains réservées à cette fin contribuerait à atteindre cet objectif.

L'OPDQ signale dans son étude que la Ville de Montréal n'a que 700 acres disponibles pour le développement industriel, ce qui représente moins de 3% des superficies disponibles. L'étude souligne aussi que la désignation en zone spéciale de la région de Montréal n'a pas donné les résultats escomptés: moins de 20% des $60 millions prévus avaient été engagés après une année de fonctionnement.

Le transport collectif, que l'on doit favoriser en priorité sur le transport privé, devient aux yeux de l'OPDQ un moyen privilégié. Aussi, l'OPDQ favorise-t-elle l'intégration de tous les modes de transport sur l'île de Montréal.

Le métro pourrait s'étendre jusqu'à la station De Salaberry vers le nord-ouest en intégrant ce projet au plan d'aménagement du territoire libéré de l'aéroport de Dorval. Du côté est, l'OPDQ limite le métro à la station Saint-Michel et préfère relier le quartier Rivières-des-Prairies et les villes de Montréal-Nord et Saint-Léonard par un système léger sur rail. La levée du moratoire sur les prolongements du métro dans cette direction apparaît à l'OPDQ prématurée.

Les propositions de l'OPDQ pour le développement de la région de Montréal feront l'objet de consultations au cours des prochaines semaines auprès de groupes représentatifs.

Dufour dénonce le nationalisme du PQ à Paris

Devant la Chambre de Commerce France-Canada à Paris, le vice-président exécutif du Conseil du patronat du Québec (CPQ), M. Ghislain Dufour, a attaqué le nationalisme du Parti québécois et son irréalisme par rapport à la réalité québécoise.

M. Ghislain Dufour a déclaré devant les hommes d'affaires français qui « à moins d'accepter d'abaisser notre niveau de vie, nul avenir n'est viable pour le Québec sans une intégration économique non seulement canadienne mais nord-américaine. »

Sans jamais employer le terme « souveraineté-association », M. Dufour a présenté les idées politiques du Parti québécois comme étant irréalistes: « On ne retrouve pas, au premier abord, dans le discours péquiste, la synthèse réaliste qui a caractérisé la pensée et la vie politique du Québec à travers les âges », a-t-il dit.

Des propos du vice-président du CPQ, les hommes d'affaires français ont pu retenir qu'il y avait deux nationalismes, celui de la population et celui du Parti québécois. La population aurait un « nationalisme permanent et très généralisé » qui n'est pas une idéologie politique, et qui exclue la manière de gérer les affaires publiques et une solution concrète au problème du partage du pouvoir politique.

Au contraire, le PQ aurait pour objectif final de « regrouper nos principaux moyens financiers et économiques en un seul centre de décision entièrement à notre service », selon M. René Lévesque le 10 octobre 1978. « Faut-il comprendre que ce centre unique de décision sera l'Etat et que le projet politique du Parti québécois inclut une forme quelconque de nationalisation ou de socialisation des moyens de production, de l'épargne et des institutions financières » se demande M. Dufour.

M. Dufour a fortement insisté sur le caractère nord-américain des Québécois: « Le compromis historique du Québec avec ses voisins anglo-saxons n'est pas seulement l'acceptation passive d'une nécessité; il est aussi le résultat d'une volonté de s'intégrer et de participer à toutes les formes de vie qui se développent sur le continent », a-t-il déclaré. Quelques minutes plus tard, dans sa conclusion, il a proposé comme gageure aux membres de la Chambre de Commerce France-Canada que « le Québec comme composante importante du Canada restera l'un de vos bons partenaires dans les années à venir ».

Tablant d'entrée de jeu sur la « bonne dose d'inquiétude » de ses auditeurs depuis le 15 novembre 1976, M. Guislain Dufour a estimé que « la position actuelle du balancier représente probablement la fin de sa course dans un sens ». Sans vouloir se prononcer sur le parti politique qui, dans les années 80, gagnera la confiance des électeurs, M. Dufour ne prévoit donc pas que le Québec poursuive dans la voie du nationalisme, ni du socialisme.

À ce sujet, il a expliqué à Paris que « les appuis populaires aux thèses proprement socialistes sont à peu près inexistants » et que les syndicats présents dans l'entreprise privée se rapproche davantage du syndicalisme d'affaires à l'américaine que du syndicalisme idéologique à l'européenne, présent dans le secteur public.

Estimant que « traditionnellement l'évolution sociale du Québec a été bien plus profondément marquée par l'anti-étatisme que par le désir de construire une société planifiée et méticuleusement gérée par un État paternaliste et omniprésent », le vice-président du CPQ rappelle que le rôle de l'État devra diminuer au cours de la décennie 80.

CARON LIBRAIRE
Livres neufs et usagés
Cartes • Revues • Journaux
Service de photocopie
JUSQU'À 10.00 H. TOUS LES SOIRS
251 Ste-Catherine E.

COMPAGNIE DE PAPIER ROLLAND, LIMITÉE

AVIS DE DIVIDENDES

Avis est donné par les présentes que les dividendes trimestriels suivants ont été déclarés payables le 15 juin 1979 aux actionnaires inscrits à la fermeture des livres le 25 mai 1979.

ACTIONS PRIVILÉGIÉES
$1.06¼ par action sur les actions privilégiées cumulatives de 4¼%

ACTIONS ORDINAIRES
Classe "A" — 15¢ par action
Classe "B" — 13¾¢ par action

Par ordre du Conseil d'administration

Le secrétaire
JEAN ADRE ÉLIE

Souriez au volant d'une
HONDA civic



1) traction avant
2) suspension indépendante
3) place pour 4 personnes
4) essence ordinaire

Un simple essai de la Honda vous convaincra de sa supériorité

Radio AM gratuite sur tous les modèles "Civic"

à partir de $4195*
*transport, PDI, en sus

Valable jusqu'au 31 août 1979 sur présentation de cette annonce

Honda Sigi Ltée. 440 ouest, Dorchester, Mtl. 879-1550
A.K.S. Automobiles Ltée. 266 boul. Labelle, Ste-Rose Laval 625-6969

Association Canadienne de Gestion des Achats



J.E.H. (Jean) Simard, A.P.

À l'occasion de la Semaine Nationale de la Gestion des Achats du 3 au 9 juin, 1979, le District de Montréal de L'A.C.G.A. annonce la nomination récente de son nouveau Président pour la période 1979-80, M. J.E.H. (Jean) Simard, A.P., Chef des Achats-Matières Premières, Johnson & Johnson Ltée.
Également élus: Conseiller, V. Fogarty, Directeur Chef des Achats, Cadbury Schweppes Powell Ltée; Ancien Président, R.H. Montminy, A.P., Directeur des Achats Montreal East Refinery, Shell Canada Ltée; 1er Vice-Président, R.J. Mahannah, Directeur de l'Approvisionnement, Tapis Peeters Ltée; 2e Vice-président, L.C. Vézina, coordinateur des Matériaux, Consolidated Bathurst Ltée; Secrétaire, G. St-Jean, Assistant Gérant de l'Approvisionnement, Benson & Hedges (Canada) Ltée; Trésorier, P. Bowles, Co-ordinateur des Achats, Inventaires, Produits Nacan Ltée.
Les Directeurs Exécutifs sont: Affaires des Membres, A.G. Rodgers, Directeur des Achats, Flygt Canada Ltée, Communications, E. Sweeney, A.P., Directeur des Approvisionnements, Tul Safety Equipment Ltée; Affaires Sociales, I.J. Kelly, Gérant des Achats, Leco Industries Ltée; Affaires Publiques, R. Lemire, Acheteur, Quebec Iron & Titanium Corp.; Programme Éducatif, E. Black, Gérant des Achats, Hoffmann-LaRoche Ltée; Diplômé Professionnel, L. Nagy, A.P., Acheteur, Air Canada.

Les associés de
Maheu, Noiseux & Associés
comptables agréés
ont le plaisir d'annoncer que messieurs
André Bernard, c.a.
André Hurtubise, c.a.
Serge Lavallée, c.a.
Gilles Tremblay, c.a.
ont été nommés sociétaires
Bureaux à Montréal, Ottawa et Moncton

Les associés de
Maheu, Noiseux & Compagnie
gestion — systématisation
ont le plaisir d'annoncer que messieurs
Robert Benoit, B.Sc.
et
Jean-Claude Coutu, c.a.
ont été nommés associés
Messieurs
André Bastien, c.a.
Gilles Gariépy, c.a.
Ronald Heider, M.B.A. H.E.C.
Jacques Larichellière, c.a.
Jean-Pierre Pellerin, c.a.
ont été nommés sociétaires
Bureaux à Montréal, Ottawa et Moncton

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

L'ÉTOILE DES PHOTOCOPIEURS
"MITA"
Le choix des graphistes!
La copie est plus claire que l'original et coûte .04¢
Une des plus pratiques!
VENTE-LOCATION • LOCATION
CANADA DACTYLOGRAPHE INC.
7035 av. du Parc, Mtl
270-1141
Stationnement
Ouvert samedi de 9à12

Brevets d'invention
MARQUES de COMMERCE
Robic, Robic
ET ASSOCIÉS
1514, avenue McGregor
Montréal H3G 1X5 934-0272

ANNONCEZ DANS LE DEVOIR, QUELQU'UN VOUS LIRA

La Chine fournirait quelque 60 Mig-19 à l'Égypte

ISMAILIA (d'après Reuter et AFP) — Après l'URSS, les États-Unis, la Grande-Bretagne, et la France, les Chinois vont livrer des armes à l'Égypte. Il s'agirait, dit-on de source diplomatique occidentale, d'au moins 60 chasseurs Mig-19.

Le président Anouar Sadate, qui a réservé hier à Ismailia la primeur de la nouvelle à un auditoire militaire, n'a pas voulu en dire plus. Interrogée de son côté, l'ambassade de Chine au Caire a affirmé ne pas être au courant du contrat.

Les experts militaires occidentaux ignorent quand ces fournitures d'armes interviendront. Ils font valoir que bien que le Mig-19 soit un appareil de conception ancienne, il peut jouer un rôle utile d'entraînement et d'appui pour l'aviation égyptienne. Celle-ci est fortement handicapée par le manque de pièces détachées consécutif à l'embargo décrété en 1974 par Moscou sur les livraisons d'armes à l'Égypte.

Le chef de l'État égyptien, vivement applaudi, a remercié les dirigeants chinois mais aussi américains, britanniques et français pour leur aide militaire qualifiée de « désintéressée ».

Les États-Unis ont déjà donné leur accord pour la vente au Caire de 50 chasseurs F-5E et d'un nombre non précisé de chasseurs-bombardiers F-4 Phantom. Une partie de ces derniers appareils, a assuré M. Sadate à Ismailia, seront livrés à temps pour les cérémonies du 6 octobre marquant l'anniversaire du déclenchement de la guerre israélo-arabe de 1973.

Les Phantoms seront payés grâce à un crédit américain à l'Égypte d'un montant de 1,5 milliard de dollars. En revanche, la facture des F-5E devait, à l'origine, être réglée par l'Arabie saoudite. Depuis le traité de paix avec Israël, Ryad s'y refuse et M. Sadate a laissé entendre que dans cette hypothèse, il demanderait au gouvernement américain une rallonge.

L'Égypte, a ajouté M. Sadate, a accepté la liquidation de l'Organisation arabe d'industrie d'armement (OAI). « Cette dernière sera remplacée par l'Organisation égyptienne pour l'industrie d'armement ». Le chef de l'État a précisé qu'il s'adresserait aux États-Unis et aux grands fournisseurs d'armes pour délivrer à l'Égypte les brevets de fabrications des armes les plus sophistiquées.

Parlant des négociations sur l'autonomie en Cisjordanie et à Gaza, le président Sadate a affirmé que l'Égypte « ne soulèvera pas le problème de l'autodétermination du peuple palestinien ». « Nous nous contenterons de mettre les Palestiniens sur la bonne voie et c'est à eux qu'il reviendra plus tard de décider de leur sort », a-t-il précisé.

M. Sadate a d'autre part rappelé que les accords de Camp David « stipulaient la fin du gouvernement militaire israélien sur la Cisjordanie et Gaza », que ces territoires « appartenaient aux Palestiniens » et qu'il était de « leur droit d'en décider l'avenir ».

Cependant, toutes les organisations palestiniennes ont décidé d'empêcher « par tous les moyens, y compris la liquidation physique », des personnalités palestiniennes de Gaza de coopérer avec les forces d'occupation israéliennes et l'Égypte, a déclaré à l'AFP M. Nayef Hawatmeh, secrétaire général du Front démocratique de libération de la Palestine.

M. Hawatmeh a également confirmé les informations selon lesquelles la résistance palestinienne a dressé une liste de notables de Gaza visés au premier chef et parmi lesquelles, a-t-il dit, se trouve M. Rachad Chawa, maire de Gaza. « Tous ceux qui coopèreront avec les forces d'occupation et participeront au projet d'autonomie subiront le sort de l'imam Hachem al Khouzandar », assassiné vendredi dernier. Selon le chef du FDLP, le comportement de Rachad Chawa et des « familles bourgeoises » de Gaza s'explique par « les intérêts communs qu'ils ont avec l'occupant sioniste et le régime égyptien ».

Négociation sino-soviétique en août?

LONDRES (Reuter) — Dans un message remis lundi par M. Andrei Gromyko, ministre soviétique des Affaires étrangères, à M. Tian Zengpei, chargé d'affaires chinois à Moscou, l'Union soviétique a proposé à la Chine d'entamer à Moscou en juillet ou en août des pourparlers au niveau des vice-ministres des Affaires étrangères ou d'émissaires spéciaux afin de normaliser les relations entre les deux pays.

La proposition soviétique répond à un mémorandum chinois remis début mai dans lequel la Chine indiquait qu'elle était prête à entamer des négociations à tout moment. La Chine avait évoqué la possibilité de telles négociations le 3 avril, en annonçant qu'elle ne renouvellerait pas le traité sino-soviétique signé il y a trente ans.

Le message soviétique déclare que les entretiens devraient avoir pour but la « normalisation et l'amélioration des relations entre nos deux pays sur la base des principales de coexistence pacifique, du respect mutuel de la souveraineté et de l'intégrité nationale, de la non-ingérence dans les affaires intérieures et du non-recours à la force ».

La proposition de l'Union soviétique « est à l'étude » à Pékin, a déclaré un porte-parole du ministère chinois des Affaires étrangères. Interrogé par les journalistes, il n'a pas été en mesure de dire dans combien de temps la Chine ferait connaître sa réponse à la proposition de Moscou.

Sans qu'il faille attendre d'évolution marquante dans les relations entre les deux pays, qui restent empreintes d'une profonde hostilité, l'annonce de ces négociations traduit des concessions faites par les deux parties.

Les termes du message soviétique, selon lesquels les deux pays renonceront à tout droit particulier ou hégémonie dans les affaires mondiales, semble indiquer une importante concession des Soviétiques, estime-t-on de source communiste à Pékin.

Les Chinois semblent par ailleurs avoir renoncé au retrait des troupes soviétiques de la frontière et de la Mongolie comme condition préalable aux négociations. La Chine avait encore fait valoir cette condition en 1978.

Pour sa proposition, faite à dix jours de la rencontre Carter-Brejnev à Vienne, Moscou cherche à renforcer sa position face aux États-Unis, estime-t-on dans les milieux diplomatiques de Moscou.

Le moment choisi par les Soviétiques pour faire leur proposition apparaît comme une reconnaissance implicite de la Chine en tant que grande puissance après la signature du traité de paix et d'amitié avec le Japon et l'instauration de relations diplomatiques avec les États-Unis, estime-t-on dans les milieux diplomatiques de Pékin. On ajoute de même source que la démarche soviétique pourrait annoncer la fin d'un pouvoir mondial bipolaire, la Chine étant alors reconnue comme troisième super-puissance.

Khomeiny avertit les laïcs

Hors de l'Islam, pas de révolution

TÉHÉRAN (AFP) — Hors de l'Islam et de son clergé, point de révolution convenable en Iran: l'ayatollah Khomeiny a ainsi défini la seule route à suivre pour le pays, hier, « journée de deuil » consacrée à des manifestations pour commémorer les événements du 5 juin 1963.

Dans un discours particulièrement dur à l'égard de tous ceux qui pourraient concevoir que la « république islamique » n'est pas le seul régime possible pour l'Iran, l'ayatollah Khomeiny a rappelé que le mouvement d'opposition au chah qui a violemment été réprimé en juin 1963 avait été dirigé par le clergé et mené par « les ouvriers, paysans et commerçants réellement islamiques ».

Aussi, a-t-il poursuivi, « Seuls ceux qui ont versé leur sang pour la révolution islamique devraient avoir le droit de voter ». Il a ajouté: « aux autres, je dénie tout droit et tout crédit ».

Les banderoles déroulées lors d'une manifestation très étendue de plus de ceux cent mille personnes à Téhéran présentaient souvent des positions très proches de celles défendues par l'ayatollah Khomeiny lors de son discours: elles proclamaient le soutien du peuple à la république islamique, rejetant toute autre forme de régime pour l'Iran. De nombreux mollahs étaient présents et les slogans rendaient hommage à « Khomeiny, notre leader ».

En province où, comme à Téhéran, commerces et administrations étaient fermés, des manifestations pacifiques se sont déroulées, notamment à Khorramchahr, récemment le théâtre de troubles.

A l'issue de ces manifestations, une résolution a été approuvée, selon la radio, qui réaffirme, elle aussi, la prépondérance de l'ayatollah Khomeiny et dénonçant tout complot contre la « révolution islamique ».

Discours de l'ayatollah, slogans lors des manifestations, résolution approuvée à l'issue de celles-ci: autant d'éléments qui semblent avoir fait de ce 5 juin une journée au cours de laquelle la hiérarchie religieuse a voulu marquer son emprise sur la vie politique iranienne, aux dépens du courant libéral. Ce dernier prendra peut-être pour un avertissement à son égard cette phrase du discours de l'homme qui dut s'exiler à l'issue des événements commémorés hier: « attention à vos écrits, attention à vos paroles, attention de ne pas vous écarter du mouvement islamique ».

Par ailleurs, l'aviation irakienne a bombardé lundi quatre villages iraniens dans la région de Sardacht (500 km à l'ouest de Téhéran), proche de la frontière irakienne, dans la province de l'Azerbaidjam occidental, a confirmé hier le gouverneur de cette province.

Dans une déclaration à l'AFP, le gouverneur, M. Mohammad Mehdi Abassin a souligné que ce bombardement « n'était peut-être pas une attaque délibérée contre l'Iran ». Il a précisé à ce propos que l'aviation de Bagdad avait sans doute opéré alors qu'elle était à la poursuite « d'éléments irakiens », venus se réfugier en Iran.

De source kurde iranienne, on a indiqué hier soir que l'aviation irakienne poursuivait probablement « des rebelles kurdes irakiens ».

Le gouverneur de la province a ajouté que quatre appareils irakiens avaient participé à cette opération qui a été menée lundi en début d'après-midi. Il a souligné que de tels bombardements avaient déjà eu lieu dans le passé.

ST. JEAN, Terreneuve $119.
Nos vols ABC partent le dimanche soir à dater du 24 juin pour douze ou dix-neuf nuits. Réservez au moins 30 jours à l'avance. Places selon disponibilités. Réservez dès aujourd'hui auprès de votre agent. Il connait nos conditions.
Avions d'Eastern Provincial Airways opérés par Suntours Ltée avec approbation de la Commission Canadienne de Transport selon la réglementation des vols ABC. Dépôt non remboursable de $25 requis. Taxe de Transport du Canada en plus. Détenteur d'un permis du Québec.
Vacances Sunflight Inter Villes

Prenez l'avion et l'auto



Pour voir votre chez-vous
Séjours avion/auto 7 nuits et 8 jours, depuis Montréal

TRAJETS CANADIENS

4 SUPERBES ITINÉRAIRES À BONS PRIX BILLETS D'AVION COMPRIS

WINNIPEG	$315
EDMONTON	$384
CALGARY	$379
VANCOUVER	$415

Votre forfait comprend tout ceci: les 3 premières nuits dans des hôtels au confort douillet, une voiture compacte de Tilden pendant 7 jours sans frais de kilométrage, l'aller retour par CP Air vers la ville de votre choix. IT9CP1CCC1.

Ces prix, valables pour un forfait individuel et, s'il y a lieu, établis en fonction de deux personnes par chambre, peuvent être modifiés sans préavis. Ils tiennent compte des restrictions mentionnées dans notre brochure.
En vigueur du 1er juin au 15 septembre. Après cette date, vous pouvez voyager à meilleur marché.

CP Air, en collaboration avec l'Office de tourisme du Canada, a produit ces forfaits à prix avantageux. Libre à vous de choisir l'une de ces grandes villes comme point de départ de votre itinéraire.
Au volant de votre voiture de location, vous vous sentirez maître de vos déplacements. Sur votre parcours, prenez le temps d'apprécier nos coutumes si variées, nos monuments historiques et des régions d'une saisissante beauté. Les pittoresques provinces de l'Atlantique, l'immensité des Prairies, le lac Winnipeg, nos fières Rocheuses, l'île de Vancouver.
Cette année, faites vos valises et partez chez vous. Le Canada est tout un pays à visiter. Regardez-y de plus près et vous verrez qu'il ne vous en coûte pas plus cher de voyager ici qu'à l'étranger. D'autant plus qu'en choisissant un de nos itinéraires, vous profitez des tarifs nolirréguliers économiques de CP Air.
Vous pouvez connaître les dates précises de départ et obtenir gratuitement notre brochure en couleurs *Trajets canadiens* en appelant votre agent de voyages ou CP Air. Nous vous proposons 22 forfaits à bons prix. Vous ne saurez résister aux attraits de votre Canada.
Vos vacances au pays doivent *durer de 7 à 30 jours* et peuvent débuter dans presque n'importe quelle grande ville canadienne distante *de plus de 640 kilomètres* de votre point d'origine.
Retenez votre place au moins 30 jours d'avance et acquittez le montant intégral de votre voyage dans les 7 jours qui suivent la date de réservation.
Prenez le temps d'apprécier les mille visages de votre pays. Visitez-le à notre façon. Au retour, vous déferez vos valises, mais vous n'aurez probablement pas défait votre budget.

Appelez votre agent de voyages. Ou encore, si vous êtes dans la région de Montréal, communiquez avec CP Air: 931-2233. Dans certaines parties du Québec, composez sans frais 1-800-361-8026.

Canada Faites le tour!

CP Air

CP et ◐ sont les marques déposées de Canadien Pacifique Limitée

VOYAGES TRAVELAIDE LTÉE
PERMIS DU QUÉBEC

Carrefour Mt-Royal	845-8225
Plaza St-Hubert	273-2581
Galeries Normandie	331-9971
Centre Domaine	254-9969
Ste-Catherine/Peel	861-7272
Centre Laval	687-0880
Place Longueuil	679-3777
Place Portobello	672-5353
911 est, Beaubien	273-7755
1010 ouest, Ste-Catherine	861-7277
Beloeil	467-1171
Laval Ouest	627-5151
Lachute	562-3788

et autres villes

LE DEVOIR

CAHIER

Montréal, mercredi 6 juin 1979



M. Giulio Andreotti (à gauche) a vu la Démocratie-chrétienne camper sur ses positions, alors que M. Enrico Berlinguer devra tirer la leçon du premier recul communiste depuis la fondation de la République. (Photolaser AP)

Recul communiste de 4%, poussée radicale de 3%

Italie: la situation politique est bloquée

ROME (D'après Reuter et AFP) — L'absence de changement dans le paysage politique italien après les élections législatives de dimanche et lundi, ajouté à la volonté réitérée des communistes de faire partie du prochain cabinet semble indiquer que l'Italie s'apprête à affronter exactement la même crise politique que ces élections étaient supposées résoudre.

Les résultats, sans bouleverser la situation politique, ont toutefois apporté deux surprises, le parti communiste, qui perd 26 sièges à la Chambre des députés et 7 au Sénat, enregistre avec 30.4% un recul de 4% auprès de l'électorat. Le petit parti radical (libertaire) qui n'avait que quatre sièges dans l'Assemblée sortante en occupe désormais 18, devançant ainsi le parti républicain (16 sièges) et le parti libéral (9 sièges).

En militant pour la libéralisation de l'avortement et du divorce et contre l'énergie nucléaire, les radicaux se sont ralliés un électorat jeune. Leur avance ne s'est toutefois pas concrétisée au Sénat, élu par des électeurs plus âgés.

L'influence du parti radical, qui rassemble un peu plus de 3 pour cent des voix, reste limitée. Le nombre de sièges qu'il occupe à la Chambre pourrait cependant lui conférer un rôle plus important lors des tractations qui présideront à la formation du prochain gouvernement.

En effet, malgré un léger recul de 0,4 pour cent de la Démocratie chrétienne (qui avec 38% perd un siège au Parlement et qui en gagne trois au Sénat), on s'attend que M. Giulio Andreotti, président du conseil sortant, sera à nouveau désigné par le chef de l'État, M. Sandro Pertini pour former le prochain gouvernement.

Les déclarations des responsables des principales formations politiques laissent penser que sa tâche sera difficile. Les communistes qui, n'obtenant pas de postes ministériels ont retiré en janvier leur soutien à la coalition sortante, provoquant ainsi les dernières élections, ont réclamé à nouveau hier de participer au prochain gouvernement.

« Nous ne soutiendrons pas un gouvernement qui ne comprendra pas de représentants du parti communiste », a déclaré M. Luciano Barca, porte-parole du parti pour les affaires économiques.

Les démocrates-chrétiens avaient déjà refusé de céder aux demandes des communistes et après trois tentatives de compromis, le pésident Pertini a dissous le Parlement.

La montée des petits partis social-démocrate, républicain et libéral, de l'ordre de 1 pour cent pour chacun, a surtout la portée morale d'un désaveu des deux super-grands. Mais, avec 9% des voix à eux tous, ils restent un simple appoint. Alliés potentiels de la DC (38%), ils ne peuvent même pas lui fournir une majorité arithmétique, moins encore une majorité politique efficace.

Les socialistes, qui avaient refusé de choisir entre la DC et le PC, dans l'espoir de se placer en troisième force, stagnent d'autre part à 10%. Ils sont les seuls en mesure de débloquer la situation, mais leurs leaders, amers et divisés, paraissent moins que jamais pouvoir le faire sans risquer de briser le parti.

Avec 30% le parti communiste reste ainsi le véritable interlocuteur des démocrates-chrétiens, le seul dont la coopération sur le plan politique et social peut l'aider à affronter en profondeur les problèmes dramatiques de la crise économique et du terrorisme.

Mais le recul des communistes, le premier depuis trente ans aux élections, remet en cause les fondements mêmes de cette coopération, à peine esquissée dans la majorité d'union nationale formée lors de l'enlèvement d'Aldo Moro, en mars 1978, et brisée en janvier.

En perdant 4% des voix à la Chambre, le PC a perdu du même coup son billet d'entrée au gouvernement, dont il avait fait l'enjeu des élections. Il enregistre en même temps le premier désaveu électoral de la ligne de compromis de son secrétaire général, M. Enrico Berlinguer.

La défection de près de deux millions d'électeurs montrent en tout cas au parti combien est dangereuse pour lui cette coopération où la DC garde les leviers de commande et laisse en partage au PC l'impopularité d'une politique économique austère. Son opposition sera sans doute plus dure que prévue.

D'autre part, le PC va être désormais aiguillonné sur sa gauche par le petit parti radical (libertaire), qui a presque triplé le nombre de ses voix, en grande partie à ses dépens. L'ascension de son leader, Marco Pannella, parmi les jeunes, est également un désaveu pour le PC qui n'a cessé de le traiter d'aventurier.

En outre, l'écrivain Leonardo Sciascia (L'affaire Moro) a été élu parmi les vingt parlementaires radicaux, a annoncé le parti radical (PR), qui cite également le nom de Mme Maria Antonietta Macciocchi, ex-député communiste, chargée d'enseignement à l'université de Paris-Vincennes, parmi ses élus. M. Sciascia et Mme Macciocchi, précise le communiqué radical, ont été élus à la fois au Sénat et à la Chambre des députés. Ils opteront après les élections européennes — où ils se présentent également pour le parti radical — pour l'Assemblée de leur choix.

L'Italie paraît donc entrée dans une période de longues et confuses négociations entre les partis, à la recherche d'un nouvel équilibre politique. Leur aboutissement est imprévisible mais il est probable que leur premier effet sera d'accroître les symptômes d'« ingouvernabilité » du pays dans ses institutions actuelles, après 37 crises de gouvernement en trente ans, trois dissolutions du Parlement depuis sept ans et l'explosion du terrorisme depuis 1977.

Giscard et Thatcher ont parlé de l'Europe

PARIS (d'après AFP et Reuter) — La première rencontre du premier ministre britannique, Mme Margaret Thatcher, avec le président Valéry Giscard d'Estaing devrait à la fois relancer la coopération franco-britannique et décrisper l'attitude de Londres au sein de l'Europe.

Arrivée hier matin à Paris, Mme Thatcher a été accueillie à sa descente d'avion par le premier ministre Raymond Barre. Puis elle s'est entretenue pendant plus d'une heure avec M. Giscard d'Estaing. Cet entretien s'est prolongé par un échange de vues auquel ont participé M. Barre et lord Carrington, secrétaire au Foreign Office.

En quittant l'Elysée, Mme Thatcher a paru très satisfaite de ce premier contact avec le chef de l'État français et ses ministres.

Le premier ministre britannique a assuré que le nouveau gouvernement conservateur était très attaché à l'idéal européen, bien qu'il se proposât de défendre les intérêts nationaux avec fermeté.

De son côté, M. Pierre Hunt, porte-parole de la présidence de la république, a déclaré que l'entretien avait été « cordial et même amical. » « Le président de la république a accueilli avec satisfaction l'intention exprimée par le premier ministre britannique que la Grande-Bretagne prenne une part plus active dans la recherche des solutions aux problèmes européens.

« Parmi les questions abordées, l'énergie a retenu particulièrement l'attention et a donné lieu à une discussion approfondie. Des vues très semblables ont été exprimées de part et d'autre avec l'idée d'élaborer autant que possible des positions communes pour les prochaines rencontres européennes à Strasbourg (les 21 et 22 juin) et des pays industrialisés à Tokyo (les 28 et 29 juin), » a ajouté le porte-parole.

M. Hunt a indiqué que la discussion sur les affaires européennes avait porté surtout sur cette « volonté comme d'arriver à des politiques convergentes dans le domaine de l'énergie, et sur l'ensemble des affaires européennes ».

La politique de défense et la stratégie ont également été au centre des échanges de vues. Le ministre français de la Défense, M. Yvon Bourges, assistait d'ailleurs au déjeuner qui a suivi les entretiens de l'Elysée.

Enfin l'Afrique et la Rhodésie « sujet préoccupant » pour la Grande-Bretagne, ainsi que le Proche-Orient ont également été longuement évoqués.

Managua: la grève générale continue

MANAGUA (AFP) — Presque toute activité était à nouveau paralysée hier au Nicaragua, au deuxième jour de la grève générale à laquelle les insurgés sandinistes ont appelé pour « abattre la dictature » du président Somoza.

Malgré les ordres des autorités, les compagnies d'autobus ont refusé de sortir leurs véhicules par crainte qu'ils ne soient incendiés. Tout le commerce, l'industrie, les écoles sont fermés. Seules quelques rares banques et stations service sont ouvertes et la seule activité dans la capitale est celle du marché principal où des milliers d'habitants venaient acheter des fruits, des légumes et des oeufs.

Les patrouilles de la « Guardia nacional » sillonnent toujours les artères où règne le calme. Un convoi militaire composé d'un tank Sherman et de six auto-mitrailleuses est parti en direction du sud, où depuis une semaine les guérilleros sandinistes tiennent tête, près de la frontière avec le Costa Rica, à l'armée nicaraguayenne.

La paralysie des activités dans le pays constitue, estiment les observateurs, un succès certain pour les sandinistes dont l'offensive armée semble toujours marquer le pas.

Cette paralysie ne manquera pas d'affecter durement, si elle se prolonge, l'économie du Nicaragua déjà durement touchée par 19 mois de guerre civile larvée. Cette économie vient juste de recevoir un sursis grâce à l'octroi par le Fond monétaire international d'un prêt de 56 millions de dollars le mois dernier.

Les deux grèves générales précédentes, en février et en septembre de l'an dernier, avaient duré respectivement 20 et 15 jours, mais elles avaient été loin d'être aussi suivies que l'actuel mouvement. Le président Somoza a prédit pour sa part que cette dernière grève ne devrait pas durer plus de trois jours.

Le Nicaragua est victime d'une invasion organisée par le Panama, le Costa Rica et le Vénézuela, a affirmé le général Somoza, dans une interview téléphonique à un journal chilien.

Les combats les plus violents, a-t-il déclaré, « sont ceux qui se sont déroulés dans l'usine sucrière de San Antonio (120 km à l'ouest de Managua) et que la Garde nationale est en train de gagner ». Toutefois, le président Somoza ne précise pas si la garde nationale affronte directement des unités des forces armées des pays mis en accusation.

Selon lui, des milliers d'armes ont été introduites clandestinement au Nicaragua en provenance du Costa Rica, du Panama et du Vénézuéla. D'autre part, 600 guérilleros sont stationnés au Costa Rica, prêts à intervenir, a-t-il précisé.



«J'ai décidé d'acheter une auto. Le choix n'a pas été facile, la marque, les accessoires, la couleur, le prix ... mais j'ai enfin fait mon choix. J'ai aussi pris le temps de bien choisir le financement.

A ma caisse populaire, j'ai obtenu rapidement un prêt personnel pour l'achat de mon auto. En plus de profiter de conditions avantageuses, à la caisse populaire je pourrai discuter d'arrangements flexibles en cas de problème et si tout va bien je serai libre de rembourser mon prêt avant l'échéance, sans aucune pénalité.

J'ai bien choisi le financement de mon auto. Le prêt-auto de ma caisse populaire, une bonne décision, profitable pour moi!»

Vous désirez acheter une voiture neuve ou usagée, ou vous décidez de faire réparer celle que vous possédez! Venez à la caisse populaire, votre coopérative d'épargne et de crédit. Vous y trouverez un accueil chaleureux et la réponse à vos besoins.

desjardins

LA CAISSE POPULAIRE
C'est profitable...
POUR NOUS, QUÉBÉCOIS.

COMPTABLES AGRÉÉS

BELZILE, ST-JEAN SPERANO ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
ALAIN BELZILE, C.A.
ROBERT ST-JEAN, C.A.
GILLES SPERANO, C.A.
JACQUES BRANCHAUD, C.A.
2345 est, Bélanger
Montréal 729-5226

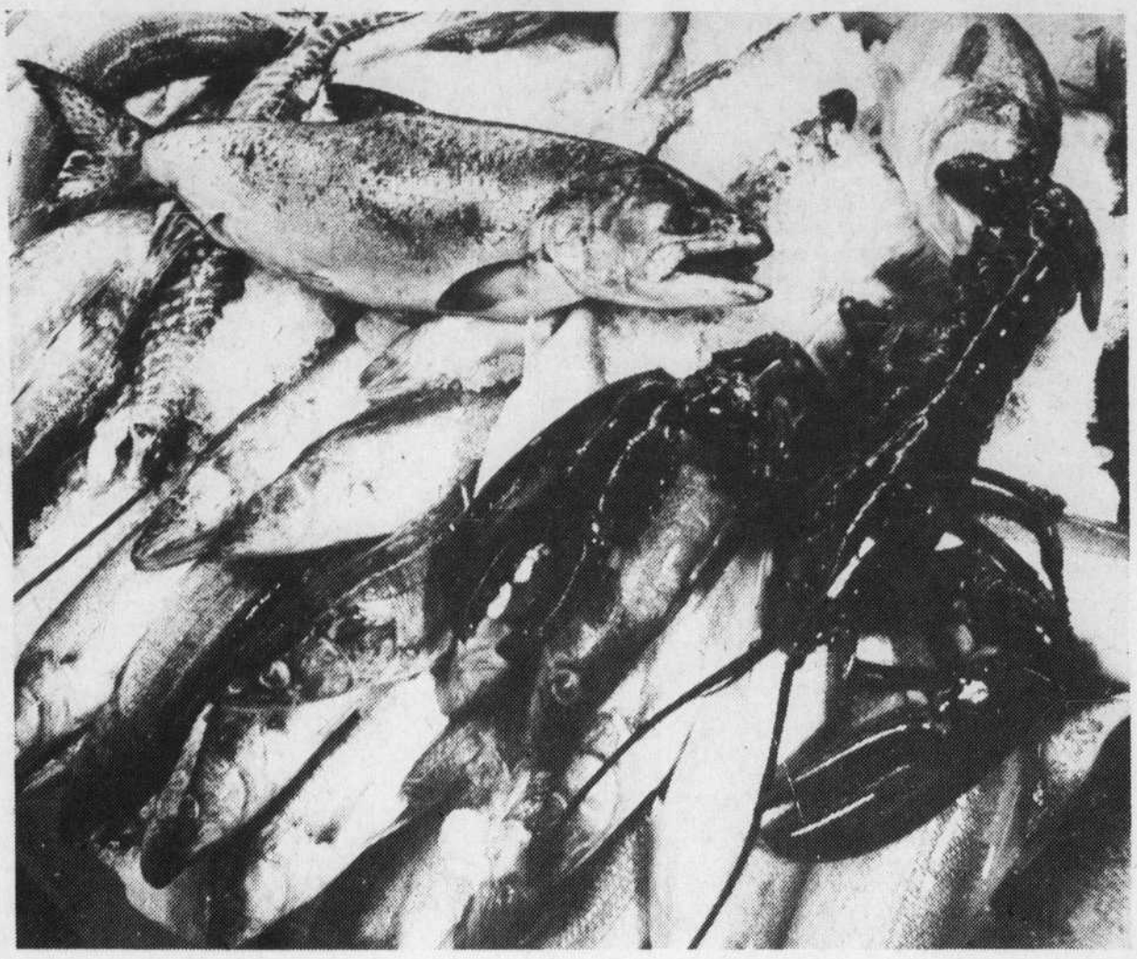
LUCIEN DAHMÉ, C.A.
Comptables agréés
276 ouest, rue St-Jacques
Suite 110 845-4194

PROVOST, LAVOIE, LAROSE & POIRIER
Comptables Agréés
Jean Provost, C.A.
Jacques Larose, C.A.
Henri Lavoie, C.A.
Raymond Poirier, C.A.
6000 est, Métropolitain
254-7559

samson, bélair & associés
Comptables agréés
MONTRÉAL — QUÉBEC — RIMOUSKI — SHERBROOKE — TROIS-RIVIÈRES
OTTAWA — SEPT-ILES — SAINT-HYACINTHE — COATICOOK — MATANE

Une marche; de marche en marche!
PARTICIPACTION
Marchez. Dès aujourd'hui.

PROBLÈMES dus à l'ALCOOL?
• problèmes familiaux
• problèmes professionnels
NOUS POUVONS VOUS AIDER
Demandez Marcel ou Mike
Discrétion assurée
AUBERGE DU NOUVEAU POINT DE VUE
Rawdon
834-6793 ou 834-3297



Du saumon à la barbotte

Si le saumon frais, le homard et les fruits de mer, tous des produits de luxe, se vendent à des prix très élevés et inabordables pour la plupart d'entre nous, par contre, les prix des poissons de consommation courante qui avaient augmenté il y a quelques semaines demeurent stables presque partout, sauf chez Steinberg qui avait attendu, nous dit-on, pour faire des réajustements.

En effet, dans cette chaine de magasins, les prix augmentent cette semaine de 20 à 50 cents la livre en moyenne. Ainsi, par exemple, le prix des filets d'aiglefin frais passe de $1.99 à $2.49 la livre; celui de la morue de $1.85 à $2.19; de la perche de $1.91 à $2.09 et les filets de turbot de $1.83 à $1.99.

Le saumon frais entier, Red Spring, fa un bon terrible, passant de $4.29 à $5.59 la livre. Pour la morue fraîche, entière, l'augmentation n'est que de 5 cents alors que la barbotte qui coûtait 37 cents se vend maintenant 59 cents et le brochet grimpe de 95 cents à $1.29 la livre.

Par contre, il n'y a pas d'augmentation pour le saumon cohoe, le hareng, le maquereau, le doré, l'aiglefin, la truite de lac et le homard bouilli. Quant aux poissons congelés, l'augmentation se situe entre 4 cents et 20 cents la livre.

Ces augmentations de prix sont dues à plusieurs facteurs: l'augmentation du prix du pétrole, les augmentations de salaires, l'augmentation du prix payé aux pêcheurs, le jeu de l'offre et de la demande, la rareté de certains produits.

Presque partout, le saumon frais du Pacifique, en morceaux ou en tranches, se vend entre $4.49 et $5.50 la livre, ce qui représente une augmentation de prix appréciable par rapport à l'an dernier. On a vu chez Waldman, rue Roy, des petits saumons frais, entiers, avec tête, entre trois à cinq livres, à $3.49 la livre.

Quant au homard, la saison bat son plein et là encore, les prix ont augmenté de 10 à 12% par rapport à la saison dernière, souligne le directeur de la mise en marché aux Pêcheurs unis du Québec, M. André Arseneault. Au magasin des Pêcheurs unis, au marché central, hier, le homard des Îles-de-la-Madeleine et de la Gaspésie se vendait à $3.55 la livre. Chez Waldman, le homard du Maine était offert à $3.59 la livre. Dans les magasins Cooprix, on trouve du homard frais bouilli à $3.39 la livre.

On ne peut s'attendre à ce que le prix du homard baisse beaucoup plus, cette année, note M. Arseneault. Pour les amateurs qui sont en mesure de s'offrir ce plaisir, c'est donc le bon moment d'en profiter.

■

Nos asperges sont là — Pour la première fois cette semaine, on voit annoncées Dans les bons achats des asperges fraîches du Québec à 99 cents la livre.

« Si la qualité des asperges est bonne, la saison est mauvaise pour nous, souligne au cours d'une entrevue téléphonique M. Joe Spingola, gérant général et représentant de Frank Spingola et Fils, le plus gros producteur au Québec d'asperges destinées au marché frais. C'est la deuxième année consécutive que cela se produit. Après une semaine de beau temps au début de mai qui laissait présager une bonne récolte, nous avons eu du temps frais et même des risques de gel certaines nuits, ce qui a coupé notre production de 40% environ ».

Les asperges locales ont fait leur apparition sur nos marchés depuis trois ou quatre semaines déjà et on devrait en trouver encore jusqu'à la fin de juin. Les grossistes, au Marché central, hier, payaient entre $27 et $30 la caisse de 30 livres, ce qui représente une augmentation de 10% environ par rapport à l'an dernier. Au détail, le consommateur paie entre 99 cents (la meilleure aubaine) et $1.39 la livre.

Si l'entreprise familiale de Frank Spingola et Fils ne dessert que le marché du gros, il est par contre possible pour le consommateur d'acheter des asperges chez les producteurs de la région de Saint-Amable où il se fait une spécialité de cette culture. Les prix, par rapport à ceux des supermarchés, sont avantageux: il était possible, ces jours derniers, d'en trouver à 79 cents la livre. L'an dernier, on payait entre 60 et 70 cents la livre. Le déplacement en vaut la peine si on en achète en grande quantité pour faire de la congélation. Rappelons que les asperges se congèlent facilement.

En 1978, on a produit au Québec, 150,000 livres d'asperges fraîches ou pour être mises en conserve; cette année, avec l'augmentation du nombre de producteurs et de la superficie en culture, on s'attend à ce que le volume atteigne 250,000 livres. Les projections pour 1985 sont de 1,500,000 livres, soit plus que notre consommation actuelle qui est d'un million de livres. Nous deviendrons donc à ce moment-là autosuffisants.

LE PANIER À PROVISIONS
Renée Rowan



les bons achats

(À moins d'indication contraire, les prix mentionnés sont à la livre).

A & P: rôti de croupe désossé, $2.28; rôti ou bifteck de ronde de l'extérieur, noix enlevée, $2.28; bifteck de ronde, tranche complète, $2.28; boeuf à ragoût désossé, partie du jarret, $2.28; rôti de pointe de surlonge désossé ou rôti de haut de ronde, $2.58; pointe de surlonge ou bifteck d'intérieur de ronde, $2.88; bifteck attendri, $2.98; poulet surgelé, cat. « utilité », environ 3 à 4 livres, 88 cents; boeuf haché maigre, $2.28. Poisson: filets de goberge surgelés, $1.29. Fruits et légumes: pêches des E.-U., 59 cents; cantaloupes des E.-U., gros. 45, 78 cents; laitue en feuilles du Qué., 2 pqts pour 58 cents; carottes en feuilles de la Cal., 38 cents le pqt; radis en feuillets du Qué., 18 cents.

■

AVA: rôti de palette, tendon dorsal enlevé, $1.28; rôti de côtes croisées, $1.58; boeuf à ragoût, $1.98. Fruits et légumes: pêches des E.-U., 68 cents; laitue en feuilles du Qué., 2 paquets pour 45 cents; oranges juteuses de la Flor., gros. 100, $1.48 la douz.

■

Cooprix (prix réguliers considérés comme de bons achats cette semaine): coupe budget de boeuf, $1.77. Poisson: filets de turbot frais, $1.87; maquereau frais, poisson entier, 49 cents; homard frais bouilli, $3.39. Fruits et légumes: radis frais du Qué., 14 cents la botte, salade en feuilles du Qué., 14 cents le pqt; rhubarbe du Qué., pqt de 3 branches, 14 cents; épinards du Qué., cello de 10 onces, 58 cents; melon d'eau de la Flor., 22 cents.

■

Dominion: la grande « vente » de boeuf qui se poursuit déjà depuis trois semaines est encore en vigueur, mêmes coupes, mêmes prix. Fruits et légumes: laitue en feuilles du Qué., gros. 24, 2 pqts pour 58 cents; concombres de la Flor., super-sélect, gros. 24, 3 pour $1.00; échalotes ou radis du Qué., 3 pqts pour 59 cents; oranges de l'Afrique du Sud, variété Outspan, gros. 112, $2.29 la douz.; raisins Empereur du Chili, 88 cents; asperges du Qué., 99 cents la botte; ananas Royal Hawaien, gros. 12, $1.48.

■

Hypermarché: la grande « vente » de viande et poisson qui a débuté il y a trois semaines se poursuit toujours. Fruits et légumes: cerises de la Cal., variété Bing, 99 cents; pommes de terre nouvelles des E.-U., 89 cents le sac de cinq livres; laitue en feuilles du Qué., deux pqts pour 38 cents; pommes Granny Smith de l'Afr. du Sud, 59 cents; échalotes des E.-U., 3 pqts pour 45 cents; oranges de la Flor., Gros. 80, $1.88 la douz.

■

IGA/Boniprix: rôti de palette, coupe régulière, tendon dorsal enlevé, $1.28; rôti de côtes croisées, $1.68; rôti de côtes de choix (cinq premières côtes), $2.68; bifteck de côtes de choix, $2.98; bifteck de palette, $1.38; bifteck de côtes croisées, $1.78; bifteck à ragoût désossé, $2.28. Poisson: filets de morue surgelés, $1.58; truites arc-en-ciel surgelées, $2.48; homards frais cuits, des Îles-de-la-Madeleine, environ une livre chaque $3.59. Fruits et légumes: melon d'eau des E.-U., 19 cents; prunes Red Beauty de Cal., 49 cents; radis frais du Qué., deux pqts pour 25 cents; chou vert des E.-U., 23 cents; pommes Granny Smith de l'Afr. du Sud, 59 cents.

■

Métro: coupes de poulets frais — cuisses sans dos, $1.08 — poitrines sans dos, $1.28 — ailes, 78 cents; coupes de boeuf Canada cat. A — bifteck d'aloyau ou côtes d'aloyau, bout enlevé, $3.28; bifteck de côtes, $3.18. Fruits et légumes: cantaloup, gros. 23, produit des E.-U., 59 cents ch., raisins rouges « Empereur » du Chili, 79 cents; laitue en feuilles, cul. locale, 19 cents le paqt; chou vert « nouveau », produit des E.-U., 21 cents; oignons jaunes moyens, sac de 5 livres, 57 cents.

■

Provibec: fesse de jambon Toupie de Laval, dégraissé, découenné, désossé, prêt-à-manger, un bout ou l'autre, $1.59; centre de jambon, $1.79. Fruits et légumes: melon d'eau entier des E.-U., 15 à 18 livres, $2.49 le melon; pêches de la Georgie, 68 cents; échalotes fraîches des E.-U., gros. 48, 3 pqts pour 45 cents.

■

Provigain: bifteck de ronde, tranche entière, $2.28; rosbif de croupe, coupe extérieure, $2.28; bifteck ou rosbif de pointe de surlonge, $2.78. Fruits et légumes: cerises Bing de la Cal., $1.19; pommes « Délicieuses » dorées, de Washington, gros. 125, extra de fantaisie, 48 cents; cataloups des E.-U., gros. 45, 67 cents.

■

Richelieu: soc de porc roulé, fumé, 2 à 3 livres, $1.68; poulets frais, cat. A, moins de 4 livres, 75 cents; rôti de soc de porc frais, $1.08; rôti d'épaule « picnic » de porc frais, 88 cents. Poisson: filet d'aiglefin surgelé, Nickerson, boîte de 28 onces, $2.98. Fruits et légumes: pommes de terre nouvelles, produit des E.-U., sac de 5 livres, 78 cents; laitue Iceberg de Cal., gros. 24, 48 cents ch.; bananes Dôle, gros fruits, 23 cents; fraises de Cal., produit des E.-U., 68 cents la chop.; pêches à chair jaune, prod. des E.-U., 59 cents.

■

Steinberg: la « vente » de boeuf qui a débuté il y a trois semaines se poursuit toujours. Autres spéciaux cette semaine: soc de porc fumé, roulé, Steinberg, $1.85; foie de poulet en tranches, décongelé, 49 cents; porc haché, produit décongelé, $1.29. Le prix du boeuf haché maigre diminue de 30 cents la livre, passant de $2.28 à $1.98. Fruits et légumes: cerises de la Cal., 99 cents; melon d'eau de la Flor., environ 18 livres, $2.98; salade frisée du Qué., 19 cents; échalotes du Qué., 69 cents le sac de 10 livres; concombre anglais de l'Ont., 68 cents ch.

La Marjolaine a 20 ans

par
Jacques Larue-Langlois

Le Théâtre de la Marjolaine a 20 ans, proclame souriante sa fondatrice et directrice, Marjolaine Hébert, et un style bien personnel qui est celui de la comédie musicale « entièrement québécoise ». De plus, il contribue aussi à sa façon à la décentralisation culturelle au Québec mais entendue en terme de représentation exclusivement.

À l'occasion d'une conférence de presse, Marjolaine, d'abord fêtée aux Coqueluches qui lui consacraient le thème de leur émission, annonçait le spectacle de sa saison nouvelle, *Le gros lot*, une comédie musicale de Louis-Georges Carrier et Léon Bernier, de même que des investissements immobiliers de l'ordre de $165,000 presque entièrement subventionnés.

C'est un rêve longuement caressé par Marjolaine Hébert d'ériger le silo manquant à cette grange, une construction qui, en plus de donner de l'allure à l'ensemble architectural, servira de local à une galerie d'art, que sera consacrée cette somme. Les autres dépenses prévues serviront à l'achat de nouveaux fauteuils usagés, à l'aménagement de loges pour les artistes ainsi qu'à l'achat et l'installation d'un système d'éclairage et d'un système de son.

Côté théâtre, rien d'inattendu: la Marjolaine restera fidèle à sa tradition. Louis-Georges Carrier aura fait le livret et le scénario d'une comédie musicale que le pianiste et chef d'orchestre Léon Bernier a mis en musique. Louis Lussier pour la chorégraphie, Luc Plamondon pour les décors, Gilles-André Vaillancourt pour les costumes et Guy Simard ainsi que Claude Accolas pour les éclairages, constitueront l'équipe technique de base qui fera fonctionner la Marjolaine cet été. La direction musicale sera assumée par Gaston Rochon, qu'on connaît à cause des longues et patientes années qu'il consacra à Gilles Vigneault.



Marjolaine Hébert

La distribution de ce spectacle, qui constitue en fait la raison d'être du Théâtre de la Marjolaine et dont on ne sait rien d'autre, comprend les noms de Nathalie Gascon, Normand Lévesque, Jean-Jacques Desjardins, Sylvie Gosselin, Richard Lalancette, Carole Chatel, Sylvie Léonard, Elizabeth Chouvalidzé, Normand Brathwaite et Marc Labrèche.

Les représentations commenceront le 24 juin, soirée anniversaire de la formation de la compagnie, qui regroupera les artistes et artisans qui, au fil des ans, ont constitué la vie de cet établissement. Déjà la conférence de presse permettait de rencontrer les Georges Groulx, Roger Garceau et autres qu'il n'est plus guère loisible d'apercevoir publiquement. L'atmosphère y était à la réjouissance, dans l'esprit d'un concours promotionnel que mèneront conjointement le poste de radio CJMS et l'hebdomadaire *Dimanche-Matin* en vue d'inviter 50 « Marjolaines » de 18 ans et plus à visiter gracieusement un théâtre d'été du Québec, mais ultimement, de dénicher la « jumelle du théâtre », née elle-aussi le 24 juin 1960 (ce théâtre n'aurait-il que 19 ans?)

Le silo, ce n'est que pour septembre et, en attendant, Marjolaine et ses amis vacanceront encore au théâtre et nous avec eux.

Pierre Théberge devient conservateur en chef

Treize nominations au MBA

M. Pierre Théberge, conservateur de l'art canadien contemporain à la Galerie nationale du Canada à Ottawa a été nommé conservateur en chef du Musée des Beaux-arts de Montréal. Il entrera en fonction le 6 août prochain.

M. Théberge dirigera le travail des conservateurs, ainsi que le Service des archives, le Service de la restauration, la bibliothèque et le Service de diffusion.

Par ailleurs, le ministre des Affaires culturelles, M. Denis Vaugeois, a rendu publique la liste des douze personnes nommées par le gouvernement du Québec pour siéger au conseil d'administration du Musée des Beaux-arts pour les trois prochaines années.

Il s'agit de: Mme Andrée Beaulieu-Green, directrice du module « Arts » à l'Université du Québec à Montréal; Mme Lise Bissonnette, éditorialiste au journal LE DEVOIR; Mme Micheline De Passilé-Sylvestre, artiste et administrateur de la compagnie De Passilé-Sylvestre spécialisée dans la production d'émaux sur cuivre; Mme Estelle Hopmeyer, sociologue, professeur à l'Université McGill; M. Jacques Godbout, écrivain et cinéaste; M. Gérard Barbin, président-directeur-général de l'Office de Radio-Télédiffusion du Québec (ORTQ); M. Pierre Desjardins, professeur au département « Histoire de l'art » de l'Université de Montréal; M. Eric McLean, auteur et critique musical au journal Montreal Star.



Pierre Théberge

Le mandat de quatre personnes a été renouvelé. Ce sont MM. Henri Barras, directeur de l'animation culturelle à Place des Arts; Pierre Bourgault, spécialiste en communication et professeur à l'Université du Québec à Montréal; Jacques M. Brault, vice-président de Levesque, Beaubien Inc, courtiers en valeurs mobilières; Jean-Claude Marsan, architecte et directeur de la faculté d'Aménagement de l'Université de Montréal.

Le Conseil d'administration du Musée des Beaux-arts comprend 27 personnes dont 12 sont nommées par le gouvernement du Québec et 15 sont élues par l'assemblée générale des membres de la corporation.

Avec un budget d'opération de l'ordre de $2,500,000, le Musée des Beaux-arts de Montréal est le musée au Québec qui dispose des ressources les plus considérables.

Nouvelle adresse
La Petite Galerie
AGNAN
BEAUCHEMIN
BELLERIVE
CANTIENI
DUMOUCHEL
DUPUIS
FIORE
GARMAISE
PFEIFFER
POTVIN
REINBLAT
RIVARD
ROUSSEAU
TABOUILLET
WALSH
Reproductions — encadrements
296 ouest St-Paul
Vieux-Montréal
Tél.: 845-3000
Du mardi au ven. de 11h à 18h
sam. et dim. de midi à 17h

ÉLYSÉE 1
35 MILTON / 842-6053
7:15 9:30 LA TORTUE SUR LE DOS TOUS
avec JEAN-FRANÇOIS STEVENIN BERNADETTE LAFONT
un film de LUC BERAUD

ÉLYSÉE 2
35 MILTON / 842-6053
"Courez voir ROBERT ET ROBERT" UN DES MEILLEURS LELOUCH. 7:15
COMÉDIE DE L'ANNÉE! 9.30 TOUS
un film de CLAUDE LELOUCH
ROBERT et ROBERT
CHARLES DENNER
JACQUES VILLERET
JEAN-CLAUDE BRIALY

Sonate d'Automne
LIV ULLMANN " INGRID BERGMAN
2E FILM TOUS
CRI DE FEMMES
MELINA MERCOURI
CRI 7:15 — SONATE 9:15
Cinéma 7e art 722 0302 3180 rue BELANGER

admission $2.00
LE CINÉMA PARALLÈLE
3682 St-Laurent, 843-4725
DEMANDEZ NOTRE PROGRAMME
18h00
QUELQUES FÉMINISTES AMÉRICAINES
de L. Guilbeault, N. Brossard et M. Westcott
20h
THÉÂTRE (Adm: $3.)
"Alice à la peau rouge et ne se met pas de fond d'teint"

5 OSCARS MEILLEUR FILM
UNE SUPER-PRODUCTION DE 3 HEURES!
maintenant à prix populaire.
CHAMPLAIN: 1.00 - 4.30 - 8.15.
CHAMPLAIN 1
STE-CATHERINE PAPINEAU 524-1685
LAVAL: 8.00
ODEON 1 - LAVAL
CENTRE 2000 - HYPERMARCHE
BOUL. ST-MARTIN - MAROIS 687-5207
VOYAGE AU BOUT DE L'ENFER 18 ANS
THE DEER HUNTER
ROBERT DE NIRO
BROSSARD: 7.45
BROSSARD 1
MAIL CHAMPLAIN
BOUL. TASCHEREAU 465-5906

À L'AFFICHE
"Les fées ont soif"
de Denise Boucher
sont de retour
mise en scène de Jean-Luc Bastien
avec
Michèle Magny, Sophie Clément, Louisette Dussault
Claire Bourbonnais et Claire Tremblay
décor et costumes: Marie-Josée Lanoix
éclairages: Mario Bourdon
musique: Jean-François Garneau
réservez maintenant.
tnm 84 ouest, Ste-Catherine
Réservations: 861-0563

théâtre du rideau vert
30e ANNIVERSAIRE
Mardi à samedi: 20h
Dimanche: 19 h
Dernière semaine
gotcha!
de Barrie Keeffe
Adaptation française et mise en scène
JEAN CHRISTIAN GRINEVALD
LOUISE LATRAVERSE
FRANÇOIS CARTIER
DENIS MERCIER
LOTHAIRE BLUTEAU
Decor et eclairages:
ROBERT PREVOST
Costumes:
FRANÇOIS BARBEAU
RÉSERVATIONS de 12h à 19h, 844-1793
Métro Laurier, sortie Gilford — 4664, rue Saint-Denis

Au Centre culturel de l'Université de Sherbrooke

Les gagnants du concours d'estampe et de dessin

par René Viau

Les cinq prix du deuxième concours d'estampe et de dessin québécois, ont été dévoilés à Sherbrooke lors du vernissage récent de cette manifestation d'envergure. Poala Ridolfi gagne le prix de $500 offert par la compagnie Esso et Lucie Lambert gagne le prix de $250 offert par l'Université de Sherbrooke. Deux autres prix de $500 de cette institution ont été attribués à Nicole Malenfant et à Jean-Pierre Séquin. Paul Lussier reçoit le prix de $250 de la Société Téléglobe Canada.

En décernant ces prix, les organisateurs du concours visent ainsi à encourager la participation des artistes ainsi que la continuité de leur travail. Les oeuvres des gagnants appartiendront ensuite à la collection d'oeuvres d'art de l'Université de Sherbrooke.

Outre les oeuvres primées, le public pourra voir durant cette manifestation qui se tient jusqu'au 26 août prochain dans le Grand hall de l'Université de Sherbrooke, 96 oeuvres de plus de 48 artistes sélectionnés parmi plus de 270 candidats.

Des oeuvres d'artistes tels Kittie Bruneau, Yvon Cozic, Luba Genush, Jan Menses, Gaston Petit, Tobie Steinhouse côtoient des réalisations de plus jeunes comme Katia Daudelin, Miljenko Horvat, Michel Lagacé et Patricia Lamy. Quatre artistes de la région participent à cette exposition et au concours organisé par le Centre culturel de l'Université de Sherbrooke. Les cinq gagnants du concours de l'an dernier, participant cette fois-ci hors concours, ont été invités à exposer. Il s'agit de Chantal Dupont, Sarah-Valérie Gersovitz, Richard Lacroix, Robert Savoie et Pierre-Léon Tétrault. C'est au Centre culturel de l'Université Sherbrooke que se tient également le congrès annuel de la Société des Musées québécois, jusqu'au 6 juin prochain.

■

Le jury de la Biennale II du Québec, composé de Daniel Amadei, chef du service de diffusion au Musée des Beaux-arts de Montréal; de Suzanne R.-Le Moyne, directeur du Département des arts visuels à l'Université d'Ottawa et de Léo Rosshandler président de la Société des Musées québécois a sélectionné 93 oeuvres sur environ 1,700 oeuvres soumises. 70 artistes « à deux dimensions » seront représentés par 82 oeuvres. 9 artistes « à trois dimensions » seront représentés par 11 oeuvres.

L'exposition qui se tiendra au Centre Saidye Bronfman de Montréal jusqu'au 17 juillet sera officiellement inaugurée le jeudi 7 juin à 19 h 30 par M. Cyril Simard, directeur des arts visuels au ministères des Affaires culturelles du Québec.

■

La nouvelle galerie Laurent Tremblay II, située au 500 rue Rachel est expose des oeuvres de Kittie Bruneau, Michèle Théorêt, Suzanne Pasquin, Michel Fortier et Irénée Belley. Parmi ces images, ces encres et ces sérigraphies la galerie offre des cafés, des desserts, des plantes vertes.

Sous la direction d'Antoine Blanchette la galerie Pour le plaisir..., située à 116 rue du Rivage à Saint-Antoine-sur-Richelieu, a été ouverte dernièrement. La galerie représentera les artistes suivants: Cécile Depairon, Marcelle Ferron, Monique Ferron, Marie Forget, Louis Hains, Roméo Jean, Denis Juneau, Serge Lemonde, Denis Lukas, Charlotte Rosshandler, Francine Simonin, Richard Max Tremblay et Monique Voyer.



Liza Minnelli sera à la salle Wilfrid-Pelletier de la Place des Arts pour quatre représentations, du vendredi 22 juin au dimanche 24. Elle est l'une des rares vedettes qui ait su s'imposer dans tous les domaines du monde du spectacle, dans des films, sur scène et à la télévision. C'est la première fois que la fille de Judy Garland vient à Montréal. Écrit par Fred Ebb, son spectacle présente une chorégraphie signée Ron Lewis.

Le Ballet national du Canada est en demande

TORONTO (PC) — De plus en plus réputé, le Ballet national du Canada est en demande dans plusieurs pays du monde.

Mais, a expliqué son directeur artistique, Alexander Grant, l'argent manque pour accepter toutes les demandes.

Le BNC, a annoncé M. Grant, sera tout de même à Chicago du 26 au 30 juin pour participer au Festival international de danse.

Du 3 au 15 juillet, il donnera 14 spectacles à New York.

Du 6 au 11 août, il sera la première compagnie canadienne à se produire au Royal Opera House de Covent Garden, ville du Ballet royal de Grande-Bretagne, où M. Grant lui-même a déjà dansé pendant 30 ans.

À partir du 17 septembre, le BNC effectuera une tournée de l'Ouest canadien, se rendant notamment à Winnipeg, Vancouver, Edmonton, Calgary, Saskatoon et Regina.

Cette tournée sera précédée d'un bref séjour à Montréal, du 6 au 9 septembre.

TÉLÉVISION

2 CBFT

8.55 Ouverture et horaire
9.00 En mouvement
9.15 Les histoires merveilleuses du Signor Franco Cavani.
9.30 Passe-partout
10.00 Tam-Tam
10.15 You Hou
10.30 Magazine express:
"Périnatalité" avec Nicole Hébert-Marchand. "À votre santé" avec Louise Lambert-Lagacé.
11.00 Les trouvailles de Clémence.
11.30 Du simple au multiple
Bilan des métiers d'art au Québec depuis les origines de la colonie jusqu'à nos jours.
12.00 Fifi Brind'acier
12.30 Les coquelurches
13.30 Le téléjournal
13.35 Femme d'aujourd'hui:
Inv.: Mme Danièle Starenskij, auteur du livre "Le bonheur du végétarisme: principes de vie et recettes". Mme Monique Brunet, critique d'art, nous sert de guide à travers les musées du Québec.
14.30 Le temps de vivre:
Inv.: Le club de l'Age d'or de Rivière-Portneuf.
16.00 Bobino
16.30 Le grenier
17.00 L'heure de pointe:
Chronique du mercredi: le théâtre avec Michelle Talbot. Inv. Le duo Brault et Fréchette.
18.00 Ce soir
18.55 Nouvelles du sport
19.00 Sur la côte du Pacifique.
19.30 Baseball des Expos:
"Les Expos de Montréal rencontrent les Braves d'Atlanta au Wrigley Field Stadium.
22.00 Festival de Jazz de Montreux.
23.00 Le téléjournal
23.10 Nouvelles du sport
23.20 Reflets d'un pays:
De Trois-Rivières. Nature et écologie.
24.20 Cinéma:
"Juliette des esprits" (1ère époque) (It-Fr. 1965) Drame réalisé par Federico Fellini, avec Giulietta Massina, Sandra Milo et Mario Pisu.
1.40 Téléjournal

10 CFTM

10.00 Première édition
10.15 Entre deux nuages
10.30 Les satellipopettes
11.00 Fanfan Dédé
11.30 Le monde de Monsieur Tranquillo.
12.00 Y'a du soleil
"Terre des hommes", "Le jardin botanique", "Les livres".
14.00 Bonjour madame
"La nutrition", "La boîte à idées".
14.45 Ciné-Quinz:
"À l'Ouest du Montana" (Américain 1963). Western réalisé par Burt Kennedy, avec Buddy Ebsen, Lois Nettleton et Keir Dullea.
16.30 Tarzan
17.30 Parle parle, jase, jase
18.30 Le 10 vous informe
19.00 Dominique
19.30 Jeunes en liberté
Téléroman de Marcel Marin.
20.00 Venez donc chez moi
Inv.: Michel Fugain.
20.30 Casino musical
21.00 Tout un monde
Inv.: Mimi d'Estée
21.30 La parole est à vous
"Êtes-vous bien traités dans les hôpitaux?" Avec M. Denis Lazure, ministre des affaires Sociales du Québec.
22.30 Les nouvelles TVA
23.00 Sports
23.05 La couleur du temps
23.15 Médecin d'aujourd'hui
24.15 Cinéma:
"Le jour le plus long" (Américain 1962). Reconstitution historique réalisée par Ken Annakin, avec John Wayne, Robert Mitchum, Henry Fonda, Curd Jurgens et Mel Ferrer.
1.45 Dernière édition

17 RADIO-QUÉBEC

10.00 Le marché aux images
Films documentaires
11.00 Parlez-moi
13.10 Mon ami Pierrot
13.45 Les Oraliens
14.00 Les 100 tours de Centour
14.15 Passe-Partout
14.45 Le marché aux images
15.30 Les invités de Keith Spicer:
Jean-Louis Roy, historien enseignant, Aislin, caricaturiste au journal "The Gazette" et Victor-Lévy Beaulieu, éditeur-écrivain.
16.30 L'aube des hommes
"Nous les hommes de Cro-Magnon"
17.30 Les Olympiens
"Athlétisme: les sauts"
18.00 Justice pour tous:
"L'aide juridique"
18.30 Période de question à l'assemblée nationale
19.30 La vin rouge
La vie d'une famille paysanne de Tchécoslovaquie, à la veille de la première guerre mondiale.
21.00 Prévenir ou guérir
"La trousse de secours"
21.15 C'est beau dans le paysage
Émission sur l'entretien paysager.
21.30 Babillart
Magazine culturel
22.00 Déjà demain
"L'Arctique: notre dernière richesse".
22.30 Les débats de l'Assemblée nationale

6 CBMT

10.00 A Thought for Today
10.05 CBC 6 Good Morning
10.15 The Friendly Giant
10.30 Mr. Dressup
11.00 Sesame Street
12.00 Cook's tour
12.30 Search for Tomorrow
13.00 Today from Ontario
14.00 The Edge of Night
14.30 Take thirty
15.00 The Bob McLean Show
16.00 Sherlock Holmes
16.30 NFB Film can.
17.00 The Partridge Family
17.30 All in the Family
18.00 The City at Six
19.00 The Mary Tyler Moore Show
19.30 Major league baseball:
"Les Expos de Montréal rencontrent les Braves d'Atlanta au Wrigley Field Stadium.
22.30 This week in baseball
23.00 The National
23.27 The City Tonight
23.45 Western Roundup
1.05 Station Closing

12 CFCF

5.30 Sign On
6.00 University of the Air
6.30 Morning Exercise
7.00 Canada A.M.
9.00 Romper Room
9.30 What's Cooking
10.00 Ed Allen
10.30 Definition
11.00 Montreal Summer
11.30 Rocket Robinhood
12.00 The Flintstones
12.30 Street Talk
13.00 It's your move
13.30 The Alan Hamel Show
14.30 Another World
16.00 The Mad Dash
16.30 Family Feud
17.00 The Price is Right
18.00 Pulse
19.00 The Incredible Hulk
20.00 Eight is Enough
21.00 Charlie's Angels
22.00 Vegas
23.00 CTV National News
23.21 Pulse
24.00 The Twelve Midnight Movie:
"Desperate characters" (1971)

SUR SCÈNE

CENTAUR, 453 St-François-Xavier (288-1229) — Pauline Le Bel chante "Piaf". Mar. à sam.: 20 h 00. Dim.: 19 h 00. Matinées: mer.: 13 h 00, sam.: 14 h 00.

CENTRE D'ESSAI CONVENTUM, 1237 Sanguinet (284-9352) — Le Théâtre de ma Blonde est au Boutte présente "Eh! que mon chum est platte", 21 h 00.

LA BOÎTE À CHANSONS, Hôtel Méridien, Complexe Desjardins (285-1450) — Isabelle Aubret. 21 h 00.

L'ESKABEL, 2334 rue Centre, métro Charlevoix (931-8401) — "India song" de Marguerite Duras. Du jeu. au dim.: 20 h 30. Sur réservations.

LA GRANDE PASSE, 411 est, Ontario (844-6284) — Relâche.

L'IMPREVU, Hôtel Iroquois, 446 Pl. Jacques-Cartier (878-9397) — Syncope (brass-band), Sem. dim.: 22 h 00, 24 h 00. Ven. sam.: 23 h 30, 1 h 00. Entrée libre.

LA POUDRIERE, Ile Ste-Hélène (526-0821) — Pour enfants: "Princesse Turandot" de Carlo Gossi. Du mar. au sam.: 10 h 30, 14 h 30. Relâche sam. dim. lun.

LE SOLEIL LEVANT, 286 ouest, Ste-Catherine (861-0657) — Sonny Stitt, 21 h 30, 23 h 30.

SALLE POLLACK, 555 ouest, Sherbrooke (392)8224) - Relâche.

SALLE WILDRID-PELLETIER, Place des Arts, 175 ouest, Ste-Catherine (842-2112) — Liberace "Mr. Showmanship", accompagné de Marco Valenti, chanteur et David Lee, jongleur, 20 h 00.

THÉÂTRE DU BOIS DE COULONGE, Chemin St-Louis, Sainte-Foy, Québec (418)692-0205 — "Chat en poche" de Georges Feydeau, Mar. au dim.: 21 h 00.

THÉÂTRE MAISONNEUVE, Place des Arts, 175 ouest, Ste-Catherine (842-2112) — 13e concours international de musique de Montréal (violon), 13 h 00 et 20 h 00, seconde épreuve éliminatoire.

THÉÂTRE DU NOUVEAU MONDE, 84 ouest, Ste-Catherine (861-0563) — "Les fées ont soif" de Denise Boucher, Mar. à ven. 20 h 00. Sam. 21 h 00. Dim.: 19 h 00. Relâche lun.

THÉÂTRE DU RIVEAU VERT, 4664 St-Denis (844-1793) — "Gotcha" de Barrie Keefe, adaptation de Jean-Christian Grinevald. 20 h 00.

THÉÂTRE DES VOYAGEMENTS, 5145 Boul. St-Laurent (près Laurier) — "Bachelor" de Louise Roy et Louis Saia. Tous les soirs 20 h 30, Relâche lundi. Réservations après 12 h 30 à 274-7985.

GRAND THÉÂTRE, 269 est, boul. St-Cyrille (643-4975) — Salle Louis-Fréchette — Nana Mouskouri, 20 h 00.

CENTRE NATIONAL DES ARTS, Ottawa 1-(613)996-5051 — Opéra — Film: "Wifemistress", 20 h 30.

CENTRE NATIONAL DES ARTS, Théâtre — "Travesties" de Tom Stoppard, 20 h 00, Sam.: 20 h 00, 14 h 00, 20 h 00. Relâche dim. Au Studio: "Waiting for the parade" de John Murrell, en alternance avec "The floating world" de John Romeril, Sem.: 20 h 00, Sam.: 14 h00, 20 h 00. Relâche dim.

CINÉMA

ATWATER I, Plaza Alexis Nihon (935-4246) — "Walk proud" 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.

ATWATER II, Plaza Alexis Nihon (931-3313) — "Midnight Express 19 h 10, 21 h 20.

AVENUE, 1224 Avenue Green Westmount (937-2747) — "Love at first bite" 19 h 00, 21 h 00.

BEAVER, 5117 Avenue du Parc (844-1932) — "Jade possycat" 12 h 00, 14 h 50, 17 h 40, 20 h 30, "The whistle blowers" 13 h 20, 16 h 10, 19 h 00, 21 h 50.

BERRI, 1280 St-Denis (288-2115) — "Le cercle de fer" 12 h 30, 16 h 05, 19 h 50, "Pair et impair" 14 h 05, 17 h 50, 21 h 35.

BIJOU, 5030 Papineau (526-9131) — "Cathy fille soumise" 12 h 00, 14 h 40, 17 h 35, 20 h 25, "La bande des panthères noires" 13 h 25, 16 h 10, 19 h 00, 21 h 55.

BONAVENTURE I, Place Bonaventure (861-2725) — "Hanover street" 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.

BONAVENTURE II, "China syndrome" 17 h 00, 19 h 15, 21 h 30.

BROSSARD I, Mail Champlain 6600 boul. Taschereau (465-5906) — "Voyage au bout de l'enfer" 19 h 45.

BROSSARD II, "La main de fer" 19 h 30, "Opération dragon" 21 h 25.

BROSSARD III, "Pair et impair" 21 h 25, "Le cercle de fer" 19 h 45.

CARREFOUR, 318 ouest, Ste-Catherine (856-8057) — "Furie" 17 h 20, 21 h 25, "Magie" 19 h 30.

CHAMPLAIN I, 1815 est, Ste-Catherine (524-1685) — "Voyage au bout de l'enfer" 13 h 00, 16 h 30, 20 h 15.

CHAMPLAIN II, "Le retour" 12 h 15, 14 h 25, 16 h 45, 19 h 10, 21 h 30.

CHATEAU I, 6956 St-Denis (271-1103) — "Désirs" 14 h 45, 18 h 05, 21 h 25. "Intimes rapports au collège de filles #2" 13 h 00, 16 h 25, 19 h 45.

CHATEAU II, "La mort d'un pourri" 13 h 05, 17 h 00, 20 h 50. "La queue du scorpion" 15 h 15, 19 h 05.

CINEMA DE PARIS, 896 Ste-Catherine O. (861-2996) "Game of death" 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.

CINEMA 7e ART, 3180 est, Bélanger (722-0302) — "Cri de femmes" 19 h 15. "Sonate d'automne" 21 h 15.

CINEMATHEQUE QUEBECOISE, 1700 St-Denis (844-8734) — 40 ans de cinéma à l'ONF (Représentations gratuites) 19 h 30, 21 h 30.

LA CITE I, 3575 Avenue du Parc (844-2929) — "Blazing saddles" 18 h 10, 19 h 50, 21 h 30.

LA CITE II, "A little romance" 19 h 05, 21 h 05.

LA CITE III, "Norma Rae" 19 h 00, 21 h 05.

CONSERVATOIRE D'ART CINEMATOGRAPHIQUE, 1455 boul. de Maisonneuve (879-4349) — Relâche.

CLAREMONT, 5038 ouest, Sherbrooke (486-7395) — "A little romance" 19 h 00, 21 h 00.

COMPLEXE DESJARDINS I, Complexe Desjardins (288-3141) — "Au-delà du bien et du mal" 12 h 05, 14 h 20, 16 h 30, 18 h 45, 21 h 00.

COMPLEXE DESJARDINS II, "Halloween" 12 h 45, 14 h 30, 16 h 15, 18 h 00, 19 h 45, 21 h 30.

COMPLEXE DESJARDINS III, "Prouesses érotiques" 12 h 00, 14 h 50, 17 h 40, 20 h 30, "Exaspération sexuelle" 13 h 30, 16 h 20, 19 h 10, 22 h 00.

COMPLEXE DESJARDINS IV, — "Une histoire simple" 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.

COTE-DES-NEIGES I, 6809 Côte-des-Neiges (735-5528) — "The Deer Hunter" 20 h 00.

COTE-DES-NEIGES II, — "Walk Proud" 19 h 00, 21 h 00.

CREMAZIE, 8610 St-Denis (388-4210) — "Intérieurs" 19 h 20, 21 h 20.

DAUPHIN I, 2396 est, Beaubien (721-6060) — "L'express de minuit" 19 h 30, 21 h 40.

DAUPHIN II, — "Pain et chocolat" 19 h 20, 21 h 30.

DORVAL I, 260 Dorval (631-8586) — "Blazing saddles" 19 h 00, 21 h 00.

DORVAL II, — "Coming home" 19 h 05, 21 h 20.

DORVAL III, — Love at first bite" 19 h 00, 21 h 00.

DECARIE SQUARE I, Centre Décarie Square, 6855 Clanranald (341-3190) — "Game of Death" 19 h 15, 21 h 15.

DECARIE SQUARE II, — "China syndrome" 18 h 45, 21 h 00.

ELYSEE I, 35 Milton (842-6053) — "La tortue sur le dos" 19 h 15, 21 h 30.

ELYSEE II, — "Robert et Robert" 19 h 15, 21 h 30.

GREENFIELD I, 519 Taschereau, Greenfield Park (691-6129) — "Désirs" 18 h 00 "Malicieuse à 16 ans" 19 h 35.

GREENFIELD II, "O.K. patron" 19 h 25 "Juge en danger" 21 h 00.

GREENFIELD III, "Blazing saddles" 18 h 10, 19 h 50, 21 h 30.

GUY, 1435 Guy (931-2912) — "Jade pussycat" 12 h 20, 15 h 05, 17 h 50, 20 h 30, "French love secrets" 13 h 15, 16 h 00, 18 h 45, 21 h 30.

JEAN-TALON, 4255 est, Jean-Talon (725-7000) — "Un coup de 2 milliards de dollars" 19 h 30, "Pair et impair" 21 h 30.

KENT, 6100 ouest, Sherbrooke (489-9707) — "Get 'out your handker-chiefs" 19 h 00, 21 h 00.

LAVAL I, 1600 Le Corbusier, Chomedey (688-7776) — "Désirs" 18 h 10 "Intimes rapports au collège des filles #2" 19 h 50.

LAVAL II, "Machine à tuer" 19 h 20. "La mort d'un pourri" 21 h 00.

LAVAL III, "Blazing saddles" 19 h 30, 21 h 30.

LAVAL IV, "Diablesses de la moto" 18 h 35 "Violence à Rome" 20 h 05.

LAVAL V, "Allô madame" 18 h 00. "Les frères" 19 h 45.

LAVAL-ODÉON I, Centre 2000, 3195 boul. St-Martin, Chomedey (687-5207) — "Le cercle de fer" 19 h 30 "Pair et impair" 21 h 10.

LAVAL-ODÉON II, "Voyage au bout de l'enfer" 20 h 00.

L'IMPRÉVU, 446 Place Jacques-Cartier (878-9397) — "Butch Cassidy et le Kid" (de George Roy Hill) 18 h 00. En bas: "Montery pop festival" 20 h 30, (entrée libre).

LOEWS I, 954 ouest, Ste-Catherine (861-7437) — "Blazing saddles" 12 h 15, 14 h 00, 15 h 45, 17 h 30, 19 h 15, 21 h 00.

LOEWS II, "Love at first bite" 13 h 10, 15 h 10, 17 h 10, 19 h 10, 21 h 10.

LOEWS III, "The champ" 12 h 00, 14 h 15, 16 h 30, 18 h 45, 21 h 00.

LOEWS IV, "Grease" 13 h 30, 15 h 30, 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30.

LOEWS V, "Coming Home" 12 h 15, 14 h 30, 16 h 45, 19 h 00, 21 h 15.

LONGUEUIL I, Place Longueuil, Longueuil (677-7933) — "Magie" 19 h 15, "Furie" 21 h 05.

MAJESTIC, 3166 est, Henri-Bourassa (381-6116) — "Les diables" 19 h 30. "Orange mécanique" 21 h 10.

MERCIER, 4260 est, Ste-Catherine (255-6224) — "Furie" 19 h 25, "Magie" 21 h 25.

MONKLAND, 5504 Monkland (484-3579) — "Coming home" 18 h 30, 21 h 00.

MONTENACH I, 522 boul. Sir Wilfrid Laurier, Beloeil (464-1541) — "Vas-y maman" 19 h 15, "Piranhas" 21 h 00.

MONTENACH II, "La prof du bahut" 19 h 00. "L'auto-stop" 20 h 40.

OMEGA I, Place K-Mart, Longueuil (463-3330) — "Quand la panthère rose s'en mêle" 19 h 30. "Vol au-dessus d'un nid de coucou" 21 h 25.

OMEGA II — "Il conviendra de bien faire l'amour" 19 h 30. "Cathy fille soumise" 21 h 20.

OUIMETOSCOPE I, 1204 Ste-Catherine (525-8600) — "Jonathan Livingston le goéland" (de Hal Bartlett USA 1973) 19 h 15, 21 h 30.

OUIMETOSCOPE II, "Domicile conjugal" (De François Truffaut, France 1970) 19 h 00, 21 h 00.

OUTREMONT, 1248 ouest Bernard (277-4145) — "Jules et Jim" 19 h 30, "La femme libre" 21 h 30.

PALACE, 698 ouest, Ste-Catherine (866-6991) — "The exorcist" 12 h 30, 14 h 40, 16 h 50, 19 h 00, 21 h 10.

PAPINEAU I, 4519 Papineau (527-8635) — "La carapate" 18 h 05. "Les grands moyens" 19 h 50.

PAPINEAU II, "Revanche d'un homme nommé Cheval" 19 h 00, "La cible étoilée" 21 h 10.

PARADIS I, 8215 Hochelaga (354-3110) — "Appelez-moi docteur" 19 h 30, "L'autre versant de la montagne no-2" 21 h 20.

PARADIS II, "Le dernier survivant" 19 h 30. "Les frissons de l'angoisse" 21 h 00.

PARADIS III, "La séquestrée des SS" 19 h 40. "À l'intérieur d'un couvent" 21 h 10.

PARALLÈLE, 3682 St-Laurent (843-4725) — "Quelques féministes américaines" (de Luce Guilbeault, Nicole Brossard et Margaret Wescott, Québec 1979) 18 h 00 et "Alice à la peau rouge et on ne se met pas de fond d'teint" (Théâtre) 20 h 00.

PARISIEN I, 480 Ste-Catherine (866-3856) — "Juge en danger" 12 h 15, 14 h 25, 16 h 35, 18 h 50, 21 h 00.

PARISIEN II, "La cage aux folles" 13 h 15, 15 h 00, 16 h 45, 18 h 25, 20 h 10, 21 h 55.

PARISIEN III, "Moment d'égarement" 14 h 55, 18 h 15, 21 h 35, "Été de mes 15 ans" 13 h 15, 16 h 35, 19 h 55.

PARISIEN IV, "Mort d'un pourri" 12 h 30, 14 h 40, 16 h 55, 19 h 05, 21 h 20.

PARISIEN V, "Le ciel peut attendre" 13 h 20, 15 h 25, 17 h 25, 19 h 25, 21 h 30.

PLACE DU CANADA, Place du Canada (861-4595) — "The deer hunter" 20 h 00.

PLACE VILLE-MARIE I, Place Ville-Marie, (866-2644) — "Manhattan" 12 h 15, 14 h 05, 15 h 55, 17 h 50, 19 h 40, 21 h 35.

PLACE VILLE-MARIE II, "Manhattan" 13 h 25, 15 h 15, 17 h 10, 19 h 05, 21 h 00.

PUSSYCAT, 4015 St-Laurent (845-5215) — "The erotic ceremony" 12 h 00, 14 h 50, 17 h 40, 20 h 30, "Stroke of nine" 13 h 35, 16 h 25, 19 h 15, 21 h 55.

RIVOLI I, 6906 St-Denis, (277-3125) — "Juge en danger" 12 h 45, 17 h 00, 21 h 20, "L'attentat" 14 h 50, 19 h 10.

RIVOLI II, "Brillantine" 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.

SAINT-DENIS I, 1594 St-Denis (849-4211) — "Vol au-dessus d'un nid de coucou" 12 h 15, 16 h 30, 20 h 45, "Quand la panthère rose s'en mêle" 14 h 35, 18 h 55.

SAINT-DENIS II, 1590 St-Denis (845-3222) — "Les monstres sont toujours vivants" 14 h 15, 18 h 05, 21 h 50, "Frissons d'outre-tombe" 12 h 15, 16 h 00, 19 h 45.

SAINT-DENIS III, "Les routes du Sud" 12 h 15, 14 h 30, 17 h 15, 19 h 15, 21 h 15.

SEVILLE, 2155 Ste-Catherine O. (932-1139) — "The Maltese falcon" 19 h 30, "The man who fell to earth" 21 h 30.

SNOWDON, 5225 Décarie (482-1322) — "Norma Rae" 19 h 00, 21 h 00.

VAN HORNE, 6150 Côte-des-Neiges (731-8243) — "Blazing saddles" 19 h 00, 21 h 00.

VERDUN, 3841 Wellington, Verdun (768-2092) — "Pair et impair" 19 h 50, "Le cercle de fer" 21 h 50.

VERSAILLES I, 7265 est, Sherbrooke (353-7880) — "Désirs" 18 h 10, "Intimes rapports au collège de filles #2" 19 h 45.

VERSAILLES II, — "L'attentat" 18 h 50, "Juge en danger" 21 h 05.

VERSAILLES III, — "Brillantine" 19 h 00, 21 h 05.

VIAU, 226 des Laurentides, Pont-Viau (669-3866) — "Les monstres sont toujours vivants" et "Frissons d'outre-tombe" 19 h 15.

VILLERAY, 8042 St-Denis (388-5577) — "Magie" 19 h 25 "Furie" 21 h 25.

WESTMOUNT SQUARE, 1 Westmount Square, Westmount (931-2477) — "Fire Power" 13 h 25, 15 h 10, 17 h 00, 18 h 55, 21 h 00.

YORK, 1487 Ste-Catherine O. (937-8978) — "Hair" 12 h 30, 14 h 45, 17 h 00, 19 h 15, 21 h 35.

CINÉ-PARCS

CINÉ-PARC CHATEAUGUAY, Chateauguay (691-1320) — "Furie" et "Magie"

CINÉ-PARC DOLLARD I, 75 Brunswick, Dollard-des-Ormeaux (684-8442) — "The Champ" et "Comes a horseman"

CINÉ-PARC DOLLARD II, "Blazing saddles" et "Gauntlet"

CINÉ-PARC ODEON I, Trans Canadienne, sortie 60, (523-9751) — "Pair et impair" "Le cercle de fer".

CINÉ-PARC ODEON II, "Furie" et "Magie"

CINÉ-PARC ST-JEROME, Autoroute des Laurentides, sortie 44, Ouest (861-0659) — "Furie" et "Magie"

CINÉ-PARC ST-MATHIEU, route 15, vers Plattsburgh, sortie 24 (659-3445) — "L'invasion des profanateurs" et "Un espion de trop".

CINÉ-PARC VAUDREUIL I, Trans-Canadienne, vers Toronto, sortie 2 (455-5154) — "Game of Death" et "Fastbreak"

CINÉ-PARC VAUDREUIL II, — "L'invasion des profanateurs" et "Un espion de trop".

pour fins gourmets seulement

J'aime les verres qui ne se voient pas et où le vin semble à quelques pouces au-dessus de la nappe
Pierre Poupon
(collaboration spéciale: Yvan Grégoire)

gibby's
GRILLADES ET FRUITS DE MER
298 Place d'Youville, Montréal
Tél.: 282-1837
St-Sauveur des Monts, P.Q.
Tél.: 277-5275
Fort Lauderdale

un petit restaurant francois qu'il faut découvrir ...
AUX DEUX CHAÎNES
1218 EST, STE-CATHERINE (métro Beaudry)
522-4882 Fermé le dimanche

heures d'ouverture: du lun. au sam. de 17 h 30 à minuit • Fermé le dimanche
la sila
n'oubliez pas de réserver!
gastronomie italienne
2040, St-Denis, Montréal 844-5083

GEORGE'S STEAK HOUSE
la maison du bifteck
située au Café du Nord
Fruits de mer • Diners d'affaires
• Stationnement gratuit
en spécial tous les jours $8.95 LA CÔTE DE RÔTI DE BOEUF AU JUS
Servie avec soupe à l'oignon gratinée, pommes de terre au four ou frites, salade verte et café
10,715 boul. Pie-IX (Montréal-Nord) 322-2020

LICENCE COMPLÈTE
Chez UBALDO
CUCINA ITALIANA
— Repas complets à prix raisonnables
— Menus d'hommes d'affaires
6562 St-Laurent, tél.: 274-1488

À Magog, une bonne adresse

l'Auberge de L'Étoile
Près du Mont Orford, face au lac Memphremagog
Réservations: (819) 843-6521
Tous les sports de saison

Beaucoup de gens connaissent le
COUSCOUS...
Très peu en connaissent la vraie saveur...
de 11 h 30 à 14 h 30: grillades à partir de $3.75
Spécialités marocaines authentiques
la Medina
3464 rue St-Denis
Tél.: 282-0359

NAPOLEON
Cuisine réputée depuis plus de 34 ans
• Diners d'affaires à partir de $3.25
• Table d'hôte tous les soirs
Notre grande spécialité
La fondue chinoise
Un festin exotique pour fin gourmet
Stationnement gratuit, entrée rue Papineau.
1694 est, rue Sainte-Catherine (523-2105)

Spécialités:
— brochettes
— grillades et fruits de mer

247 rue Principale
St-Sauveur-des-Monts
tél.: 227-2924 LE BOUFFE EN BROCHE

RESTAURANT

Un coin de soleil au coeur de Montréal...
El Morocco II
La Cuisine Orientale par excellence
Fermé vendredi soir
3450 Drummond, Montréal
(au nord de Sherbrooke)
844-6888

La Lucarne
Restaurant Français
Salons privés sur réservation
Spécialité de poissons frais selon arrivages
1030 ouest, rue Laurier, Outremont • 279-7355

DINER POUR DEUX
INCLUANT UNE BOUTEILLE DE VIN $32.50
DINER DE GOURMET COMPLET
Surf 'n Turf
• NOTRE SUCCULENTE BISQUE D'HOMARD
• 1/2 HOMARD DU NOUVEAU BRUNSWICK
• FILET MIGNON SUR LE GRILL. POMMES DE TERRE SAVOYARD
• NOTRE FAMEUSE SALADE. COMME DESSERT NOTRE FABULEUSE BAGATELLE AU GRAND MARNIER. CAFE ou THÉ
★★★
GRILLADIN
COMPLEXE DESJARDINS
BASILLAIRE 1
NOUS NOUS DISTINGUONS PAR UN RICHE MENU CONTINENTAL A LA CARTE AUSSI TABLE D'HOTE A PARTIR DE 9.75
STATIONNEMENT GRATUIT APRES 6 PM
RESERVATIONS: 284-1104 284-0297

CRESCENT
rally club
Le Vert Galant
RESTAURANT FRANÇAIS ★★★★
La façon idéale d'interrompre sa journée pour un moment de répit ou encore, de bien débuter la soirée.
Diners d'affaires à compter de $3.75
Disco-Bar
844-4003
1425/23 Crescent
Stationnement gratuit - Ouvert le dimanche
844-4155

Bienvenido en EL GAUCHO!
• spécialités argentines
• viandes grillées sur feu de bois
• musique d'ambiance
• service courtois
et prix raisonnables!
360, St-François-Xavier (près St-Paul) 842-0493

SPORTS

Le 26 juin au Forum

Marcotte contre Melo

par François Lemenu

Le Torontois Eddy Melo aura l'occasion de franchir une étape importante dans sa jeune carrière le 26 juin prochain au Forum alors qu'il affrontera le Québécois Fernand Marcotte, champion du Canada des poids moyens, dans un combat de 12 rounds, titre en jeu.

Il s'agira du second combat opposant les deux boxeurs, le premier ayant eu lieu en octobre dernier à Verdun au terme duquel Melo avait arraché une victoire sur décision partagée. Le père de Fernand Marcotte avait d'ailleurs vivement contesté le résultat auprès de l'un des juges, déclenchant presque une bagarre générale.

Une telle scène ne devrait se reproduire cette fois car le combat sera sanctionné par la Commission athlétique de Montréal, « un organisme responsable », affirme Fernand Marcotte.

L'annonce du combat reporte ainsi à plus tard l'entrée de Melo sur la scène pugilistique newyorkaise, même si le jeune boxeur de 18 ans a signé dernièrement un contrat de publicité avec le promoteur Don King. Melo a d'ailleurs indiqué hier qu'il n'avait pas l'intention de quitter Montréal, même s'il devait éventuellement boxer aux États-Unis.

C'est une déclaration qui fera évidemment plaisir au promoteur Alfred Verronneau, qui a un contrat d'exclusivité avec Melo, au Québec, au cours des deux prochaines années. Melo, on le sait, est le vedette numéro un à Montréal, et son nom seul suffit à faire courrir les foules. Auteur d'un palmarès de 13 victoires en autant de combats, dont 11 par knockout, Melo a toujours su remplir les salles partout où il a boxé: à Saint-Léonard d'abord, puis à Verdun et au centre Paul-Sauvé. Cette fois, il s'attaque au Forum, ce qui, de l'avis de Régis Lévesque, est un défi à la mesure de son talent.

Alfred Verronneau a d'ailleurs misé gros. Il a en effet garanti au champion la somme de $35,000 ou 25% des recettes, contre $25,000 ou 20% des entrées à Melo. Verronneau croit que plus de 13,000 personnes seront témoins du combat, assurant des recettes de $250,000 environ, ce qui hausserait la bourse des boxeurs à plus de $50,000, un record de la boxe montréalaise.

Melo devait en fait affronter Gary Summerhays le 12 juin mais il aurait dû pour ce faire porter son poids à près de 170 livres. Il s'y est refusé, préférant affronter une seconde fois Marcotte et se conformer à la limite de 160 livres. Marcotte, pour sa part, sautera dans le ring à 154 livres, son poids idéal.

Melo, qui a déçu ses partisans les plus inconditionnels contre Bunny Avila le 25 mai dernier au centre Paul-Sauvé, a admis qu'il devra faire preuve de beaucoup plus de sérieux face à Marcotte, un boxeur d'expérience qu'il est difficile d'atteindre en raison de son style penché et de sa petite taille. Mais plus important peut-être, Melo et son entraîneur Tray Travis ont mis l'accent sur des crochets de droite à l'entraînement, alors qu'il avait utilisé presque exclusivement la gauche à son premier combat.

Eddy Melo, dit l'« Ouragan », se voit déjà champion. Mais il y a loin de la coupe aux lèvres, et Marcotte, détendu, souriant, croit à la victoire, d'autant plus que Melo ne recevra pas cette fois de cadeau de Noël car le combat aura lieu en été!

Marcotte ne veut pas de cadeau non plus, et il a promis hier qu'il y aura de l'action pendant toute la durée du combat. Âgé de 30 ans, Marcotte est un boxeur courageux qui ne veut jamais décevoir le public. Marcotte aimerait dire son public, mais il sait que Melo sera de nouveau le favori de la foule, même s'il a disputé la majorité de ses combats à Montréal depuis ses débuts il y a 17 ans.

Paradoxalement, Marcotte se sentira de nouveau étranger chez lui, même si 2,000 partisans viendront l'encourager de Québec.



Le joueur de premier-but Tim Wallach, de l'Université de la Californie, a été le premier des sept joueurs réclamés par les Expos de Montréal à l'occasion du repêchage annuel de juin des agents libres amateurs. (Photolaser AP)

Atlanta 4, Expos 1

Un match sur mesure pour gérants d'estrade

par Richard Milo

Faut-il blâmer le gérant Dick Williams, ou plutôt le jeune Scott Sanderson? La question valait la peine d'être posée, hier, après que l'excellent Bob Horner eut frappé un circuit de trois points contre Sanderson, en sixième, pour lancer les Braves sur le chemin d'une victoire de 4-1, à Atlanta.

La question valait la peine d'être posée pour la bonne raison que Sanderson, qui n'avait jusque-là concédé que deux coups sûrs à l'adversaire, venait tout juste de donner un but sur balles à Gary Matthews, après un simple de Jerry Royster, et surtout, venait de se tirer d'impasse avec beaucoup de chance, en cinquième, après avoir donné trois buts sur balles consécutifs sans aucun retrait.

Horner a frappé le premier tir de Sanderson par-dessus la clôture de gauche, canonnant une flèche hors de la portée du voltigeur de gauche Warren Cromartie. Royster avait ouvert la manche avec un solide simple, le deuxième seulement accordé par Sanderson. Matthews avait réussi le premier, en quatrième.

Sanderson (4-4), qui avait retiré dans l'ordre les 10 premiers frappeurs des Braves à lui faire face, a soudainement perdu tout contrôle, en cinquième, lançant huit balles d'affilée pour donner des passes gratuites à Joe Nolan et Roland Office, avant de concéder un autre but sur balles pour remplir les coussins. Mais Pepe Frias a été retiré sur un faible ballon au centre et le suivant, le lanceur gagnant Rick Matula (3-4), a ensuite frappé une balle à double-jeu qui est allée de Rodney Scott, au deuxième, à Gary Carter et à Tony Perez...

Fallait-il lui faire encore confiance, malgré tout, ou plutôt faire appel à Stan Bahnsen qui lui, se réchauffait le long des lignes. Bien difficile, direz-vous!

Mais voilà: Bahnsen a mis fin à la manche avec une facilité déconcertante, retirant facilement en sixième les trois Braves à lui faire face avant d'aller rejoindre Sanderson et ses coéquipiers dans l'abri.

Mais le mal était fait, les Expos tirant de l'arrière 3-0 à la suite du sixième circuit de Horner, qui a maintenant 19 points produits, face à un adversaire redoutable, hier, le jeune droitier Rick Matula qui a obligé les frappeurs des Expos à cogner une foule de roulants. Notamment à l'inter Pepe Frias, l'ex-Expo qui a profité de l'occasion pour démontrer des talents en défensive que personne n'a jamais contestés, à Montréal.

Au total, les Expos n'ont réussi que cinq coups sûrs contre Matula, marquant leur unique point en huitième contre le releveur Gene Garber lorsque Rodney Scott a cogné un dur roulant au monticule que Garber a mal relayer au premier, allouant Scott à se rendre au troisième coussin. Il a ensuite marqué à la suite d'un roulant de Cromartie.

Quoiqu'il en soit, si la décision de Williams valait la peine d'être mise en doute, il n'y avait pas beaucoup de monde pour la contester, hier, puisque seulement 4,710 personnes s'étaient rendus au stade pour encourager les Braves. C'était néanmoins encore mieux que lundi, puisqu'il n'y avait que 3,480 personnes pour voir les Braves à l'oeuvre lors du début de la série.

En plus de parler de la décision de Williams, qui s'est immédiatement rendu au monticule remplacer Sanderson par Bahnsen après le circuit décisif de Horner, ils ont en outre eu le plaisir de voir un excellent duel de lanceurs entre Sanderson et Matula, ce dernier se tirant fort bien d'impasse lorsqu'en difficulté, dans les premières manches.

Surtout en première, lorsqu'il a empêché Cromartie de claquer un ballon sacrifice qui aurait poussé Scott au marbre et peut-être changer l'allure du match, et ensuite en deuxième lorsqu'il a obligé Chris Speier à frapper une balle à double jeu, après un retrait et deux Expos, Ellis Valentine et Larry Parrish sur les sentiers à la suite de simples.

C'était, bien sûr, pendant que Sanderson maîtrisait facilement les Braves et avant que Horner ne se présente au marbre, avec deux coureurs sur les buts, en sixième...

ECHOS... Les Expos ont réclamé hier au repêchage des agents libres le premier but Timothy Wallach, de Fullerton State College, en Californie. Choisissant au 10e rang, les Expos n'ont pas hésité à réclamer Wallach, 21 ans, qui a maintenu jusqu'ici une excellente moyenne de .397, produisant 100 points et frappant 23 circuits. Il mesure six pieds trois pouces, et pèse 195 lbs. Les Expos ont également choisi l'inter Michael Kwiecinski, 18 ans, John Russell, un receveur de 18 ans, James Auten, un voltigeur de 21 ans, Wallace Johnson, un deuxième but de 21 ans ainsi que les lanceurs Mark Christy, 20 ans et Edward Schiavo, 18 ans.

Expos (1)	ab	p	cs	pp	Braves (4)	ab	p	cs	pp
Dawson cc	4	0	1	0	Royster 3b	4	1	1	0
R. Scott 2b	2	1	1	0	Matthews cd	3	2	2	0
Cromartie cg	4	0	1	1	Horner 1b	4	1	2	3
Perez 1b	4	0	0	0	Spikes cg	3	0	0	1
Carter A	4	0	0	0	Bonnell cg	0	0	0	0
Valentine cd	4	0	1	0	Nolan r	3	0	0	0
Parrish 3b	3	0	1	0	Office cc	2	0	0	0
Speier ac	3	0	1	0	Hubbard 2b	3	0	0	0
Sanderson l	2	0	0	0	Frias ac	3	0	0	0
Bahnsen l	0	0	0	0	Matula l	2	0	0	0
Solaita fa	1	0	0	0	Lum fa	1	0	1	0
Sosa l	0	0	0	0	Garber L	0	0	0	0
Total	31	1	6	1	Total	28	4	6	4

MONTRÉAL ..... 000 000 010—1
ATLANTA ..... 000 003 01x—4

E—Nolan, Garber. DJ—Montréal 1, Atlanta 1. LSB—Montréal 6, Atlanta 6. 2B—Speier. C—Horner (6). BV—R. Scott, Royster. S—R. Scott; BS—Spikes.

Montréal	ml	cs	p	pm	bb	rb
Sanderson P, 4-4	5	3	3	3	4	4
Behnsen	1	0	0	0	0	0
Sosa	2	3	1	1	1	0
Atlanta						
Matula G, 3-4	7	5	0	0	2	1
Garber UP, 12	2	1	1	0	0	1

T—2:10, A—4,710.

Aux «internationaux» de France

Borg et Gerulaitis en demi-finales

PARIS (AFP) — Si la veille, l'Américain Jimmy Connors s'était montré impressionnant, le tenant du titre Bjorn Borg a, lui aussi, apporté la preuve qu'il a retrouvé une grande condition pouvant lui autoriser tous les espoirs. Il s'est, en effet, qualifié dans un stade Roland-Garros encore noir de monde malgré le temps frais et couvert, pour les demi-finales du simple-messieurs des championnats internationaux de France de tennis en battant avec aisance le Chilien Hans Gildemeister (6-4 6-1 7-5).

Borg, qui avait donné des inquiétudes en raison d'une blessure à une cuisse contractée une dizaine de jours avant le début du tournoi, est apparu en pleine possession de ses moyens. Après des débuts hésitants au cours de ses deux simples initiaux dans lesquels, il a laissé échapper deux sets, il a progressivement retrouvé sa forme optimale pour remporter ses trois simples suivants sans concéder une seule manche. Sa dernière victime, Gildemeister, joueur d'origine allemande, classé 45ème dans le monde, en fait la dure constatation: « Je n'ai jamais été aussi fatigué après un match, devait-il dire. J'ai nettement perdu et pourtant je crois avoir bien joué. Je n'avais jamais rencontré Borg. Je m'en souviendrai... ».

Il est vrai que le Suédois a fait une grande démonstration. À cette occasion, on a assurément retrouvé le grand Borg conquérant, le véritable champion de Roland-Garros et de Wimbledon servant avec puissance, renvoyant avec toute la longueur et le lift voulus et courant sur toutes les balles.

« C'est mon meilleur match depuis le début du tournoi, a-t-il indiqué ensuite. Mon déplacement était supérieur et j'ai bien servi. Je pense être désormais parfaitement au point pour espérer conserver le titre ».

Son prochain adversaire en demi-finales sera l'Américain Vitas Gerulaitis, numéro quatre du tournoi, dans un match qui promet beaucoup. En 1977, une demi-finale à Wimbledon entre les deux hommes avait donné lieu à une partie inoubliable gagnée finalement 8-6 au cinquième set par le Suédois. Mais ils évoluaient sur gazon, une surface plus favorable aux attaquants comme Gerulaitis. Or, sur la terre battue de Roland-Garros, Borg paraît moins vulnérable, encore que l'Américain vienne de remporter les internationaux d'Italie aux dépens de l'Argentin Guillermo Vilas sur un sol quasiment identique à celui de Paris. Mais le champion de Rome aura cette fois en face de lui un adversaire qu'il n'a jamais vaincu.

Quoi qu'il en soit, Gerulaitis, dont c'est la première apparition à Paris cette année, s'est fort bien débarrassé, en quarts de finale, de l'Espagnol Jose Higueras (6-1, 3-6, 6-4, 6-4) grâce à ses superbes qualités de volleyeur mais aussi à un bon jeu de fond de court.

« J'ai certainement commis bon nombre d'erreurs, a déclaré l'Américain. Mais Higueras a un jeu lifté très gênant. Je pense avoir effectué une bonne partie bien que n'aimant pas particulièrement jouer sur la terre battue du « central » qui est, à mon avis, trop lente pour mon jeu d'attaque. Mon match contre Borg? C'est toujours la même question. Comment contrer son jeu travaillé de renvoyeur? Je vais attaquer bien sûr. Mais ses passing-shots sont redoutables. J'ai confiance cependant ».

En fin de matinée l'Argentin Guillermo Vilas avait été le dernier joueur à se qualifier pour les quarts de finale en battant Gene Mayer (7-5, 1-6, 6-7, 6-1, 6-2). La veille, Vilas avait frôlé la catastrophe en étant mené par 2 sets à 1 devant un adversaire survolté qui allait être méconnaissable le lendemain.

En simples dames, l'Australienne Wendy Turnbull (numéro 4) a accédé aux demi-finales en triomphant de la jeune Tchécoslovaque Hana Mandlikova (6-3, 6-3) appelée à un bel avenir.

Une autre Tchécoslovaque, Regina Marsikova s'est, elle, qualifiée aux dépens de sa compatriote Renata Tomanova (6-1, 6-1). Turnbull et Marsikova seront opposées en demi-finale. La favorite numéro un, l'Américaine Chris Evert-Lloyd, et l'Australienne Diane Fromholtz s'étaient qualifiées la veille.

Saronni à une étape de la victoire finale

BARZIO (Reuter) — Remportée par l'Italien Amilcar Sgalbazzi, la dix-huitième étape du Giro d'Italie, une des plus difficiles de l'épreuve avec ses 250 km de difficultés montagneuses dans les Dolomites, n'a rien changé au classement général.

L'Italien Giuseppe Saronni, porteur du maillot rose depuis la huitième étape, a terminé cinquième à 26 secondes de Scalbazzi qui avait franchi la ligne après 7 heures 4 secondes et 43 centièmes. Saronni a distancé de trois secondes Francesco Moser (huitième).

Avec une avance de 1 minute 48 secondes au classement général, Saronni est pratiquement assuré de monter sur la plus haute marche du podium aujourd'hui et d'obtenir ainsi la première grande victoire de sa carrière.

Depuis la chute samedi du Norvégien Knut Knudsen, renversé par une voiture, seul Moser peut prétendre l'inquiéter.

Aujourd'hui, dans la dernière étape disputée contre la montre sur un parcours de 45 km, l'ancien champion du monde livrera un dernier assaut. Grand spécialiste de l'effort solitaire il a confiance en ses chances mais les « suiveurs » doutent qu'il puisse battre Saronni de plus d'une minute 48 secondes.

Serge Savard: contrat d'un an

Le défenseur Serge Savard a signé un contrat d'un an de près de $200,000 avec le Canadien de Montréal. C'est l'une des rares bonnes nouvelles que la direction du Tricolore a pu annoncer au cours des derniers jours alors que trois éléments importants ont manifesté leur intention de quitter l'équipe. Ainsi Jacques Lemaire devrait confirmer sous peu son départ pour la Suisse, le gardien Ken Dryden pourrait annoncer sa retraite pour se consacrer au droit, et, enfin, l'entraîneur Scotty Bowman pourrait accepter une offre de directeur-gérant d'une équipe de la LNH, possiblement les Maple Leafs de Toronto.

■

Les villes de Drummondville, Hauterive, Hull, Loretteville, Sept-Îles, Sainte-Foy et Sainte-Thérèse ont posé leur candidature officielle pour l'obtention de la Finale des Jeux du Québec, été 1981. En effet, la Société des Jeux du Québec avait fixé 17 h, le 4 juin comme date limite de la période de présentation des candidatures officielles. Plusieurs étapes restent à venir dans l'étude de tous ces dossiers, pour finalement en arriver, au cours de l'été prochain, à la décision finale quant au choix de la ville hôtesse pour l'été 1981.

■

NEW YORK — Le receveur des Tigers de Détroit, Lance Parrish, qui a obtenu une moyenne de .419 au cours de la période allant du 29 mai au 3 juin, a été choisi le joueur de la semaine dans la Ligue américaine de baseball. Au cours de cette période, Parrish a produit huit points et en a marqué neuf. Il a devancé Dan Mayer, de Seattle, qui a obtenu une moyenne de .400, claqué deux circuits et produit 10 points.

■

NEW YORK — Au cours d'une émission de télévision, Billy Martin a indiqué qu'il sera de retour comme gérant des Yankees de New York dès la saison 1980 de la Ligue américaine de baseball. Martin a expliqué qu'il en avait de nouveau reçu l'assurance du propriétaire du club George Steinbrenner, qu'il avait rencontré à New York. Il a ajouté qu'il signera un contrat de deux ans et qu'il dirigera l'équipe comme il le faisait avant son départ.

■

TOKYO — L'équipe masculine du Canada de volleyball a remporté deux victoires consécutives dans sa tournée en sol chinois. Les Canadiens ont vaincu le club de la province de Liaoning 15-12, 15-7, 9-15 et 15-10, dimanche, et la sélection B de Shanghai 15-2, 15-1, 15-4, lundi à Shenyang. L'équipe féminine du Canada a moins bien entamé sa tournée en subissant deux revers, le premier contre l'équipe du Szechwan en quatre manches de 15-12, 15-7, 10-15 et 15-2, et le second contre le club de Liaoning en trois manches de 15-3, 15-9 et 15-4.

■

BECKEHAM, Angleterre — La jeune Américaine de 16 ans, Pam Shriver, a remporté ses deux premiers matches dans le tournoi de tennis sur gazon de Beckenham, en Angleterre, en battant ses compatriotes Kim Sands, en deux sets de 6-2 et 7-5, et Nancy Yeargin, en deux sets de 6-4 et 6-4. Par ailleurs, l'Australienne Evonne Goolagong a eu du mal à éliminer la Sud-Africaine Rose Fairbanks en trois sets de 3-6, 6-4 et 9-7. La Sud-Africaine Yvonne Vermaak, ainsi que les Américaines Lea Antonopolis, Betsy Maegelson et Kate Latham, de même que la Britannique Michelle Tyler se sont qualifiées pour le troisième tour. Chez les messieurs, parmi les vainqueurs des matches de la deuxième ronde, on trouve les Américains Roscoe Tanner, Peter Fleming, Tom Gorman et Terry Moor, l'Indien Vijay Amritraj et l'Australien Alvin Gardiner.

BASEBALL

Ligue Nationale

Lundi

Montréal 8, Atlanta 1
Los Angeles 4, Pittsburgh 2
New York 6, Cincinnati 2
Houston 3, Philadelphie 0

Hier

Atlanta 4, Montréal 1
San Diego 11, Chicago 3
Pittsburgh 3, Los Angeles 1
Cincinnati 6, New York 1
Philadelphie 8, Houston 0
St-Louis 5, San Francisco 4

Aujourd'hui

Lanceurs prévus

New York, Kobel (2-0) à Cincinnati, Bonham (2-1), 13 h 30
San Diego, Jones (5-3) à Chicago, Reuschel (3-5), 14 h 30
Montréal, Grimsley (4-4) à Atlanta, Niekro (6-8), 19 h 35
Los Angeles, Reuss (2-4) à Pittsburgh, Whitson (1-2), 19 h 35
Philadelphie, Lerch (2-4) à Houston, Richard (6-4), 20 h 35
San Francisco, Nastu (2-4) à St-Louis, Sykes (4-2), 20 h 35

Les meneurs

(Parties d'hier non comprises)

	pb	cs	moy.
Brock, Stl	123	46	.374
Mazzilli, Ny	189	67	.354
Rose, Phi	206	72	.350
Winfield, sd	212	74	.349
Murphy, Atl	141	49	.348
Hendrick, Stl	161	54	.335
Knight, Cin	198	66	.333
Foster, Cin	170	56	.329
Moreno, Pit	206	67	.325
Templeton, Stl	190	61	.321

Circuits: Kingman, Chicago, 19; Schmidt, Philadelphie, 16.

Points produits: Kingman, Chicago, 44; Winfield, San Diego, 43.

Lanceurs (6 décisions): LaCoss, Cincinnati, 6-0, 1.000; Reed, Philadelphie, 5-1, .833.

LIGUE NATIONALE

Section Est

	g	p	moy.	diff.
MONTRÉAL	29	19	.604	—
ST. LOUIS	28	19	.596	½
PHILADELPHIE	29	24	.547	2½
PITTSBURGH	26	23	.531	3½
CHICAGO	21	27	.438	8
NEW YORK	19	30	.388	10½

Section Ouest

HOUSTON	33	24	.579	—
CINCINNATI	30	24	.556	1½
LOS ANGELES	27	30	.474	6
SAN FRANCISCO	26	29	.473	6
SAN DIEGO	26	31	.456	7
ATLANTA	20	34	.370	11½

BASEBALL

Ligue Américaine

Lundi

Baltimore 3, Minnesota 2
Boston 13, Texas 5
New York 8, Kansas City 3
Milwaukee 6, Chicago 0
Californie 4, Toronto 2
Cleveland 5, Oakland 4
Seattle 11, Detroit 2

Hier

Minnesota 3, Baltimore 1
Kansas City 3, New York 1
Texas à Boston
Milwaukee à Chicago
Toronto en Californie
Cleveland à Oakland
Détroit à Seattle

Aujourd'hui

Lanceurs prévus

Chicago, Barrios (4-3) à Boston, Stanley (5-3), 19 h 30
Kansas City, Splittorff (8-4) à Baltimore, Martinez (7-2), 19 h 30
Minnesota, Kossman (7-3) à New York, Guidry (5-4), 20 h
Texas, Comer (5-4) à Milwaukee, Sorensen (7-5), 20 h 30
Toronto, Jefferson (0-5) en Californie, Frost (3-3), 22 h 30
Cleveland, Wise (5-5) à Oakland, McCatty (4-0), 22 h 30
Detroit, Morris (3-1) à Seattle, Bannister (2-5), 22 h 35

Les meneurs

(Parties d'hier non comprises)

Smalley, Min.	195	74	.379
Kemp, Det.	163	59	.362
Bochte, Sea.	181	65	.359
Carew, Cal.	186	66	.355
Wilson, KC	117	41	.350
Downing, Cal.	168	56	.333
Singleton, Bal.	186	61	.328
Bannister, Chi.	177	58	.328
Parrish, Det.	159	52	.327
Otis, KC	184	60	.326

LIGUE AMÉRICAINE

Section Est

	g	p	moy.	diff.
BALTIMORE	32	21	.604	—
BOSTON	30	20	.600	1½
MILWAUKEE	30	25	.545	3
NEW YORK	29	25	.537	3½
DÉTROIT	24	23	.511	5
CLEVELAND	24	27	.471	7
TORONTO	13	41	.241	19½

Section Ouest

CALIFORNIE	32	22	.593	—
TEXAS	30	22	.577	1
KANSAS CITY	31	23	.574	1
MINNESOTA	29	22	.569	1½
CHICAGO	25	27	.481	6
SEATTLE	21	34	.382	11½
OAKLAND	18	36	.333	14

COURS de CROISIÈRE



ECOLE DE VOILE 697-3267
Stefan Marshall
Baie Valois
90, Bord-du-Lac
Pointe-Claire



VACANCES '79

Nos lecteurs dont l'abonnement est payé d'avance peuvent faire suivre leur journal durant les vacances à l'intérieur du Canada sans frais additionnels.
Pour ceux qui paient à la semaine au porteur ou qui achètent LE DEVOIR au numéro, les tarifs d'abonnements-vacances sont les suivants:
2 semaines CANADA: $4.00
ÉTATS-UNIS: $5.00
À ces tarifs, ajouter $1.50 pour chaque semaine supplémentaire.

Je paie mon abonnement au porteur à chaque semaine ☐
Mon abonnement est payé d'avance ☐
Je le reçois par porteur ☐ Je le reçois par la poste ☐
Nom .....
Adresse actuelle .....
.....
Adresse de vacances .....
.....
à compter du .....
reprise le .....
S.V.P. remplir ce coupon et l'adresser à:
LE DEVOIR, C.P. 6033, Montréal H3C 3C9, P.Q.
(service du tirage)

Carrières et Professions

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

Voir autres Carrières et Professions, en pages 16 et 17

Trust Royal courtier

INDUSTRIEL
COMMERCIAL
INVESTISSEMENT

VENTES IMMOBILIÈRES

Si vous avez l'intention de changer de carrière, étudiez donc les possibilités qui existent dans l'industrie immobilière I.C. & I.

Quels sont les candidats qui nous intéressent? Ce sont les chefs de file qui nous viennent de plusieurs milieux différents variant selon les âges et les connaissances. Si vous êtes intéressé au Trust Royal vous êtes en voie de solutionner votre problème. Notre division I.C. & I. complètera votre effort personnel en vous donnant un entraînement continuel, des systèmes de soutien organisés, des commissions compétitives et une gamme de bénéfices intéressants, incluant plans de retraite et dentaire. L'occasion d'une carrière existe sûrement pour les candidats qui désirent entrer dans le domaine I.C. & I. ou pour ceux qui ont de l'expérience des chances exceptionnelles leur sont offertes.

Pour une discussion franche et confidentielle, veuillez contacter:

L. Lambert
Directeur
Division I.C. & I.
TRUST ROYAL
555 ouest, Dorchester
Montréal H2Z 1B1
(514) 876-7678

CHAMPLAIN

GÉRANT du TRAFFIC et des VENTES

Région de Montréal

La priorité sera donnée aux candidats avec expérience dans le traffic local et international. Faire votre demande en toute confidence à:

TRANSPORT CHAMPLAIN EXPRESS INC.
411 Rivière, Cowansville, Qué.
J2K 1N4
donnant expérience antérieure.

COOP Etudiante
DU CEGEP DE STE-FOY

RECHERCHE UN

Gérant-comptable

EXIGENCES
— DEC en technique administrative option finance ou marketing
— Expérience coopérative préférable
— Dynamisme et entregent

Faire parvenir votre curriculum vitae à:

M. Sylvain Gagné
2410 Chemin Ste-Foy
Ste-Foy, Québec
G1V 1T3

Avant le 15 juin 1979

Université Laval

PROFESSEUR DE TRADUCTION

Faculté des lettres

Département de langues et linguistique

Un poste de professeur à temps complet.
Traitement et termes d'engagement selon la convention collective.
Date d'entrée en fonction: **1er août 1979**.
Durée du contrat: 3 ans, renouvelable.

DESCRIPTION DU POSTE:

Enseignement de la traduction dans le cadre du programme de maîtrise en traduction et en terminologie. Enseignement de la traduction spécialisée dans le cadre du Baccalauréat en traduction. Coordination des stages en milieu professionnel. Encadrement d'étudiants et direction d'essais en traduction ou en terminologie au niveau de la maîtrise. Enseignement éventuel de la terminologie. Recherche en traduction.

QUALIFICATIONS:

Doctorat en linguistique ou l'équivalent. Expérience de l'enseignement et de la pratique de la traduction, essentielle. Connaissance des éléments de la terminologie appliquée à la traduction. Langue maternelle française: excellente connaissance de l'anglais.

DATE DE CLÔTURE DU CONCOURS:

le 30 juin 1979 ou ultérieurement si à cette date le poste n'est pas pourvu.

Faire parvenir un curriculum vitae complet et à jour de même que le nom et l'adresse de trois répondants et le cas échéant les publications à:

Monsieur André Boudreau
Directeur
Département de langues et linguistique
Faculté des lettres
Université Laval
G1K 7P4

Cité universitaire, Québec

Centre d'Accueil Val Séjour

Centre d'accueil pour mésadaptés socio-affectifs garçons et filles, de 12 à 18 ans

requiert les services de

3 POSTES

AGENTS DE RÉÉDUCATION ET DE RÉINSERTION SOCIALE

RESPONSABILITÉ:
Personne qui, selon les règles de sa profession et de l'approche du service, conçoit, actualise et exerce des activités d'évaluation, de consultation et de traitements adaptés aux besoins individuels et collectifs des bénéficiaires en vue de leur réadaptation et de leur réinsertion sociale.
SERVICE:
- Rééducation institutionnelle (garçons)
- Rééducation sécuritaire (garçons)

CADRE THÉORIQUE: Behaviorisme
QUALIFICATIONS:
- Maîtrise en psychologie
- Toute combinaison d'expérience et du diplôme de premier cycle (baccalauréat) dans la matière ci-haut mentionnée sera prise en considération.

2 POSTES

AGENTS DE RÉÉDUCATION ET DE RÉINSERTION SOCIALE

RESPONSABILITÉ: Telle que décrite ci-haut
SERVICE: Centre de jour
CADRE THÉORIQUE: Psycho-éducation
QUALIFICATIONS:
- Maîtrise en psychologie ou maîtrise en psycho-éducation
- Toute combinaison d'expérience et du diplôme de premier cycle (baccalauréat) dans les matières ci-haut mentionnées sera prise en considération.

SALAIRE ET CONDITIONS DE TRAVAIL
De $15,055.00 à $28,033.00, selon les normes du ministère des Affaires sociales.
Les candidats intéressés doivent faire parvenir leur curriculum vitae avant mercredi le 13 juin 1979, 17:00 heures, au:

Directeur des services administratifs
Centre d'accueil Val Séjour
301, rue Jacques-Cartier
VALLEYFIELD
J6T 5H3

Université de Montréal

Faculté des arts et des sciences

Section de communication

Deux professeurs à plein temps

Fonctions
Enseignement et recherche

Qualifications
Détenir un doctorat en sciences de la communication ou l'équivalent. Avoir dirigé des projets de recherche; être spécialisé en méthodologie de la recherche et dans l'un des domaines suivants:
Impact social des mass media
Communication interpersonnelle et organisationnelle
Répercussion socio-économique des télécommunications.

Traitement
Selon les normes de la convention collective en vigueur.

Date d'entrée en fonction
1er septembre 1979

Date de clôture des candidatures
30 juin 1979

Les candidats sont priés d'envoyer leur curriculum vitae à:

Madame Annie Méar
Directeur
Section de communication
Université de Montréal
Case postale 6128, Succursale A
Montréal (Québec)
H3C 3J7

Banque Royale
Analystes Organiques

Avez-vous des aptitudes pour la mise en application de programmes informatiques?

Dans ce cas, le Service des méthodes de la Banque Royale peut vous offrir un poste intéressant.

Cette offre d'emploi s'adresse aux analystes organiques qui aimeraient participer à l'élaboration de nouveaux systèmes de traitement des prêts et de l'épargne adaptés à la technologie et aux besoins des années 80. Les candidats devront avoir fait leurs preuves dans l'un ou l'autre des domaines suivants:

- Systèmes d'exploitation VS1, MVS, VM
- Logiciel de télétraitement ACF-VTAM, IMS
- Systèmes d'exploitation en direct et en temps réel
- Organes de commande intelligents - IBM 3600, Philips PTS 6000
- Elaboration de programmes de dialogue - CMS, TSO
- Contrôle de qualité du logiciel d'application et de base

La Banque Royale offre un excellent programme d'avantages sociaux en plus de salaires très intéressants. La plus grande discrétion est assurée aux candidats qui sont priés d'adresser leur demande à:

Mme A. Salonin
Directrice de l'emploi
La Banque Royale du Canada
C.P. 6001
Montréal, Québec H3C 3A9

---

spécialiste en fiscalité

POSTE À QUÉBEC

Une firme nationale reconnue pour l'excellence de ses services et de sa clientèle de vérification, recherche un professionnel qui a les talents et l'expérience requise pour prendre la responsabilité de ses travaux dans le domaine fiscal.

Ce spécialiste se verra confier la responsabilité des problèmes d'impôt touchant la grande et la petite entreprise. Il supervisera et contribuera au développement du personnel en place et travaillera en étroite collaboration avec les spécialistes des bureaux de Montréal et des autres bureaux au Canada. Il fera partie d'une équipe jeune et dynamique.

2 Place Québec, suite 800,
Québec, Qué. G1R 2B5

Les candidats auront, de préférence:

- Un diplôme universitaire
- Un titre professionnel en comptabilité (C.A.)
- Une expérience d'au moins 5 ans en fiscalité
- Une grande facilité de communication orale et écrite

La rémunération dépendra uniquement des qualifications et du potentiel.

Les postulants sont priés de faire parvenir leur curriculum vitae à l'adresse suivante en mentionnant le dossier no. 525.

Discrétion assurée.

Price Waterhouse et Associés
conseillers en administration

Membre de l'Association Canadienne des Conseillers en Administration

---

DIRECTEUR DE SUCCURSALE

MONTRÉAL (SUCCURSALE D'ÉPARGNES)

Une importante institution financière parmi nos clients est à la recherche de personnes désirant faire carrière en assumant la direction d'une succursale. Ce poste intéressera les personnes occupant actuellement un poste de gérance mais qui désireraient oeuvrer dans un milieu plus dynamique et grandissant; il intéressera également les personnes occupant un poste d'adjoint(e) à la direction et estiment être en mesure d'assumer les responsabilités de la direction d'une succursale.

La personne choisie sera responsable d'assurer à la succursale son quota de dépôts, de maintenir des relations d'affaires efficaces avec la clientèle et avec le monde des affaires, de promouvoir les services et les produits de l'institution financière et de diriger un personnel formé en vue d'obtenir un rendement maximum des ressources humaines au service optimum à fournir à la clientèle.

La personne choisie sera bilingue et possédera au minimum cinq années d'expérience dans une institution financière (banque ou compagnie de fiducie, par exemple) alliée à une compréhension totale de l'administration des dépôts et de l'administration des placements d'épargnes enregistrés.

On offre un salaire concurrentiel assorti d'une gamme complète et généreuse d'avantages sociaux; cependant, ce qui est plus important, c'est l'occasion offerte d'une carrière stimulante appelant au dépassement pour assumer un rôle de leader au sein d'un milieu progressif et en plein essor.

Veuillez adresser votre curriculum vitae ou téléphoner (discrétion assurée) à D. Browne

Search Group — Recrutement des cadres

SUITE 3403, 1155 BOUL. DORCHESTER OUEST
MONTREAL, QUE. H3B 3T3
(514) 871-1350

Projet Baie James

ADJOINT TECHNIQUE — (Laboratoire)

NATURE DU TRAVAIL
Diriger l'opération du laboratoire d'analyses physico-chimiques et bactériologiques des eaux et d'analyse de sols.

FONCTIONS
— Planifier, diriger et superviser le travail des techniciens de laboratoire dans les domaines de l'analyse physico-chimique des eaux de surface naturelle, l'analyse bactériologique et physico-chimique des eaux de consommation et l'analyse chimique et granulométrique des échantillons de sol et de sédiments.
— Contrôler et s'assurer de la qualité et de l'exactitude des données obtenues par les analyses, de pair avec les méthodes d'échantillonnage.

EXIGENCES
— Baccalauréat en chimie
— Minimum de 3 ans d'expérience
— De préférence dans un laboratoire de contrôle de qualité des eaux.

LIEU DE TRAVAIL
— Territoire de la Baie James (Lac Hélène).

Les personnes intéressées devront faire parvenir leur curriculum vitae et leurs attestations d'études à l'attention de Christiane Boulet-Dame à l'adresse suivante:

Service — Personnel
Groupe Lavalin
1130 Ouest rue Sherbrooke, 10 ième étage
Montréal, Québec H3A 2R5
Tél. (514) 288-1740

DEUX (2) POSTES DE PROFESSEURS EN ÉLECTRICITÉ

Dans le cadre de son développement, l'École de technologie supérieure de l'Université du Québec voudrait compléter le plus tôt possible l'équipe de professeurs de son programme d'Électricité. Ce programme dispense actuellement des cours de premier cycle universitaire dans les domaines de l'Électronique, l'Électrotechnique, le Contrôle, la Technologie des Ordinateurs et des Télécommunications.

L'expérience et la compétence technique des deux candidats choisis doivent être dans l'un des champs de spécialisation suivants:
— Contrôle
— Ordinateurs
— Télécommunications

FONCTIONS:
— Dispenser des cours et des séances de laboratoire.
— Développer les laboratoires associés aux cours.
— Entreprendre des travaux de recherche appliquée.
— Encadrer des étudiants en stage dans l'industrie dans le cadre du système coopératif propre à l'École de technologie supérieure.

EXIGENCES: Diplôme de premier cycle universitaire en sciences appliquées, génie ou technologie. Une expérience dans l'enseignement et un diplôme pertinent de deuxième ou troisième cycle serait un atout.
OBLIGATION DE POSSÉDER UNE EXPÉRIENCE INDUSTRIELLE PERTINENTE.
LIEU DE TRAVAIL: Montréal
TRAITEMENT: Selon l'échelle de traitement en vigueur à l'École de technologie supérieure.
Toute candidature sera traitée confidentiellement.
Le concours se termine le 12 juin 1979.
Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae au:

Directeur de la Gestion Académique
École de technologie supérieure
180 est, rue Sainte-Catherine
Montréal, Québec H2X 1K9

Université du Québec
Ecole de technologie supérieure

1969-1979 Le réseau de l'Université du Québec: dix ans de réalisations

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

cegep rimouski

60, rue Evêché ouest
Rimouski, G5L 4H6
Téléphone (418) 723 1880

REQUIERT LES SERVICES D'UN

Coordonnateur du secteur des Sciences et techniques physiques

FONCTIONS
Sous l'autorité du directeur des services pédagogiques, le coordonnateur de secteur remplit les fonctions requises pour la coordination, la supervision, l'évaluation, la recherche et le développement des programmes d'enseignement dans le secteur des sciences et techniques physiques, sous les aspects du contenu, des méthodes et techniques et de l'équipement à utiliser.

QUALIFICATIONS MINIMALES REQUISES
— Diplôme universitaire terminal de premier cycle dans un champ de spécialisation approprié.
— Cinq (5) années d'expérience dans le milieu de l'éducation, de préférence dans l'enseignement.

TRAITEMENT
— Échelle de salaire (en révision) variant de $19,728 à $36,148.
— Avantages sociaux usuels.

ENTRÉE EN FONCTION
20 août 1979.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur candidature avec le curriculum vitae à l'adresse suivante, au plus tard le 12 juin 1979, à 17 heures.

Concours coordonnateur de secteur,
DIRECTEUR GÉNÉRAL,
Cegep de Rimouski,
60 ouest, rue de l'Évêché,
Rimouski, P.Q.

TRÉSORIER(E)

Ville de Matagami
Abitibi-Est

La Ville de Matagami requiert les services d'un(e) trésorier(e).

EXIGENCES:
Le candidat agira comme responsable des finances, relevant directement du Conseil.
Le candidat devra avoir une très bonne connaissance des techniques comptables et une expérience municipale.

RESPONSABILITÉS:
Selon la Loi des Cités et Villes.

TRAITEMENT
Selon les qualifications et l'expérience, environ $1,500. par mois.

Les candidats devront faire parvenir leur curriculum-vitae, avant le 1er juillet 1979 à:

Ville de Matagami
110, boul. Matagami
C.P. 160
Matagami
J0Y 2A0
***À l'attention de:* Réjean Choquet**

ADJOINT AU CONTRÔLEUR

(Poste ouvert aux femmes et aux hommes)

Un important fabricant de produits de santé désirant augmenter l'effectif de son service des finances, recherche un comptable consciencieux.
Le candidat doit être comptable agréé, posséder plusieurs années d'expérience dans le domaine manufacturier et parler et écrire couramment le français et l'anglais. Il doit aussi posséder de l'entregent et faire preuve de doigtée dans ses relations avec le personnel.
Les fonctions comprennent les opérations de comptabilité générale, la présentation des rapports à l'administration, l'établissement des marges de profit et autres tâches importantes dans le domaine financier.
Le poste offrira des chances d'avancement rapide pour la personne faisant preuve de compétence.
Le salaire est concurrentiel, le milieu de travail intéressant et la compagnie offre d'excellents avantages sociaux.

Faire parvenir votre curriculum vitae à l'adresse suivante:

DOSSIER 3170
Le Devoir
C.P. 6033, Montréal H3C 3C9

Voir autres Carrières et Professions, en pages 15 et 17

Alliance mutuelle vie

DIRECTEUR - VALEURS MOBILIÈRES

FONCTION:
Sous l'autorité du Vice-Président, Placements, le directeur sera responsable de la gestion complète du portefeuille-actions et du portefeuille-obligations corporatif. Le directeur sera également responsable de la formation de gestionnaires en valeurs mobilières.
EXIGENCES:
Formation universitaire, en sciences commerciales ou économiques, cinq ans d'expérience minimum à un poste similaire dans une institution financière. Une plus grande expérience pourrait suppléer à une formation universitaire.
TRAITEMENT:
Selon les qualifications et l'expérience du candidat.

Expédier curriculum vitae complet d'ici le 11 juin 1979. Discrétion absolue assurée.

Vice-Président, Placements
680 ouest, rue Sherbrooke, Montréal.

NOUS VOULONS DES ENSEIGNANTS

Êtes-vous présentement dans l'enseignement et prévoyez-vous changer de profession? Nous sommes une compagnie canadienne d'envergure internationale et sommes à la recherche de candidats pour représenter nos produits et services à Montréal.

Qualifications requises:
— Être ambitieux, dynamiques et honnêtes.

Rémunération:
$15,000. - $30,000. ou plus, dépendant de votre attitude et expérience, de préférence dans la vente (pas nécessairement dans la gérance, mais ce serait un atout). Tous les bénéfices marginaux vous sont offerts.
Pour plus d'informations, communiquer avec:

Tony Abboud
le mercredi, 6 juin, entre 9 a.m. et 6 p.m.
738-6757
ou envoyer votre curriculum vitae en toute confiance à:

C.P. 249
Succursale Côte-des-Neiges
Montréal, Qué. H3S 2S6

DIRECTEUR GÉNÉRAL

(2e concours)

Le Collège d'enseignement général et professionnel de la Gaspésie est à la recherche d'un directeur général.

Fonctions:
Sous l'autorité du Conseil d'administration, le directeur général est responsable de la gestion de l'ensemble des programmes et des ressources du Collège pour l'ensemble des unités administratives de l'établissement et des champs d'activité: l'enseignement, la vie étudiante, le personnel, les finances, l'équipement, l'informatique, le secrétariat général, l'Institut des Pêches, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Qualifications minimales requises:
— Diplôme universitaire terminal de premier cycle, mais de préférence de deuxième cycle;
— Dix (10) années d'expérience, de préférence dans le milieu de l'éducation, dont au moins cinq (5) années dans un emploi de cadre;
— Une habileté à résoudre des problèmes administratifs et techniques complexes.

Conditions de travail:
Selon le règlement relatif aux conditions d'emploi des directeurs généraux des cégeps.

Date d'entrée en fonction: le 1er août 1979.

Toutes les candidatures, accompagnées des attestations d'études et d'expérience, devront être parvenues au Collège avant 17 heures, le mercredi 13 juin 1979, à l'adresse suivante:

ROGER CABOT
Directeur du personnel
Collège de la Gaspésie
C.P. 590, Gaspé, P.Q.
G0C 1R0

UNIVERSITÉ DE MONCTON

Le Centre universitaire de Moncton sollicite des candidatures de

PROFESSEUR EN ART DRAMATIQUE

(un poste)

La date d'entrée en fonction est le 1er juillet 1979. Les candidatures seront considérées dès leur réception. Les candidats doivent maîtriser la langue française, tant orale qu'écrite. Toute candidature doit comporter un curriculum vitae détaillé avec le nom de trois répondants.

FONCTIONS:
Enseigner les cours de pratique théâtrale: interprétation, improvisation et diction.
Assumer la responsabilité des exercices publics d'interprétation.

QUALIFICATIONS:
Formation professionnelle indispensable. Intérêt marqué pour l'enseignement et l'animation théâtrale. Expérience pertinente de la pratique théâtrale.

COMMUNIQUER AVEC:
Le Directeur
Département d'art dramatique
Faculté des arts
Université de Moncton
Moncton, Nouveau-Brunswick
E1A 3E9

DIRECTEUR ADJOINT

Agro-alimentaire

Une entreprise spécialisée dans la fabrication d'aliments du bétail oeuvrant à la grandeur du Québec et connaissant une croissance significative requiert les services d'un directeur adjoint.

Se rapportant au Directeur général de l'entreprise, il s'emploiera à maintenir et améliorer constamment la position de la compagnie dans le marché et recherchera la rentabilité optimale des opérations.

Ses fonctions principales seront de diriger et coordonner les activités de mise en marché pour atteindre les objectifs établis, ainsi que préparer les politiques et les programmes de mise en marché de la compagnie. De plus, il s'occupera de rédiger les prévisions de vente, recommander des buts à court et à long terme, voir à ce que ces objectifs soient atteints.

Également, il devra diriger l'administration de toutes les activités de publicité et de promotion de vente, les activités du service des ventes et du service à la clientèle, développer et maintenir de bonnes relations avec les clients et assurer un bon service après vente du client.

Les qualités requises sont la méthodologie, l'imagination, l'ouverture d'esprit et le dynamisme.

Les exigences sont: M.B.A., diplôme des sciences agronomiques ou toute expérience pertinente (5 ans) dans l'agro-alimentaire ou la commercialisation.

Le lieu de travail est la Ville de Québec.

Faites parvenir votre curriculum vitae à:

DOSSIER 3171
Le Devoir
C.P. 6033, Montréal H3C 3C9

L'INSTITUT VAL DU LAC INC.

est à la recherche d'un (e)

DIRECTEUR (TRICE) DES SERVICES DE RÉADAPTATION

SOMMAIRE DE LA FONCTION:
Sous l'autorité du Directeur général, le titulaire du poste:
*Planifie, coordonne et contrôle les activités relatives à la vie de groupe des bénéficiaires de l'établissement dans le but de promouvoir leur réadaptation physique, intellectuelle, psychologique ou sociale.

EXIGENCES:
* Diplôme minimum requis BACC. en psycho-éducation.
* Minimum de quatre (4) ans d'expérience dans un poste de responsabilité pertinent.
* Démontrer un leadership certain et une grande habilité à communiquer ainsi qu'à travailler en équipe.

TRAITEMENT:
* Selon les classes salariales des cadres du réseau des Affaires Sociales

Veuillez s.v.p. faire parvenir votre curriculum vitae avant le 22 juin 1979 au:

DIRECTEUR GÉNÉRAL
INSTITUT VAL DU LAC INC.
C.P. 90
ROCK FOREST, QUÉBEC,
J0B 2J0

Cégep régional de la Côte-Nord

OFFRES D'EMPLOI

LE CAMPUS MINGAN DU COLLÈGE RÉGIONAL CÔTE-NORD REQUIERT LES SERVICES D'ENSEIGNANTS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 79-80

DISCIPLINES	TYPE DE CONTRAT	DURÉE	EXIGENCES MINIMALES
1- COMPTABILITÉ	Temps complet	Année 79-80	Détenir un diplôme universitaire de 1er cycle en sciences de l'administration. La préférence sera accordée aux candidat(e)s possédant une expérience de travail en comptabilité.
2- DROIT et FINANCE	Temps partiel, charge partielle	Automne 79	Détenir un diplôme universitaire de 1er cycle en sciences de l'administration. La préférence sera accordée aux candidat(e)s possédant une expérience de travail en finance.
2.1- DROIT	Chargé de cours	Automne 79, 45 heures	Détenir un diplôme universitaire de 1er cycle en sciences de l'administration.
2.2- FINANCE	Chargé de cour	Automne 79, 60heures	Détenir un diplôme universitaire de 1er cycle en sciences de l'administration.
2.3- MATHÉMATIQUES FINANCIÈRES	Chargé de cours	Automne 79, 60 heures	Détenir un diplôme universitaire de 1er cycle en sciences de l'administration.
3- TECHNIQUES DE SECRÉTARIAT et ANGLAIS	Temps complet	Année 79-80	Détenir un diplôme universitaire de 1er cycle relié à l'enseignement de l'anglais langue seconde, et avoir une expérience pertinente dans le domaine du secrétariat.
4- TECHNIQUES AUXILIAIRES DE LA JUSTICE (fonctionnement d'un bureau d'avocat et de notaire)	Chargé de cours	Automne 79, 45 heures	Posséder une scolarité de niveau collégial; avoir une expérience pertinente d'au moins deux ans.
5- TECHNIQUES INFIRMIÈRES	Temps partiel, charge partielle	Année 79-80	Être membre en règle de l'ordre des infirmiers et infirmières du Québec; avoir une expérience appropriée du travail d'infirmier(e). La préférence sera accordée aux candidats(e)s ayant une formation universitaire en nursing.
6- TECHNIQUES INFIRMIÈRES (soins infirmiers obstétricaux)	Temps partiel, charge partielle	Automne 79	Idem
7- TECHNIQUES INFIRMIÈRES (soins infirmiers obstétricaux)	Temps partiel, charge partielle	Automne 79	Idem
8- TECHNIQUES INFIRMIÈRES (soins infirmiers pédiatriques)	Temps complet	Année 79-80	Idem
9- TECHNIQUES INFIRMIÈRES (soins infirmiers médico-chirurgicaux)	Temps complet	Année 79-80	Idem
10- TECHNIQUES INFIRMIÈRES (soins infirmiers pédiatriques)	Chargé de cours	Année 79-80 90 heures	Être membre en règle de l'ordre des infirmiers et infirmières du Québec; avoir une expérience appropriée au travail d'infirmier(e). La préférence sera accordée aux candidat(e)s ayant une formation universitaire en nursing.
11- MUSIQUE (littérature)	Chargé de cours	Automne 79, 45 heures	Détenir un diplôme universitaire de 1er cycle en musique.
12- MUSIQUE (Instruments et musique d'ensemble)	Chargé de cours	Automne 79, 45 heures	Idem

Toute candidature à l'un ou l'autre de ces postes doit être adressée à:

MONSIEUR LAURENT MARTINEAU,
DIRECTEUR ADJOINT,
CAMPUS MINGAN,
25 DE LA VÉRENDRYE,
SEPT-ÎLES, QUÉ.
TÉL.: (418) 962-9848 POSTE 23

et être accompagnée d'un curriculum vitae complet (incluant les attestations d'études).

FERMETURE DU CONCOURS: 11 JUIN À 17 HEURES.

LA COMMISSION SCOLAIRE FERMONT

requiert les services d'un

DIRECTEUR GÉNÉRAL

FONCTIONS:
— Assumer la responsabilité de la gestion du l'ensemble des programmes et des ressources pour l'ensemble des unités administratives.
— Agir aussi comme directeur des services éducatifs et du service du personnel.

QUALIFICATIONS REQUISES:
— Diplôme universitaire terminal du 1er cycle mais de préférence du 2ème cycle.
— Dix (10) années d'expérience, de préférence dans le milieu de l'éducation, dont au moins cinq (5) dans un emploi de cadre.
— Habileté à résoudre des problèmes administratifs et techniques complexes.

LOGEMENT:
— Un appartement, loué à prix raisonnable, est assuré.

SALAIRE:
— Selon la politique administrative et salariale du Ministère de l'Éducation (incluant primes de rétention et l'éloignement) (échelle en voie de revision pour l'année 1979-80).

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur offre de service accompagnée d'un curriculum vitae pour qu'elle soit reçue avant le 9 juin 1979 au bureau de:

Monsieur René Proteau
Président
COMMISSION SCOLAIRE FERMONT
C.P. 190
Fermont, Qué. G0G 1J0

Université Laval

PROFESSEUR DE TRADUCTION VERS LE FRANÇAIS

Faculté des lettres

Département de langues et linguistique

Un poste de professeur à temps complet.
Traitement et termes d'engagement selon la convention collective.
Date d'entrée en fonction: **1er septembre 1979**.
Durée du contrat: 3 ans, renouvelable.

DESCRIPTION DU POSTE:
Enseignement de la traduction (théorie et pratique) et enseignement du français, langue maternelle, dans l'optique de la traduction. Participation aux activités pédagogiques complémentaires dans le cadre du programme de Baccalauréat en traduction. Enseignement éventuel au niveau de la maîtrise, et encadrement d'étudiants. Recherche dans le domaine de la traduction.

QUALIFICATIONS:
Doctorat en linguistique ou l'équivalent. Expérience professionnelle de la traduction. Langue maternelle française, excellente connaissance de l'anglais.

DATE DE CLÔTURE DU CONCOURS:
le 30 juin 1979 ou ultérieurement si à cette date le poste n'est pas pourvu.

Faire parvenir un curriculum vitae complet et à jour de même que le nom et l'adresse de trois répondants et le cas échéant les publications à:

Monsieur André Boudreau
Directeur
Département de langues et linguistique
Faculté des lettres
Université Laval
G1K 7P4

Cité universitaire, Québec

Carrières et Professions

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

Une petite étude d'avocats spécialisée en droit commercial international recherche

2 AVOCATS (ES)

a) un(e) avocat(e) possédant au moins cinq ans d'expérience en droit commercial et corporatif et/ou ou en droit fiscal; et

b) un(e) avocat(e) possédant au moins trois ans d'expérience en litige en droit commercial et/ou en droit administratif.

Les conditions d'association sont négociables. Toute demande sera traitée confidentiellement. Prière d'envoyer votre curriculum vitae et autres documents pertinents à:

DOSSIER 3173
Le Devoir
C.P. 6033, Montréal H3C 3C9

Voir autres Carrières et Professions, en pages 15 et 16

Notre bureau de comptables est à la recherche de

COMPTABLES AGRÉÉS

désireux de faire carrière en comptabilité publique. Excellentes conditions de travail. Possibilités de devenir associés à court terme.

Veuillez envoyer votre curriculum vitae à:

DUGUAY, LEBLANC ET ASSOCIÉS, C.A.
C:P. 1688, GASPÉ, P.Q. G0C 1R0

NOTRE RUBRIQUE

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

a été créée spécialement dans le but d'établir un lien sensible entre nos lecteurs et les maisons d'affaires. Les annonces publiées sous cette rubrique coûtent 60¢ la ligne agate (14 lignes agates au pouce). Nous accordons la commission habituelle aux agences de publicité. Le service complet de cases postales et du retour du courrier ne coûte que trois dollars et est strictement confidentiel. La date limite pour réception de ces annonces est fixée à 48 heures avant parution.

Téléphonez ou écrivez à:

LE DEVOIR
211, rue du Saint-Sacrement
Tél. 844-3361

Compétence:
Micheline Turgeon

HYDRO-QUÉBEC
Bureau d'emploi
C.P. 6106
Montréal, Québec

BIBLIOTHÉCAIRE PROFESSIONNEL
(Traitement de la documentation)
CONCOURS: 79-0260-05-J-1

Fonctions:
— Planifier, coordonner et contrôler le travail du secteur ainsi que ses différentes activités: analyse et traitement des divers types de documents.
— Effectuer le traitement des documents à l'aide du système automatisé TELECAT — UNICAT.
— Aider les gestionnaires et les responsables des centres de documentation par des conseils spécialisés dans l'organisation documentaire.
— Élaborer les politiques de traitement des documents de façon à répondre à l'ensemble des besoins des gestionnaires du siège social et des régions.
— Collaborer à l'étude et à l'évaluation de divers systèmes automatisés.

Exigences:
— Détenir une maîtrise en bibliothéconomie d'une université reconnue.
— Avoir un minimum de trois (3) ans d'expérience professionnelle dans la fonction et de préférence dans une bibliothèque universitaire ou spécialisée.
— Posséder une bonne connaissance des systèmes automatisés du traitement de la documentation, en particulier du système actuellement utilisé.

Lieu de travail: Montréal.

TECHNICIEN
(Projets de Lignes de Transport)
CONCOURS: 79-0261-05-J-1

Fonctions:
— Concevoir et implanter dans la Direction des systèmes et méthodes de programmation, de coordination et contrôle (suivi) des projets répondant aux besoins des gestionnaires.
— Émettre les calendriers des tâches des projets, coordonner leur préparation et/ou leur révision, assurer leur cheminement dans les unités administratives concernées; analyser le contenu et soumettre le tout aux gestionnaires pour approbation.
— Établir et analyser le volume de travail dans la Direction et les Services, élaborer les hypothèses de nivellement de la charge de travail et des ressources en utilisant les méthodes modernes telles que simulation, informatique, etc...
— Définir, analyser et mettre à jour les critères de planification pour les projets et les ressources et en assurer la disponibilité aux gestionnaires de la Direction.
— Participer à la création d'une banque de données pour la programmation et la coordination des projets (est responsable de l'analyse et de la mise à jour des données de cette banque).

Exigences:
— Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou un diplôme de technicien d'un institut de technologie ou avoir des connaissances équivalentes.
— Posséder de l'expérience dans les domaines pertinents.
— Avoir une bonne connaissance des outils modernes de gestion tels que: méthodes de cheminement critique (CPM), nivellement des ressources et réseau de préséance.
— Avoir des notions dans l'utilisation de l'ordinateur.

Lieu de travail: Montréal, Place Dupuis

BIBLIOTHÉCAIRE PROFESSIONNEL
(Choix et acquisition des documents)
CONCOURS: 79-0258-05-J-1

Fonctions:
— Planifier, coordonner et contrôler le travail du secteur et les activités s'y rapportant: choix, acquisition et circulation des périodiques.
— Suggérer et recommander aux unités l'achat de toute documentation pertinente en rapport avec leurs activités.
— Aider et conseiller les coordonnateurs régionaux dans le choix des fournisseurs et des instruments bibliographiques.
— Établir et mettre en application les politiques d'élagage et de micro-reproduction pour la collection des périodiques.
— Préparer les budgets d'achat de documents et contrôler les budgets alloués.
— Procéder à l'évaluation systématique et contenue des fournisseurs locaux et étrangers.
— Contrôler le délai moyen du cycle d'approvisionnement de la Bibliothèque.

Exigences:
— Posséder une maîtrise en bibliothéconomie d'une université reconnue.
— Avoir un minimum de (3) trois ans d'expérience professionnelle dans la fonction et de préférence spécialisée.

Lieu de travail: Montréal.

N.B.: Les candidats (es) sont priés (es) de nous faire parvenir leur curriculum vitae le plus complet possible en mentionnant leur **NUMÉRO D'ASSURANCE SOCIALE** ainsi que le numéro du concours avant le 18 juin 1979.

Hydro-Québec
Bureau d'emploi
C.P. 6106
Montréal, Québec

Informatique

PROGRAMMEUR (5 postes)
CONCOURS: 79-0244-05-J-1

Fonctions:
— Analyser les spécifications du programme et planifier la structure logique de son exécution.
— Convertir les spécifications d'un programme en un langage applicable à l'ordinateur.
— Préparer les jeux de cartes contrôle permettant l'essai du programme et l'exploitation future.
— Préparer les jeux d'essais nécessaires à l'épuration du programme.
— Participer aux essais de système.
— Étudier les systèmes d'entreprise existants pour éventuellement réaliser des modifications administratives.

Exigences:
— Posséder un bac en Informatique.
— Connaître le langage COBOS-ANS et OS-JCL.
— Avoir des connaissances des logiciels IMS, TSO, MFS serait un atout.

Lieu de travail: Montréal.

ANALYSTES EXPLOITATION (4 postes)
CONCOURS: 79-0140-03-J-1

Fonctions:
— Analyser les pannes et les anomalies dans les systèmes en exploitation et appliquer les corrections nécessaires.
— Optimiser les systèmes informatiques pour en obtenir le meilleur rendement possible.
— Convertir les systèmes en exploitation suite à des changements technologiques.
— Participer à l'acceptation des nouveaux systèmes et/ou des modifications en vérifiant le bon fonctionnement.
— Assurer la disponibilité des banques de données.

Exigences:
— Posséder une formation et une expérience pertinente en informatique correspondant aux critères suivants:
BAC + 2 ans d'expérience
D.E.C. + 3 ans d'expérience
— + 6 ans d'expérience.
Toute combinaison équivalente sera considérée.
— Une expérience pertinente se situe principalement dans les domaines suivants:
• Entretien ou développement de systèmes d'entreprise.
• IBM 370 (VS)
• COBOL
• JCL
• JES 3
• TSO
— Une expérience dans les domaines suivants serait un atout: IBM, ASSEMBLER, FORTRAN et MARK IV.

Lieu de travail: Montréal

ANALYSTE (3 postes)
CONCOURS: 79-0242-05-J-1

Fonctions:
— Découper les programmes en modules de traitement, les développer et les mettre au point.
— Participer à l'élaboration des guides d'exploitation et d'utilisation.
— Réaliser les essais de systèmes.
— Assister le programmeur dans la mise au point de ses programmes.
— Planifier et réaliser des modifications administratives ou techniques.

Exigences:
— Détenir un bac en Informatique et deux (2) ans d'expérience.
— Posséder des connaissances des logiciels IMS, TSO, MARK-IV, COBOL serait un atout.

Lieu de travail: Montréal.

CHARGÉS D'ÉTUDES
CONCOURS: 0245-05-J-1

Mission:
La conception d'un plan d'évolution de l'équipement et du logiciel nécessaires pour rencontrer les besoins informatiques de l'entreprise.

Fonctions:
— Concevoir et développer la fiabilité du réseau téléinformatique comme infrastructure d'accès à l'information de gestion de l'entreprise.
— Concevoir et analyser les options d'évolution (configuration en termes d'équipements et de logiciels selon les politiques définies dans le Plan Directeur Informatique.
— Effectuer des études prévisionnelles sur la puissance du complexe des ordinateurs centraux et la capacité du réseau téléinformatique pour supporter la charge sur un horizon de cinq ans.
— Explorer et évaluer les nouvelles techniques informatiques susceptibles d'améliorer la productivité globale de l'entreprise ou encore de considérer de nouvelles applications.
— Développer les indices pour mesurer la qualité des services informatiques et mieux orienter les politiques d'équipement et de logiciel.
— Évaluer l'impact des systèmes informatiques d'entreprise sur l'utilisation des équipements, des logiciels et du réseau téléinformatique.

Exigences:
— Diplôme universitaire connexe à la fonction.
— Posséder sept (7) ans d'expérience en informatique dont 3 ans dans le domaine d'acquisition, choix et planification de l'équipement et du logiciel informatiques, y compris le réseau téléinformatique.
— Aptitude éprouvée du désign et de conceptualisation.
— Connaissance de la conception de systèmes de conception.
— Connaissance de la conception de systèmes de gestion.

Lieu de travail: Montréal

CHARGÉ DE PROJETS — PLANIFICATION
CONCOURS: 79-0239-05-J-1

Mission
— La planification de l'équipement et du logiciel nécessaire pour rencontrer les besoins informatiques de l'entreprise.

Fonctions:
— Prévoir la tharge sur l'équipement informatique et le réseau de télécommunication informatique en utilisant les rapports fournis par la direction Centre de Traitement et toute autre unité administrative possédant de l'équipement informatique.
— Projeter sur un horizon de cinq (5) ans (plan directeur) le plan d'équipement pour le traitement d'information spécifiant la nature et la capacité du complexe ordinateur, de la technologie électronique (ordinateur, télécommunication), du réseau de télécommunication pour la transmission des données, du logiciel en tenant compte de la charge de traitement, des critères de service, de la fiabilité et des coûts.
— Déterminer la capacité théorique de l'équipement informatique et du réseau de télécommunication informatique actuelle.
— Évaluer pour chaque système d'entreprise la répercussion sur le plan d'implantation des équipements et ajuster ce plan en conséquence.
— Rechercher pour la direction Informatique des équipements informatiques nouveaux qui amélioreraient le rendement global existant ou qui permettraient de considérer de nouvelles applications.

Exigences:
— Diplôme universitaire connexe à la fonction.
— Avoir 10 ans d'expérience dans l'informatique, au moins 4 ans d'expérience dans le domaine des spécifications, choix et acquisition de matériel et logiciel informatiques.
— Bonne connaissance du matériel et logiciel connexes à la téléinformatique.
— Aptitude éprouvée de conceptualisation et de design.
— Aptitude éprouvée de leadership dans l'utilisation d'équipement et logiciel dans le cadre des applications similaires à celles d'Hydro-Québec.

Lieu de travail: Montréal

ANALYSTE — INFORMATIQUE SCIENTIFIQUE
CONCOURS: 79-0241-05-J-1

Fonctions:
— Réaliser des systèmes locaux, scientifiques, de gestion ou de recherche opérationnelle faisant appel à des techniques spécialisées.
— Coorddonner le développement et surveiller les travaux confiés en tout ou en partie à des firmes externes.
— Étudier, choisir, implanter différents logiciels scientifiques.
— Assister, conseiller les usagers sur l'emploi de nouvelles méthodes ou de techniques modernes dans l'analyse, le développement ou l'utilisation de systèmes d'application diverse.

Exigences:
— Posséder une formation universitaire avec une expérience pertinente.
— Avoir de la facilité à travailler en groupe et avec les usagers de l'informatique.
— Posséder une bonne capacité d'analyse et de synthèse dans l'exécution de son travail.

Lieu de travail: Montréal.

ANALYSTE SÉNIOR
CONCOURS: 79-0243-05-J-1

Fonctions:
— Réaliser l'étude préliminaire des projets d'améliorations des systèmes d'entreprise.
— planification des travaux
— étude des besoins
— proposition de la solution
— rentabilité de la solution
— Réaliser la planification des améliorations aux systèmes d'entreprise.
— planification des travaux
— documents d'entrée et/ou sortie modifiés
— règles de gestion nouvelles
— organisation de fichiers modifiée
— spécifications de programme modifiées
— besoins d'équipement
— exigences d'essais
— échéancier et coûts de réalisation
— Contrôler la réalisation des améliorations aux systèmes d'entreprise.
— distribuer les travaux aux analystes et programmeurs
— s'assurer que les résultats d'essais sont conformes aux exigences
— s'assurer que la documentation des guides est mise à jour
— compléter le dossier d'amélioration aux systèmes d'entreprise.
— Conseiller les analystes et les programmeurs sur les travaux d'améliorations et les techniques informatiques.
— Conseiller les gestionnaires informatiques quant aux normes existantes.
— Conseiller le chef de division quant aux résultats visés par les travaux d'amélioration.

Exigences:
— Posséder un bac en Informatique et trois (3) années d'expérience.
— Connaître le langage COBOL-ANS et OS-JCL.
— Avoir des connaissances des logiciels IMS-TSO-MFS.

Lieu de travail: Montréal

RESPONSABLE DE LOGICIELS MVS
CONCOURS: 79-240-05-J-1

Le Centre de Traitement de l'Hydro-Québec est à la recherche d'un spécialiste MVS susceptible d'assurer des responsabilités d'envergures dans la gestion des composantes telles que MVS — VSAM — VIO — RMF — RCAF et SMP, afin de supporter le fonctionnement de son parc ordinateur VS
— 1 ordinateur 370/158
— 2 ordinateurs 370/168
— 1 ordinateur 3032

Fonctions:
— Assumer l'entière responsabilité des logiciels d'exploitation MVS du Centre de Traitement par
— les développements
— l'implantation
— l'entretien et
— l'optimisation
des composantes, telles que MVS, VSAM, VIO, RMF, RACF, SMP...
— Réaliser les études techniques concernant les systèmes d'exploitation MVS.
— Évaluer les limites, le rendement et les contraintes des systèmes d'exploitation MVS.
— Diagnostiquer rapidement les pannes et anomalies de traitement des logiels MVS et apporter les correctifs qui s'imposent.

Exigences:
— Posséder un diplôme universitaire en Informatique et avoir un minimum de deux (2) années d'expérience dans la spécialité dont une (1) **ou** année en support de logiciels MVS (MVS/VIO/RMF/RACF/SMP...)
— Posséder un diplôme de CEGEP en Informatique et avoir un minimum de quatre (4) années d'expérience dans la spécialité dont une (1) année en support de logiciels MVS (MVS/VSAM/VIO/RMF/RACF/SMP...)
— Connaître l'aspect technique des organisateurs, des équipements et des logiciels d'exploitation MVS.
— Être familier avec les systèmes d'exploitation/spécialisés, tels que JES3-IMS-TSO.
— Maîtriser des langages JCL et ASSEMBLER d'IBM, ainsi que l'analyse des DUMP de mémoire MVS.
— Pouvoir subir efficacement le rythme de travail lors des pannes et anomalies de traitement des systèmes d'exploitation MVS.

Lieu de travail: Montréal

N.B.: Les candidats (es) intéressés (es) sont priés (es) de nous faire parvenir leur curriculum vitae le plus complet possible en mentionnant leur NUMÉRO D'ASSURANCE SOCIALE ainsi que le numéro du concours avant le 23 juin 1979

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

286-1201

- Chaque parution coûte $3.00, maximum 25 mots
- Tout mot additionnel coûte 0.10 chacun
- Minimum: 2 parutions

NOUS ACCEPTONS master charge PAR TÉLÉPHONE

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Les offres d'emplois sont ouvertes également aux hommes et aux femmes.

Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.

Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être soulignée immédiatement. S.V.P. téléphoner à 286-1201

NOUS ACCEPTONS VISA PAR TÉLÉPHONE

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES

286-1201

- Chaque parution coûte $6.40 le pouce
- Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

Voir autres annonces classées, en page 19

APPARTEMENTS À LOUER

3051 Édouard-Montpetit, 1½, $175.00 et plus. Occupation immédiate. 341-1713, 735-2559. 7-6-79

KENT, grand 3½, frais peint, $230 libre — DECELLES, grand 4½, $260 septembre - Semi sous-sol, grand propre, $160. juillet. Chauffés, équipés. 739-2913. 21-6-79

CASGRAIN, grand 3½, très moderne, tapis mur à mur. Après 5:30 hres. 279-5782. 7-6-79

CENTRE-EST, 2½ meublés, $160. $180. Faut voir! 844-6195. 2-7-79

C.D.N., 3280 Goyer, grands 3½, 4½, chauffés. Immeuble reconstruit en 1978. Poêle-frigidaire. Tapis mur à mur. Buanderie. Concierge. 761-1271, 731-1026 après 6 heures. 14-6-79

ATELIER-STUDIO, près métro Sherbrooke, + garage, + pièce/bricolage. Tout compris. $250.00. 522-1149 7-6-79

OUTREMONT, appartement coquet de 4½ à $225.00. 270-5642. 11-6-79

WILLOWDALE, 200, sous-location, 1er juillet, 4½ coin, vue montagne, tranquille, $350. avec garage, 738-8218. 9-6-79

AHUNTSIC, 3 et 4 pièces, chauffés, semi sous-sol, $140. - $155. par mois. disponible au 1er juillet. 382-8952. 9-6-79

AVENUE VICTORIA, adjacent à Westmount, grand bas de duplex, 7 pièces, 1½ salle de bain, 1 garage, entrée laveuse-sécheuse, chauffé, équipé, $650. Après 19 hres 482-4072. 13-6-79

BACHELOR, 2½ meublé et chauffé, section résidentielle, Bélanger et Langelier, tranquilité, confort, entourage sélect, 581-7532, 728-6731. 7-6-79

C.D.N., 3280 Goyer, immeuble reconstruit en 1978, poêle, réfrigérateur, tapis mur à mur, buanderie, concierge, 342-0078, 731-1026 après 6 hres. 9-6-79

CÔTE STE-CATHERINE, demi sous-sol très ensoleillé, beau 4½, face au parc, tout confort, proche futur métro. $185. par mois. 735-6729 - 737-1508. 11-6-79

RUE ISABELLA, 2½ semi-meublé, chauffé, 731-1026. 9-6-79

1½ pièce, meublé, chauffé, électricité fournie. Près métro Jarry 389-3362. 8-6-79

APPARTEMENTS À VENDRE

OUTREMONT, condominium de luxe, vue magnifique sur Mont-Royal, 2 chambres, 2 salles de bain, grand salon, laveuse, sécheuse, lave-vaisselle, sauna, bain tourbillon, air climatisé, 2 espaces de garage disponibles, 274-4259. 11-6-79

APPARTEMENTS À VENDRE

APPARTEMENT à vendre sur Avenue des Pins, (libre en juillet), face à la montagne, spacieux, boiseries chêne, plafont haut. 288-7065 entre 9h30 AM et midi.

AIDES DOMESTIQUES

Dame, 55 ans, aurait soin d'une malade. S'adresser: l'hôpital Fleury, chambre 513. 5ième étage. 7-6-79

AMEUBLEMENTS À VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, etc.) Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine. 207 est, Beaubien, tél.: 276-9067 ou 3611 ouest, Notre-Dame 935-6716 et 10,192 St-Michel 387-2841. J.N.O.

ANIMAUX À VENDRE

AFGHAN blond, femelle 9 mois, enregistrée, propre et douce, $200. 737-8015. 7-6-79

ANTIQUITÉS À VENDRE

Achetons antiquités de toutes sortes — (argent comptant) — bibelots — bronzes — tableaux — petits meubles — gravures par Louis Icart — bijoux — cuivres — lampes — tapis — etc. Claude Morrier — 668-3879. J.N.O.

MEUBLES EN PIN: armoires, buffet bas, commodes, table réfectoire, table demi-lune, huches, coffres, buffet deux-corps, table ronde, berçantes, chaises, encoignure, tables. 659-2651. 11-6-79

MACHINE à coudre à pédale, de marque Singer, plus de 60 ans, excellente condition, appelez après 4 hres à 671-0364. 7-6-79

MAISON CANADIENNE bois, pièces sur pièces, murs seulement, défaite, numérotée. M. Gauthier 844-0985. 8-6-79

ARTICLES À VENDRE

DICTIONNAIRE, Petit Robert, neuf, $25. 352-4560. 7-6-79

OUTREMONT, vente déménagement, antiques, modernes, tapis, tableaux, bibelots, lampes, chaises, cuisinière G.E. '78, etc. 608, avenue St-Germain, 738-0189, à partir de 10 h AM. 7-6-79

AUTOS À VENDRE

REPLIQUE Bugatti 35B, 1927, tél: 626-9991 après 18 hres. 11-6-79

HONDA 77, station-wagon, automatique, très propre, 21,500 milles, mécanique A-1, $3,300. Particulier 463-0075, le soir 465-1929. 8-6-79

POUR CONNAISSEURS SEULEMENT, authentique LAND ROVER avec treuil, 30,000 milles, en bon état, $3,500. 276-5738. 8-6-79

BATEAUX À VENDRE

A-1 cabine cruiser, moteur 75 forces, cuisinière, réfrigérateur, évier, couche 4 adultes. Bon pour le fleuve ou lac Ontario. $2,500. 819-567-7781. 9-6-79

BICYCLES-MOTOS À VENDRE

YAMAHA XS400, roues mag, 1 mois d'usage, $1,400. 739-0273. 8-6-79

BUREAUX À LOUER

Sherbrooke Ouest

ENTRE CRESCENT & BISHOP

2,000 à 5,000 pi. ca. aménagés selon vos exigences particulières dans complexe professionnel de distinction, ($4.00 net). Veuillez appeler **M. Jean Sylvère.**

849-5653

25-6-79

BOUL. MÉTROPOLITAIN, près métro, 2000 pi.ca., penthouse, complètement aménagé, tapis, voûte, construction moderne de grande qualité, ascenseur, climatisation centrale, stationnement, sous location, option temps et espace. Marie Blais **376-1861.**

7-6-79

LAURIER OUEST

Bureau ou espace commercial à louer. 1,200 p.c., 2ième étage.

S'adresser le jour à:

272-4086

11-6-79

BUREAUX d'affaires à partir de 100 pi. ca., coin St-Hubert et Roy. Dessibec enr. 282-0926. 16-6-79

C.D.N. 5450, coin Edouard Montpetit, 930 pi. ca., sous location, moderne et climatisé, prix négociable. 342-3136. 2-7-79

2 pièces (bureau et salle d'attente), dans cottage canadien, rez-de-chaussée, entrée séparée; service téléphonique et secrétariat si désiré. 388-1943. 9-6-79

CHALETS À LOUER

Chalet 4 saisons à louer. Bromont. Entièrement meublé avec toutes commodités. près de ski, golf, équitation. Petit lac dans le domaine. 1-514-263-6080. J.N.O.

STE-AGATHE, panoramique, en montagne, chalet avec piscine privée, tapis, foyer, TV, saison seulement. 277-3169 — 667-8879 — 1-819-326-5504. 7-6-79

EN GASPESIE, maison entièrement meublée, chauffée, 4 chambres, à la semaine, au bord de l'eau, 663-8712.

DOMAINE STE-AGATHE: vacances-repos. Luxueux Bavarois, meublés Thibault. Cheminée pierre. Saison, semaine, fin semaine. Piscine chauffée, terrain de jeu. 256-6825, (819) 326-5836. J.N.O.

ST-ALEXIS DES MONTS, grande salle de séjour, foyer, mezzanine, 2 chambres, grande galerie vitrée, 10 acres. Ruisseau, rivière, bois, saison ou année. 279-6943 ou 1-819-265-2680. 7-6-79

CHALETS À VENDRE

LAC LACHIGAN, chalet de luxe sur le lac, hiver/été, chauffage électrique, foyer, 6 pièces meublées, remise, $65,000. sans agent. 259-8504 - 254-9435. 7-6-79

COMMERCES À VENDRE

Fabricant de meubles canadiens. Équipement et inventaire. Aubaine: $11,600.00. Discutable. 526-2136. 7-6-79

COURS PRIVÉS

COURS de rattrapage, français et mathématiques, niveaux primaire et secondaire, pour plus d'informations, communiquez à 738-1209. 14-6-79

DEMANDES D'EMPLOI

Jeune homme à tout faire, à votre disposition. 932-9596. 9-6-79

Professeur autorisée donnerait cours de rattrapage; Téléphonez à Mme Roy 677-9846. 8-6-79

DÉMÉNAGEMENTS

À bas prix, appeler Pierre Déménagement, en tout temps, estimation gratuite 937-9491. J.N.O.

DISPONIBLE en tout temps, pour PETITS & GROS déménagements, spécialités: poêle, réfrigérateur, laveuse, sécheuse. Assurance complète. 725-1372. J.N.O.

Conseiller en petits déménagements, service rapide, qualité, courtoisie, bon prix. Demandez Jean-Paul 670-7729. J.N.O.

ENTRETIENS-RÉPARATIONS

MENUISERIE générale, plâtre, stucco, peinture intérieure-extérieure, estimation gratuite: Tél.: 521-4041, 270-6361 J.N.O.

DÉCAPAGE, rénovation, pose et finition de boiseries, portes et fenêtres, travail rapide et sûr. 274-3886, 274-0525. 7-6-79

ÉQUIPEMENTS DE BUREAU

À bas prix, bureaux, chaises, classeurs, armoires, coffre-fort neuf et usagé, à prix d'escompte. 4532 St-Denis, 845-8463 Richard. J.N.O.

ESPACES COMMERCIAUX À LOUER

À LOUER CENTRE-VILLE

Bureaux exécutifs meublés, avec service de secrétariat, disponible immédiatement.

Information: **849-8004**

9-6-79

LIVRES

OFFRE AUX COLLECTIONNEURS! Une splendide collection de volumes de luxe: « Les voyages de HUBBOLDT & BONPLAND ». Contactez Louis Martin: 351-7810. 12-6-79

LOGEMENTS À LOUER

VILLE ST-LAURENT, 4½ - 5½ à louer, toutes taxes payées, chauffé, piscine, autobus devant la porte. 2345 Ward. Tél.: 747-6079. J.N.O.

VILLE ST-LAURENT, 3½, 4½, studio à louer, piscine intérieure, bain sauna, chauffé, électricité, taxes payées, près du centre d'achat Vertu. 1,100 Goulet. Tél.: 334-9358, bureau de location: 336-8308. J.N.O.

OUTREMONT, Pratt et Glendale, haut de duplex, 4½ chauffé, eau chaude, poêle, réfrigérateur fournis, balcon. $275.00. Tél.: 739-9314. 7-6-79

BOUL. GALERIES D'ANJOU, aussi 29e Avenue près Bélanger, grands 4½ chauffés, 2 balcons, près centre d'achats et grand terrain de sport, piscine, 1er juillet. ANJOU 351-6711 — ROSEMONT 725-2334. 11-6-79

CARTIERVILLE, bas de duplex, grand 5½, 3 chambres à coucher, sous-sol, foyer de pierre, garage, jardin clôturé, parc, occupation à discuter, $550. 334-3404. 7-6-79

LAJEUNESSE 7600, 3½, 4½, meublés ou non, chauffés, taxe payée, cuisinière, réfrigérateur fournis, libre immédiatement. 276-1105. 8-6-79

LONGUEUIL, 4½ moderne, chauffé; près CTCUM, CTRS, et centre d'achats. Libre juillet. $185.00. 677-1822. 8-6-79

OUTREMONT, haut de duplex, 7½ chauffé, garage, commodités, proche du collège et Université, $395. Appelez le soir après 6 hres à 272-0771. 11-6-79

OUTREMONT, 7 pièces, Durocher & Laurier, 253-8974 le jour, 276-4974 le soir. 9-6-79

PLATEAU MONT ROYAL, logements 3½ et 4½, entièrement rénovés. 389-5787. 9-6-79

PROXIMITÉ Université de Montréal, très beau duplex, 7 pièces, tapis mur à mur, cuisine équipée, garage; pour famille paisible, adultes de préférence, tél.: 735-3108 soir, ou 739-5537. 11-6-79

C.D.N., 6½ chauffé et équipé, près du centre d'achats Wilderton et de l'Université, sur la rue Soissons, avec garage, libre 1er juillet, 727-2744 le soir 7-6-79

CHERRIER, 5½ rénové, chauffage électrique, grand balcon, ensoleillé. $350.00. 522-1149. 7-6-79

OUTREMONT, haut duplex, chauffé, 7 pièces, 3 chambres, salle à manger, salon, 2 salles de bain, balcon, garage, libre le 1er juillet. $650. 731-5126. 6-6-79

PRÈS Radio-Canada, 5½ pièces, chauffé, équipé, balcon et terrasse, idéal pour 2 personnes, libre 1er juillet, $295. par mois, 522-5477 après 5 hres. 28-6-79

VAN HORNE & DECELLES, 3½ chauffé, poêle, réfrigérateur, balcon, $200.00 par mois. 342-4918. 3-7-79

MAISONS À LOUER

OUTREMONT

Magnifique maison dans secteur chic d'Outremont, 4 chambres à coucher, 1 bureau avec bibliothèque, grand hall d'entrée, salon, salle à manger, cuisine équipée d'un lave-vaisselle, 2 foyers, patio sur le toit, libre 1er juillet 1979, prix $1,100. par mois, plus chauffage, concierge et une partie des taxes foncières. Information:

Jour: 849-6186
après 8h. P.M.: 735-6810

29-6-79

MAISON canadienne à louer. Grand terrain, foyer. $485.00. 324-3781, 589-6373. 18-6-79

A-1 REPENTIGNY, bungalow 5½, sous-sol fini, incluant foyer naturel et 2 autres pièces, grand terrain, endroit tranquille, $385. par mois, 526-0274, 23 Place Rupert. 11-6-79

A ST-FRANÇOIS LAVAL, cottage neuf, semi-détaché, 5½, $350., grand terrain 322-2026. 8-6-79

MAISONS DE CAMPAGNE À LOUER

BORD DU lac St-Louis, maison de pierre restaurée, 20 milles de Montréal, Léry, tout meublée et équipée. 15 juillet au 1er septembre. Références demandées. $1,200. 692-2809. 7-6-79

OCCASIONS D'AFFAIRES

Fabricant de meubles canadiens. Équipement et inventaire. Aubaine: $11,600. Discutable. 526-2136. 7-6-79

OFFRES D'EMPLOIS

DACTYLOGRAPHE à temps partiel, libre de choisir ses heures; bureau N.D.G. 486-4758. 9-6-79

OFFRES D'EMPLOIS

AUBERGE DE JEUNESSE

Située dans Montréal, à la recherche personne pour remplir fonction assistant(e)-gérant(e), expérience pertinente et Haut Diplôme École Hôtellerie. **861-5731** demandez **Michel Pelletier.**

7-6-79

D'OUTRE-MER: Intéressé par un emploi outre-mer? Pour informations, appelez pour un rendez-vous, Foreign Opportunities, Cornwall, Ontario, 1-(613) 938-1323. 2-7-79

Cherche personne qualifiée pour seconder patron dans ferme de légumes. Salaire et conditions intéressantes. Pour entrevue, téléphonez 514-825-2033. 11-6-79

3 couples, âge pré-retraite, pour travail d'entretien, etc... Résidences funéraires établies dans plusieurs municipalités à la campagne. Logement fourni, entraînement, licence chauffeur pour monsieur. Bilingues, discrets, honnêtes et sociables. Envoyez c.v. et références au soin de: Agence Valrain, C.P. 117, Brossard, Québec, J4Z 3J1, Dossier C-269. 11-6-79

VENDEUR(EUSE)S de programmes pour Terre des Hommes, beaucoup d'entregent, bonne apparence, bilingue, 18 ans et plus, rémunération intéressante, pour entrevue communiquez à 489-7428. 8-6-79

SECRÉTAIRE-ADMINISTRATIVE, une petite entreprise (centre-nord), est à la recherche d'une personne responsable, aimant travailler seule. Tâches: La personne devra réussir sa propre correspondance, faire la tenue de livrès comptable et voir à la bonne marche des projets en cours. Exigences: La personne devra posséder 10 ans ou plus d'expérience et devra faire preuve d'un bon sens d'organisation et d'initiative, et sera bilingue. Salaire à discuter. Si vous croyez remplir les conditions, veuillez communiquer avec M. Henri Lamarre au 331-5628. 11-6-79

SOCIÉTÉ-LOISIRS

ÊTRE DEUX...

Pour vraiment apprécier les plaisirs de la vie, il faut être deux

Service de rencontres réputé établi à Montréal depuis 1966, pour personnes libres et sérieuses. Dépliant gratuit.

282-0058 ou 933-3673
ouvert de 1 P.M. à 9 P.M.
lundi au vendredi

RENDEZ-VOUS SCIENTIFIQUE
1117 ouest, Ste-Catherine suite 108, Montréal.

J.N.O.

AMASO: Service de rencontres, sérieux. Dépliants sur demande et entrevues gratuites sur rendez-vous. 822 est, rue Sherbrooke, suite 5, Montréal. H2L 1K4, 2 hres à 7 hres. 524-3852. J.N.O.

TERRAINS À VENDRE

EASTMAN, vue panoramique Mont-Orford, près ski, 2 arpents $5000., 5 arpents $9,500., conditions faciles, frais virés 1-(514) 297-3163. 28-5-79

MONT-ORFORD, vue panoramique, près ski, ruisseau, 1 à 3 acres, 9 à 12 sous le pied carré, conditions faciles. Frais virés 1-(514) 297-3163. 28-5-79

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

ABAISSEMENT 10¾% 1ère, 2ème hypothèque, balance de vente, rapidement. Jour ou soir, tél.: 729-4332. J.N.O.

A-1 absolument confidentiel $1,200 à $600,000. 1ère 10¾%. 2ème. Mlle Léona Laberge, courtier. 486-1106 jour-soir J.N.O.

PROPRIÉTÉS À VENDRE



À VILLE MONT-ROYAL

Magnifique cottage détaché brique, secteur recherché, 10 pièces, salon avec foyer, salle à manger, salle familiale éclairée, salle de musique avec plafond dôme, entièrement repeinte, garage double avec grenier, paysagé, grand terrain, site idéal. Libre immédiatement. M.L.S. Madeleine Chartrand.

471-3597 — 471-8722
471-1536
Raoul Chartrand Courtier

12-6-79

CHARLEVOIS, St-Fidèle, belle maison canadienne, 24 x 40, construction récente, pièce sur pièce, foyer, terrain 600 x 1800 pieds. Vue unique sur le fleuve. $45,000. (418) 434-2202. 14-5-79

OUTREMONT, cottage 10 pièces, tout confort, rénové, décoré, jardin, garage, sous-sol fini, 259-5729. Immeubles Bartel, 259-2224. 11-6-79

Beloeil — Cottage canadien pierre, aluminium, 3 chambres, 2 foyers, garage, décoration superbe. Voir Christyan Rivet 467-1120 467-0948 MONTRÉAL TRUST COURTIER 7-6-79

PROPRIÉTÉS À VENDRE

FRANK NORMAN & CIE LTÉE *courtier licencié*

VILLE MONT-ROYAL

JOLI COTTAGE SEMI-DÉTACHÉ DE 7 PIÈCES — Salle de bain et salle de séjour au 1er plancher. 4 chambres à coucher. Jardin magnifique avec beau patio. Hypothèque disponible à 7¾%. RÉDUIT À $87,000. Exclusivité. **MMe Louise Longtin,: 342-9393 ou 731-6817.**

Grande résidence jumelée, salon, salle à manger en vis-à-vis, cuisine moderne, nouvelle salle de bain. Sous-sol fini avec "powder room". Sérieusement à vendre. Très grande chambre principale. Exclusivité $82,500. **Mme Doreen V. Spillane: 739-8739 ou 731-6817.**

ADJACENT À VILLE MONT-ROYAL

NOUVELLE EXCLUSIVITÉ À $68,000.00 — Très bien entretenu à l'extérieur ainsi qu'à l'intérieur — Cottage de 6 pièces — Garage au niveau de la rue. Vaste jardin. **Mme Madeleine Touchette, 738-7285, 737-5798 ou 731-6817.**

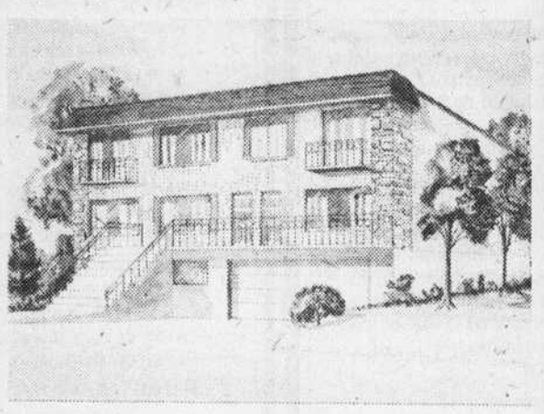
PIERREFONDS

IDÉAL POUR ÉLEVER UNE JEUNE FAMILLE — Bungalow en brique blanche, 3 chambres à coucher, salon, grande cuisine 16' x 15', salle de jeu finie, bar, piscine hors-terre Val-Mar, grand jardin etc.... M.L.S. $47,500. **Mme Lyse Dion Lowe: 342-4613 ou 731-6817.**

7-6-79

RÉSIDENCES DE CHOIX

Montréal Trust



LONGUEUIL. "Vieux". Quadruplex. Construction supérieure. Occupation immédiate. Revenu possible $14,400. par an. **Fernand Bonin / Claire Dugal 651-1000**

7-6-79

PROPRIÉTÉS À VENDRE

TRUST GÉNÉRAL
COURTIER MONTRÉAL
739-3265

NOUVEAU BORDEAUX

11405 Laforest — Cottage construit sur ordination avec matériaux de première qualité — Faut vendre à cause de transfert.

Premier étage: Salon, salle à dîner, cuisine avec dinette, salle familiale avec foyer, salle de lavage.

Deuxième étage: 4 chambres à coucher avec 2 chambres de bain.

Sous-sol: salle de jeux, bureau, salle de bain, 2 chambres froides, garage.

Extérieur: Grand jardin avec piscine sur terre.

Prix demandé: $98,000, nég. Comptant: $25,000. Maison ouverte aux visiteurs tous les soirs de 19:00 à 21:00. 11405 Laforest, une rue à l'est de l'Acadie par Dudemaine, en face du parc Wilson.

PIETRO TRIMARCHI
331-1607

7-6-79

Beloeil — Bungalow "Ranch" unique séquoia 96' de long, terrain 34,289pc, cette maison de style de 12 pièces comprend 5 chambres, garage, foyer et beaucoup d'autres extra. Christyan Rivet 467-1120 467-0948 MONTRÉAL TRUST COURTIER 7-6-79

BROSSARD. Cottage très élégant, 4 chambres, garage double, grand terrain 12,000 p.c. Décoration exceptionnelle, idéal pour professionnel ou homme d'affaire. Huguette Sylvestre 672-6450, 658-2730. MONTREAL TRUST COURTIERS 7-6-79

CÔTE-DES-NEIGES, 2 - 5½, 1 - 4½, près de collège, hôpital, résidentiel, chemin Hudson, 737-4655. 7-6-79

DUVERNAY, Val des Arbres, bungalow entrée split, 4 chambres, 2 foyers, piscine, garage, site exceptionnel, prix $132,000. Pas d'agent. 661-1414. 7-6-79

LAVAL DES RAPIDES. Vaste bungalow, bien éclairé, entrée séparée pour bureau ou bachelor, lavoir adjacent à la cuisine, 3 toilettes, terrain 70x111, coin de rue. M.L.S. Huguette Laurin, 667-3333, 661-5669. DesRosiers, Le Maître Courtier. 7-6-79

OKA, Rang Ste-Germaine, site enchanteur, cottage canadien, pièces sur pièces, construction unique, chauffage électrique, 3 foyers pierre, 7 arpents. P. Goulon 621-8792, 621-0710. 8-6-79

OUTREMONT, condominium très élégant, surface 1590 pi. ca., 7 pièces, salon 16x20 avec foyer, chambres spacieuses, $50,000. vente privée. 879-5250 - 273-1817. 8-6-79

PROPRIÉTÉS À VENDRE

$57,000
TOUT EN CÈDRE

Pour commerce, bureau en chambre ou demeure, propriété de style à 2 étages, toutes commodités, centre-ville. Bord du lac Champlain au Québec, 1 hre de Montréal.

651-7411
avant 10 heures a.m.

8-6-79

WESTMOUNT, grand cottage détaché en pierre, vue magnifique, 8,000 pi. ca. de terrain, 3 chambres, 3 salles de bains, 2 foyers, boudoir au rez-de-chaussée, garage double, $169,000. Monique Burman 937-8350, Isabelle Lafrenière 482-1381, courtiers. 7-6-79

PROPRIÉTÉS À VENDRE

Trust Royal SERVICES IMMOBILIERS

ST-BRUNO: modèle canadien construit par propriétaire sur la montagne. Salle dîner séparée salle familiale avec foyer pierre, garage porte télécommandée, terrain paysagé, boisé. **Michel Lafontaine, 653-1576, 653-3026.**

BOUCHERVILLE — Magnifique bungalow, construction de qualité supérieure, piscine creusée béton, sous-sol décoré professionnellement et très bien paysagé, liste d'extra avec agent MLS **Doraine Levebvre 463-3731 ou 352-5384.**

RIVE-SUD — Club nautique, site enchanteur sur le bord du Richelieu, bar, salle de réception, EXCL. **Marthe Pearson 463-3731** ou service de pagette

SNOWDON: CDN. Duplex détaché 5½-6½, sur cul-de-sac, 2 garages, jardin, bon revenu. Près d'écoles, magasins. **A. Ortenberg 489-5321, 487-2202.**

NDG: Architecte doit vendre duplex 5½-7½, rez-de-chaussée complètement restauré, espace ouvert, cuisine et salle de bains exceptionnelle, idéal pour célibataire ou jeune couple. Occupation 1er septembre. Prix demandé $73,000. **Danielle Boulay 739-8516, 489-5321.**

7-6-79

COURTIER

Montreal Trust



ST-ANTOINE SUR RICHELIEU. Fastueuse demeure seigneuriale 16 pièces, superbe terrain, écurie **Yvan Boulanger 584-3456 467-1120**



ACTON VALE. Très beau domaine, maison 11 pièces, écurie, piscine. Pour résidence ou projet collectif. $85,000. **Yvan Boulanger 467-1120 — 584-3456.**

7-6-79

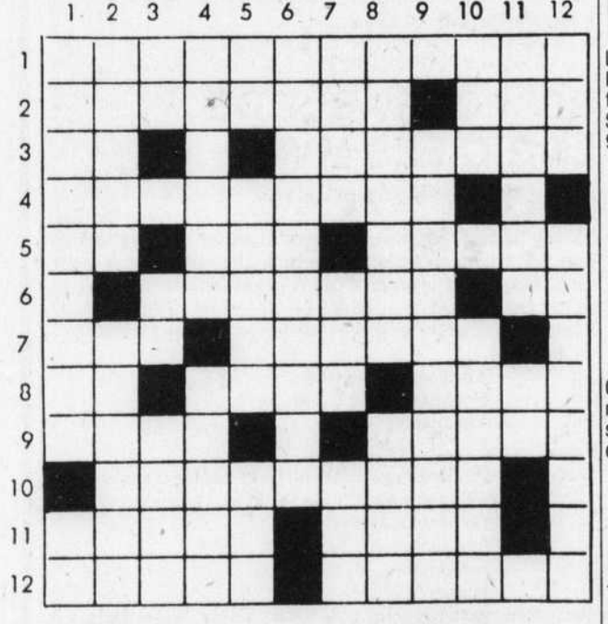
OUTREMONT Magnifique duplex année 30, impeccable, tout neuf. André Vandry 464-5301 467-1120 MONTRÉAL TRUST COURTIER 7-6-79

ST-BRUNO, bungalow 5 pièces, foyer, solarium, arbres matures, $49,000. Propriétaire 653-8763. 7-6-79

ST-BRUNO. Cause transfert. Près de la montagne. Modèle exclusif 7 pièces. Sous-sol terminé foyer, terrain boisé. Appelez Renée Lessard 651-1000 655-5374 MONTRÉAL TRUST COURTIERS 7-6-79

Un mot vous échappe... le petit Robert le rattrape.

LES MOTS CROISÉS



Horizontalement

1—Chose du Japon.
2—Petite outre. — Possèdent.
3—Béryllium. — Inflammation du derme.
4—Caractère de ce qui est illogique.
5—Chemin de halage. — Nuage. — Lassitude morale.
6—Fabriquent en usine. — Strontium.
7—Atome électrisé. — Moulure de profil concave, reliant deux tores en saillie de la base d'une colonne.
8—Ruisselet. — Viscère pair. — Trous dans le mur.
9—Individu. — Donne la vie.
10—Entourerions les cigares d'une feuille extérieure.
11—Commencement. — Chemins de ville.
12—Os de certains poissons. — Rendu plus étroit.

Verticalement

1—Qui a rapport au cinquantenaire. — Renforce l'affirmation.
2—Singe-araignée. — Offenser gravement.
3—Praséodyme. — Seul. — Vêtement féminin.
4—Petits de l'oie. — Chose considérée comme sans valeur.
5—Nouvelle-Calédonie. — Manière d'être, d'agir. — Saison.
6—Huissier qui appelle les causes.
7—Terres entourées d'eau. — Agent politique de Louis XV. — Colère.
8—Promesse solennelle. — Mois de l'année.
9—Faire mention de.
10—Souverain. — Assemble deux cordages en entrelaçant les fils qui les composent.
11—Qui s'introduit quelque part sans avoir qualité pour y être admis. — Eminence.
12—Saison. — Fera apparaître l'irisation.

Solution d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	B	I	M	I	L	L	E	N	A	I	R	E
2	A	N	G	L	A	I	S	E	■	R	U	T
3	L	O	■	L	I	C	T	E	U	R	■	R
4	Z	U	R	I	C	H	■	S	T	E	R	E
5	A	I	■	M	I	E	N	■	A	V	E	■
6	C	■	A	I	S	■	E	C	H	E	C	■
7	I	N	S	T	A	N	C	E	■	R	U	Z
8	E	U	■	E	T	A	T	I	S	E	■	E
9	N	I	D	■	I	■	A	N	A	N	A	S
10	■	R	E	C	O	U	R	S	■	C	E	T
11	L	E	C	O	N	S	■	■	P	E	R	E
12	A	Z	U	R	■	A	B	O	T	■	E	R

LE BRIDGE

La bonne psychologie vaut beaucoup de hautes cartes

Par Charles-A. Durand

♠ ♥ ♦ ♣

Donneur: Sud
Vulnérables: Nord-Sud

NORD
♠ 6 5 2
♥ R V 7
♦ R V 10 8
♣ D 10 8

OUEST
♠ D V 10
♥ 8 5 3 2
♦ 6 5 2
♣ 5 4 3

EST
♠ R 9 8 7
♥ D 10 4
♦ D 9 3
♣ A 7 2

SUD
♠ A 4 3
♥ A 9 6
♦ A 7 4
♣ R V 9 6

Les enchères:

Sud	Ouest	Nord	Est
1SA	passe	3SA	passe
passe	passe		

Entame: la Dame de pique par Ouest.

Le jeu de la défense est subtil et l'intrigue se loge souvent à son enseigne. C'est pourquoi il n'est jamais bon pour le défenseur de décrire au déclarant la texture de sa main. Laissé dans l'incertitude, le déclarant pourra davantage se compromettre et perdre son contrat.

Lors d'une rencontre d'équipes, les enchères et l'entame de la donne ci-dessus furent identiques aux deux tables. Ouest attaqua de la Dame de pique et au jeu de la troisième carte, le joueur Est joua son 9 et Sud prit la levée. Le déclarant alors joua un trèfle afin de forcer l'As qu'avaient les défenseurs. À la première table, le défenseur Est prit la levée, fit son quatrième pique et remit la direction du jeu à Sud en jouant un autre trèfle. Sur le quatrième pique, Sud avait écarté un coeur de sa main et un carreau de la main du mort. Tous les trèfles se jouèrent et sur le quatrième, le mort écarta un autre carreau. Et le déclarant avait les yeux de l'analyse et de l'observation bien ouverts; il joua donc le 4 de carreau vers le Roi du mort qu'il fit suivre du Valet sur lequel Est dut placer la Dame; l'As s'en empara et le déclarant encaissa le 8 de carreau bel et bien établi et son contrat était réalisé.

À l'autre table, le joueur en Est connaissait le cas du Sphinx, et savait qu'il n'est jamais bon de dévoiler son histoire. Après le jeu de la Dame et du Valet de pique de son coéquipier, lorsque le 10 fut joué, il fournit le Roi. Ce qui faussa les données du déclarant qui croyait dur comme fer que le quatrième pique restant, le 9, était bel et bien dans la main du joueur Ouest.

Sud étant en main joua ses trèfles comme le fit l'autre table; après la perte de l'As, il fut mis en main par le jeu de la même couleur et c'est alors qu'il prit l'impasse de la Dame de carreau laquelle se trouvait chez Est et vivement celui-ci encaissa son 9 de pique à la grande stupéfaction du déclarant. Les deux premières levées de piques, l'As de trèfle, la Dame de carreau et le quatrième pique si bien dissimulé donnaient 5 levées aux défenseurs et la chute du contrat de 3 sans-atout qui n'était tout de même pas facile à réaliser.

Le jeu de défense doit toujours être animé de gros bon sens et de psychologie profonde. C'est ce qui engendre maintes victoires.

Inculpations au Local 144

À la suite d'une minutieuse enquête, menée par l'agent Jean-Paul Primeau, du poste de la Sûreté du Québec, au Cap de la Madeleine, le coordonnateur des enquêtes policières dans le secteur de la construction au Québec, Me Henry Keyserlingk, annonce que deux membres de la section trifluvienne du Local 144 devront comparaître, à Trois-Rivières, le 18 juin prochain, pour répondre chacun à une accusation d'intimidation criminelle.

Ces accusations relèvent d'incidents survenus le 22 février dernier, sur le chantier de la deuxième unité de la Canadian Industries Limited (CIL), à Bécancour.

À l'époque, on avait parlé de mises à pied discriminatoires d'ouvriers de la région au profit d'autres ouvriers venant de différents secteurs du Québec, plus particulièrement de Montréal.

C'est un surintendant de la B.J. Choco sur ce chantier qui aurait procédé aux congédiements massifs.

Pour protester contre cette situation, certains ouvriers avaient fait comprendre au même surintendant qu'il devait quitter le chantier lui aussi. C'est sous l'objet de menaces, semble-t-il, qu'il l'aurait fait.

Ces incidents auraient entraîné un débrayage de deux jours, mais ce n'est qu'au bout de cinq jours que la situation était revenue à la normale, et on évalue que les pertes résultant de cette situation ont pu atteindre le montant de quelque $400,000, sur ce chantier évalué à plus de $100 millions.

Les accusés sont passibles de 6 mois de prison ou de $500 d'amende.

† DÉCÈS

Notez s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 4:00 p.m. pour publication du lendemain. Le dimanche: 2 à 4:30 p.m.

KALINA Czeslaw — À Montréal, le 5 juin 1979 à l'âge de 65 ans, est décédé, Czeslaw Kalina. Il laisse dans le deuil son épouse Gertrude Bebie, ses enfants: Mathias, Barbara, Wanda, Christine ainsi que leur conjoint et 3 petits-fils. Les funérailles auront lieu le jeudi 7 juin à 10 heures à l'église St-Germain d'Outremont et de là au cimetière de St-Sauveur, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. A la demande de la famille, le défunt ne sera pas exposé. Les fleurs pourraient être envoyées aux soins de Alfred Dallaire Inc. et J.S. Vallée Ltée, 1111 Laurier ouest, Outremont. Un don à la Société Canadienne du Cancer serait apprécié.

MCKEEFREY, Patrick. — À l'Hôpital St. Mary's, le dimanche 3 juin 1979 à l'âge de 74 ans, est décédé Patrick McKeefrey époux bien-aimé de Frances Cullen et père de Patrick jr., Hildegarde et Paul, frère de John et Eddie de Belfast, Irlande du nord. Les funérailles auront lieu le mercredi 6 juin. Le convoi funèbre partira du salon J.F. Wilson And Son. No 5784 ave. Verdun, pour se rendre à l'église St. Thomas More où le service sera célébré à 9:00 A.M. heures, et de là au cimetière catholique de Lachine, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Au lieu de fleurs, des dons peuvent être faits à la Société Canadienne du Cancer.

MORIN Agathe, — À l'Hôtel-Dieu de Montréal, le 5 juin 1979, est décédé, Agathe Morin, Oblate Bénédictine. Elle laisse dans le deuil ses soeurs: Alfreda (Soeur Gérard Alfred S.N.J.M.) et Berthe (Mme Bédard de Québec), ses frères: Clément P.S.S., Gérard C.S.V. et Yves-Benoit (époux de Evelyne Majeau) ainsi que plusieurs neveux et nièces. Les funérailles auront lieu le jeudi 7 courant. Le convoi funèbre partira des salons Alfred Dallaire Inc. et J.S. Vallée Ltée No 1111 rue Laurier ouest, Outremont à 18 h 30, pour se rendre à l'église de sa paroisse St-Germain d'Outremont où le service sera célébré à 19 h 30, et de là à l'Epiphanie, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Salons fermés mercredi entre 15 et 19 heures.

L'Europe des langues

BRUXELLES (AFP) — L'Europe parle déjà sept langues, dont six (le français, l'anglais, l'allemand, l'italien, le néerlandais, le danois) sont utilisées quotidiennement dans les institutions de la CEE. L'Irlande n'a pas insisté outre mesure pour que le Gaélique devienne une langue officielle communautaire.

Après l'entrée de l'Espagne, de la Grèce et du Portugal dans le Marché commun, celui-ci risque de devenir une tour de Babel.

Actuellement un fonctionnaire sur quatre de la Commission européenne de Bruxelles, soit environ 2,000 personnes, est déjà interprète ou traducteur. Les « Eurocrates », les techniciens et les hommes politiques qui doivent prendre quotidiennement des décisions à Bruxelles sur les sujets les plus divers risquent donc de ne plus se comprendre ou de ne pas trouver une langue commune.

Leurs difficultés sont d'autant plus grandes que depuis l'existence du Marché commun, très peu d'efforts ont été accomplis pour promouvoir l'enseignement des langues communautaires dans la CEE.

Le coût total des services de traduction et d'interprétation des institutions communautaires est estimé par les services de la commission à 308 millions de francs français environ par an, soit 25% du budget de fonctionnement de la commission et un pour cent du budget de la CEE.

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 14 mai 1979 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Alpha Loose Leaf Co. Ltd./Feuille Détachable Alpha Co. Ltée. a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal le 25 jour de mai 1979, sous le numéro 2977394.

Ce 30 jour de mai 1979.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

"Avis est par les présentes donné que le contrat en date du avril 17, 1979, par lequel Barwood Inc. a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal à titre de garantie, a été enregistré au bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 1er mai, 1978 sous le numéro 2975238. Banque de Montréal, le 24 mai, 1979."

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 4 mai 1979 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à LES CREATIONS TIFFANY INC/ TIFFANY CREATIONS INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 31 jour de mai 1979, sous le numéro 2979438. Ce 31 jour de mai, 1979.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS DE DEMANDE DE CHANGEMENT DE NOM

PRENEZ AVIS par les présentes, que Monsieur Joseph Félix Nowak, du 560 de la Terrasse Vachon, à Cité LaSalle, district de Montréal, a l'intention de déposer entre les mains du Ministère de la Justice de la Province de Québec, une demande en changement de nom de Joseph Félix Nowak, en celui de Joseph Félix Novak.

Montréal, le 28 mai 1979.
(SIGNE) CHABOT, DOWNS, VALOIS, LAURIER & CERE.
Procureurs du requérant.

AVIS est donné que: SAUCIER TRANSPORT INC., 11136 Dorchester, Montréal-Est, P.Q., détenteur du permis no: M503077-008, région 10, demandera à la Commission des Transports du Québec de transférer son permis à: H. CORDEAU TRANSPORT INC., 5795, rue Souligny, Montréal, P.Q., région 10, conformémment à l'article 2.59.1 du règlement 2.
Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution.
1ère parution le 6 juin 1979
2ème parution le 7 juin 1979
3ème parution le 8 juin 1979
SECRÉTARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTEURS DU QUÉBEC LTÉE.

PRENEZ AVIS que André Pagé, Laval, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à Richard Pagé, Montréal, le permis M-501901 qu'il détient pour effectuer le camionnage en vrac dans la région 10. Tout intéressé peut s'opposer à cette demande en s'adressant à la Commission dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis. 1ère publication: 5 juin 1979
2ième publication: 6 juin 1979
3ième publication: 7 juin 1979
FERDINAND ROY, procureur
HOGUE, CHOUINARD, GOUIN, ROY/ASSOCIÉS
1259 Berri, suite 230
Montréal, P.Q.
H2L 4C7

PRENEZ AVIS que Yvon Gervais, Val d'Or, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à Jean Marie Gauthier, Lebel-Sur-Quévillon, le permis M-502-961 qu'il détient pour effectuer le camionnage en vrac dans la région 8. Tout intéressé peut s'opposer à cette demande en s'adressant à la Commission dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis.
1ère publication, 5 juin 1979
2ième publication: 6 juin 1979
3ième publication: 7 juin 1979
FERDINAND ROY, procureur
HOGUE, CHOUINARD, GOUIN, ROY/ASSOCIÉ
1259 Berri, suite 230
Montréal, P.Q.
H2L 4C7

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE:
LES VÊTEMENTS DE SPORT SPRINT LTEE
1134 rue Berlier,
Laval, P.Q.
AVIS DE LA PROPOSITION
AUX CREANCIERS

AVIS est par les présentes donné que LES VÊTEMENTS DE SPORT SPRINT LTEE, la compagnie débitrice, a déposé entre mes mains une proposition en vertu de la Loi sur la faillite. Il sera tenue une assemblée générale des créanciers le 14ième jour de juin 1979, à onze heures (11:00) de l'avant-midi, au bureau du séquestre officiel, 10 est, rue Notre-Dame, Montréal, P.Q.

Le 31 mai 1979.
C.A. MICHAUD — SYNDIC
BUREAU DE:
C.A. MICHAUD — SYNDIC
110 ouest, Place Crémazie, suite 320,
Montréal, P.Q. Tél.: 382-6141

PRENEZ AVIS QUE CRONKWRIGHT TRANSPORT LTD. détentrice du permis 15093-V s'adressera à la Commission des Transports du Québec, pour demander l'autorisation de céder son système de transport à McBURNEY TRANSPORT LTD. en conformité avec l'article 36 de la Loi de Transport et qu'à l'occasion de ce transfert ledit permit soit renouvelé et que de plus cette décision soit rendue effective instanter en conformité des Règles de Pratique de la Commission.
Tout intéressé peut contester cette demande de transfert déposée à ladite Commission, dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports - 505 est rue Sherbrroke, - Place du Cercle, Montréal.
1ère publication: mardi le 5 juin 1979
2e publication: mercredi le 6 juin 1979
3e publication: jeudi le 7 juin 1979
PAQUETTE, PAQUETTE, PERREAULT & RIVET

CANADA
PROVINDE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

TRIBUNAL DE LA JEUNESSE

NO: 500-43-000553-79
ORDONNANCE D'ASSIGNATION ET DE SIGNIFICATION
PAR AVIS PUBLIC
(art. 139 C.p.c.)

A Rolande Gervais Arnault et Pierre Arnault.
Considérant la demande formulée par requête en date du 16 mai 1979, la Cour ordonne à l'intimé de comparaître au greffe du Tribunal de la Jeunesse, 410 est, rue Bellechasse, Montréal dans un délai de trente (30) jours à compter de la publication de la présente ordonnance pour être informé, sous réserve des restrictions légales prescrites, de la demande dont le Tribunal de la Jeunesse est saisi concernant l'adoption de Florence Marie Chantal, née le 17 octobre 1967 et pour y donner ou refuser son consentement. A défaut par lui de ce faire le Tribunal pourra procéder dans l'instance sans autre avis.

Lucille Bourdeau
greffier-adjoint
D'AMOURS VILLENEUVE & ZONATO
Procureurs des requérants

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-007,656-794
BANQUE CANADIENNE NATIONALE,
Partie demanderesse,
-c-
CHARLES LÉVESQUE,
Partie défenderesse.
PAR ORDRE DE LA COUR
Avis est donné à la partie défenderesse qu'une action a été intentée contre elle dans cette cause par la partie demanderesse pour le montant de $12,100.88, plus intérêts et frais.
Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été déposée à l'intention de la partie défenderesse au greffe de la Cour Supérieure, au Palais de Justice de Montréal, et celle-ci est requise de comparaître d'ici trente jours, à défaut de quoi, jugement pourra être rendu par défaut.
REINHARDT, DESCHAMPS & LEBEL,
500 PLACE D'ARMES,
MONTRÉAL, P.Q.
Procureurs de la partie demanderesse.

AVIS DE DEMANDE DE CHANGEMENT DE NOM

PRENEZ AVIS par les présentes, que Monsieur Peter William Nowak, du 560 de la Terrasse Vachon, à Cité LaSalle, district de Montréal, a l'intention de déposer entre les mains du Ministère de la Justice de la Province de Québec, une demande en changement de nom de Peter William Nowak, en celui de Peter William Novak.

Montréal, le 28 mai 1979.
(SIGNE) CHABOT, DOWNS, VALOIS, LAURIER & CERE.
Procureurs du requérant.

TRANSFERT DE PERMIS

La présente avis est donné que Lionel Dionne, St-Alexandre, Kamouraska, Qué. et détenteur du permis Q-502607-001-002-003-004-005-006-007-008 pour la région no 3, s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin de pouvoir transférer ledit permis en faveur de Les Entreprises Lionel Dionne Inc., St-Alexandre, Kamouraska, Qué.
Cette requête est faite en vertu de l'article 2.59.1 du règlement 2. Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours de la troisième parution du présent avis.

ROGER BISCIGLIA dit BESSELLE

Avis est donné que M. Roger Bisciglia, dit Besselle, ajusteur, domicilié au 5, rue Des Tilleuls, à Pointe-aux-Trembles, P.Q., s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un décret lui permettant de changer son nom en celui de Roger Besselle et que ce changement affectera également son épouse Michèle CHARRIER.
REPENTIGNY, ce 24 mai 1979
FOREST & RENAUD,
avocats,
Procureurs du requérant.

AVIS DE DEMANDE DE CHANGEMENT DE NOM.

PRENEZ AVIS par les présentes, que Monsieur Joseph John Nowak, du 560 de la Terrasse Vachon, à Cité LaSalle, district de Montréal, a l'intention de déposer entre les mains du Ministère de la Justice de la Province de Québec, une demande en changement de nom de Joseph John Nowak, en celui de Joseph John Novak.

Montréal, le 28 mai 1979.
(SIGNE) CHABOT, DOWNS, VALOIS, LAURIER & CERE.
Procureurs du requérant.

PRENEZ AVIS que Jean Roch Beaupré, Mascouche, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à Viateur Beaupré, Mascouche, le permis M-500747 qu'il détient pour effectuer le camionnage en vrac dans la région 6. Tout intéressé peut s'opposer à cette demande en s'adressant à la Commission dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis.
1ère publication: 5 juin 1979
2ième publication: 6 juin 1979
3ième publication: 7 juin 1979
FERDINAND ROY, procureur
HOGUE, CHOUINARD, GOUIN, ROY/ASSOCIÉS
1259 Berri, suite 230
Montréal, P.Q.
H2L 4C7

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

TRIBUNAL DE LA JEUNESSE

NO: 500-43-000554-79
ORDONNANCE D'ASSIGNATION ET DE SIGNIFICATION
PAR AVIS PUBLIC
(art. 139 C.p.c.)

A Daniel Lee
Considérant la demande formulée par requête en date du 20 février 1979, la Cour ordonne à l'intimé de comparaître au greffe du Tribunal de la Jeunesse, 410 est, rue Bellechasse, Montréal dans un délai de trente (30) jours à compter de la publication de la présente ordonnance pour être informé, sous réserve des restrictions légales prescrites, de la demande dont le Tribunal de la Jeunesse est saisi concernant l'adoption de Robert Jason, né le 25 décembre 1977 et pour y donner ou refuser son consentement. A défaut par lui de ce faire le Tribunal pourra procéder dans l'instance sans autre avis.

Lucille Bourdeau
greffier-adjoint
D'AMOURS VILLENEUVE & ZONATO
Procureurs des requérants

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

NO: 500-12-087449-793
Shih-Chen LI,
Partie requérante
-c-
Show HUANG,
Partie intimée
PAR ORDRE DE LA COUR
La partie intimée DAME SHOW HUANG, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la présente publication. Copie de la requête en divorce a été laissée à la division des divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution dans les délais susdits, la partie requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires que la partie requérante sollicite contre vous.
MONTRÉAL, le 30 mai 1979
Registraire
BORENSTEIN DUQUETTE & BROTT
5311, ave. du Parc
Montréal H2V 4G9

AVIS est donné que ARSENIA DENIS, coiffeuse, résidant et domiciliée au 1048 de la rue Gilford dans la ville et district de Montréal, H2J 3E4, s'adressera au Ministre de la Justice du Québec, afin d'obtenir un décret lui permettant de changer son prénom en celui de LINA DENIS.
Montréal, le 31 mai 1979
POIRIER ST-PIÉRRE & CARRIÈRE
Avocats.
4444, de LaRoche,
Montréal H2J 3J1.

LES FOURRURES B.T. INCORPORÉE
AVIS

AVIS est par les présentes donné que LES FOURRURES B.T. INCORPORÉE, une corporation constituée en vertu de la Loi des Compagnies du Québec, et ayant son siège social dans la Ville de Montréal, Province du Québec, s'adressera au Ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions Financières de la Province du Québec, pour obtenir la permission d'abandonner sa charte selon les dispositions de la Loi des Compagnies du Québec.
DATÉ à Montréal, ce 30ième jour de mai 1979.
(SIGNE) SONIA TARAN
SECRÉTAIRE

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE: CLAUDE THIVIERGE, VENDEUR & MICHEL GUENETTE, Sans emploi Faisant affaires sous les nom et raison sociale de: DECOR LAURENTIEN ENRG. 563 boul. Labelle St-Jérôme (Québec)
AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE DES CRÉANCIERS

AVIS est par les présentes donné que CLAUDE THIVIERGE & MICHEL GUENETTE, ont fait cession de leurs biens le 28ième jour de mai 1979, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 14ième jour de juin 1979, à dix heures trente (10:30) de l'avant-midi, au bureau du séquestre officiel, 10 est, rue Notre-Dame, Montréal, P.Q.
Le 30 mai 1979
C.A. MICHAUD — SYNDIC
BUREAU DE:
C.A. MICHAUD — SYNDIC
110 Crémazie ouest, Ste. 320
Montréal, P.Q. Tél.: 382-6141

PUBLICATION

PRENEZ AVIS que la requérante, L. Simard Transport Limitée s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir le permis spécial suivant: transport restreint, longue distance, route restreinte, contrat: Des entrepôts de Van Waters & Rogers Ltd. (Division McArthur Chemical), sis à Lachine, à leurs entrepôts sis à Valleyfield et retour, pour le transport de produits chimiques, avec droit au retour de livrer à Montréal et dans un rayon de 30 milles de ladite ville, pour le compte de Van Waters & Rogers Ltd. (Division McArthur Chemical); restriction: La détentrice donnera ce service en utilisant les semi-remorques appartenant à ou en possession légale de Van Waters & Rogers Ltd. (Division McArthur Chemical). Toute personne intéressée peut s'opposer à la présente dans les cinq jours suivant la dernière publication en s'adressant à la Commission des Transports du Québec.
1ère publication: Lundi, 4 juin 1979
2e publication: Mardi, 5 juin 1979
3e publication: Mercredi, 6 juin 1979

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO: 500-05-017282-794
DAME EVA DE FEJERVARY PARE,
demanderesse;
-vs-
BERNARD J. COHEN,
défendeur.
PAR ORDRE DE LA COUR
Le défendeur, BERNARD J. COHEN, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours de cette publication. Une copie de la demande de la demanderesse a été laissée au greffe de la Cour Provinciale au Palais de Justice à Montréal. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la demanderesse procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement.
MONTRÉAL, le 31 mai 1979
Dominique DI BERNARDO
Protonotaire-adjoint
Me Diane Quenneville
Procureur de la demanderesse
1117 rue Ste-Catherine ouest
Suite 923, Montréal (849-5311)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-12-087294 793
MARGRET NIKOLIC
REQUÉRANTE
-vs-
MICHEL ROCHON, de lieux inconnus.
INTIMÉ
AVIS est donné par la présente à MICHEL ROCHON, intimé, de comparaître dans un délai de soixante (60) jours à compter de la publication de cet avis au palais de justice de Montréal au bureau du greffier de la Cour Supérieure des divorces.
Une copie de la requête en divorce, affidavit, avis, déclaration et certification à 10 est rue St-Antoine, Montréal, au greffe des divorces. À défaut par vous de comparaître dans le délai prévu un jugement pourra être prononcé contre vous sans autre avis ni délai.
Armand Beaulieu,
Protonotaire de la Cour Sup.
Montréal le 4 juin 1979
Me. Anne Barness
818, est, rue Sherbrooke
Montréal
527-9361

AVIS est par les présentes donné que DENISE DELISIO-DUMONT, ménagère, résidant à 12378 est, rue Notre-Dame, à Pointe-aux-Trembles, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice de la Province de Québec afin d'obtenir un décret changeant son prénom de Denise à Linda, pour son propre bénéfice.
MONTRÉAL, ce 31 mai 1979.
Les procureurs de la requérante
Chapados, Chevalier et Gaul.

AVIS
ARTICLE 2.59.1 R.P. C.T.Q.

AVIS EST DONNÉ QUE JACQUES CAYER, faisant affaires sous les nom et raison sociale de J. CAYER ENRG. ayant sa principale place d'affaires au 12046 Ave Laurier, Montréal-Nord, district de Montréal, s'adresse à la Commission des Transports du Québec pour demander le transfert à Christiane Limoges du 3444 rue Lafontaine, dans les cité et district de Montréal, de tous les droits, titres et intérêts se rattachant au permis M502156 3-dS, catégorie entrepreneur, région 10, y compris les droits acquis de faire du camionnage en vrac, conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2 c).
Tout intéressé désirant s'opposer à la présente demande, peut le faire dans les cinq (5) jours suivant la troisième publication du présent avis.
1ère publication: 4 juin 1979
2e publication: 5 juin 1979
3e publication: 6 juin 1979
RICHARD LA RUE
PROCUREUR DES REQUÉRANTS

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

TRIBUNAL DE LA JEUNESSE

NO: 500-43-000335-79
ORDONNANCE D'ASSIGNATION ET DE SIGNIFICATION
PAR AVIS PUBLIC
(art. 139 C.p.c.)

A Clare Mavis Thorpe
Considérant la demande formulée par requête en date du 14 mai 1979, la Cour ordonne à l'intimé de comparaître au greffe du Tribunal de la Jeunesse, 410 est, rue Bellechasse, Montréal dans un délai de trente (30) jours à compter de la publication de la présente ordonnance pour être informé, sous réserve des restrictions légales prescrites, de la demande dont le Tribunal de la Jeunesse est saisi concernant l'adoption de Khami Marina, née le 21 avril 1962 et pour y donner ou refuser son consentement. A défaut par lui de ce faire le Tribunal pourra procéder dans l'instance sans autre avis.
Lucille Bourdeau
greffier-adjoint
J. DANIEL PHELAN
PROCUREUR DES REQUÉRANTS

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

TRIBUNAL DE LA JEUNESSE

NOS: 500-43-000561-79
500-43-000562-79
ORDONNANCE D'ASSIGNATION ET DE SIGNIFICATION
PAR AVIS PUBLIC
(art. 139 C.p.c.)

A: Gérard Dupont
Considérant la demande formulée par requête en date du 3 mai 1979, la Cour ordonne à l'intimé de comparaître au greffe du Tribunal de la jeunesse, 410 est, rue Bellechasse, Montréal dans un délai de trente (30) jours à compter de la publication de la présente ordonnance pour être informé, sous réserve des restrictions légales prescrites, de la demande dont le Tribunal de la Jeunesse est saisi concernant l'adoption de Joseph Maurice Gérard, né le 1er août 1974 et de Marie Linda Gertrude, née le 30 avril 1973 et pour y donner ou refuser son consentement. A défaut par lui de ce faire le Tribunal pourra procéder dans l'instance sans autre avis.
Lucille Bourdeau
greffier-adjoint
D'AMOURS VILLENEUVE & ZONATO
Procureurs des requérants

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES
Surplus d'actif
ASA 79-04-2

Liquidation de bâtiments pour être transportés ou démolis
L'Hydro-Québec projette de liquider sous peu:
(3) maisons
(4) chalets d'été
(2) garages
et bâtiments de ferme
SITUÉS: dans les municipalités de Boucherville, Laval, Ste-Julienne, St-Augustin (Deux-Montagnes) et Les Cèdres (Cté de Soulanges).
Toutes les personnes, sociétés, compagnies et corporations intéressées à la documentation pertinente doivent aviser par lettre avant le 15 juin 1979, le:
Service Surplus d'Actif
Hydro-Québec
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal, Québec
H2Z 1A4
285-1711 - poste 789 -
M. Roger Bouvier
Les documents seront fournis gratuitement et transmis à ceux qui nous auront signifié leur intérêt.
Le Secrétaire
M.-A. Demers

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

(Aide Juridique)

ADRIEN TOURANGEAU (Adrien Pinparé) résidant et domicilié au 283, Dubuc à Longueuil, district de Montréal
requérant
AVIS
JOSEPH ADRIEN DONAT PINPARE
AVIS est par la présente donnée que Joseph Adrien Donat Pinparé résidant et domicilié au 283, Dubuc à Longueuil, district de Montréal s'adressera au Lieutenant-Gouverneur en Conseil afin d'obtenir un décret lui permettant de changer son nom en celui de ADRIEN TOURANGEAU.
Longueuil, le 24 mai 1979
Bernard Lapierre Lamarre & Alie
Procureurs du requérant
1336, Ste-Hélène
Longueuil, Québec.

CN

APPEL D'OFFRES POUR

Etude sur la ventilation du tunnel Mont-Royal et du Complexe Gare Centrale.
Nature des travaux: effectuer une étude et une évaluation technique afin d'identifier les besoins et un dessin fonctionnel d'un système d'évacuation de la fumée polluante provenant des locomotives diesel.
Les soumissions cachetées seront acceptées jusqu'au mardi, 14 août, 1979 à midi. Les documents pertinents aux soumissions seront fournis par: J.S. BUSBY, adjoint à l'ingénieur en chef, 13ième étage, siège social du C.N., 935 rue de LaGauchetière, o., Montréal, P.Q. (Rendez-vous et visite des lieux — le 22 juin 79).
Pour tous renseignements complémentaires, téléphoner au J.S. BUSBY, (514) 877-5093.
La Compagnie se réserve le droit de rejeter toute offre, si basse soit-elle.
Bureau du Vice-président
Compagnie des Chemins de fer Nationaux du Canada.
Montréal, P.Q.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre de la Famille)
DIVORCES

No: 500-12-078873-787
ANDREAS KARAMANOS, domicilié et résidant au 7232 rue Outremont, dans les cité et district de Montréal,
Requérant
-vs-
DAME MARINA RAPANAKIS, d'adresse inconnue.
Intimée.
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimée, Dame Marina Rapanakis, est avisée par les présentes qu'une requête pour jugement irrévocable de divorce sera présentée devant l'un des Honorables Juges de la Cour Supérieure de Montréal, Division des Divorces, le 10ième jour de juillet 1979, en salle 2.03 du Palais de Justice de Montréal, à 9:30 heures de l'avant-midi ou aussitôt que conseil pourra être entendu.
Une copie de la requête pour jugement irrévocable de divorce a été laissée à la division des Divorces de Montréal à son intention.
MONTRÉAL, ce 30 mai 1979
LEMAY WEINSTEIN & CARON
666 rue Sherbrooke ouest,
Suite 1510, Montréal, P.Q.
H3A 1E7
Procureurs du requérant

"AVIS est par les présentes donné que le contrat en date du 23 mai 1979 par lequel Laboratoires Éclaire Inc., a transporté et cédé toutes ses dettes de livres présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal, Québec en date du 25 mai 1979 sous le No 2977247.
Banque de Montréal, le 28 mai 1979."

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

Tribunal de la Jeunesse

NO: 500-43-000559-79
ORDONNANCE D'ASSIGNATION ET DE SIGNIFICATION
PAR AVIS PUBLIC
(art. 139 C.p.c.)

A Pierrette Filion
Considérant la demande formulée par requête en date du 2 mai 1979, la Cour ordonne à l'intimé de comparaître au greffe du Tribunal de la Jeunesse, 410 est, rue Bellechasse, Montréal dans un délai de trente (30) jours à compter de la publication de la présente ordonnance pour être informé, sous réserve des restrictions légales prescrites, de la demande dont le Tribunal de la Jeunesse est saisi concernant l'adoption de Marie Suzanne Nathalie, née le 26 septembre 1971 et pour y donner ou refuser son consentement. A défaut par lui de ce faire le Tribunal pourra procéder dans l'instance sans autre avis.
Lucille Bourdeau
Greffier-adjoint
D'AMOURS VILLENEUVE & ZONATO
Procureurs des requérants

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-04-001894-790
ANNE-MARIE PETIOTE
Demanderesse
-vs-
EUGÈNE PRÉVILLON
Défendeur
REQUÊTE POUR MODE SPÉCIAL DE SIGNIFICATION
Article 138 et 139 C.P.C.
À L'UN DES HONORABLES JUGES DE LA COUR SUPÉRIEURE POUR LE DISTRICT DE MONTRÉAL, L'HUMBLE REQUÊTE DE LA PARTIE DEMANDERESSE EXPOSE RESPECTUEUSEMENT:
1—La partie demanderesse a fait recevoir une action en séparation contre la partie défenderesse le ou vers le 15 mai 1979 devant le Protonotaire de ce Tribunal;
2—Tel qu'allégué dans ladite déclaration la partie défenderesse est présentement d'adresse inconnue;
3—La partie demanderesse désire être autorisée par ce Tribunal à assigner la partie défenderesse par la voie des journaux;
PAR CES MOTIFS, PLAISE AU TRIBUNAL:
AUTORISER l'assignation de la partie défenderesse par avis public;
ORDONNER à la partie défenderesse pour répondre à la demande de la partie demanderesse de comparaître au Greffe de la Cour Supérieure dans un délai de trente (30) jours, à compter de l'insertion d'un résumé de telle ordonnance parue dans un journal publié dans ce district, soit "LE DEVOIR" ou dans tout autre journal qu'il plaira à la Cour de désigner;
Ville St-Laurent, P.Q.
ce 28 mai 1979
DESCOTEAUX, MURRAY & BOUCHER
Procureurs de la partie demanderesse

UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

Centre sportif

APPEL D'OFFRES

Dossier: 78-03-02
VOIES DE CIRCULATION ET AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR
Université de Sherbrooke
Sherbrooke (Québec) J1K 2R1
Les Consultants SBCS Inc.
2702, rue Galt ouest, Sherbrooke (Québec) J1K 2V8

L'Université de Sherbrooke, propriétaire, demande des soumissions pour la construction de "VOIES DE CIRCULATION ET AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR DU CENTRE SPORTIF".

Seules sont autorisées à soumissionner pour l'exécution des travaux, les personnes ayant leur principale place d'affaires dans la Province de Québec.

Les plans, devis, documents contractuels et autres renseignements pourront être obtenus au bureau des ingénieurs-conseils "Les Consultants SBCS Inc." contre un dépôt de soixante-quinze dollars ($75) NON REMBOURSABLE.

Les soumissions devront être accompagnées d'un chèque visé au montant de soixante-dix mille dollars ($70 000) à l'ordre du propriétaire "UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE", ou d'un cautionnement de soumission établi au même montant valide pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours de la date d'ouverture des soumissions. Cette garantie de soumission devra être échangée à la signature du contrat pour un cautionnement d'exécution et un cautionnement des obligations pour gages, matériaux et services, chacun égal à cinquante pour cent (50%) du montant du contrat.

Les soumissions (l'original et deux copies) seront reçues, dans des enveloppes cachetées et adressées au soussigné, au bureau 254, Pavillon central, Université de Sherbrooke, 2500, boulevard Université, Sherbrooke (Québec), jusqu'à 15 heures (heure en vigueur localement), le jeudi 28 juin 1979, pour être ouvertes publiquement au même endroit, le même jour et à la même heure.

L'entrepreneur soumissionnaire a la responsabilité de s'assurer que les sous-traitants qu'il a choisis dans les spécialités ci-dessous mentionnées, lui fourniront, à leur frais, un cautionnement d'exécution et un cautionnement des obligations pour gages, matériaux et services, chacun pour cinquante pour cent (50%) du prix du contrat de la spécialité.

Spécialités	Montant du chèque visé ou du cautionnement de soumission en dollars
Pavage	$11 000
Éclairage	$10 000

Les soumissions de ces sous-traitants seront accompagnées d'un chèque visé au montant stipulé ci-dessus, fait à l'ordre du propriétaire, ou d'un cautionnement de soumission établi au même montant, valide pour 105 jours de la date d'ouverture des soumissions.

Les entrepreneurs soumissionnaires sont responsables du choix des sous-traitants, tant pour leur solvabilité que pour le contenu de leur soumission.

Toutes les soumissions devront être faites conformément aux dispositions de l'Arrêté en Conseil 2380 en date du 7 décembre 1961.

Le propriétaire ne s'engage pas à accepter la plus basse ou quelque autre des soumissions reçues.

Le vice-recteur à l'administration
Claude Hamel, ing.

Hydro-Québec

APPELS D'OFFRES
Pour 10h30, heure de Montréal, aux dates indiquées

PMS-79-19175	RRU-79-19193	GRT-79-19178
Le mardi 26 juin 1979	le mardi 26 juin 1979	le mardi 10 juillet 1979
Région Maisonneuve	Région Richelieu	
FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN BÂTIMENT PRÉFABRIQUÉ EN ACIER À LA CENTRALE BEAUHARNOIS	INSTALLATION, REMPLACEMENT ET ENLÈVEMENT DE CHAUFFE-EAU ÉLECTRIQUES EN LOCATION DANS LE SECTEUR SAINT-MAXIME	FOURNITURE DE MEMBRURES D'ACIER GALVANISÉ POUR LES PYLÔNES DE DIVERSES LIGNES DE TRANSPORT à 120 kV PROJETS MANIWAKI - MONT-LAURIER ET JOLY - L'ANNONCIATION
Garantie de soumission: $4,000	Garantie de soumission: $15,000	Garantie de soumission: $150,000
Principale place d'affaires au Québec	Principale place d'affaires au Québec	Principale place d'affaires au Québec.

Toutes les conditions de chacun des appels d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de $25 pour chaque exem

Skylab: 1 chance sur 2...

WASHINGTON (AFP) — Il y a une chance sur deux pour que la rentrée de « Skylab » dans l'atmosphère ait lieu le 9 juillet prochain, estime M. Robert Frosch, administrateur de la NASA.

M. Frosch était entendu lundi devant la sous-commission de la Chambre des représentants sur le fonctionnement du gouvernement et à ce titre s'est fait interroger sur les dangers présentés par la chute prochaine du laboratoire spatial américain: celle-ci, a-t-il dit, « est actuellement prévue entre le 27 juin et le 21 juillet ».

L'administrateur de l'agence spatiale américaine a souligné qu'il y avait un risque sur 600 milliards pour qu'une personne soit blessée par un morceau du laboratoire, qui se désintégrera en pénétrant dans les premières couches de l'atmosphère. Il a reconnu toutefois qu'à partir des analyses faites les spécialistes estimaient que 38 morceaux de Skylab pesant plus de 113 kg (250 livres) (dont dix de plus de 450 kg (1,000 livres) et deux de plus de 1,700 kg (3,900 livres) rentreraient dans l'atmosphère et tomberaient sur terre intacts à des vitesses comprises entre 48 et 418 km-h (30 à 260 mph).

« Seuls huit de ces morceaux pourraient pénétrer le toit en béton d'un immeuble normal », a ajouté M. Frosch.

L'administrateur de la NASA a toutefois exclu la possibilité que la chute de ces débris du Skylab déclenche une onde de choc ou forme des cratères. Il a souligné que, certes, la trajectoire de « rentrée de Skylab » recouvrait à l'heure actuelle les régions les plus peuplées d'Europe, d'Asie et d'Amérique du Sud, mais il a noté qu'étant donné que 75% de la surface de la terre comprise entre les 50e degrés de latitude nord et sud est constituée d'océans, « il est très vraisemblable que cette rentrée aura lieu au-dessus de l'eau ».

Les cendres de la Callas dispersées en mer Egée

ATHENES (Reuter) — Conformément aux dernières volontés de la chanteuse, les centres de Maria Callas ont été dispersées dimanche en mer Egée.

L'urne funéraire contenant les cendres de la célèbre diva, décédée à Paris en septembre 1977, ont été acheminées en Grèce par un avion spécial mis à la disposition de sa famille par le gouvernement français.

C'est un ami de la chanteuse, le pianiste Vasso Devezi qui s'est chargé du transfert des cendres.

MM. Demetrios Nianias et Evanghelos Averoff-Tositsas, ministres grecs de la Culture et de la Défense, ainsi que de nombreuses personnalités grecques étaient présents à l'aéroport d'Athènes pour rendre un dernier hommage à la chanteuse.

L'urne funéraire a été embarquée à bord d'un bâtiment de la Marine de guerre grecque qui a cinglé vers le large. Les deux représentants du gouvernements grec ont en alors dispersé au vent les cendres de Maria Callas.

Sauvée par son infirmité

LISBONNE (AFP) — Une septuagénaire de Lisbonne, un peu dure d'oreille, a été sauvée vendredi d'un hold-up grâce à son infirmité.

La vieille dame a été attaquée par deux malfaiteurs alors qu'elle entrait dans l'ascenseur de son immeuble. Le dialogue avec ses agresseurs a pu être reconstitué par sa famille.

« — Donne ton argent.
— Quel argent?
— Vite c'est un hold-up.
— Un quoi?
— Un hold-up.
— Ces messieurs pourraient-ils parler un peu plus fort, dit la dame en haussant la voix pour être entendue.
— Argent, répondent les agresseurs en criant à leur tour.
— Mais je ne vous connais pas, et je ne vous doit rien ».

L'ascenseur étant arrivé à destination, la vieille dame s'en va en maugréant contre la mauvaise éducation de ces messieurs. Quant aux malfaiteurs, ils ont pris la fuite, craignant que les éclats de voix n'attirent du monde.

EATON
ou la mode est en valeur



Mode signée de grandes marques 33⅓% à 50% de rabais

Peut-être désirez-vous depuis longtemps une tenue de grande classe mais n'osiez vous l'offrir? N'hésitez plus, voici l'occasion que vous attendiez. Eaton vous propose à prix très réduits, des manteaux, des robes et des vêtements sport de printemps et d'été, dessinés par des stylistes renommés. Sautez sur l'occasion et venez tôt, vous aurez le meilleur choix. Eaton Centre-ville (Salon de l'ensemble, Nouvelle-Orléans, La Boutique, La Diligence et Ports International, 3e étage) et aux boutiques Signature à Anjou, Pointe-Claire, Cavendish, Laval, St-Bruno, Ottawa, Sherbrooke et Ste-Foy. Utilisez votre carte-comptable Eaton. Achats en personne seulement.